



Rapport Annuel **2004**

L'ORÉAL

L'ORÉAL
PROFESSIONNEL
PARIS

REDKEN
5TH AVENUE NYC

MATRIX

L'ORÉAL
PARIS

GARNIER

MAYBELLINE
NEW YORK
MAYBE SHE'S BORN WITH IT, MAYBE IT'S MAYBELLINE

SOFTSHEEN-CARSON®

LANCÔME
PARIS

BIOThERM

HR HELENA
RUBINSTEIN

GIORGIO ARMANI
PARFUMS

RALPH LAUREN

eacharel

Kiehl's
SINCE 1851

shu uemura

VICHY
LABORATOIRES

LA SANTÉ PASSE AUSSI PAR LA PEAU.

LA ROCHE-POSAY
LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE

Sommaire

01	Profil
02	Message du Président
04	Conseil d'Administration
05	Gouvernement d'entreprise
08	Comité de Direction
09	L'Oréal en chiffres
12	L'Oréal sur dix ans
14	Un portefeuille de marques unique au monde
16	Dynamique internationale
24	Recherche et Développement
28	Production et Technologie
30	Relations humaines
32	Développement durable
34	Cosmétique
36	Produits Professionnels
42	Produits Grand Public
50	Produits de Luxe
58	Cosmétique Active
63	Dermatologie
64	Information de l'actionnaire

Le Document de Référence de L'Oréal est constitué de trois tomes :

- une plaquette générale ;
- les comptes consolidés ;
- le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, les comptes de la société mère L'Oréal et des informations complémentaires légales, à la disposition des actionnaires préalablement à l'Assemblée Générale du mardi 26 avril 2005.

Profil

Depuis sa création, il y a presque un siècle, par l'ingénieur chimiste Eugène Schueller, L'Oréal met sa recherche et son expertise au service d'un métier : la **cosmétique**.

Son ambition est de répondre à la quête de beauté et de bien-être des femmes et des hommes du monde entier. Pour cela, L'Oréal n'a cessé d'investir dans la **recherche** pour assurer la qualité, la sécurité et l'innovation de ses produits.

Parce que la beauté n'est pas uniforme, le groupe dispose de **17 marques** à rayonnement mondial, complémentaires et d'origines diversifiées, lui permettant de répondre à chaque sensibilité, physiologie et mode de vie.

> MESSAGE DU PRÉSIDENT

Une 20^e année de croissance à deux chiffres De solides bases pour notre développement



Stratégiquement, 2004 a été une année importante. Nous avons réorganisé la structure du capital, éliminé les droits de vote double et amélioré la gouvernance. Nous avons apporté notre soutien à la fusion de Sanofi-Synthélabo avec Aventis qui nous a permis de déconsolider notre participation dans la pharmacie et ainsi de recentrer l'entreprise sur les cosmétiques. Nous avons réalisé en Chine deux acquisitions petites mais très prometteuses. Enfin, nous avons atteint notre objectif affiché d'une vingtième année de croissance à deux chiffres de nos bénéfices.

Une année de réussite dans un contexte difficile

2004 a été une année de réussite dans un contexte difficile. Nous avons constaté un coup d'arrêt assez brutal de la consommation en Europe, qu'il était impossible de prévoir. De son côté, le marché nord-américain n'a montré des signes de reprise que vers la fin de l'année. En revanche, le développement rapide des nouveaux pays s'est poursuivi. L'autre difficulté conjoncturelle, la faiblesse cumulée du dollar et d'un grand nombre d'autres monnaies, a fortement affecté nos résultats.

Malgré ce contexte hostile, la croissance du chiffre d'affaires comparable a été forte, près du double de celle du marché cosmétique. Nous avons gagné des parts de marché partout, y compris en Europe, où nous sommes pourtant déjà solidement implantés.

Si nous avons pu continuer à progresser à un rythme soutenu, c'est grâce à cinq succès stratégiques. D'abord celui des innovations et en particulier des innovations valorisées comme ReFinish de L'ORÉAL PARIS, Réflexion de KÉRASTASE ou Innéov Masse Capillaire.

Ensuite, le succès de notre stratégie de diversification des circuits. La progression rapide de nos divisions Produits Professionnels et Cosmétique Active confirme l'efficacité de cette stratégie, en nous permettant de tirer parti des marchés les plus dynamiques.



Cette progression reflète également le succès d'une stratégie de métiers. Nos marques sont désormais concentrées presque exclusivement sur des métiers à haute valeur ajoutée où la concurrence s'exerce par l'innovation, la créativité, la force des marques, l'anticipation et la vitesse de réaction. Ils ont en commun d'être les moins touchés par une concurrence par les prix.

C'est aussi le succès d'une stratégie offensive menée depuis plus de 10 ans aux Etats-Unis où L'Oréal a progressé de 8 % en 2004 et franchi la barre des 4 milliards de dollars grâce notamment à la formidable réussite de GARNIER Fructis.

Enfin, les progressions record enregistrées en Chine, en Inde, en Russie et dans bien d'autres pays confirment le succès d'une stratégie d'implantation à marche forcée dans les nouveaux marchés. Ce virage stratégique que nous avons fait il y a une dizaine d'années, assez marginal au début, est en train de devenir une réalité très porteuse.

Nouvelle amélioration des marges

L'année 2004 a par ailleurs été marquée par une nouvelle amélioration des marges.

Celle-ci reflète les efforts accomplis depuis 2003 pour compenser la chute du dollar : amélioration de notre productivité industrielle, administrative ou commerciale et réduction des frais centraux avec une seule exception, les investissements en recherche, qui continuent à progresser plus rapidement que le chiffre d'affaires.

Cette croissance de la rentabilité repose également sur deux sources d'amélioration continue : la progression sensible du résultat de la zone Reste du monde et la réduction de nos coûts de production, fruit de la concentration et spécialisation de notre outil industriel, de la diminution des coûts d'achat et de la simplification permanente des composants de nos produits.

Perspectives

Bien sûr, de nouvelles incertitudes pèsent sur la conjoncture en 2005 comme la consommation en Europe ou l'évolution des changes.

Au-delà, nous avons des raisons d'être optimistes. Le marché cosmétique est en constante progression, malgré quelques à-coups occasionnels. Nos marchés devraient continuer à être porteurs dans les pays les plus développés grâce à l'apport de nouveaux consommateurs comme les hommes, les jeunes qui viennent à nos produits de plus en plus tôt et les seniors qui utilisent des cosmétiques toujours plus longtemps.

Quant aux pays émergents, leur poids dans le marché cosmétique dépasse pour la première fois celui de l'Amérique du Nord. Nos marques y sont formidablement bien acceptées. Ceci nous confirme que leur potentiel de croissance devrait rester élevé dans les années à venir. Leur part dans nos ventes pourrait même approcher 30 % dans 5 ans. Par ailleurs, nous améliorons nos marges dans cette partie du monde depuis plusieurs années et envisageons l'avenir avec sérénité.

Les fondements de notre expansion future sont solides : nos marchés devraient continuer à croître, nos marques et nos technologies représentent une plate-forme exceptionnelle de développement, nous poursuivons une politique d'acquisitions ciblées. Par ailleurs, nous visons une amélioration régulière de nos marges. Sanofi-Aventis devrait, dans tous les cas de figure, apporter une contribution croissante à nos résultats, en particulier à nos résultats par action. Au total, nous continuerons donc à ambitionner des résultats en forte croissance.

Enfin, la grande diversité culturelle de nos équipes nous assure créativité et réactivité. Notre confiance repose sur leur enthousiasme, leur esprit d'aventure et de conquête. Je voudrais les en remercier ici.

Lindsay Owen-Jones

Président-directeur général de L'Oréal

Composition du Conseil d'Administration

au 31 décembre 2004

5 nationalités
différentes
représentées
au sein du Conseil

1000
actions minimum
détenues par chaque
administrateur

4 ans :
durée statutaire
du mandat de chaque
administrateur

Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Deloitte & Associés

Suppléants

Yves Nicolas
Jean-Paul Picard

Lindsay Owen-Jones⁽¹⁾

58 ans. De nationalité britannique. Entré dans le groupe L'Oréal en 1969. Au cours d'une carrière internationale, Directeur général de L'Oréal en Italie de 1978 à 1981 et Président de L'Oréal USA de 1981 à 1984. Nommé Vice-Président-directeur général en 1984, **Président-directeur général** depuis 1988. Administrateur de L'Oréal depuis 1984, son mandat ayant été renouvelé en 2002. Administrateur de BNP Paribas et de Sanofi-Aventis. Membre du Conseil de Surveillance d'Air Liquide.

Jean-Pierre Meyers⁽²⁾⁽⁶⁾

56 ans. Administrateur de L'Oréal depuis 1987, son mandat ayant été renouvelé en 2001. **Vice-Président du Conseil d'Administration.** Administrateur de Nestlé S.A. (Suisse).

Rainer E. Gut⁽²⁾⁽⁴⁾

72 ans. De nationalité suisse. Carrière bancaire en Angleterre et aux Etats-Unis, avant d'entrer dans le groupe Crédit Suisse en 1971, Président du Conseil d'Administration de Crédit Suisse Group de 1983 à 2000. Président d'honneur depuis. Président du Conseil d'Administration de Nestlé S.A. (Suisse). Administrateur de L'Oréal depuis 2000, son mandat ayant été renouvelé en 2004. **Vice-Président du Conseil d'Administration.**

Liliane Bettencourt⁽²⁾⁽³⁾

Plus de 70 ans. Fille d'Eugène Schueller, le fondateur de L'Oréal en 1907. Administrateur de L'Oréal depuis 1995, son mandat ayant été renouvelé en 2003.

Françoise Bettencourt Meyers

51 ans. Fille de Madame Bettencourt. Administrateur de L'Oréal depuis 1997, son mandat ayant été renouvelé en 2001.

Peter Brabeck-Letmathe

60 ans. De nationalité autrichienne. Dans le groupe Nestlé depuis 1968, nommé Directeur général en 1992, puis Administrateur délégué de Nestlé S.A. (Suisse) en 1997 et Vice-Président du Conseil d'Administration en 2001. Administrateur de L'Oréal depuis 1997, son mandat ayant été renouvelé en 2001. Vice-Président du Conseil d'Administration de Crédit Suisse Group et de Winterthur (Suisse). Administrateur de Roche Holding.

Francisco Castañer Basco⁽²⁾⁽⁶⁾

60 ans. De nationalité espagnole. Dans le groupe Nestlé depuis 1964, nommé Directeur général en 1997. Administrateur de L'Oréal depuis 1998, son mandat ayant été renouvelé en 2002. Administrateur d'Alcon (Suisse).

François Dalle

86 ans. Chez L'Oréal de 1942 à 1984, Directeur général en 1948, Président-directeur général de 1957 à 1984. Administrateur de Nestlé S.A. (Suisse) de 1974 à 1989, Administrateur de L'Oréal depuis 1950, son mandat ayant été renouvelé en 2001.

Jean-Louis Dumas⁽⁴⁾

66 ans. Entré chez Hermès en 1964, Directeur général en 1971, Président du groupe Hermès depuis 1978, Gérant Commandité de la Holding Hermès International depuis 1994. Administrateur de L'Oréal depuis 2002. Membre du Conseil de Surveillance de PSA Peugeot Citroën.

Xavier Fontanet⁽⁵⁾

56 ans. Nommé Directeur général d'Essilor en 1991, Vice-Président-directeur général en 1995. Président-directeur général depuis 1996. Administrateur de L'Oréal depuis 2002. Administrateur de l'IMS (Entreprendre pour la Cité). Administrateur de Beneteau et de Crédit Agricole SA.

Bernard Kasriel⁽²⁾

58 ans. De 1970 à 1975 à l'Institut du développement industriel. Directeur général de Braud de 1972 à 1974. Directeur général adjoint de la Société phocéenne de métallurgie de 1975 à 1977. Entré chez Lafarge en 1977, nommé Directeur général adjoint en 1982. Après avoir été détaché aux Etats-Unis de 1987 à 1989, nommé Directeur général en 2003. Administrateur de L'Oréal depuis le 29 avril 2004. Administrateur de Lafarge et de Sonoco Products Company (Etats-Unis).

Marc Ladreit de Lacharrière

64 ans. Chez L'Oréal de 1976 à 1991, ancien Vice-Président, en charge de la Direction Générale de l'Administration et des Finances, Directeur général adjoint du groupe de 1984 à 1991. Président-directeur général de Fimalac. Chairman de Fitch Ratings, Inc. Administrateur de L'Oréal depuis 1984, son mandat ayant été renouvelé en 2002. Administrateur de Renault et de Casino.

Franck Riboud

49 ans. Entré dans le groupe BSN en 1980, Président-directeur général du groupe Danone depuis 1996. Administrateur de L'Oréal depuis 2002. Administrateur de Renault. Membre du Conseil de Surveillance d'Accor et d'Eurazeo (France). Administrateur de Quiksilver (Etats-Unis) et ONA (Maroc).

Olivier Lecerf a quitté ses fonctions d'administrateur le 31 mars 2004.

(1) Président du Comité "Stratégie et Réalisations".

(2) Membre du Comité "Stratégie et Réalisations".

(3) Présidente du Comité "Management et Rémunérations".

(4) Membre du Comité "Management et Rémunérations".

(5) Président du Comité d'Audit.

(6) Membre du Comité d'Audit.

La liste complète des fonctions des administrateurs se trouve, conformément à la Loi, dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.

Le gouvernement d'entreprise en 2004

- Février 2004 : nouveaux accords entre les actionnaires historiques de L'Oréal
- Simplification de la structure de l'actionnariat
- Suppression des droits de vote double
- Création d'un Comité "Stratégie et Réalisations"

UNE BONNE GOUVERNANCE QUI PARTICIPE AU SUCCÈS DE L'ENTREPRISE

La clarification de la structure de l'actionnariat et l'amélioration de la gouvernance de la société vont dans le sens de la transparence, de la simplicité et de la modernité.

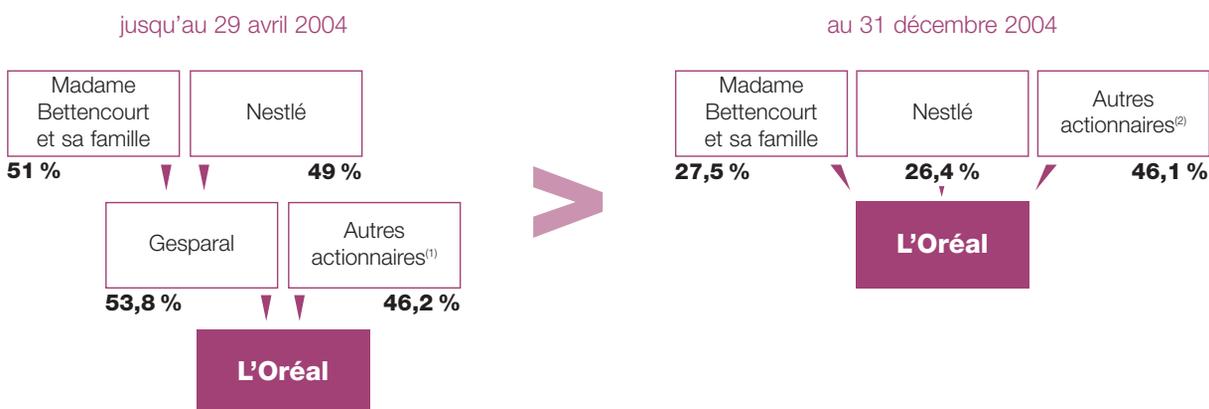
Le débat stratégique a lieu désormais dans le cadre unique du Conseil. L'Oréal est au niveau des meilleures pratiques en terme de gouvernement d'entreprise, tout en renouvelant la stabilité de son actionnariat pour plusieurs années.

UN CONSEIL ÉQUILIBRÉ, DIVERSIFIÉ, EXPÉRIMENTÉ ET RESPONSABLE

Trois administrateurs sont proposés par la famille Bettencourt et trois par Nestlé.

Les deux Vice-Présidents du Conseil émanent respectivement des deux parties. Les administrateurs apportent leurs compétences et leur expérience professionnelle acquise de manière diversifiée dans le monde international des affaires. Ils ont un devoir de vigilance et exercent leur totale liberté de jugement, ce qui leur permet notamment de participer, en toute indépendance, aux décisions ou travaux du Conseil et, le cas échéant, de ses Comités d'études. Chacun des membres du Conseil a pris connaissance des règles relatives à la détention et l'utilisation d'informations privilégiées. Les administrateurs ont l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, et doivent s'abstenir de participer aux délibérations correspondantes.

SIMPLIFICATION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

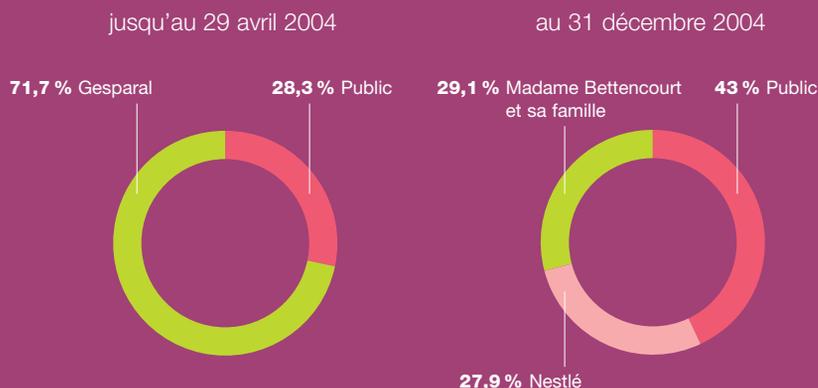


(1) Dont 3,8 % d'actions autodétenues.
 (2) Dont 5,6 % d'actions autodétenues.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE

Suppression des droits de vote double

Les actionnaires de L'Oréal, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 29 avril 2004, ont voté la suppression des droits de vote double. L'Oréal applique ainsi le principe d'un droit de vote pour une action. L'ensemble des droits de vote détenus par le public est passé de 28,3 % à 43 %.



LES TRAVAUX DU CONSEIL EN 2004

Le Conseil s'est réuni à neuf reprises en 2004, avec un taux de présence de 85 %. Des réunions exceptionnelles ont été notamment consacrées à la fusion absorption de Gesparal par L'Oréal et à l'opération de rapprochement entre Sanofi-Synthélabo et Aventis.

Une définition précise de la mission de chaque Comité a été adoptée par le Conseil.

Le Conseil a invité des dirigeants de L'Oréal à ses réunions pour examiner le fort positionnement concurrentiel du groupe sur les marchés cosmétiques et la qualité de ses parts de marché. Avec l'analyse de la stratégie présentée et commentée par la Direction Générale, le Conseil s'est concentré sur les grandes priorités de l'entreprise et a validé les grands axes de développement.

DE BONNES PRATIQUES

Le Règlement Intérieur du Conseil, le Code de Déontologie Boursière et les valeurs et principes d'action dans le domaine de l'éthique sont, pour L'Oréal, des facteurs de bonne gouvernance et d'intégrité. Le Conseil a souhaité procéder à une mise à jour de son Règlement Intérieur, pour modifier le seuil d'approbation des projets

d'acquisitions et préciser les missions du Comité "Stratégie et Réalisations". La conclusion d'une opération et sa mise en œuvre font l'objet d'une information au Conseil et celles d'un montant supérieur à 150 000 000 euros lui sont préalablement soumises.

LES COMITÉS DU CONSEIL

Le Comité "Stratégie et Réalisations"

Le Comité "Stratégie et Réalisations" a pour missions d'éclairer par ses analyses et ses débats les orientations stratégiques du groupe soumises au Conseil et de suivre la réalisation et l'évolution des opérations significatives en cours. Le Comité examine notamment les grands axes, options ou projets stratégiques présentés par la Direction Générale avec leurs conséquences en matière économique et financière, les opportunités d'acquisitions, les opérations financières susceptibles de modifier de manière significative la structure du bilan. Plus généralement, le Comité débat de toute question jugée essentielle pour l'avenir stratégique du groupe et le maintien de ses grands équilibres financiers. Le Comité est composé de six administrateurs de L'Oréal : deux membres appartenant à la famille Bettencourt, deux membres émanant de Nestlé, le Président du Conseil d'Administration et un autre administrateur indépendant.

Le Comité d'Audit

En 2004, le Comité a rendu compte au Conseil et a exprimé un avis positif sur

LES COMITÉS D'ÉTUDES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE COMITÉ D'AUDIT

3 membres :

- Xavier Fontanet (Président)
- Jean-Pierre Meyers
- Francisco Castañer Basco

4 réunions en 2004.

LE COMITÉ "MANAGEMENT ET RÉMUNÉRATIONS"

3 membres :

- Liliane Bettencourt (Présidente)
- Jean-Louis Dumas
- Rainer E. Gut

4 réunions en 2004.

LE COMITÉ "STRATÉGIE ET RÉALISATIONS"

6 membres :

- Lindsay Owen-Jones (Président)
- Liliane Bettencourt
- Jean-Pierre Meyers
- Rainer E. Gut
- Francisco Castañer Basco
- Bernard Kasriel

Créé le 29 avril 2004.

3 réunions en 2004.

l'ensemble des procédures mises en place, notamment dans le cadre de la production des comptes. Les comptes arrêtés avec l'aide des Commissaires aux Comptes ont été établis de manière satisfaisante et sécurisée. La nouvelle Réglementation sur le Contrôle Interne, avec le Rapport du Président, est prise comme une opportunité pour progresser et non comme une difficulté. Si au cours de ses travaux, le Comité détecte un risque important qui ne lui paraît pas être traité de manière adéquate, il en alerte le Président du Conseil.

Le Comité a par ailleurs examiné les provisions, les assurances, les contentieux et les risques juridiques, les missions de l'Audit Interne ainsi que le Rapport sur le Contrôle Interne. Il a été informé de l'état d'avancement des travaux sur les IFRS et de l'impact de ces normes sur la présentation des états financiers, avec une estimation des incidences chiffrées sur le bilan et le compte de résultat.

Le Comité "Management et Rémunérations"

Ce Comité a pour missions principales de faire des propositions au Conseil sur la rémunération des mandataires sociaux et sur les attributions de stock-options, d'assister le Président et le Conseil dans leurs réflexions sur les plans de succession pour la Direction du groupe et de réfléchir sur la composition du Conseil d'Administration. Le Comité peut se réunir à tout moment, s'il le juge opportun, par exemple pour évaluer la performance de la Direction de la société.

Au début de chaque exercice, le Comité propose un objectif de rémunération pour chacun des dirigeants-mandataires sociaux.

Le principe est que la partie fixe peut représenter la moitié de cet objectif. La part variable de la rémunération est déterminée en fin d'exercice, pour partie en se fondant sur une analyse de la performance de l'entreprise et pour le reste, sur une appréciation des aspects qualitatifs du management.

LA BONNE GOUVERNANCE SE NOURRIT D'AMÉLIORATIONS CONTINUES

Le Conseil d'Administration a retenu une méthode d'évaluation de ses travaux proche des préoccupations des administrateurs dans le cadre strict de leurs responsabilités. Les entretiens menés

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est évalué chaque année depuis 1996.

avec les administrateurs par le Secrétaire du Conseil selon des pratiques de place, ont abouti à une synthèse des principales remarques et propositions faites par chacun. La qualité des réunions du Conseil s'améliore de manière continue, des efforts importants ont été faits pour détailler l'information donnée au Conseil et pour une réflexion approfondie sur la stratégie. Les administrateurs apprécient la présence et les présentations de dirigeants dans certaines réunions du Conseil et souhaitent les voir se renouveler.

Pour plus d'informations, consultez le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et le Rapport du Président dans le troisième tome du Document de Référence, dans la rubrique "Rapport Annuel" du site www.loreal-finance.com :

- Modification de la structure de l'actionariat ;
- Organisation du Conseil d'Administration en 2004 ;
- Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux ;
- Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, sur les procédures de Contrôle Interne et sur la limitation de pouvoir de la Direction Générale ;
- Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.



1

2

3



4

5

6

7



8

9

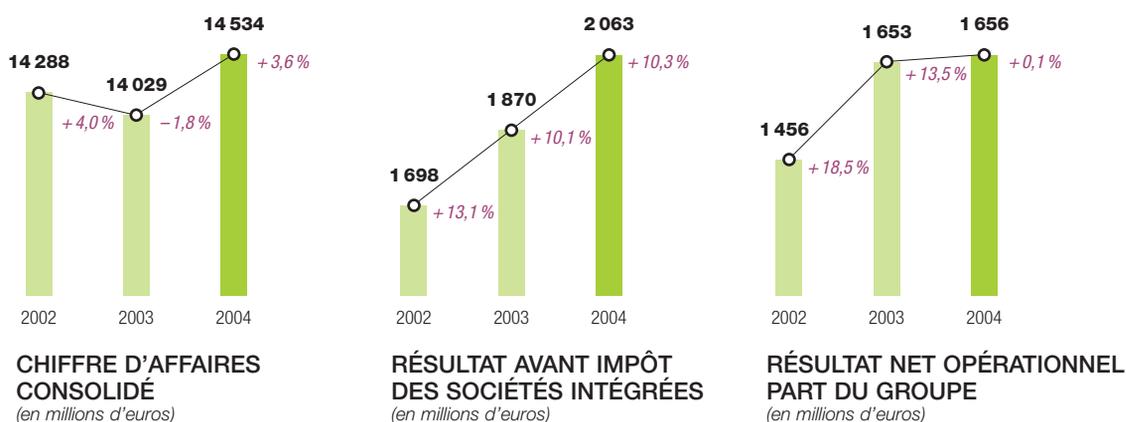
Le Comité de Direction

- 1 Lindsay Owen-Jones**
Président-directeur général
- 2 Béatrice Dautresme**
Vice-Présidente Directrice Générale
Communication et Relations Extérieures
- 3 Jean-François Grollier**
Vice-Président Directeur Général
Recherche et Développement
- 4 Marcel Lafforgue**
Vice-Président Directeur Général
Technique
- 5 Jean-Jacques Lebel**
Vice-Président Directeur Général
Produits Professionnels
- 6 Christian Mulliez**
Vice-Président Directeur Général
Administration et Finances
- 7 Patrick Rabain**
Vice-Président Directeur Général
Produits Grand Public
- 8 Geoff Skingsley**
Vice-Président Directeur Général
Relations Humaines
- 9 Gilles Weil**
Vice-Président Directeur Général
Produits de Luxe

L'Oréal en chiffres

- Nouvelle année de forte croissance et de gains de parts de marché
- Croissance rapide en Amérique du Nord
- Développement spectaculaire des pays relais de croissance
- Croissance à deux chiffres du résultat avant impôt pour la 20^e année consécutive
- Nouvelle et forte amélioration de la rentabilité en 2004

PERFORMANCES DU GROUPE SUR TROIS ANS



RÉPARTITION PAR BRANCHE⁽¹⁾

Chiffre d'affaires consolidé par branche

2004	Millions d'euros	Croissance à données comparables	
		Comparables	Publiées
Cosmétique	14 220	+ 6,3 %	+ 3,8 %
Dermatologie ⁽²⁾	293	+ 1,8 %	- 4,3 %

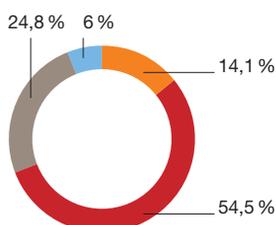
Résultat avant impôt des sociétés intégrées par branche

2004	Millions d'euros	Poids	Progression	En % du chiffre d'affaires
Cosmétique	2 000	96,9 %	+ 10,5 %	14,1 %
Dermatologie ⁽²⁾	44	2,1 %	- 5,7 %	15,1 %

(1) Le groupe est constitué de deux branches : la cosmétique et la dermatologie. Les affaires diverses ne constituent pas une branche.
 (2) Part revenant au groupe, soit 50 %.

DÉTAIL DE LA BRANCHE COSMÉTIQUE

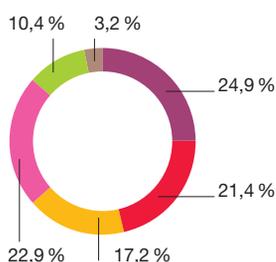
Chiffre d'affaires cosmétique 2004 par division



	Millions d'euros	Progression à données publiées	Progression à données comparables
● Produits Professionnels	1 998	+ 5,2 %	+ 7,6 %
● Produits Grand Public	7 754	+ 3,3 %	+ 5,8 %
● Produits de Luxe	3 520	+ 2,3 %	+ 5,2 %
● Cosmétique Active	852	+ 13,8 %	+ 15,0 %
Total branche cosmétique⁽¹⁾	14 220	+ 3,8 %	+ 6,3 %

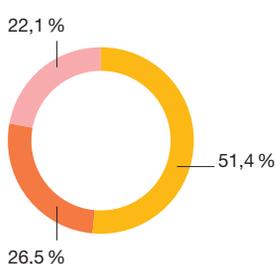
(1) Le solde entre le total de la branche cosmétique et les quatre divisions et département, soit 96 millions d'euros, est constitué, pour l'essentiel, de la vente par correspondance.

Chiffre d'affaires cosmétique 2004 par métier



	Millions d'euros	Progression à données publiées	Progression à données comparables
● Soins du cheveu	3 545	+ 2,6 %	+ 4,9 %
● Maquillage	3 036	+ 4,1 %	+ 7,9 %
● Coloration	2 443	- 0,4 %	+ 3,5 %
● Soins de la peau	3 249	+ 11,1 %	+ 12,0 %
● Parfums	1 484	- 0,8 %	+ 2,4 %
● Autres	462	+ 1,1 %	- 1,2 %
Total branche cosmétique	14 220	+ 3,8 %	+ 6,3 %

Chiffre d'affaires cosmétique 2004 par zone géographique



	Millions d'euros	Progression à données publiées	Progression à données comparables
● Europe de l'Ouest	7 312	+ 1,3 %	+ 1,1 %
● Amérique du Nord	3 772	- 0,3 %	+ 8,1 %
● Reste du monde, dont :	3 135	+ 16,2 %	+ 18,1 %
· Asie	1 269	+ 19,3 %	+ 17,0 %
· Amérique latine	724	+ 7,0 %	+ 16,2 %
· Europe de l'Est	524	+ 27,3 %	+ 29,3 %
· Autres pays	618	+ 13,2 %	+ 13,9 %
Total branche cosmétique	14 220	+ 3,8 %	+ 6,3 %

Résultat d'exploitation corrigé⁽²⁾ de la branche cosmétique par zone géographique

	2003		2004	
	Millions d'euros	En % du chiffre d'affaires	Millions d'euros	En % du chiffre d'affaires
Europe de l'Ouest	1 066	14,8 %	1 117	15,3 %
Amérique du Nord	490	12,9 %	509	13,5 %
Reste du monde	275	10,2 %	327	10,4 %
Total des zones	1 831	13,4 %	1 953	13,7 %
Non alloué	69	+ 0,5 %	146	+ 1,0 %
Total branche cosmétique	1 900	13,9 %	2 099	14,8 %

(2) Résultat d'exploitation corrigé, i.e. incluant les pertes et les gains de change.

BILAN, TRÉSORERIE ET RATIOS FINANCIERS⁽¹⁾

Bilan 2004 (en millions d'euros)

ACTIF		Total	PASSIF	
Immobilisations nettes	11 534	18 179	10 560	Capitaux propres
Stocks et créances - net	4 665		4	Intérêts minoritaires
Trésorerie brute	1 981		1 922	Provisions
			2 175	Emprunts et dettes financières
			3 519	Dettes d'exploitation

Ressources et emplois de fonds 2004 (en millions d'euros)

RESSOURCES		EMPLOIS	
Résultat net comptable des sociétés intégrées	3 336	517	Investissements amortissables
Amortissements et provisions	627	1 179	Flux opérationnel
Profit de dilution ⁽²⁾	- 2 200	213	Variation du besoin en fonds de roulement
		- 146	Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence
Marge brute d'autofinancement			
1 763			

Ratios financiers

	2003	2004
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	= 13,3%	14,2%
Chiffre d'affaires		
Résultat net opérationnel	= 11,8%	11,4%
Chiffre d'affaires		
Résultat net opérationnel part du groupe	= 22,3%	20,4%
Capitaux propres d'ouverture		
Endettement net ⁽³⁾	= 16,3%	15,9%

(1) Voir principes comptables (tome 2 du Rapport Annuel).

(2) Profit de dilution résultant du rapprochement de Sanofi-Synthélabo avec Aventis.

(3) Ratio d'endettement net = $\frac{\text{Dettes financières} - \text{prêts et créances} - \text{valeurs mobilières de placement hors actions propres} - \text{disponibilités}}{\text{Capitaux propres part du groupe} - \text{actions propres} + \text{intérêts minoritaires}}$

1994-2004 : dix ans de données

(en millions d'euros)	2004	2003	2002	2001
Résultats				
Chiffre d'affaires consolidé	14 534	14 029	14 288	13 740
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	2 063	1 870	1 698	1 502
En % du chiffre d'affaires	14,2	13,3	11,9	10,9
Impôts sur les résultats	696	629	580	536
Résultat net opérationnel	1 659	1 661	1 464	1 236
En % du chiffre d'affaires	11,4	11,8	10,2	9,0
Résultat net opérationnel part du groupe	1 656	1 653	1 456	1 229
Montant total du dividende	554	494	433	365
Bilan				
Immobilisations nettes	11 534	8 136	8 130	8 140
Actif circulant	6 645	6 876	6 843	6 724
Dont liquidités	1 981	2 303	2 216	1 954
Capitaux propres ⁽³⁾	10 564	8 136	7 434	7 210
Emprunts et dettes financières	2 175	1 941	2 646	2 939
Données par action (notes 4 à 6)				
Bénéfice net opérationnel part du groupe par action ^{(7) (8) (9)}	2,46	2,45	2,15	1,82
Dividende net par action ^{(10) (11)}	0,82	0,73	0,64	0,54
Avoir fiscal	–	0,37	0,32	0,27
Cours de l'action en fin d'année ⁽¹⁰⁾	55,85	65,00	72,55	80,90
Nombre de titres moyen pondéré	673 547 541	676 021 722	675 990 516	676 062 160

(1) Les données intègrent dans un but de comparabilité :

- en 1998, l'incidence pro forma du changement de méthode de consolidation de Synthélabo, suite à sa fusion avec Sanofi en mai 1999,
- les conséquences sur les années 1998 et 1999, qui résultent de la mise en place du règlement CRC n° 99-02 à compter du 1^{er} janvier 2000. Ceci concerne la comptabilisation de la totalité des impôts différés évalués selon la méthode bilantielle et la conception étendue, l'activation des contrats de location financement considérés comme significatifs et le reclassement de la participation des salariés dans les charges de personnel.

(2) Les données 1999 et 2000 intègrent également l'incidence sur le bilan de la mise en place de la méthode préférentielle relative à la comptabilisation des engagements de retraite et avantages assimilés à compter du 1^{er} janvier 2001. L'impact de ce changement de méthode sur les comptes de résultat des années concernées n'est pas significatif.

(3) Plus intérêts minoritaires.

(4) Y compris les certificats d'investissements émis en 1986 et en tenant compte des attributions de titres gratuits. Ces certificats d'investissements et de droits de vote ont fait l'objet d'Offres Publiques d'Echanges le jour de l'AGO de L'Oréal du 25 mai 1993 (voir note COB du 3 juin 1993). Ils ont été reconstitués en actions suite à l'AGS du 29 mars 1999 et à l'AGE du 1^{er} juin 1999.

financières consolidées

	2000 ⁽²⁾	1999 ^{(1) (2)}	1998 ⁽¹⁾	1998	1997	1996	1995	1994
	12 671	10 751	9 588	11 498	10 537	9 200	8 136	7 260
	1 322	1 125	979	1 339	1 183	1 011	897	816
	10,4	10,5	10,2	11,6	11,2	11,0	11,0	11,2
	488	429	375	488	422	328	285	256
	1 033	833	722	807	722	644	579	529
	8,2	7,7	7,5	7,0	6,9	7,0	7,1	7,3
	1 028	827	719	719	641	568	515	476
	297	230	191	191	165	144	125	114
	7 605	5 918	5 299	5 590	5 346	4 687	3 550	3 366
	6 256	5 139	4 229	4 937	4 512	4 048	3 617	3 182
	1 588	1 080	762	903	825	810	685	844
	6 179	5 470	5 123	5 428	5 015	4 429	3 938	3 642
	3 424	1 914	1 718	1 748	1 767	1 598	848	979
	1,52	1,22	1,06	1,06	0,95	0,84	0,76	0,70
	0,44	0,34	0,28	0,28	0,24	0,21	0,18	0,17
	0,22	0,17	0,14	0,14	0,12	0,11	0,09	0,09
	91,30	79,65	61,59	61,59	35,90	29,79	18,17	15,09
	676 062 160	676 062 160	676 062 160	676 062 160	676 062 160	676 062 160	614 601 970	614 601 970

(5) Données ajustées en fonction de l'attribution d'une action pour 10, décidée le 23 mai 1996 par le Conseil d'Administration.

(6) Division du nominal par 10 (Assemblée Générale du 30 mai 2000).

(7) Le bénéfice net par action est calculé en fonction d'un nombre de titres moyen pondéré selon les normes comptables en vigueur.

(8) Dans le souci de communiquer sur des données véritablement récurrentes, L'Oréal calcule et publie un résultat net par action sur la base de son résultat net opérationnel part du groupe avant prise en compte de la provision pour dépréciation des actions propres, des plus- et moins-values sur actifs immobilisés, des coûts de restructuration et de l'amortissement des écarts d'acquisition.

(9) Il y a, au 31 décembre 2004, 8,5 millions d'options de souscription attribuées à des cadres du groupe et susceptibles d'entraîner l'émission d'un nombre égal d'actions.

(10) L'action L'Oréal est cotée en euros depuis le 4 janvier 1999 à la Bourse de Paris, où elle avait été introduite en 1963. Le capital social est passé à 135 212 432 euros depuis l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 1999 : la valeur nominale de l'action est désormais de 0,2 euro.

(11) Dividende fixé en euros depuis l'Assemblée Générale du 30 mai 2000.

Un portefeuille de marques

Produits Professionnels

1 998 millions d'euros*



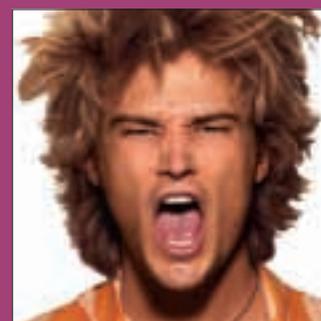
L'ORÉAL
PROFESSIONNEL
PARIS

Produits Grand Public

7 754 millions d'euros*



L'ORÉAL
PARIS



GARNIER

Produits de Luxe

3 520 millions d'euros*



LANCÔME
PARIS



BIOThERM



HR HELENA
RUBINSTEIN



GIORGIO ARMANI
PARFUMS

Cosmétique Active

852 millions d'euros*

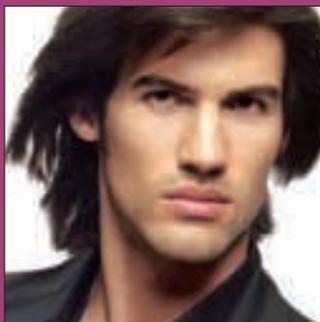


VICHY
LABORATOIRES

LA SANTÉ PASSE AUSSI PAR LA PEAU.

*Chiffre d'affaires consolidé 2004.

unique au monde



REDKEN
5TH AVENUE NYC



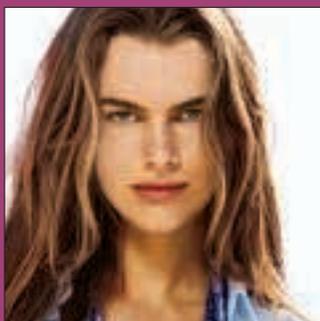
MATRIX



MAYBELLINE
NEW YORK
MAYBE SHE'S BORN WITH IT. MAYBE IT'S MAYBELLINE.



SOFTSHEEN-CARSON®



RALPH LAUREN



cacharel



Kiehl's
SINCE 1851



shu uemura



LA ROCHE-POSAY
LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE

NEW YORK • LONDRES • BOMBAY • STOCKHOLM • MONTRÉAL • OSLO



MOSCOU • BUENOS AIRES • KUALA LUMPUR • SAÕ PAULO • CARACAS

La dynamique **internationale**,
moteur de la croissance

HONG KONG • VILNIUS • TOKYO • MEXICO • SHANGHAI • VARSOVIE



PRAGUE • TAÏPEI • MELBOURNE • ISTANBUL • MADRID • JOHANNESBURG

L'Oréal place son expansion internationale au cœur de sa stratégie de croissance. Le groupe, aujourd'hui présent dans plus de 130 pays, met tout en œuvre afin de renforcer continuellement ses parts de marché et d'implanter ses marques dans de nouveaux pays pour séduire toujours plus de consommateurs à travers le monde.

ÉTATS-UNIS



Garnier gagne avec Fructis

Les lancements des shampoings et soins capillaires Fructis de GARNIER au début de l'année 2003 et de la ligne de styling Fructis Style en 2004 ont rencontré un large succès aux Etats-Unis. Grâce aux parts de marché ainsi gagnées, Fructis occupe une solide place de challenger face à ses concurrents. Cette réussite dans les produits capillaires renforce la place de la marque GARNIER comme troisième pilier des Produits Grand Public sur le marché américain aux côtés de L'ORÉAL PARIS et de MAYBELLINE.

BRÉSIL



Les dermatologues plébiscitent Cosmétique Active

Dans un pays où la fréquentation assidue des dermatologues favorise l'usage de cosmétiques à forte valeur ajoutée, le Département Cosmétique Active a rencontré un succès immédiat dès son introduction en 2000. Aujourd'hui, VICHY et LA ROCHE-POSAY poursuivent leur déploiement au Brésil et dans l'ensemble de l'Amérique latine. Renforcement de l'engagement auprès des dermatologues, merchandising visible et de qualité, formation de conseillères compétentes sont autant d'atouts qui soutiennent leur succès.



JAPON

La magie Kérastase opère

KÉRASTASE fait découvrir les instituts capillaires de luxe aux Japonaises. Les salons professionnels et sophistiqués de la marque, dédiés au luxe et au bien-être, ont rencontré au Japon un succès phénoménal. Prise en charge totale de la cliente, écoute privilégiée, diagnostic personnalisé, soins spécifiques et massages d'experts sont autant d'ingrédients qui font opérer la magie.

ROYAUME-UNI

ReFinish de L'Oréal Paris : un démarrage exceptionnel

Après son formidable succès aux Etats-Unis, ReFinish, le kit de micro-dermabrasion de L'ORÉAL PARIS Dermo-Expertise, conquiert l'Europe. Lancé en octobre au Royaume-Uni, ce produit novateur et haut de gamme a bénéficié d'une campagne médiatique spécifique rappelant le lien étroit entre la marque Dermo-Expertise et le monde de la dermatologie.



Уменьшение морщин на лбу: **31%**

Уменьшение морщин в уголках глаз: **33%**

Уменьшение морщин в уголках губ: **23%**

ИННОВАЦИОННАЯ ФОРМУЛА ПРОТИВ МОРЩИН

VICHY MEDICINE

КИН

RUSSIE

Vichy, leader du soin de la peau

Distribuée à travers un réseau national de près de 3000 pharmacies, la marque VICHY s'est imposée en Russie comme leader du soin du visage, tous circuits de distribution confondus. Son succès s'explique par le renforcement du conseil et de la proximité avec la clientèle sur le point de vente, ainsi que par l'amélioration de la visibilité des produits grâce à un merchandising qualitatif. Ces actions combinées de VICHY ont contribué à la modernisation des pharmacies russes.

CHINE



Un rouge à lèvres Maybelline dans la main de chaque Chinoise

En Chine depuis 1998, MAYBELLINE a pris son envol grâce à une ambitieuse et efficace stratégie de démocratisation de la qualité, qui permet à la marque d'étendre sa présence au-delà des 600 grandes villes chinoises. Des hôtesse MAYBELLINE parcourent le pays pour enseigner l'art du maquillage aux clientes à travers des cours et des démonstrations. 95 % des Chinoises interrogées désignent aujourd'hui MAYBELLINE comme leur marque de maquillage préférée. L'ambition du groupe de "mettre un rouge à lèvres dans la main de chaque Chinoise" se concrétise. Les rouges à lèvres Water Shine conquièrent toujours plus de consommatrices, notamment grâce à la qualité offerte pour un prix très compétitif.



ÉTATS-UNIS

Redken conquiert l'homme américain

Redken For Men part à la conquête des Etats-Unis. Le lancement a été soutenu par une communication ciblée dans les lieux new yorkais à la mode. En quelques semaines seulement, la marque a réussi à séduire les coiffeurs américains et leurs clients avec sa toute nouvelle gamme de soins capillaires.

AFRIQUE DU SUD

Succès des défrisants Dark and Lovely de SoftSheen.Carson

En septembre, l'Afrique du Sud a découvert la nouvelle version des célèbres défrisants Dark and Lovely de SOFTSHEEN.CARSON. Pour ce relancement, la marque, leader mondial sur le marché capillaire ethnique, a élaboré un impressionnant programme d'animations, particulièrement apprécié par les clientes. Cette opération a assuré aux produits un succès immédiat et incontestable. SOFTSHEEN.CARSON a ainsi conforté la place de numéro 1 des soins capillaires qu'elle occupe depuis plusieurs années en Afrique du Sud. Ce pays constitue pour la marque et pour le groupe une véritable passerelle vers l'ensemble du continent africain.



INDE

Vichy arrive en Inde

La vocation pédagogique de VICHY a amené la marque à créer le concept original du "Docteur Vichy". Ce service permet aux consommatrices de recevoir des conseils personnalisés sur leur peau, sur l'utilisation et les performances des produits VICHY, par des professionnels de santé. Ces "Centres de Check-Up de la Peau" itinérants ont rencontré un vif succès auprès des Indiennes, aussi bien à Bombay, New Delhi ou Bangalore qu'à Chennai et Hyderabad.



ROYAUME-UNI

Formidable succès du mascara Hypnôse de Lancôme

Les publicités particulièrement impactantes du mascara Hypnôse de LANCÔME s'affichent dans les rues de Londres et habillent les taxis londoniens. Cette campagne de choc a dévoilé au Royaume-Uni la formule très innovante d'Hypnôse, qui est devenu le premier mascara du marché anglais. Cette excellente performance en maquillage a contribué à la croissance de LANCÔME dans l'ensemble du pays.



CHINE

Matrix ou le rêve américain en Asie

MATRIX, la célèbre marque américaine de produits capillaires, continue son déploiement international et part à la conquête de la Chine. Le défi est de taille : un potentiel de 300 000 salons chinois. Seule marque populaire internationale de produits professionnels en Chine, MATRIX bénéficie d'un positionnement unique dans ce pays.

Elsève de L'Oréal Paris devient le 1^{er} shampooing sur le marché

2004 est l'année des victoires pour Elsève de L'ORÉAL PARIS en République tchèque : conquête du leadership sur le marché des soins capillaires et croissance rapide des parts de marché grâce à une stratégie de produits stars, tels que Color Vive, la référence du marché. Elsève est plébiscitée par les jeunes femmes urbaines, actives, exigeantes et sophistiquées, moteurs de la croissance des marchés cosmétiques.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE



MEXIQUE



L'Oréal, leader des parfums

En 2004, CACHAREL, GIORGIO ARMANI et RALPH LAUREN ont rencontré un très grand succès au Mexique grâce aux lancements de leurs parfums Amor Amor, Emporio Night, Ralph Lauren Blue et Romance Silver. La Division Produits de Luxe conforte ainsi sa place de numéro 1 du marché mexicain. Sur le segment des parfums féminins, RALPH LAUREN maintient sa première place, avec notamment Ralph, leader incontesté depuis son lancement. RALPH LAUREN, avec Polo Blue, et GIORGIO ARMANI, avec Acqua di Giò et Armani Mania, occupent quant à eux les deux premiers rangs des fragrances masculines.



Light de Garnier Skin Naturals séduit les Indiennes

Après les antirides, les crèmes contours des yeux et les hydratants avec protection solaire, GARNIER lance son premier soin antitaches sur le marché indien. Véritable innovation technologique, Light de Garnier Skin Naturals combine un filtre solaire, un exfoliant et des agents antioxydants. Sa formule de pointe lui procure une forte valeur ajoutée et le place au-dessus de ses concurrents. Le produit comble les attentes des femmes indiennes et s'est imposé dès son lancement sur un marché du soin de la peau très disputé. Les quatre produits qui composent la nouvelle gamme sont déjà commercialisés dans des dizaines de milliers de points de vente, assurant ainsi une excellente diffusion de cette innovation.

ÉTATS-UNIS

Remarquable succès de Kiehl's

KIEHL'S poursuit son formidable déploiement aux Etats-Unis et à l'international. Pas moins de 11 nouvelles boutiques ont été ouvertes en 2004, dont six aux Etats-Unis. Un succès porté par la forte identité de la marque dont les racines new yorkaises remontent à la création d'une pharmacie en 1851.



> RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

A la pointe de l'innovation cosmétique

Près de 3 000 personnes, 13 centres de recherche, 13 centres d'évaluation à travers le monde pour concevoir près de 4 000 nouvelles formules, destinées aux grands métiers de la cosmétique : hygiène, soin de la peau et solaires, maquillage, soin capillaire, coloration, coiffage, parfums... la réalité de la recherche de L'Oréal est multiple et totalement internationale. 2004 vient encore le confirmer.



• Grâce à leur puissance de grossissement (x 10 000), ces microscopes électroniques permettent d'explorer et de comprendre la structure intime du cheveu et de la peau.

UNE MISSION CLÉ : CHERCHER POUR APPLIQUER

L'intense activité et la productivité de la recherche du groupe ne sont possibles que grâce à une organisation rationalisée et internationalisée des ressources.

La recherche avancée s'est investie sur deux axes, la peau et le cheveu, qui sont les deux matériaux ou organes sur lesquels sont appliqués les produits cosmétiques et dont la connaissance la plus poussée est indispensable à la conception et à l'efficacité des produits.

Les laboratoires de développement sont, quant à eux, organisés par grands domaines : capillaire, soin de la peau, maquillage et parfums. Dans tous les cas, les structures sont internationales, tout comme les fonctions transversales ou services d'appui tels que les brevets, les affaires réglementaires, les systèmes d'information, les relations fournisseurs et la sécurité.

Des objectifs de rentabilité, productivité et croissance ont mené à cette organisation. Une coordination mondiale évite en effet les doublons et favorise les transferts de technologies, voire leur enrichissement. Elle permet d'être à l'écoute des problématiques locales et d'adapter les produits aux attentes des consommateurs, mais aussi aux impératifs réglementaires. Dans cet esprit, la contrainte la plus forte est adoptée mondialement.

LES CENTRES DE RECHERCHE COSMÉTIQUE ET DERMATOLOGIQUE DANS LE MONDE



L'internationalisation favorise par ailleurs la mondialisation de marques locales acquises par le groupe, telles que YUE-SAI, SHU UEMURA, MAYBELLINE, REDKEN ou SOFTSHEEN.CARSON, qui sont développées dans leur pays d'origine.

Les passerelles établies entre recherche avancée et recherche appliquée et développement sont d'autant plus efficaces qu'elles s'enrichissent du partage des connaissances, concepts et technologies nouvelles. La recherche avancée alimente en concepts, molécules et instrumentations les entités de recherche appliquée et développement. Celles-ci valorisent ensuite ces développements dans des déclinaisons produits adaptées au positionnement spécifique de chaque marque sur ses marchés.

Le succès de ces déclinaisons réside dans le savoir-faire des formulateurs qui choisissent des technologies différentes pour les mettre en valeur dans tous les produits du groupe (la technologie peut être un mode opératoire pour réaliser une émulsion spécifique huile dans l'eau, ou l'association de polymères qui apportent des propriétés de souplesse, de lissage ou de brillance à un produit).

A tout instant, aux quatre coins du monde, en recherche avancée ou en développement, chacun garde à l'esprit l'application, les produits, les marques et les consommateurs. Il en résulte ainsi une véritable capacité d'anticipation.

LE RESPECT DES DIVERSITÉS

Qu'elle soit culturelle, ethnique, réglementaire ou scientifique, la diversité est une donnée de base dans l'élaboration d'un produit cosmétique qui est destiné à être appliqué sur des peaux et cheveux sains en vue de les entretenir, les nettoyer ou de prévenir les effets du soleil, les rides, les taches, la chute de cheveux... Partant de l'axiome "tous égaux mais tous différents", il est évident qu'il faut intégrer toutes les diversités pour construire le futur de la cosmétique.

Concrètement, la recherche de L'Oréal a investi dès les années 1980 dans les sciences de la vie pour comprendre les effets du soleil sur la peau, le vieillissement, le blanchissement, la pousse et la chute des cheveux. La mise en œuvre de méthodes *in vitro* de reconstitution de la peau ou de pousse de cheveu maintenu en survie ont non seulement permis d'aller plus loin dans la compréhension de ces deux organes mais aussi dans la mise au point de tests pertinents pour évaluer l'innocuité et l'efficacité des ingrédients ou des produits finis sans avoir besoin de recourir à l'animal.

L'investissement dans les méthodes physiques d'exploration des peaux et cheveux est une autre priorité pour la recherche. Microscopes de plus en plus puissants, capteurs microélectroniques, nanosondes, analyse d'images et modélisation sont autant de moyens



BUDGET DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT⁽¹⁾
(en millions d'euros)

507
millions d'euros
investis en 2004⁽¹⁾

(1) Ces chiffres intègrent l'ensemble des frais de recherche en cosmétique et en dermatologie (100 %).

Les coulisses du mascara Hypnôse

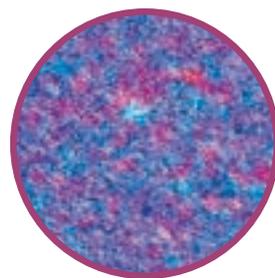
Hypnôse, le mascara volumateur de LANCÔME est un succès, salué par les consommatrices, fondé sur une véritable connaissance des cils, une parfaite maîtrise de la formulation et donc de la texture, une adéquation de la brosse à la formule et l'introduction de deux technologies récentes.

Quelle est la part de la science dans Hypnôse ?



La connaissance intime du cil grâce à la plate-forme de microscopie et la découverte, à l'échelle du micron, de tous les détails de sa structure, très voisine de celle du cheveu.

L'art de la formulation, c'est-à-dire le mélange d'ingrédients pas toujours compatibles (huiles, cires, polymères, pigments, charges...) pour colorer et augmenter le volume du cil, en apportant de la matière sans former d'agréats et en préservant la séparation des cils.



d'explorer la structure, de comprendre les propriétés qui en découlent, d'analyser le mode d'action d'un produit et de concevoir des outils d'évaluation objective de l'efficacité des produits.

Par ailleurs, l'implantation progressive de nos centres de recherche sur trois continents, avec une ouverture récente à Chicago et une prochaine à Shanghai, permettra de prendre en compte toutes les ethnies, de formuler des produits spécifiques ou d'adapter les produits internationaux. Cela va dans le sens de la tendance au métissage de la planète et de l'ouverture de nouveaux marchés en Asie, Amérique latine et Afrique.

L'ÉVALUATION : L'ORÉAL EN A FAIT UNE SCIENCE

L'intensification des efforts d'évaluation renforce aujourd'hui le dispositif de la recherche de L'Oréal. L'évaluation permet d'apporter les preuves de l'innocuité et de l'efficacité des produits par des méthodes fiables et reproductibles, mais aussi de s'assurer de la performance réelle, dans les conditions normales d'utilisation par des consommateurs du monde entier. Cet extraordinaire défi ne peut être relevé sans connaissance et recherche.

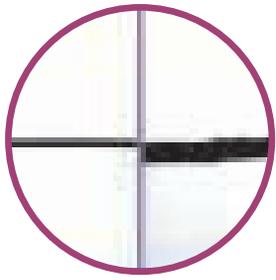
Tout commence par la connaissance des marchés et des gestes de beauté aux quatre coins du monde dans nos 13 centres d'évaluation ; le choix des matières premières qui repose sur près de 100 ans de capitalisation de savoir-faire en formulation constitue l'étape suivante.

L'Oréal bénéficie également d'une immense base de données sur la peau et le cheveu, en surface, en profondeur, en fonction de l'âge et des facteurs environnementaux tels qu'exposition solaire, climat, pollution, style de vie. Cet atout permet de concevoir des produits qui renferment plus d'une trentaine d'ingrédients. L'innocuité de ces ingrédients a été évaluée selon des protocoles rigoureux.

La recherche doit aussi veiller à assurer la traçabilité, pour laquelle l'analyse chimique est incontournable. L'étape de la formulation donne enfin naissance au produit. Il sera à nouveau évalué sur le plan de son innocuité et de sa performance. Pour cela, L'Oréal possède deux atouts : la mise au point de modèles *in vitro* et de méthodes instrumentales d'analyse *in vivo*, non invasives. La peau reconstruite qui mime les grandes fonctions de la peau humaine et le cheveu maintenu en survie qui pousse comme un cheveu humain sur tête sont de fantastiques outils d'évaluation

2979

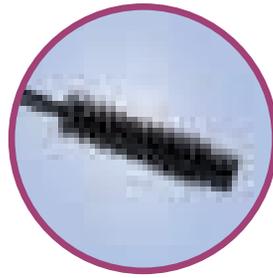
salariés de la recherche cosmétique et dermatologique



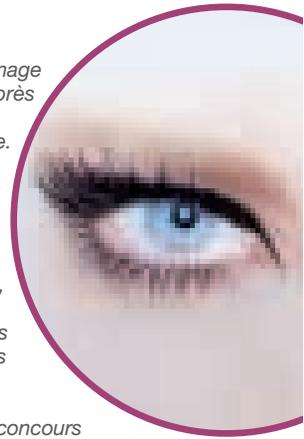
L'originalité d'Hypnôse réside dans l'adoption d'une technologie brevetée L'Oréal, développée pour le cheveu : les associations de polymères cationiques et anioniques qui assurent un gainage lisse de la fibre, et d'un agent de texture qui affine cette dernière.



L'effet volumateur tient au couple texture/brosse, brosse dont le dessin a également été breveté.



Les preuves d'efficacité s'obtiennent par analyse d'image sur un échantillon avant et après application du mascara et par microscopie électronique. Enfin, des études sont conduites dans les conditions réelles d'utilisation par des esthéticiennes, des spécialistes d'analyse sensorielle et des statisticiens, sur un grand nombre de consommatrices dans nos centres d'évaluation à travers le monde.



Ainsi, un mascara requiert le concours d'une vingtaine de disciplines différentes pour être mis au point et évalué avant d'être lancé.

sur le plan biologique. Certaines étapes du vieillissement de la peau peuvent être simulées et le cycle d'un cheveu, étudié. Les méthodes instrumentales mesurent objectivement des paramètres tels que l'hydratation, la surface ridée, la couleur, la sécrétion de sébum, la résistance à la casse d'un cheveu, le diamètre... et même des caractéristiques subjectives comme la douceur, le toucher. Les résultats sont souvent enrichis par les évaluations conduites à l'extérieur. L'analyse sensorielle, à son tour, vérifie l'adéquation de la formule à la perception. Le verdict final reste celui du consommateur ou du professionnel (coiffeur, esthéticienne...) et là encore, la recherche de L'Oréal est à l'écoute avec des salles d'application à travers le monde.

La complexité des peaux et des cheveux sains associée aux attentes de chacun justifie l'importance de l'évaluation de la performance d'un produit cosmétique. L'Oréal en a fait une "science".

Les laboratoires ont dépassé le stade de l'évaluation de l'innocuité et de l'efficacité en s'intéressant aussi à l'écotoxicité, à la traçabilité et au développement durable. Les matières premières retenues doivent également satisfaire ces exigences.

L'évaluation, comme toutes les activités de recherche, ne progresse que par l'écoute du monde extérieur et le partage des connaissances, notamment par des échanges avec des fournisseurs, d'autres centres de recherche et d'autres secteurs de l'industrie. En 2004, la recherche de L'Oréal a publié une soixantaine d'articles. Elle est par ailleurs engagée dans une centaine de coopérations externes, démontrant son esprit d'ouverture et de curiosité pour "saisir ce qui commence". Tout cela constitue une mosaïque de talents indispensable à la genèse d'un produit de beauté performant.



BREVETS
(recherche cosmétique et dermatologique)

21 203

extensions
internationales
de brevets en 2004

> PRODUCTION ET TECHNOLOGIE

Performance et productivité au service de la croissance

En 2004, L'Oréal a passé le cap des 4 milliards d'unités produites. Les coûts ont continué à baisser grâce à la productivité de l'outil et à l'efficacité des politiques d'achat développées dans un contexte de hausse des matières premières et du pétrole.



NOUVEAUX PROCÉDÉS DE FABRICATION ET INNOVATIONS PACKAGING

Un nouveau procédé de fabrication de pâtes décolorantes par extrusion a été développé pour la Division Produits Professionnels. Le produit, Platinum de L'ORÉAL PROFESSIONNEL, connaît un grand succès commercial.

En 2004, 80 brevets de packaging ont concrétisé l'effort des chercheurs. Plus de 50 nouveaux produits en ont bénéficié, parmi lesquels la crème Deep Sea Therapy de SHU UEMURA, la coloration GARNIER Kit Nuanceur ou le mascara Hypnôse de LANCÔME.

• Unité de fabrication de crèmes de soin, usine de Pune (Inde) inaugurée en février 2004.

2004	Production cosmétique	Chiffre d'affaires cosmétique
Europe de l'Ouest	51 %	51 %
Amérique du Nord	27 %	27 %
Reste du monde	22 %	22 %
TOTAL	100 %	100 %

	2002	2003	2004
<i>En millions d'unités</i>			
Production des usines cosmétiques	3 725,2	3 852,8	4 307,0

	2002	2003	2004
<i>En millions d'euros</i>			
Engagement d'investissements cosmétiques (production et distribution physique)	318,3	332,0	293,1

	2002	2003	2004
<i>Indice (base 100 en 2002)</i>			
Evolution de l'indice d'achat des produits comparables	100	98,2	93,9

	2002	2003	2004
<i>Unités</i>			
Brevets de packaging	78	81	80

- Produits Grand Public : 26 usines
- Produits de Luxe : 6 usines
- Produits Professionnels : 3 usines
- Cosmétique Active : 2 usines
- Dermatologie : 2 usines
- Matières premières : 3 usines

IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES DANS LE MONDE



EUROPE
20 usines



AMÉRIQUE DU NORD
10 usines



AMÉRIQUE DU SUD
4 usines



AFRIQUE · ASIE
8 usines

QUALITÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

94 % de la production des usines du groupe sont certifiées ISO 9001 version 2000. En matière d'environnement, 20 usines sur les 42 sont déjà certifiées ISO 14001 fin 2004. L'objectif est d'obtenir cette certification pour l'ensemble des usines. Par ailleurs, les indicateurs de sécurité des sites de production ont été de nouveau améliorés de 17 % cette année.

DYNAMIQUE DE RÉORGANISATION DE LA PRODUCTION

Engagée depuis plusieurs années, la politique de spécialisation des centres de production par technologie a été poursuivie en 2004.

Ainsi, l'usine d'Albesa (Espagne), dédiée à la production de poudres de maquillage, a été transférée de la Division Produits Grand Public à la Division Produits de Luxe, qui dispose à présent de quatre usines en Europe (une usine de maquillage, une de parfums et deux spécialisées dans le soin). La Division Produits Grand Public a concentré ses productions de poudres de maquillage à Turin (Italie). La concentration de la production de shampoings sur l'usine de Rambouillet (France) a permis une diminution des coûts de fabrication, notamment pour Ultra Doux de GARNIER en Europe.

Cette logique de rationalisation de la production a également conduit à la fermeture de l'usine de vernis à ongles de Linden (Etats-Unis).

Enfin, afin d'optimiser les coûts, le management des sites de West Caldwell et Piscataway (Etats-Unis) a été fusionné en une seule direction opérationnelle.

LOGISTIQUE D'APPROVISIONNEMENT DES FILIALES

La concentration de la production s'accompagne d'une réorganisation de la logistique d'approvisionnement des filiales. Celle-ci permet d'acheminer les flux de produits vers les filiales en offrant un excellent taux de service avec des stocks minimums.

Ainsi, la Division Produits de Luxe, en passant de quatre à deux organisations logistiques d'approvisionnement des filiales, s'inscrit dans ce schéma.

RÉDUCTION DES COÛTS

Les coûts industriels ont encore été réduits grâce à la croissance des volumes produits et à la rationalisation du parc industriel. Un travail approfondi d'analyse de la valeur des produits et de réduction concertée des coûts des fournisseurs des usines a conduit à d'importantes économies d'achats. Un approvisionnement croissant en Asie et l'utilisation de plus en plus fréquente des enchères inversées ont également favorisé cette dynamique.

Au total, l'ensemble de ces actions contribue à générer des gains largement supérieurs aux hausses des matières premières. Des actions sont déjà engagées pour maintenir cette dynamique en 2005.



ACCÉLÉRATION DU DÉVELOPPEMENT EN CHINE

Les acquisitions de MININURSE et de YUE-SAI permettent au groupe de disposer de deux usines supplémentaires en Chine. Elles assureront la production des soins de la peau pour les marques L'ORÉAL PARIS, MININURSE et YUE-SAI.

Parallèlement, les travaux visant à doubler la capacité de l'usine de Suzhou (Chine) ont démarré. Cette dernière sera dorénavant spécialisée dans le maquillage et la coloration.

La capacité de production de la Division Produits Grand Public en Asie, assurée par les usines chinoises et l'usine indonésienne, permet maintenant de répondre à tous les besoins de ce marché.

> RELATIONS HUMAINES

Développer le leadership et le savoir-faire

En 2004, L'Oréal a confirmé ses grandes orientations stratégiques en matière de ressources humaines : attirer des talents, développer le leadership de ses collaborateurs et renforcer leur savoir-faire.



• Trouver les leaders de demain : l'équipe gagnante du "L'Oréal e-Strat Challenge" 2004.

RECHERCHER LES TALENTS DE DEMAIN

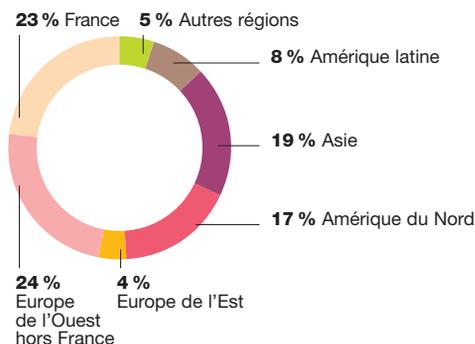
Qualité et sélectivité sont les maîtres mots de la politique de recrutement de L'Oréal. Ainsi, en 2004, des partenariats avec 178 grandes écoles et universités dans le monde ont été déployés. La dimension internationale des deux jeux d'entreprise du groupe a par ailleurs été accentuée : 30 000 étudiants de 113 pays se sont inscrits au "L'Oréal e-Strat Challenge", qui s'est ouvert cette année à 23 nouveaux pays, et le "L'Oréal Marketing Award" a donné à 3 300 étudiants de 26 pays la possibilité de devenir chef de produit pendant quatre mois.

Pour détecter les talents de demain et les sensibiliser à ses métiers, L'Oréal a également pris deux nouvelles initiatives :

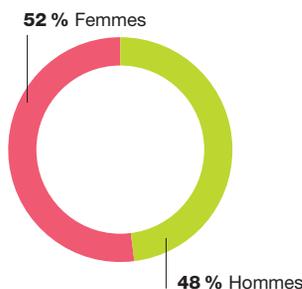
- les "Ateliers Créativité et Business", occasion unique de détecter des talents créatifs, ont réuni plus de 200 étudiants provenant d'univers très différents (mode, design, arts graphiques, économie...),
- le "L'Oréal Industrial Challenge" met en compétition 48 étudiants ingénieurs français et chinois afin de récompenser le projet industriel le plus innovant.

En 2004, L'Oréal a été élue première entreprise pour laquelle les étudiants des *business schools* européennes souhaiteraient travailler, d'après une enquête Universum réalisée auprès de 5 219 étudiants de 19 pays européens.

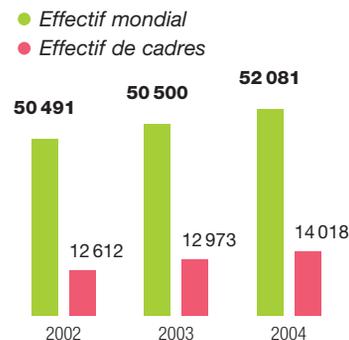
RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION DES CADRES PAR GENRE



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS



L'Oréal a recruté 1 820 cadres de 70 nationalités différentes en 2004, dont 211 jeunes cadres à l'issue d'un stage opérationnel.

DÉVELOPPER LE LEADERSHIP

L'une des clés de la réussite de L'Oréal est de promouvoir des jeunes de talent à des postes opérationnels et de leur confier des responsabilités très tôt, tout en leur offrant un parcours de formation sur mesure. En 2004, 29 % des jeunes cadres, d'âge moyen de 31 ans, ont ainsi accédé à un nouveau poste de management.

L'ensemble des cadres du groupe a bénéficié d'un entretien de développement et d'évaluation, formalisé dans le cadre du dispositif "Talent Development". Des programmes spécifiques de développement du leadership ont également été élaborés, notamment avec le Centre européen d'éducation permanente (CEDEP) : le "Global Leadership for Growth" – programme international de management général – a réuni 100 managers à haut potentiel grâce à un dispositif croisant les sessions de New York, Singapour et Fontainebleau.

Des "Comités de Développement Ressources Humaines" se tiennent par ailleurs dans tous les pays pour imaginer et élaborer des parcours favorisant l'ouverture et l'acquisition de nouvelles expériences.

La composition des Comités de Direction est représentative des possibilités de développement personnel, de mobilité et de diversité offertes par L'Oréal : 28 % des membres sont non locaux, 38 % sont des femmes, l'ancienneté moyenne chez L'Oréal est de 11 ans.

RENFORCER LES EXPERTISES

Le développement des collaborateurs repose sur la transmission des connaissances, la formation et la complémentarité des expériences. C'est dans ce sens que L'Oréal valorise les parcours atypiques au cours d'une même carrière et encourage la formation.

En 2004, 60 % des cadres ont bénéficié d'une formation. Les "Management Development Centers" (MDC) de New York, Paris, Rio et Singapour ont intensifié leurs programmes de rencontres professionnelles. Les principaux modules de formation et de développement ont, en parallèle, été améliorés et leur ancrage dans le contexte professionnel renforcé.

FAITS MARQUANTS 2004

- Avril : la 4^e édition du "L'Oréal e-Strat Challenge" récompense l'INSEAD – Singapour, la Kellogg School of Management – Etats-Unis et l'Universitas – Indonésie.
- Mai : L'Oréal arrive en tête du classement "Tendence European Student Barometer" 2004 réalisé auprès de 12 000 étudiants européens.
- Juin : le 12^e "L'Oréal Marketing Award" est remporté par la York University-Schulich School of Business – Canada, qui a également reçu le "Prix Communication Publicis".
- Juillet : la "L'Oréal Chair of Marketing" à la Saïd Business School of Oxford University est confiée au Professeur Douglas B. Holt.
- Octobre : le "Hong Kong Caring Company Award" est décerné à L'Oréal pour son implication dans le domaine de la solidarité.
- Novembre : L'Oréal est classé en première position de l'étude sur la réputation des entreprises en Europe, menée par l'organisme américain Reputation Institute et l'institut de sondage Harris Interactive.

> DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une démarche civique et responsable

Parce que le métier de L'Oréal est au cœur du bien-être des personnes, l'ambition du groupe va au-delà de la performance financière. L'Oréal a publié en 2004 son premier rapport de développement durable – également disponible sur Internet – dans lequel le groupe affirme sa volonté de lier étroitement sa croissance économique à des principes éthiques forts et une réelle conscience de ses responsabilités à l'égard de la communauté.



• Le professeur Lucia Mendonça Previato, lauréate du Prix L'Oréal-Unesco Pour les Femmes et la Science 2004 pour la région Amérique latine, à l'institut de biophysique de l'université fédérale de Rio de Janeiro, avec ses étudiantes. Elle a consacré l'essentiel de sa carrière à la compréhension, au traitement et à la prévention de la maladie de Chagas, affection souvent mortelle et endémique en Amérique latine.

Pour plus d'informations, consultez le rapport de développement durable du groupe ou sa version Internet accessible sur www.loreal.com.

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT, RENFORCER LA SÉCURITÉ

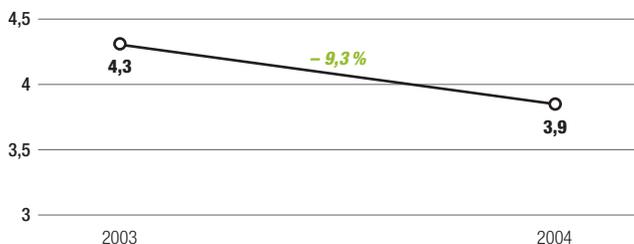
La protection de l'environnement a toujours été au cœur de la politique industrielle de L'Oréal. Le groupe veille sans relâche à la limitation des consommations d'eau et d'énergie, des émissions atmosphériques et à la valorisation des déchets, selon laquelle les déchets sont recyclés, réutilisés ou transformés. Les avancées sont significatives. En 2004, les consommations d'eau et d'énergie des usines et centrales du groupe ont baissé respectivement de 11 % et de 8 %, et l'indice de valorisation des déchets s'est encore amélioré.

La sécurité, l'hygiène et la santé des employés constituent un autre pilier de la politique du groupe. De rigoureux programmes sont mis en place au sein de chaque site administratif, laboratoire, centrale et usine. L'Oréal USA a d'ailleurs été reconnue par le magazine américain *Occupational Hazards* comme l'une des 16 entreprises offrant la meilleure sécurité au travail des Etats-Unis.

Par ailleurs, pour permettre la formulation de produits toujours plus performants et sûrs, L'Oréal accorde une grande importance à la sélection des matières premières. Le groupe intègre désormais dans son processus de sélection l'ensemble des critères du développement durable et y associe étroitement ses fournisseurs.

NOMBRE D'ACCIDENTS PAR MILLION D'HEURES TRAVAILLÉES⁽¹⁾

En un an, le taux de fréquence conventionnel des sites industriels et centrales d'expédition du groupe a diminué de 9,3 %.



(1) Taux de fréquence conventionnel = nombre d'accidents avec arrêt/1 million d'heures travaillées.

ÉVOLUTION DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

(usines et centrales du groupe)

	2003	2004	Evolution
Consommation d'eau (litre/produit fini)	0,84	0,75	-10,7%
Consommation d'énergie (kWh/1 000 produits finis)	204	188	-7,8%
Indice de valorisation des déchets (en %)	88,8%	89,3%	+0,5%

UN DIALOGUE SOCIAL RENFORCÉ

Le groupe est attaché à un dialogue social de qualité au sein des différentes instances de représentation du personnel dans les pays où il est présent.

Ainsi, la dimension européenne de l'Instance Européenne de Dialogue Social (IEDS) du groupe a été renforcée du fait de l'élargissement de l'Union européenne à 25 avec l'arrivée de 10 nouveaux pays membres dans le périmètre de l'accord. La Pologne et la République tchèque, qui remplissaient les conditions de représentation au sein de l'IEDS, ont pu y faire leur entrée dès juin 2004.

S'ENGAGER POUR LES COMMUNAUTÉS

Agissant en entreprise citoyenne, le groupe souhaite apporter sa contribution à des projets utiles à la collectivité, en cohérence avec les valeurs qu'il exprime depuis près d'un siècle.

L'exemple le plus fort de l'engagement sociétal de L'Oréal est le programme international Pour les Femmes et la Science, développé depuis 1999 avec l'Unesco. Ce partenariat qui vise à encourager des femmes de tous les continents vers des métiers scientifiques, a été reconduit en 2004 pour les cinq prochaines années. Cinq chercheuses renommées se voient chaque année attribuer le Prix L'Oréal-Unesco pour l'ensemble de leurs découvertes par un jury conduit par trois Prix Nobel.

Quinze jeunes scientifiques de talent reçoivent également des bourses afin de poursuivre leurs recherches. Depuis la création du programme, 91 chercheuses de plus de 50 pays ont été récompensées pour leurs travaux ou encouragées dans leur carrière.

A ces distinctions internationales viennent s'ajouter des initiatives nationales destinées à promouvoir l'activité scientifique des femmes. Le partenariat L'Oréal-Unesco se décline ainsi dans une vingtaine de pays par la mise en place de bourses nationales, de programmes d'éducation ou de tutorat pour familiariser les jeunes filles avec les carrières scientifiques.

Par ailleurs, en Afrique du Sud, L'Oréal initie ses 800 employés à la prévention contre le sida (informations, conseils, dépistage...). Au-delà, le groupe a lancé des programmes de formation des coiffeurs, qui concernent déjà plus de 60 000 personnes par an, et qui intègrent un module d'information et de prévention contre le sida. Ainsi, coiffeurs et salariés, en transmettant l'information dans les salons et au sein de leurs familles et villages, contribuent directement ou indirectement à sensibiliser des dizaines de milliers de personnes.

UN ENGAGEMENT RECONNU

Les efforts du groupe sont reconnus : L'Oréal est la seule entreprise française à figurer dans les huit indices boursiers internationaux de développement durable (les Dow Jones Sustainability Indexes, l'ASPI Eurozone, les FTSE4Good Indexes et l'Ethibel Sustainability Index).



L'ORÉAL ET LA DIVERSITÉ

En octobre 2004, L'Oréal a reçu aux Etats-Unis le premier *Global Leadership Award*, décerné par l'organisation *Diversity Best Practices*, au titre de son engagement en faveur de la diversité de ses salariés, consommateurs, fournisseurs et autres partenaires.

En décembre 2004, L'Oréal a signé la *Charte de la diversité* qui rappelle son engagement à lutter contre les discriminations, à recruter et à promouvoir des personnes d'origines culturelles et ethniques différentes.

> COSMÉTIQUE

Au service du consommateur, dans chaque circuit de distribution

Division Produits **Professionnels**



La Division Produits Professionnels est dédiée aux coiffeurs du monde entier. Ses produits sont utilisés mais aussi vendus dans les salons, où les clientes et les clients bénéficient du savoir-faire et des conseils d'un professionnel. Sa gamme diversifiée de produits performants et innovants répond aux exigences des salons de coiffure en matière de coloration des cheveux, de forme durable et de soins des cheveux.

L'ORÉAL PROFESSIONNEL

KÉRASTASE

REDKEN

MATRIX

Division Produits **Grand Public**



La Division Produits Grand Public commercialise ses produits dans les circuits de grande distribution. Son portefeuille de marques complémentaires permet de développer des produits répondant aux attentes de chacun. Ses produits combinent haute technologie et forte valeur ajoutée, à un prix accessible au plus grand nombre de consommatrices et consommateurs.

L'ORÉAL PARIS

GARNIER

MAYBELLINE NEW YORK

YUE-SAI

SOFTSHEEN·CARSON

CLUB DES CRÉATEURS DE BEAUTÉ

Division Produits de **Luxe**



La Division Produits de Luxe dispose d'un portefeuille de marques prestigieuses, dont les produits sont commercialisés dans la distribution sélective : grands magasins, parfumeries, *travel retail* et boutiques en propre. Les marques de la Division développent des produits haut de gamme incorporant les innovations de la recherche de L'Oréal. Les clientes et les clients bénéficient sur les points de vente de conseils personnalisés leur permettant de choisir les produits les mieux adaptés à leurs besoins.

LANCÔME	RALPH LAUREN
BIOThERM	CACHAREL
HELENA RUBINSTEIN	KIEHL'S
GIORGIO ARMANI	SHU UEMURA

Département **Cosmétique Active**



Le Département Cosmétique Active propose des soins dermocosmétiques vendus en pharmacie et dans les espaces spécialisés des parapharmacies. Le Département Cosmétique Active élabore des produits garantissant aux consommateurs sécurité et efficacité. Partout dans le monde, les marques du Département sont soutenues par les conseils du pharmacien et la prescription du dermatologue, assurant ainsi un service personnalisé à la clientèle.

VICHY
LA ROCHE-POSAY
INNÉOV

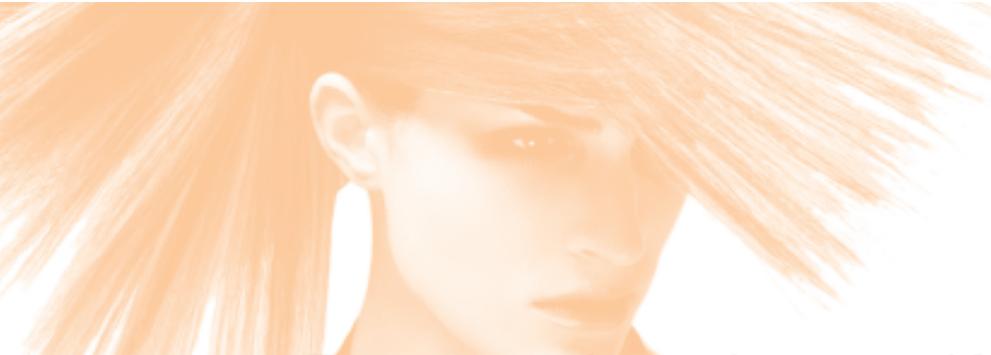


Produits **Professionnels**

L'ORÉAL PROFESSIONNEL • KÉRASTASE • REDKEN • MATRIX



La Division Produits Professionnels dispose d'un portefeuille de marques à la fois uniques et complémentaires. Quel que soit le degré de maturité du marché professionnel local, la Division peut satisfaire les besoins de toutes les catégories de salons de coiffure dans le monde entier. Elle développe des services et propose des produits répondant aux attentes des coiffeurs en matière de coloration des cheveux, de forme durable et de soin des cheveux.



Partenaire des coiffeurs du monde entier

Partenaire d'environ 400 000 salons de coiffure dans le monde, la Division Produits Professionnels a poursuivi son développement en 2004. Le succès de nombreux lancements, la conquête de parts de marché ainsi que l'introduction de ses marques dans de nouveaux pays ont permis à la Division d'enregistrer une nouvelle année de croissance.

ENJEUX ET STRATÉGIE DE CROISSANCE

Leader sur le marché des produits professionnels, la Division a encore accentué très activement l'internationalisation de son portefeuille de marques en direction des pays relais de croissance, en offrant des produits et des services de qualité, notamment sous la marque MATRIX.

Dans les pays où la Division est déjà fortement représentée, des innovations technologiques ont permis de renforcer nos parts de marché avec des produits performants comme Platinium de L'ORÉAL PROFESSIONNEL, qui se positionne sur le créneau très porteur de la décoloration.

La croissance de la Division passe également par la stimulation et le développement des marchés. En 2004, le marché des produits pour hommes s'est avéré être une excellente opportunité que la Division a su saisir.

Enfin, le renforcement des moyens mis en œuvre pour former un nombre toujours plus grand de salons a permis à la Division de consolider ses partenariats avec la profession et de contribuer au respect des bonnes pratiques de santé et de sécurité des coiffeurs et des consommateurs.



« Avec un chiffre d'affaires en progression de +7,6 % à données comparables, la Division Produits Professionnels a continué à gagner des parts de marché en 2004. En Europe de l'Ouest, le chiffre d'affaires a crû de +4,2 % et les positions de la Division se sont renforcées. En Amérique du Nord, la croissance (+9,2 %) a été largement supérieure à celle du marché. En Asie, la progression s'est élevée à +7,2 %, en Europe de l'Est à +46,8 %, en Amérique latine à +13,1 % et dans les autres pays à +14,8 %. »

Jean-Jacques Lebel,
Vice-Président Directeur Général Produits Professionnels

FAITS MARQUANTS

- Lancement de **Platinum de L'ORÉAL PROFESSIONNEL**, une pâte décolorante permettant de réaliser des mèches avec une plus grande facilité d'utilisation et une sécurité accrue.
- Conquête du marché des hommes avec le lancement de la gamme **Redken For Men** qui apporte une réponse complète à leurs attentes.
- Lancement de **Kérastase Réflexion** pour un traitement complet des cheveux colorés.
- Implantation de **MATRIX** dans de nouveaux pays : en Chine, au Moyen-Orient et dans les pays d'Europe de l'Est.



• L'implantation de salons MATRIX en Chine illustre la poursuite de l'internationalisation de la marque américaine en 2004.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE					CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR MÉTIER				
En millions d'euros	2003	2004	Poids 2004	Croissance 2004/2003 ⁽¹⁾	En millions d'euros	2003	2004	Poids 2004	Croissance 2004/2003 ⁽¹⁾
Europe de l'Ouest	969,5	1 011,1	50,6 %	4,2 %	Coloration	773,3	800,9	40,1 %	6,7 %
Amérique du Nord	601,9	604,7	30,3 %	9,2 %	Coiffage et forme	356,7	364,3	18,2 %	6,1 %
Reste du monde	328,6	382,4	19,1 %	14,8 %	Shampooings et soins	770,0	833,0	41,7 %	9,1 %
TOTAL	1 899,9	1 998,2	100 %	7,6 %	TOTAL	1 899,9	1 998,2	100 %	7,6 %

(1) A données comparables.



• **KÉRASTASE – Réflexion**

Kérastase Réflexion, gamme de soins pour une beauté durable des cheveux colorés.

• **L'ORÉAL PROFESSIONNEL – Platinum**

Service de mèches et balayages, une nouvelle technologie sous forme de pâte pour un respect total des cheveux.

• **L'ORÉAL PROFESSIONNEL – Tecni.art**

Ligne de coiffage professionnelle créative pour les meilleurs coiffeurs du monde entier.

ACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENTS EN 2004

L'Oréal Professionnel

En 2004, L'ORÉAL PROFESSIONNEL a connu une nouvelle année de croissance soutenue et a poursuivi ses gains de parts de marché.

Cette performance repose sur de très grands succès de produits et le développement de nouveaux services sur l'ensemble des métiers stratégiques de la marque :

- la pâte décolorante Platinum, véritable révolution technologique, a enregistré des ventes spectaculaires dès son lancement et a permis la conquête de nouveaux salons ;
- le relancement de la gamme de coiffage Tecni.art à partir de la plate-forme de produits Artec, marque américaine récemment intégrée, a donné un nouveau souffle à ce métier et connaît un très grand succès ;
- la poursuite de l'expansion rapide des soins Série Expert à travers le monde a été portée par le dynamisme des derniers lancements : les gammes Volume Extrême et Shine Curl ;
- la croissance soutenue d'X-Tenso sur le créneau de la forme durable a été très forte en Asie (Thaïlande, Corée, Taiwan), où ce marché est en pleine expansion.

Kérastase

Le développement international de KÉRASTASE s'est poursuivi à un rythme très élevé dans des salons de qualité qui proposent dorénavant tous les services soins-institut de la marque. Les taux de croissance ont été tout à fait spectaculaires, notamment aux États-Unis (+ 41,3 %), au Japon (+ 23,8 %) et dans le reste de l'Asie (+ 29,5 %), où ont été ouverts des salons haut de gamme.

La contribution des innovations à la croissance du chiffre d'affaires a par ailleurs été déterminante avec la création de deux nouvelles catégories de soins :

- Injection de Force, un soin prétraitement pour la reconstruction des cheveux affaiblis, réservé à l'usage des professionnels,
 - les soins Réflexion, qui assurent un éclat immédiat et durable des cheveux colorés grâce au micromaillage de la fibre capillaire.
- Les premiers résultats de cette gamme, lancée dans plusieurs pays d'Europe, sont de très bon augure pour la poursuite du développement de la marque en 2005.





• **REDKEN – Redken For Men**

Pour les hommes, première gamme de soins des cheveux et de camouflage des cheveux blancs.

• **MATRIX – Curl.life**

Régime vitalité pour le soin des cheveux bouclés.

Redken

La marque new yorkaise de la Division a enregistré une croissance de + 14 % en 2004, ce qui a encore renforcé sa position de numéro 2 sur le marché nord-américain.

La gamme Redken For Men, qui offre une approche complète pour les cheveux des hommes (soin, coiffage et couverture des cheveux blancs) a rencontré un très grand succès.

La qualité de la coloration Color Fusion, associée à une stratégie de conquête et de formation efficace, a assuré une deuxième année de croissance à deux chiffres et permis de recruter de très nombreux clients.

Toutes les initiatives prises en 2004 dans le soin du cheveu ont été couronnées de succès. Clear Moisture, pour les cheveux normaux à secs, bénéficiant d'une technologie exclusive de micronutrition, a été très apprécié. Smooth Down, lancé fin 2003 aux Etats-Unis et internationalisé début 2004, est devenu l'un des best-sellers de l'axe.

Le renouveau de la gamme de styling, avec une succession de lancements de produits vedettes, a contribué à l'essor de cette catégorie très orientée vers la revente aux clients des salons.

Matrix

Sur son marché d'origine, la marque américaine a renforcé son leadership, notamment sur le créneau de la coloration, avec une forte progression des ventes de Socolor. Color Sync a confirmé son succès pour la deuxième année consécutive.

Avec un catalogue de produits parfaitement adapté aux différents marchés, la marque a pu se déployer internationalement. En septembre, elle s'est implantée en Chine en s'appuyant sur un réseau de distributeurs qui va couvrir progressivement l'ensemble du pays. Au Moyen-Orient, la marque bénéficie déjà de positions très solides. En Europe de l'Est, les têtes de pont établies permettent d'envisager une croissance importante dans les années à venir.

PERSPECTIVES 2005

La stratégie de conquête des pays émergents, Chine, Inde, Russie, mais aussi Amérique latine, et un portefeuille de marques particulièrement bien adapté à ces marchés devraient contribuer de façon importante au développement du chiffre d'affaires de la Division. Un programme de lancements et d'innovations sur chacun des grands métiers devrait permettre d'améliorer les positions importantes qu'occupe la Division en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord, quel que soit le contexte économique ou concurrentiel. Ce programme bénéficiera des effets de synergies prévus, tant dans la réduction de nos coûts industriels que dans l'optimisation de nos organisations.



Produits **Grand Public**

L'ORÉAL PARIS • GARNIER • MAYBELLINE NEW YORK • YUE-SAI •
SOFTSHEEN • CARSON • CLUB DES CRÉATEURS DE BEAUTÉ



La Division Produits Grand Public a pour mission de toucher le plus grand nombre de consommateurs, en distribuant ses produits le plus largement possible dans tous les circuits de distribution. Avec un portefeuille de marques diversifiées, tant par leur positionnement prix que par leurs origines culturelles, la Division Produits Grand Public commercialise des produits de haute technologie dans cinq catégories : coloration capillaire, coiffage, soin du cheveu, soin de la peau et maquillage.



Forte croissance des ventes en unités et gains de parts de marché

En 2004, les ventes de la Division Produits Grand Public ont fortement progressé en volume (+ 7 %) et à données comparables (+ 5,8 %) grâce à une très forte expansion dans les pays relais de croissance (Chine, Russie, Brésil, Inde...), à une belle performance en Amérique du Nord et à l'amélioration des parts de marché de la Division en Europe.

ENJEUX ET STRATÉGIE DE CROISSANCE

Le premier enjeu de la Division Produits Grand Public est la création de valeur par l'innovation produit, réalisée en faisant coïncider les avancées de nos laboratoires et les besoins des consommateurs du monde entier. Ce flux constant d'innovations et de rénovations de nos produits maintient l'intérêt pour nos marques et les protège de produits concurrents de moins bonne qualité à bas prix.

L'autre enjeu de la Division est le déploiement mondial de ses marques pour profiter au mieux des marchés les plus dynamiques.

2004 a été l'année de l'accélération de la conquête de parts de marché dans les pays relais de croissance, avec GARNIER et MAYBELLINE, ainsi que la percée de GARNIER aux Etats-Unis. L'élargissement des marques vers des cibles additionnelles de consommateurs, comme les seniors et les hommes, est aussi une priorité. Le lancement

par L'ORÉAL PARIS, jusqu'alors dédiée aux femmes, de sa première gamme de soin pour hommes dans deux pays européens a constitué un événement majeur. La Division Produits Grand Public s'est également fixé pour objectif de dégager des moyens supplémentaires afin de financer l'expansion dans de nouveaux pays, d'augmenter le soutien médias ainsi que d'améliorer globalement les marges.

Avant tout, c'est la forte croissance des unités qui a généré une spirale positive pour les usines et a permis une amélioration régulière de nos prix de revient.

Mais la Division s'impose également des programmes de réduction de coûts dans les organisations et une analyse systématique de la valeur des produits pour réaliser de sensibles économies. Enfin, au-delà de la qualité de l'offre produit, un enjeu toujours plus important est la capacité de la Division, en partenariat avec les distributeurs, à rendre les magasins les plus attrayants possible, par la qualité des présentations et des promotions, et par le développement de nouveaux services.



« L'année 2004 a été très dynamique : une magnifique réussite dans les pays relais de croissance où nos ventes en unités ont progressé de près de 50 % dans des pays comme la Chine, la Russie, l'Inde ; la satisfaction de voir la forte croissance en Amérique du Nord, avec les succès de GARNIER en particulier ; des gains de parts de marché en Europe de l'Ouest en soin de la peau et en coloration, et une solide défense en shampooing.

Mobilisées avec un fort programme d'innovations, les équipes ont réalisé un excellent dernier trimestre à + 8,5 % à données comparables. »

Patrick Rabain,

Vice-Président Directeur Général Produits Grand Public

FAITS MARQUANTS

- En Europe de l'Ouest, la Division, déjà leader en soin du cheveu, en coiffage et en coloration, est devenue numéro 1 en valeur du marché du soin du visage : un événement historique.
- Aux Etats-Unis, la réussite du lancement de Garnier Fructis a permis à la Division de passer la barre des 10 % de parts de marché en shampooing.
- En Chine et en Russie, de très fortes positions ont été prises par nos marques populaires, GARNIER et MAYBELLINE, grâce à un *mix marketing* plus agressif en prix et mieux adapté à la consommatrice locale.



• Avec Men Expert, L'ORÉAL PARIS crée la première ligne sophistiquée de soins sur mesure pour la peau des hommes en grande diffusion. Men Expert est déjà numéro 1 dans plusieurs pays et contribue à l'explosion d'un marché additionnel.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE					CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR MÉTIER				
En millions d'euros	2003	2004	Poids 2004	Croissance 2004/2003 ⁽¹⁾	En millions d'euros	2003	2004	Poids 2004	Croissance 2004/2003 ⁽¹⁾
Europe de l'Ouest	3 991,3	3 982,2	51,4 %	-0,4 %	Coloration	1 676,6	1 638,8	21,1 %	1,9 %
Amérique du Nord	2 080,3	2 071,7	26,7 %	8,0 %	Soin du cheveu et coiffage	2 280,6	2 313,8	29,8 %	3,2 %
Reste du monde	1 434,8	1 700,5	21,9 %	20,4 %	Maquillage	1 982,8	2 060,6	26,6 %	8,2 %
TOTAL	7 506,4	7 754,4	100 %	5,8 %	Soin de la peau	1 178,9	1 374,9	17,7 %	15,4 %
					Autres	387,4	366,4	4,7 %	-4,2 %
					TOTAL	7 506,4	7 754,4	100 %	5,8 %

(1) A données comparables.



• **L'ORÉAL PARIS – Happyderm**
Nouvelle crème hydratante euphorisante de peau destinée aux jeunes femmes de 18 à 30 ans. Dotée d'un actif végétal, les *Phyto-Dorphyne*SM, elle favorise douceur, souplesse et éclat.

• **L'ORÉAL PARIS – Invincible Kiss Proof**
Le rouge à lèvres, qui innove par son effet tatouage zéro-trace tenue extrême, est numéro 1 en France et en Hongrie, numéro 2 aux Pays-Bas et numéro 3 en Espagne en 2004.



ACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENTS EN 2004

L'Oréal Paris

La marque a réalisé en 2004 une croissance de + 5 % à données comparables. Elle enregistre des performances contrastées entre une très forte croissance dans le soin de la peau et le maquillage et une consolidation de ses positions sur le secteur capillaire.

Première marque mondiale de l'industrie cosmétique avec près de 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, L'ORÉAL PARIS s'adresse aux consommatrices qui recherchent des produits toujours plus performants, faisant appel aux dernières technologies. Ces produits sont vendus *premium* dans leur circuit de distribution : c'est un positionnement à mi-chemin entre le marché de "Mass" et le marché "Prestige".

A l'origine marque experte en produits capillaires, L'ORÉAL PARIS a su se transformer et constituer un capital de compétences en soin de la peau et en maquillage, aujourd'hui reconnu par les consommatrices du monde entier.

Sa *dream team* d'ambassadrices de la beauté, venant de toutes les régions du monde, son célèbre slogan "Parce que vous le valez bien" et la haute technologie de ses innovations produits sont autant d'atouts qui permettent à la marque de conquérir des secteurs beaucoup plus valorisés et d'améliorer fortement sa rentabilité. En 2004, la marque a continué à faire appel à des technologies de pointe pour proposer des produits innovants :

- dans le soin de la peau, le double soin Age Perfect pour peaux matures permet, grâce à un système ingénieux, de mélanger deux actifs – l'elastium et la vitamine C pure – pour illuminer et défroisser la peau. Par ailleurs, le kit de micro-dermabrasion ReFinish, dont l'effet sur la peau est spectaculaire, place L'Oréal Dermo-Expertise au cœur du nouveau marché de la dermatologie esthétique anti-âge.
- Happyderm, destiné aux peaux plus jeunes, a rencontré un très grand succès.
- Enfin, l'aminçant Perfect Slim aux capteurs de glucides est devenu en 2004 l'aminçant le plus vendu au monde ;
- en maquillage, le rouge à lèvres Kiss Proof fait appel à un complexe L'Oréal breveté,

L'ORÉAL PARIS – ReFinish

ReFinish est un kit de micro-dermabrasion, vendu en grande distribution, pour une utilisation à domicile. Deux étapes : exfoliant resurfaçant et soin hydratant post-traitement.





le NAD, qui donne une spectaculaire résistance à la couleur et un confort très apprécié. Le fond de teint Accord Parfait a permis, grâce à une nouvelle source de pigments, d'adapter parfaitement sa couverture à la carnation de la peau ;

- en coloration, la marque a lancé pour les cibles jeunes la mousse colorante Color Pulse qui a permis de recruter de nouvelles consommatrices.

Enfin, la marque est entrée fin 2004 sur le segment des soins pour hommes avec L'Oréal Men Expert.

Garnier

La marque a progressé de + 12 % à données comparables et plus fortement encore en unités, grâce à un spectaculaire développement dans les pays relais de croissance et à une réussite confirmée des shampooings et après-shampooings Fructis aux Etats-Unis.

Approchant actuellement les 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, GARNIER a atteint une taille critique et est en train de réussir son pari : devenir un des principaux acteurs mondiaux du secteur et un bel exemple de création de valeur.

GARNIER propose des produits accessibles et efficaces, élaborés en priorité à partir d'ingrédients naturels. La marque porte une grande attention à l'exécution locale de sa stratégie avec une forte volonté de proximité des consommateurs. Elle dispose d'un véritable savoir-faire pour capter les sensibilités dans des pays culturellement très différents.

En coloration, GARNIER a progressé, grâce notamment à deux initiatives marquantes :

- Color Naturals, une coloration crème qui rencontre, après l'Inde, un succès spectaculaire en Europe de l'Est et en Russie,
- Multi-Lights Kit, lancé en fin d'année en Europe. Ce produit novateur facilite la réalisation à domicile de mèches et de nuançages de la couleur.

En soin de la peau, GARNIER enregistre une forte progression, grâce au lancement de Pure A, un soin quotidien contre les imperfections de la peau et aussi grâce à la rénovation réussie de la crème antirides + fermeté Ultra Lift qui utilise un nouvel actif extrait du gingembre aux propriétés dermodécrispantes et lissantes.

Enfin, GARNIER a acquis début 2004 la marque chinoise MININURSE, 3^e acteur en volume du marché du soin de la peau. GARNIER a rénové le principal hydratant pour le visage de la gamme, Vita Nourishing, et également lancé cette année de nouveaux produits sous la marque MININURSE, tels que Whitening Light et l'hydratant Fresh.

En soin du cheveu, GARNIER a également progressé, grâce au succès des shampooings et après-shampooings Fructis dont le succès s'est confirmé aux Etats-Unis et qui ont été lancés en Inde en 2004.

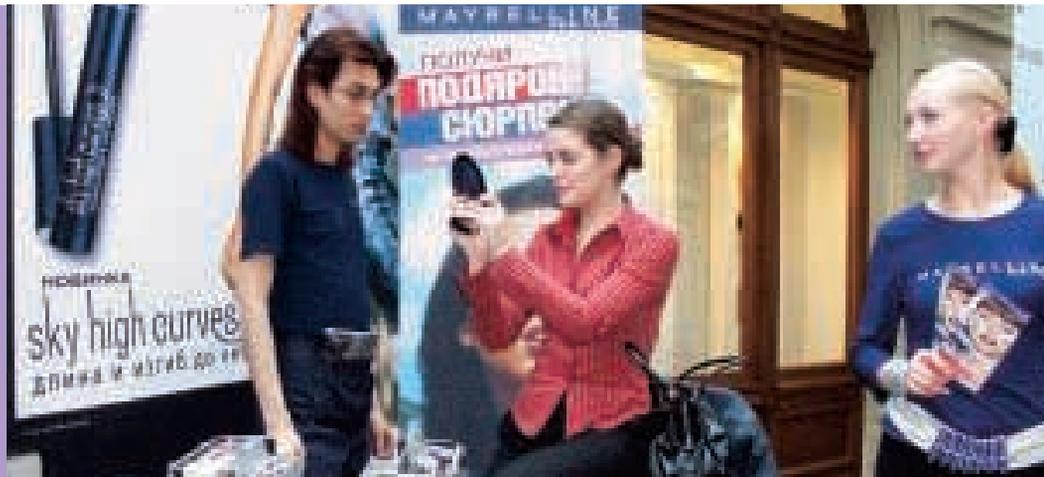
• GARNIER – Color Naturals

Un kit de coloration multilingue avec une technologie crème innovante adaptée aux spécificités des pays relais de croissance.

• GARNIER-MININURSE – Fresh

Fresh soin de jour hydratant 24 h et Fresh lotion hydratante 24 h sont le symbole de l'intégration expresse de MININURSE par GARNIER. La gamme hydratante Fresh est une franchise développée spécialement pour l'Asie.





• **MAYBELLINE –
XXL Longueur + Volume**

Nouvelle référence de mascara.
Sa technologie microfibrilles et ses
deux brosses garantissent un résultat
extralongueur (de plus de 40%)
et extravolume (x6).

Maybelline New York

La marque, numéro 1 mondial du
maquillage, a réalisé une bonne performance
en 2004 avec une croissance à données
comparables de + 7 %.

Si les ventes ont progressé un peu plus
lentement en Europe de l'Ouest et
en Amérique du Nord, tout en maintenant
ou augmentant les parts de marché,
elles ont en revanche connu une envolée
spectaculaire dans les pays relais
de croissance, tels que la Turquie,
la Pologne, la Russie, la Chine, le Mexique
et l'Australie, où la marque a atteint
des taux de croissance compris entre
+ 20 % et + 50 % en valeur.

C'est une véritable spirale vertueuse
qui s'est créée dans ces pays :
l'augmentation très rapide des ventes
a permis une forte diminution des prix
de revient dans notre usine chinoise,
rendant possible une baisse des prix
de vente pour séduire de nouvelles
consommatrices.

L'année a été marquée par de très grands
succès de produits, en particulier dans
les fonds de teint et les mascaras qui ont
connu des taux de croissance à deux
chiffres dans toutes les régions du monde.

Le fond de teint Wonderfinish est devenu
un solide pilier de la gamme, tandis que
le lancement du fond de teint Dream
Matte Mousse, à la texture "élastique"
révolutionnaire qui donne à la peau un fini
très doux et matifiant, a été très bien accueilli
sur les marchés américains et européens.

Après avoir développé le mascara
Volum' Express – le plus vendu au monde –
en créant une version "turbo boost",
MAYBELLINE a lancé un produit en deux
applications, XXL Longueur + Volume,
avec des microfibrilles épaississant
et allongeant remarquablement les cils.

En matière de rouges à lèvres enfin,
la marque a lancé en Europe Forever
Superstay, un produit en deux applications,
à la fois très durable, très brillant et très
confortable.



• **MAYBELLINE – Dream Matte Mousse**

Nouveau fond de teint mousse
dont la texture ultralégère convient
à tous les types de peau pour
un effet unifiant et peau de pêche.



Yue-Sai

Au 2^e trimestre 2004, L'Oréal a fait l'acquisition de la célèbre marque chinoise de cosmétique et de soin de la peau YUE-SAI, vendue principalement en comptoirs en grands magasins. Le portefeuille de marques du groupe s'enrichit ainsi d'un modèle de beauté à la chinoise, qui se révèle déjà prometteur.

SoftSheen.Carson

Après un début d'année étonnant, la marque a connu une forte croissance au 2^e semestre : environ + 10 % à données comparables au niveau mondial, notamment en Afrique du Sud avec + 20 %.

Deux initiatives majeures sont à l'origine de cette performance :

- le relancement du numéro 1 mondial du défrisage, Dark and Lovely, à la suite de la découverte d'une nouvelle technologie antidéshydratation du cheveu,
- le lancement d'Optimum Oil Therapy, toute nouvelle génération de soin du cheveu.

Ces deux découvertes brevetées sont issues du centre L'Oréal de recherche mondial sur le cheveu et la peau d'origine africaine, inauguré à Chicago en 2003.

L'année 2004 a également été marquée par l'intégration de la division américaine SOFTSHEEN.CARSON au siège de L'Oréal USA à New York, ce qui va permettre d'accélérer la croissance de la marque et de générer davantage de synergies avec le reste de nos affaires américaines.

CCB Club des Créateurs de Beauté

Société de vente à distance de produits cosmétiques, filiale à 50/50 de L'Oréal et des 3 Suisses, le CCB a connu une année contrastée avec une bonne performance à Taiwan et en France et une année plus difficile en Allemagne et au Japon.

L'année 2004 a été marquée par un très fort développement des ventes sur Internet qui ont progressé de + 70 % par rapport à 2003.

Enfin, de nombreuses initiatives produits ont été prises dans les gammes Agnès b., Professeur Christine Poelman et Jean-Marc Maniatis.

• YUE-SAI – Legendary Lipstick et Duo Eye-shadow

Les produits de maquillage YUE-SAI offrent des teintes spécialement conçues pour embellir les carnations asiatiques.



• SOFTSHEEN.CARSON – Dark and Lovely

SOFTSHEEN.CARSON relance sa marque phare, Dark and Lovely, avec une formule qui concilie pour la première fois défrisage et hydratation.

PERSPECTIVES 2005

Plusieurs facteurs favorables constituent des atouts pour la Division en 2005 :

- le très bon accueil des lancements du second semestre 2004,
- plusieurs initiatives nouvelles, en particulier dans les catégories les plus dynamiques et les plus valorisées comme le soin de la peau, vont être lancées en 2005,
- le dynamisme des pays relais de croissance, dont la part grandissante dans le chiffre d'affaires mondial accélère le développement de nos marques.



Produits de **Luxe**

LANCÔME • BIOTHERM • HELENA RUBINSTEIN • GIORGIO ARMANI •
RALPH LAUREN • CACHAREL • KIEHL'S • SHU UEMURA



La Division Produits de Luxe développe des marques mondiales de prestige dans une distribution sélective valorisante : grands magasins, parfumeries, *travel retail*, boutiques en propre. Elle a pour vocation de conseiller et d'offrir des services personnalisés à la clientèle. La Division commercialise des produits performants qui intègrent les dernières technologies et dont la haute valeur ajoutée est le fruit de la qualité de la recherche L'Oréal.



L'ouverture de boutiques pour nos marques offre de nouvelles perspectives

La Division Produits de Luxe a enregistré de bonnes progressions en 2004, en particulier en Amérique du Nord, en Amérique latine, dans le circuit du *travel retail*, en Europe de l'Est, ainsi qu'en Chine et en Asie du Sud. La conjoncture a toutefois été plus difficile dans plusieurs pays européens.

ENJEUX ET STRATÉGIE DE CROISSANCE

La grande diversité des habitudes culturelles et la nécessité d'adapter les produits par zone géographique engendrent une complexité croissante à laquelle la Division Produits de Luxe répond par des choix stratégiques :

- développer pour chaque marque les grands produits mondiaux et adapter les textures et les rituels aux attentes locales,
- anticiper les demandes en matière de produits et de services en se rapprochant des clientes,
- améliorer la réactivité en favorisant l'écoute, l'imagination et la créativité.

Forte de ces principes, la Division doit renforcer sa conquête de parts de marché en poursuivant ses lancements stratégiques et innovants dans les grandes marques. La dynamisation commerciale et l'ouverture

de nouvelles boutiques en propre pour LANCÔME, BIODERM et KIEHL'S, associées à la modernisation et au fort impact publicitaire des marques, contribueront également à la croissance. La Division continuera par ailleurs à cibler plus précisément ses clientes grâce à la complémentarité de son portefeuille de marques. Enfin, l'optimisation des structures et des fonctionnements permettra d'améliorer la productivité à tous les niveaux.

Cette stratégie doit accélérer l'internationalisation de nos marques, tout en restant à la pointe de la création, en développant de nouveaux services sur le point de vente, en fidélisant les clientes actuelles et en recrutant de nouvelles cibles.

Tous ces éléments constituent le fondement d'une stratégie durable de croissance.



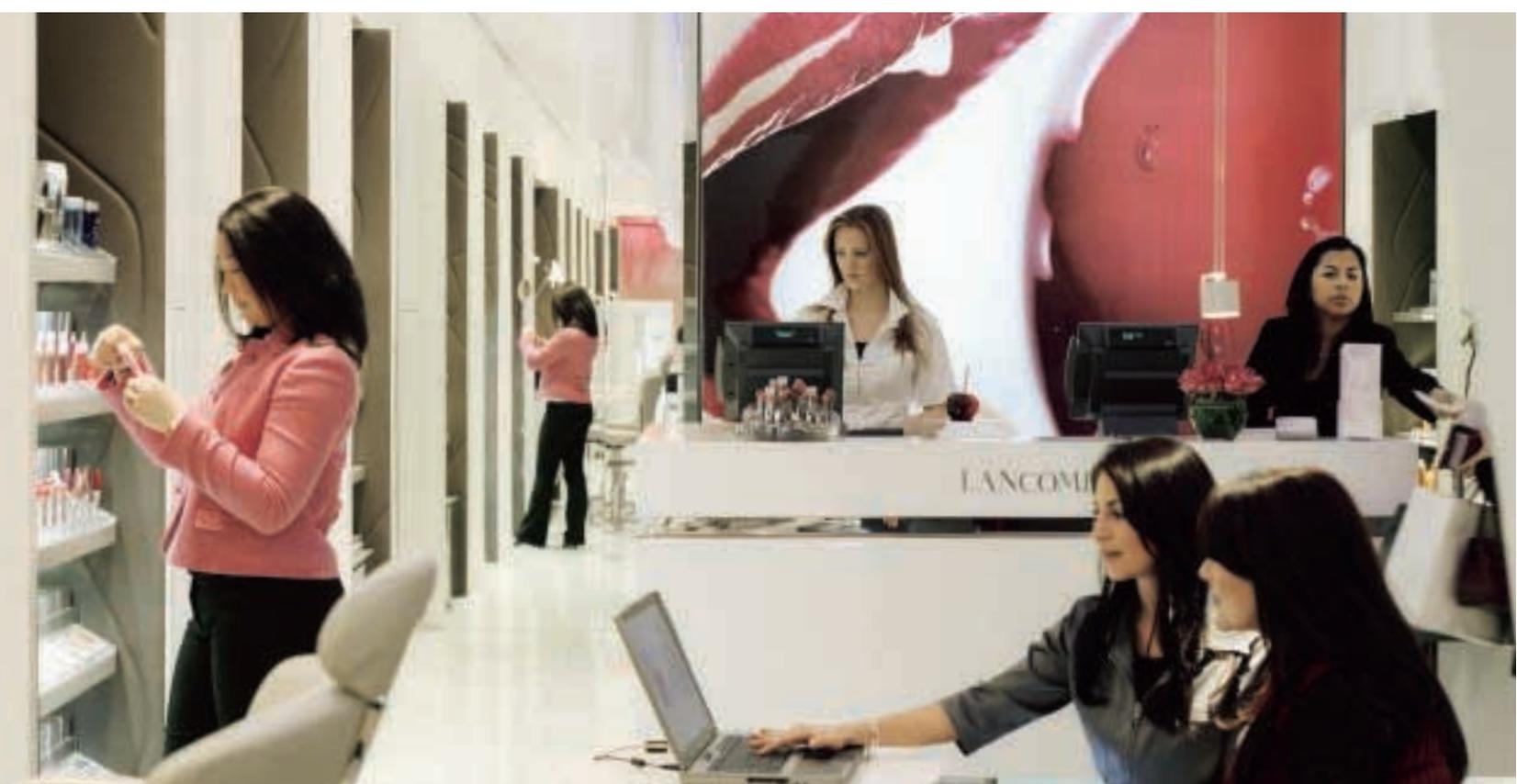
« La Division Produits de Luxe a enregistré une nouvelle année de croissance en 2004, notamment grâce à de nombreux succès de produits, associés à des technologies innovantes. La Division a gagné de nouvelles parts de marché, en particulier dans les soins anti-âge, les rouges à lèvres et les mascaras, et les parfums ont poursuivi leur progression à une vitesse supérieure à celle du marché mondial. La reprise des marchés nord- et sud-américains, ainsi que l'accélération de la croissance en Europe de l'Est, en Chine et dans le circuit du *travel retail* sont autant de facteurs favorables qui ont soutenu notre activité. »

Gilles Weil,

Vice-Président Directeur Général Produits de Luxe

FAITS MARQUANTS

- LANCÔME remodèle son image et ouvre des boutiques en propre.
- GIORGIO ARMANI renforce sa position de leader des parfums masculins avec Armani Black Code.
- BIODERM innove avec l'antirides nouvelle génération : Line Peel.
- Après le succès de Polo Blue, RALPH LAUREN lance Ralph Lauren Blue.
- HELENA RUBINSTEIN élargit sa gamme de mascaras avec Lash Queen.
- KIEHL's croît fortement avec l'ouverture de nouvelles boutiques en propre.
- SHU UEMURA accélère sa croissance en Asie et en Amérique du Nord.



• L'ouverture de la première boutique LANCÔME aux Etats-Unis a déjà permis le recrutement de 2 000 nouvelles clientes depuis octobre 2004.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE					CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR MÉTIER				
En millions d'euros	2003	2004	Poids 2004	Croissance 2004/2003 ⁽¹⁾	En millions d'euros	2003	2004	Poids 2004	Croissance 2004/2003 ⁽¹⁾
Europe de l'Ouest	1 616,8	1 627,0	46,2%	0,5%	Soin de la peau	1 233,4	1 270,7	36,1%	5,4%
Amérique du Nord	1 055,8	1 047,0	29,7%	7,7%	Parfums	1 358,2	1 365,9	38,8%	4,0%
Reste du monde	768,1	845,6	24,0%	12,1%	Maquillage	849,1	883,0	25,1%	6,7%
TOTAL	3 440,6	3 519,6	100%	5,2%	TOTAL	3 440,6	3 519,6	100%	5,2%

(1) A données comparables.

• **LANCÔME - Resurface Peel**

Resurface Peel est un kit de peeling régénérant à l'acide glycolique associé au Physio-Peel Enhancer™, exclusivité LANCÔME, pour stimuler le processus d'exfoliation naturel de la peau.

• **LANCÔME - Hypnôse**

Leader sur le marché des mascaras, LANCÔME invente en 2004 le volume sur mesure avec Hypnôse, énorme succès mondial. Hypnôse s'est imposé numéro 1 dans tous les pays et numéro 2 aux Etats-Unis derrière Définitions.



ACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENTS EN 2004

Lancôme

LANCÔME, première marque mondiale de cosmétiques de luxe, a réalisé une croissance de +4,3 % à données comparables. Sa progression a été particulièrement soutenue en Chine (+71 %) et en Amérique latine (+22 %). Le circuit du *travel retail* a également été dynamique avec une croissance de +15,7 %.

2004 a été l'année de la rénovation de la publicité et du merchandising, avec le développement d'une nouvelle image sur le point de vente et l'ouverture

de boutiques en propre à Hong Kong, Shanghai, Paris et dans le New-Jersey (Etats-Unis).

En soin du visage, le lancement de Resurface Peel, premier kit de peeling à faire chez soi, a créé l'événement. Par ailleurs, Aquafusion, un nouvel hydratant pour les 20-30 ans, a été lancé avec succès au dernier trimestre.

En maquillage, le succès mondial du nouveau mascara Hypnôse a renforcé la position de leader de la marque sur ce segment. Les rouges à lèvres ont continué à progresser avec le succès des Juicy Rouge et Juicy Wear, qui ont pris le relais des Juicy Tubes lancés en 2002.

Par ailleurs, l'arrivée d'une nouvelle créatrice de maquillage, Gucci Westman, va encore renforcer l'impact créatif de LANCÔME.



• **LANCÔME - Juicy Rouge**

Après les Juicy Tubes, la success-story de LANCÔME continue avec les Juicy Rouge, premiers rouges à lèvres en bâton offrant un résultat glossy.



Biotherm

BIOThERM, marque experte en soin de la peau, est aussi la porte d'accès à l'univers du luxe pour les jeunes générations.

Sa croissance mondiale a atteint en 2004 +9,2%, avec un développement très soutenu en Asie (+24,9%) et en Amérique latine (+25,6%). La marque a été relancée au Royaume-Uni en début d'année.

L'ouverture de trois boutiques en propre à Hong Kong, Londres et en Californie a permis le renouvellement de son merchandising et une plus grande proximité avec ses clientes.

BIOThERM a poursuivi en 2004 sa stratégie d'innovation :

- dans le soin anti-âge avec l'antirides Line Peel,
- sur le marché de l'hydratation avec Oléosource et Aquasource Non Stop,

- dans le soin du corps avec Abdo-Choc, concentré ventre ferme,
- sur le marché des hommes avec Age Fitness, soin actif contre les premiers signes de l'âge.

Par ailleurs, la ligne de maquillage Skin Loving Colors a poursuivi son expansion géographique et rencontré un vif succès auprès des jeunes.

• BIOThERM – Light

Le fond de teint star de BIOThERM en 2004 avec une formule qui intègre un complexe apaisant, vitalisant et protecteur.

• BIOThERM – Glossy Splash

Au cœur de la gamme de maquillage Skin Loving Colors de BIOThERM, Glossy Splash est un gloss hydratant aquatique aux reflets miroitants pour une explosion de lumière sur les lèvres.

• BIOThERM – Line Peel

La dernière innovation en soin du visage de BIOThERM est un soin double performance correcteur de rides et rénovateur quotidien visible.



• **HELENA RUBINSTEIN – Full Kiss**

Full Kiss est une crème de gloss qui repulpe les lèvres et allie maquillage et soin.

• **RALPH LAUREN – Ralph Cool**

Un jus luxuriant et fruité, un message hédoniste et un packaging aux couleurs vives. Telles sont les recettes de Ralph Cool, le dernier né des parfums RALPH LAUREN pour les 15-25 ans.



Helena Rubinstein

HELENA RUBINSTEIN a renforcé son expertise dans les soins anti-âge avec le lancement de Life Pearl. La marque a innové dans les soins essentiels avec Hydra Genius et a connu un fort succès au Japon avec le sérum Pore Genius.

En maquillage, après le succès du fond de teint Color Clone, la marque a renforcé ses positions sur le segment des mascaras avec Lash Queen et lancé la première crème de gloss Full Kiss.

Par ailleurs, HELENA RUBINSTEIN s'est entourée d'une équipe créative de renom avec l'architecte Andrée Putman et la *make-up artist* Charlotte Tilbury, qui accompagnent le positionnement haut de gamme de la marque.

Giorgio Armani

Les deux grands lancements Armani Mania Femme et Armani Black Code pour hommes sont venus conforter la croissance de GIORGIO ARMANI, classée aujourd'hui troisième marque mondiale.



• **GIORGIO ARMANI – Armani Black Code**

GIORGIO ARMANI donne le jour à son tout premier parfum oriental masculin : territoire olfactif enveloppant et glamour hollywoodien, Armani Black Code se veut le parfum de l'homme élégant et sensuel.

Par ailleurs, la ligne de maquillage Giorgio Armani Cosmetics a poursuivi son expansion en Asie et s'est imposée parmi les leaders dans les meilleurs *specialty stores* américains.

Ralph Lauren

En 2004, RALPH LAUREN a poursuivi sa croissance internationale avec + 7,2 %. Après le succès confirmé de Polo Blue, les lancements des parfums féminins Ralph Lauren Blue et Ralph Cool pour les jeunes ont permis de dynamiser les ventes. La fin de l'année a été marquée aux Etats-Unis par le lancement du grand classique féminin Lauren Style.

Cacharel

CACHAREL a renoué avec une croissance à deux chiffres grâce au très grand succès mondial d'Amor Amor. Avec plus de 5 millions de flacons vendus depuis son lancement, ce parfum devient l'un des piliers de la marque. En 2004, Anaïs Anaïs s'est réactualisé avec une nouvelle campagne publicitaire, sensuelle et romantique, incarnée par Kate Moss.



Kiehl's

La croissance de KIEHL'S s'est amplifiée avec une progression de + 40 % au niveau mondial. L'ouverture de nouvelles boutiques et le lancement de produits comme la crème Abyssine, le nouveau soin anti-âge Cryste Marine, ou le soin pour hommes Facial Fuel ont contribué à ce dynamisme et au positionnement de *Modern Apothecary*. KIEHL'S va poursuivre son développement accéléré et constitue un fort relais de croissance pour la Division Produits de Luxe.

Shu Uemura

Désormais contrôlée par le groupe L'Oréal, SHU UEMURA a intensifié son internationalisation et enregistré un fort développement en particulier sur les marchés asiatiques et américains. Le lancement de nouveaux produits innovants en soin et en maquillage, élaborés à base d'ingrédients naturels japonais, ainsi que l'introduction de la marque en Chine et dans les *specialty stores* américains ont participé à ce dynamisme, qui s'amplifiera au cours de l'année 2005.

• SHU UEMURA – High Performance Balancing Cleansing Oil

Lancées il y a 30 ans, les huiles nettoyantes de SHU UEMURA sont un des secrets de beauté les mieux gardés. Fin 2004, la marque demande à une jeune créatrice japonaise de mangas, Ai Yamaguchi, de créer une édition limitée de packagings.

• KIEHL'S – Cryste Marine Cream

Cette crème raffermissante est une formule à base d'extraits de criste-marine, un ingrédient botanique riche en minéraux. Employant les mêmes propriétés qui lui permettent de se nourrir des embruns marins, cette plante vivace favorise le renouvellement cellulaire de la peau.



PERSPECTIVES 2005

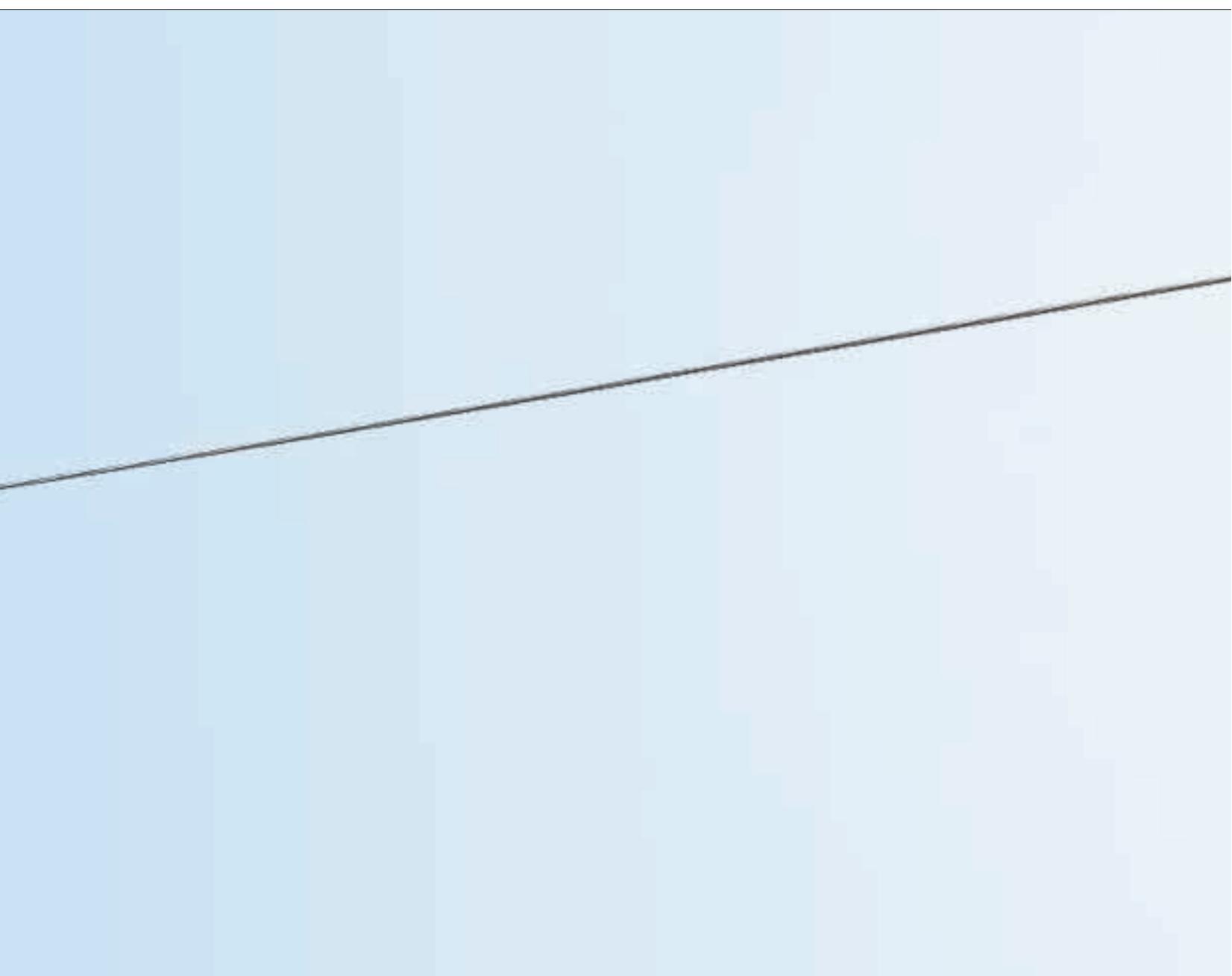
Expertise, richesse de son capital humain, diversification de son portefeuille, force d'innovation et puissance commerciale sont autant d'atouts qui permettront à la Division de gagner de nouvelles parts de marché et d'amplifier le succès mondial de ses marques.

Les synergies et la réduction des coûts industriels et administratifs permettront de dégager les ressources nécessaires au lancement des grandes innovations, avec un objectif d'amélioration continue des résultats.



Cosmétique **Active**

VICHY • LA ROCHE-POSAY • INNÉOV



Le Département Cosmétique Active est le leader mondial des soins dermo-cosmétiques vendus en pharmacie. Sous ses trois marques, uniques et complémentaires, le Département Cosmétique Active propose des produits parfaitement adaptés aux circuits pharmaceutiques et dermatologiques, qui répondent aux attentes de sécurité et d'efficacité des consommateurs.



Poursuite d'une très forte croissance mondiale

Un fort dynamisme en Europe de l'Ouest et l'accélération de l'internationalisation de ses marques ont permis au Département Cosmétique Active d'enregistrer une progression de + 15 % de son chiffre d'affaires en 2004, à données comparables. Cette forte croissance est le résultat de gains de parts de marché dans toutes les régions du monde.

ENJEUX ET STRATÉGIE DE CROISSANCE

Leader dans le soin de la peau, le Département Cosmétique Active a encore gagné des parts de marché en Europe de l'Ouest et accéléré le déploiement de ses marques, en particulier en Europe de l'Est, en Amérique latine et en Asie.

Ses marques ont renforcé leurs positions dans leur cœur de métier, le soin du visage, y compris le soin des peaux à imperfections, le soin du corps et le marché du teint.

L'essor du Département aux Etats-Unis et au Japon ainsi que l'extension de la nutricosmétique au niveau mondial constituent ses principaux défis.

Partout dans le monde, ses marques sont soutenues par le conseil des pharmaciens et les prescriptions des dermatologues, principaux moteurs de sa croissance.

Le renforcement des investissements en matière de formation et d'éducation de ces professionnels contribue au développement durable de leurs métiers, auxquels les marques sont étroitement associées.



• **VICHY – Flexilift Teint**
Grâce à sa texture silicone tenseur, Flexilift Teint est un fond de teint antirides qui lifte le teint sans figer les traits.

ACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENTS EN 2004

Vichy

La marque propose des produits hypoallergéniques, formulés à l'eau thermale de Vichy, qui associent des actifs issus de la dermatologie. D'un excellent rapport qualité-prix, ces produits sont soutenus par le conseil en pharmacie et la recommandation du dermatologue.

En 2004, le chiffre d'affaires de VICHY a progressé de + 14,5 %. Cette performance repose sur quatre réussites majeures :

- une accélération de la croissance en Europe de l'Ouest, malgré un net fléchissement des marchés au second semestre ;
- des relais de croissance en dehors de l'Europe de l'Ouest, qui restent très dynamiques, en particulier en Europe de l'Est (+ 37 %), en Asie (+ 49 %) et en Amérique latine (+ 35 %) ;
- le succès des lancements réalisés en 2004 :
 - Flexilift Teint, fond de teint antirides à effet lifting,
 - Liposyne, amincissant désinfiltrant, leader sur son segment,
 - Novadiol Anti-taches, soin de jour antitaches pour le visage et le cou, à la procystéine dépigmentante, qui a redynamisé l'ensemble de la gamme Novadiol ;
- la poursuite d'une croissance soutenue sur les produits lancés en 2003, notamment :
 - Normaderm, soin hydratant anti-imperfections, destiné aux jeunes femmes de moins de 30 ans, qui permet



• **VICHY – Novadiol Anti-taches**
Novadiol Anti-taches est le premier soin de jour pour le visage et le cou à la procystéine pour contrôler la mélanine et corriger les taches.

FAITS MARQUANTS

- Création du premier centre technique L'Oréal Cosmétique Active en Allemagne.
- Lancement du deuxième produit de la marque INNÉOV, Innéov Masse Capillaire, dans huit pays européens.
- Forte croissance de la marque LA ROCHE-POSAY dans le soin du visage et la correction des imperfections.
- Confirmation du leadership de VICHY sur le soin du visage, l'amincissant et le teint.

à VICHY de maintenir son leadership sur ce marché,
- Myokine, soin correcteur antirides, numéro 1 des soins du visage en *drugstores* au Canada (en valeur).

Ainsi, en matière de soin du visage, VICHY se situe dans le Top 3 des marques, tous circuits confondus, en Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Allemagne, Autriche, Russie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Turquie, Pays-Bas, Norvège, Chili et Canada.

Au-delà de ces succès, l'internationalisation des "Centres de Prévention Solaire" et l'essor des "Centres de Check-Up de la Peau", ouverts au grand public et réalisés en collaboration avec des pharmaciens et des dermatologues, renforcent l'image populaire professionnelle et pédagogique de la marque VICHY.

La Roche-Posay

LA ROCHE-POSAY développe des produits de soins quotidiens et de maquillage prescrits par les dermatologues et conseillés en pharmacie pour toutes les peaux, même les plus sensibles, ainsi que des produits à usage professionnel.



• Au Mexique, comme partout dans le monde, les marques de Cosmétique Active sont soutenues par un conseil personnalisé en pharmacie pour répondre aux différentes problématiques de peau.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE				
En millions d'euros	2003	2004	Poids 2004	Croissance 2004/2003 ⁽¹⁾
Europe de l'Ouest	559,4	610,3	71,6 %	9,2 %
Amérique du Nord	42,2	45,5	5,3 %	13,8 %
Reste du monde	147,5	196,3	23,0 %	38,2 %
TOTAL	749,0	852,1	100 %	15,0 %

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR MÉTIER				
En millions d'euros	2003	2004	Poids 2004	Croissance 2004/2003 ⁽¹⁾
Soin de la peau	565,4	658,4	77,3 %	17,8 %
Capillaire	65,9	63,9	7,5 %	-4,0 %
Maquillage	61,5	73,4	8,6 %	23,5 %
Autre	56,3	56,3	6,6 %	2,7 %
TOTAL	749,0	852,1	100 %	15,0 %

(1) A données comparables.

• **LA ROCHE-POSAY – Rosaliac**
Rosaliac est le premier soin hydratant perfecteur antirougeurs destiné aux femmes de 25-35 ans à la peau fine et réactive. Il neutralise les foyers de rougeurs pour restaurer durablement confort et luminosité.

• **LA ROCHE-POSAY – Novalip Haute Résolution**
La technologie tenue antimigration du rouge à lèvres Novalip Haute Résolution a séduit les femmes de 40-50 ans qui recherchent couleurs intenses, confort et tenue.

• **INNÉOV – Innéov Masse Capillaire**
Complément nutritionnel qui cible directement le bulbe capillaire pour soutenir en continu la fabrication d'un cheveu épais, dense et lumineux.



A leur origine, un actif dermatologique : l'eau thermale de la Roche-Posay, naturellement riche en sélénium antiradicalaire aux propriétés apaisantes.

En 2004, le chiffre d'affaires de LA ROCHE-POSAY a progressé de + 14,2 %, sous l'influence de quatre facteurs clés :

- sur le plan mondial, une progression à deux chiffres en Europe de l'Ouest, notamment en Espagne et en Italie, relayée par une forte croissance en Asie (+ 41 %), particulièrement en Chine et au Japon, en Amérique latine (+ 29 %) et en Amérique du Nord (+ 16 %) ;
- une croissance de + 17 % dans le soin du visage, tirée par :
 - le succès du lancement de Rosaliac, soin perfecteur antirougeurs, qui cible les femmes de 25-35 ans à la peau sensible et réactive, sujette aux rougeurs,
 - le renforcement des grandes gammes stratégiques Effaclar (lancement d'Effaclar AI), Hydraphase (lancement du nettoyage) et la montée en puissance de Mela-D, soin quotidien dépigmentant lancé en 2003 ;
 - le développement du maquillage, soutenu par le lancement du rouge à lèvres Novalip Haute Résolution et la forte progression du fond de teint ;
 - un soutien croissant de notre activité en dermatologie : des symposiums dans les congrès internationaux, 25 études cliniques, de nombreuses publications, dont une majeure sur la protection solaire dans le *Journal of Investigative Dermatology*, et des activités de partenariat, telles que la Fondation La Roche-Posay, qui récompense la recherche dermatologique, et la mise en place de 40 ateliers

de maquillage dans des centres hospitaliers du monde entier.

Innéov

En 2004, les Laboratoires Innéov, *joint-venture* entre L'Oréal et Nestlé dans le domaine des nutricosmétiques, ont continué leur expansion géographique vers l'Europe centrale avec l'implantation dans un dixième pays, la Pologne.

Grâce à une capacité exceptionnelle de recrutement de nouvelles clientes et à une fidélisation nourrie par un taux de satisfaction élevé, le succès du premier produit, Innéov Fermeté, s'est confirmé dans tous les marchés.

La formation des dermoconseillères en pharmacie, associée aux opérations d'échantillonnage, de fidélisation et de parrainage, a contribué à la démocratisation de ce nouveau geste dans le rituel de beauté des femmes.

L'année 2004 fut aussi placée sous le signe du cheveu : en lançant Innéov Masse Capillaire, produit destiné à une cible large de femmes concernées par une déficience de la masse capillaire, INNÉOV s'attaque au premier segment de marché des compléments nutritionnels dans huit pays européens. L'innovation réside dans sa formule à base de taurine qui cible le bulbe, où le cheveu se fabrique, pour un résultat démontré cliniquement sur le nombre, le volume et la qualité des cheveux.

En 2005, l'internationalisation de la marque va se poursuivre et le catalogue s'élargira à un produit supplémentaire.

PERSPECTIVES 2005

Le déploiement des relais de croissance au niveau mondial, l'internationalisation de la marque INNÉOV et les innovations technologiques destinées à de nouvelles cibles de consommateurs, en particulier dans le domaine du soin de la peau et des capillaires, assureront une croissance soutenue du Département. Le succès des produits lancés au cours des deux dernières années constitue une base solide pour la croissance future. La modernisation du circuit pharmaceutique et le rôle croissant des dermatologues dans le soin favoriseront le développement de ses marques et renforceront leur identité.

> DERMATOLOGIE

L'engagement en dermatologie

Galderma, la *joint-venture* entre L'Oréal et Nestlé spécialisée en dermatologie, a pour mission de développer des produits innovants répondant aux besoins des dermatologues et de leurs patients.

Galderma a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 587 millions d'euros, en progression de + 1,8 % à données comparables par rapport à 2003, dans un marché de prescription très défavorable, notamment aux Etats-Unis. En Europe, les difficultés rencontrées en Allemagne après l'entrée en vigueur des nouvelles réglementations sanitaires ont été compensées par les très bons résultats obtenus en France. Dans cet environnement très compétitif, Galderma a progressé de la 6^e à la 3^e place mondiale dans le marché de la dermatologie (source IMS – 3^e trimestre 2004 – classe D).

Avec la construction à Sophia-Antipolis (France) d'un nouveau centre à la pointe de la technologie, Galderma poursuit ses efforts de recherche et développement, qui sont parmi les plus importants dans le monde. Le premier bâtiment accueille déjà les équipes de la recherche et du développement préclinique. La deuxième phase du projet, destinée aux activités de formulation et de développement clinique, est actuellement en cours de réalisation.

Malgré une concurrence très active, Différine[®], premier produit de Galderma en termes de chiffre d'affaires, a conservé sa position de leader dans le traitement de l'acné modérée. Locéryl[®], médicament antifongique dont la forme principale, un vernis, est utilisée pour le traitement des mycoses de l'ongle, a maintenu une croissance forte. Metvix[®], nouveau traitement non chirurgical des cancers de la peau faisant appel au principe de la thérapie photodynamique, a poursuivi son déploiement grâce à de nouveaux lancements, notamment au Bénélux, en Suisse et en Australie. Tri-Luma[®], destiné au traitement du mélasma, une hyperpigmentation du visage, a été introduit avec succès en Corée du Sud et dans tous les pays d'Amérique latine. Il a également confirmé sa place de leader aux Etats-Unis. Clobex[®] Shampoo, premier corticostéroïde de puissance très forte sous cette forme galénique, utilisé dans les traitements du psoriasis du cuir chevelu, a reçu un très bon accueil par les dermatologues américains.

PERSPECTIVES 2005

Galderma poursuit son développement sur le marché prometteur du mélasma en adoptant, avec Tri-Luma[®], une stratégie de commercialisation à l'échelle mondiale. Depuis son premier lancement aux Etats-Unis, ce médicament, reconnu pour son efficacité thérapeutique, accumule les succès. Après l'Amérique latine en 2004, Tri-Luma[®] sera lancé en 2005 dans plusieurs pays d'Asie. Galderma renforce ainsi sa position de leader dans un segment à fort potentiel de croissance.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE⁽¹⁾

En millions d'euros	2003	2004	Poids 2004	Croissance 2004/2003 ⁽²⁾
Europe de l'Ouest	139,6	145,3	24,8 %	4,0 %
Amérique du Nord	395,4	358,9	61,2 %	-1,0 %
Reste du monde	78,1	82,6	14,1 %	11,2 %
TOTAL	613,0	586,8	100 %	1,8 %

(1) 100 % des ventes de Galderma.
(2) A données comparables.

• GALDERMA –
Clobex[®] Shampoo
Shampooing pour le psoriasis
du cuir chevelu,
lancé aux Etats-Unis.

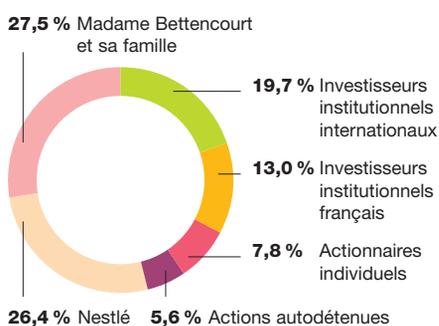


> INFORMATION DE L'ACTIONNAIRE

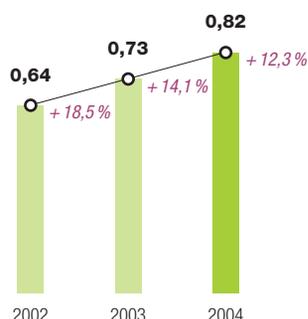
L'information financière disponible

Soucieux d'informer régulièrement l'ensemble de ses actionnaires, mais également les investisseurs institutionnels et les analystes, L'Oréal a, de longue date, développé une palette d'outils accessibles pour diffuser toute l'information disponible sur le groupe, son activité et ses résultats :

- un Document de Référence déposé à l'AMF et consultable sur Internet,
- un site Internet dédié www.loreal-finance.com,
- quatre lettres aux actionnaires,
- un mémento de l'actionnaire,
- des participations à des salons et réunions d'actionnaires.



STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2004



DIVIDENDE NET PAR ACTION (HORS AVOIR FISCAL)

(en euros)

PLACEMENT SUR 10 ANS EN ACTIONS L'ORÉAL⁽¹⁾

Achat de 90 actions à 166,02 euros ⁽²⁾ le 31 décembre 1994	14 941,80 euros
Réinvestissement des dividendes	
Valorisation au 31 décembre 2004 (1 099 actions à 55,85 euros)	61 379,15 euros
Capital initial multiplié par 4,1 en 10 ans	
Taux de rendement (actuariel) : 14,5 %	

(1) Voir le tome 3 du Document de Référence (création de valeur actionnariale).

(2) Le titre a été divisé par 10 le 3 juillet 2000.

CALENDRIER DE L'INFORMATION FINANCIÈRE EN 2005

Mercredi 26 janvier 2005

Communiqué sur le chiffre d'affaires annuel 2004

Judi 17 février 2005

Communiqué et réunion annuelle d'information financière sur les résultats certifiés

Mardi 26 avril 2005

Assemblée Générale des actionnaires au Carrousel du Louvre

Mardi 12 juillet 2005

Communiqué sur le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2005

Vendredi 2 septembre 2005

Communiqué sur les résultats du 1^{er} semestre 2005

Mercredi 19 octobre 2005

Communiqué sur le chiffre d'affaires des 9 premiers mois 2005

VOS CONTACTS

Par téléphone

- de France : **N° Vert 0 800 666 666**

- de l'étranger : +33 1 40 14 80 50

Par Internet

www.loreal-finance.com, son Espace Actionnaire et sa version nomade pour PDA : [loreal-finance.com édition mobile](http://loreal-finance.com/édition%20mobile)

Par courrier

Actionariat L'Oréal
BNP Paribas – Securities Services
Service aux émetteurs
Immeuble Tolbiac 75450 Paris cedex 09

L'Oréal

Siège administratif
41, rue Martre 92117 Clichy
Tél. : 01 47 56 70 00
Fax : 01 47 56 80 02

Vos interlocuteurs sont pour :

- les actionnaires

M. Jean-Régis Carof,
Directeur de l'Information Financière Internationale

- les analystes et investisseurs institutionnels

Mme Caroline Millot,
Directeur des Relations avec les Investisseurs

- les journalistes français

M. Lorrain Kressmann,
Directeur des Relations Presse France

- les journalistes internationaux

M. Mike Rumsby,
Directeur des Relations Presse Internationale

Réalisation de la Direction Générale de l'Administration et des Finances et de la Direction Générale de la Communication et des Relations Extérieures de L'Oréal.

Photographes : Mert Alas et Markus Pigott (p. 27), Martin Beddall (p. 19, 21, 55), Carole Bellaïche (p. 2, 8, 38, 44, 52), Alain Buu (p. 3, 19, 29, 47), Rémy Cortin (p. 22), Stéphane Coutelle (couverture, p. 36-37, 42-43), Amid Fadavi (p. 30), Galderma (p. 63), Louise Gubb (p. 21), Todd Jagers/Constructive Images (p. 33), Hélène Kerhervé (p. 16-17, 20, 22, 34, 39, 49, 57), Alix Malka (p. 50-51), Micheline Pelletier/Gamma (p. 32), L'Oréal Recherche (p. 24, 26, 27), Patrick Messina (p. 20, 22, 34, 35, 40, 45, 46, 53, 61), Tatsuya Nakayama (p. 19), X.

Création et réalisation : Publicis Consultants · Paris 
133, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris.

Ce document est imprimé sur des papiers blanchis sans chlore.



2

Comptes consolidés **2004**

L'ORÉAL

Comptes consolidés 2004

Les comptes consolidés, tels qu'ils sont présentés ci-après, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 16 février 2005 et ont fait l'objet d'un communiqué le 17 février 2005.

Lesdits comptes seront soumis à l'approbation des actionnaires en Assemblée Générale le 26 avril 2005 conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration

Le Document de Référence de L'Oréal est constitué de trois tomes :

- une plaquette générale,
- les comptes consolidés,
- le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, les comptes de la société mère L'Oréal et des informations complémentaires légales, à la disposition des actionnaires préalablement à l'Assemblée Générale du mardi 26 avril 2005.

Sommaire

04	Bilans consolidés comparés
06	Comptes de résultat consolidés comparés
07	Tableau de variation des capitaux propres consolidés
08	Tableau des flux de trésorerie consolidés comparés
09	Annexe
09	Note 1 - Principes comptables
12	Note 2 - Variation de périmètre
13	Note 3 - Information sectorielle
15	Note 4 - Ecart d'acquisition
16	Note 5 - Immobilisations incorporelles
16	Note 6 - Immobilisations corporelles
17	Note 7 - Titres non consolidés
17	Note 8 - Titres mis en équivalence
17	Note 9 - Stocks et en-cours
17	Note 10 - Créances clients et comptes rattachés
17	Note 11 - Autres créances et comptes de régularisation actif
18	Note 12 - Valeurs mobilières de placement
18	Note 13 - Capitaux propres (part du groupe)
18	Note 14 - Intérêts minoritaires
19	Note 15 - Provisions pour risques et charges
20	Note 16 - Emprunts et dettes financières
21	Note 17 - Instruments dérivés et exposition aux risques de marché
23	Note 18 - Engagements hors bilan
24	Note 19 - Chiffre d'affaires consolidé
24	Note 20 - Charges de personnel et effectifs
25	Note 21 - Frais de recherche et de développement
25	Note 22 - Dotations et reprises de provisions d'exploitation
25	Note 23 - Charges et produits financiers (hors pertes et gains de change)
25	Note 24 - Impôts sur les résultats
27	Note 25 - Résultat net opérationnel des sociétés mises en équivalence
27	Note 26 - Plus et moins-values sur actifs immobilisés nettes d'impôt
27	Note 27 - Coûts de restructuration nets d'impôt
27	Note 28 - Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition
27	Note 29 - Résultat net opérationnel part du groupe par action et en euros
28	Note 30 - Variations du besoin en fonds de roulement lié à l'activité
28	Note 31 - Variations des autres actifs financiers
28	Note 32 - Incidences des variations de périmètre
28	Note 33 - Trésorerie à la clôture
29	Liste des sociétés consolidées
29	A - Sociétés consolidées par intégration globale
32	B - Sociétés consolidées par intégration proportionnelle
33	C - Sociétés consolidées par mise en équivalence
34	Rapport des Commissaires aux Comptes

Bilans

consolidés comparés

En millions d'euros

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Actif (valeurs nettes)			
Actif immobilisé	11 533,7	8 136,4	8 130,4
Ecarts d'acquisition (note 4)	817,2	844,0	778,3
Immobilisations incorporelles (note 5)	3 739,7	3 761,7	4 011,4
Immobilisations corporelles (note 6)	1 943,7	1 843,9	1 747,1
Immobilisations financières	5 033,1	161,1	154,9
Titres non consolidés (note 7)	4 896,3	3,4	4,8
Prêts et créances	46,8	77,5	69,7
Dépôts et cautionnements	90,0	80,2	80,4
Titres mis en équivalence (note 8)	–	1 525,7	1 438,7
Actif circulant	6 645,4	6 875,7	6 842,3
Stocks et en-cours (note 9)	1 126,1	1 093,3	1 146,1
Avances et acomptes versés	62,3	64,5	63,9
Créances clients et comptes rattachés (note 10)	2 063,6	2 006,8	1 991,5
Autres créances et comptes de régularisation actif (note 11)	1 412,9	1 408,4	1 424,7
Valeurs mobilières de placement (note 12)	1 579,6	1 748,6	1 671,7
Disponibilités	400,9	554,1	544,4
TOTAL DE L'ACTIF	18 179,1	15 012,1	14 972,7

En millions d'euros

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Passif			
Capitaux propres (part du groupe) (note 13)	10559,5	8124,3	7421,8
Capital	135,2	135,2	135,2
Primes d'émission, apport, fusion	953,5	953,4	953,4
Réserves	5845,1	5544,2	5055,8
Résultat net de l'exercice	3625,7	1491,5	1277,4
Intérêts minoritaires (note 14)	4,2	11,9	11,9
Provisions pour risques et charges (note 15)	1921,6	1439,3	1512,7
Emprunts et dettes financières (note 16)	2174,7	1941,2	2646,1
Dettes d'exploitation et diverses	3519,1	3495,4	3380,2
Avances et acomptes reçus	0,3	0,4	0,7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2108,0	2078,0	2006,7
Autres dettes et comptes de régularisation passif	1410,8	1417,0	1372,8
TOTAL DU PASSIF	18179,1	15012,1	14972,7

Comptes de résultat consolidés comparés

En millions d'euros

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Chiffre d'affaires (note 19)	14 533,9	14 029,1	14 288,0
Achats consommés et variation de stocks	- 2 577,3	- 2 519,2	- 2 519,0
Charges de personnel (note 20)	- 2 701,9	- 2 703,8	- 2 757,0
Charges externes	- 6 469,2	- 6 362,0	- 6 521,2
Impôts et taxes	- 227,8	- 203,8	- 211,6
Dotations aux amortissements	- 479,9	- 450,6	- 449,7
Dotations et reprises de provisions (note 22)	38,1	29,7	- 51,2
Résultat d'exploitation	2 115,9	1 819,4	1 778,3
Pertes et gains de change	45,6	144,4	62,3
Résultat d'exploitation corrigé	2 161,5	1 963,8	1 840,6
Charges et produits financiers (note 23)	- 98,7	- 93,9	- 142,2
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	2 062,8	1 869,9	1 698,4
Impôts sur les résultats (note 24)	- 696,0	- 628,7	- 579,8
Résultat net opérationnel des sociétés intégrées	1 366,8	1 241,2	1 118,6
Quote-part du résultat net opérationnel des sociétés mises en équivalence (note 25)	292,2	419,8	345,2
Résultat net opérationnel	1 659,0	1 661,0	1 463,8
Dotations et reprises à la provision pour dépréciation des actions propres nettes d'impôt	- 104,5	- 88,9	- 80,3
Plus ou moins-values sur actifs immobilisés nettes d'impôt (note 26)	2 182,8	- 8,9	- 16,6
Coûts de restructuration nets d'impôt (note 27)	- 27,2	- 14,6	- 31,5
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (note 28)	- 81,3	- 49,5	- 50,3
Résultat net comptable	3 628,8	1 499,2	1 285,1
Intérêts minoritaires	- 3,1	- 7,7	- 7,7
Résultat net comptable part du groupe	3 625,7	1 491,5	1 277,4
Nombre moyen d'actions en circulation	673 547 541	676 021 722	675 990 516
Résultat net comptable part du groupe par action (en euros)	5,38	2,21	1,89
Résultat net opérationnel part du groupe	1 655,7	1 653,3	1 456,2
B.N.P.A: Résultat net opérationnel part du groupe par action (en euros) (note 29)	2,46	2,45	2,15

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros

	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes	Ecarts de conversion ⁽²⁾	Réserves consolidées et résultats	Titres L'Oréal détenus par des sociétés consolidées ⁽³⁾	Total
Situation au 31.12.2001	676062 160	135,2	953,4	-228,9	6 339,4		7 199,1
Dividendes versés (hors actions propres)					-391,7		-391,7
Variation des écarts de conversion				-565,6			-565,6
Variation nette des titres L'Oréal détenus par des sociétés consolidées	-1 640 000					-116,1	-116,1
Autres variations ⁽¹⁾					18,7		18,7
Résultat consolidé de l'exercice (part du groupe)					1 277,4		1 277,4
Situation au 31.12.2002	674422 160	135,2	953,4	-794,5	7 243,8	-116,1	7 421,8
Dividendes versés (hors actions propres)					-460,0		-460,0
Variation des écarts de conversion				-448,8			-448,8
Variation nette des titres L'Oréal détenus par des sociétés consolidées	1 640 000				2,2	116,1	118,3
Autres variations ⁽¹⁾					1,5		1,5
Résultat consolidé de l'exercice (part du groupe)					1 491,5		1 491,5
Situation au 31.12.2003	676062 160	135,2	953,4	-1 243,3	8 279,0	-	8 124,3
Dividendes versés (hors actions propres)					-513,8		-513,8
Variation des écarts de conversion				-24,8			-24,8
Variation nette des titres L'Oréal détenus par des sociétés consolidées	-12 340 000					-691,8	-691,8
Autres variations ⁽¹⁾					39,9		39,9
Résultat consolidé de l'exercice (part du groupe)					3 625,7		3 625,7
Situation au 31.12.2004	663722 160	135,2	953,4	-1 268,1	11 430,8	-691,8	10 559,5

(1) Les autres variations concernent essentiellement les ajustements liés à la fusion Sanofi-Synthelabo ainsi que pour 2004 une reprise de provision pour risques relatifs aux passifs sociaux initialement dotée en contrepartie des capitaux propres lors de l'adoption de la méthode préférentielle (soit 36,9 millions d'euros).

(2) Le chiffre de -1 268,1 millions d'euros au 31 décembre 2004 comprend -63,5 millions d'euros d'écarts de conversion des filiales situées dans la zone euro.

(3) Il s'agit des actions rachetées dans le cadre des programmes de rachat d'actions L'Oréal (note 13).

Tableau des flux de trésorerie consolidés comparés

En millions d'euros

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net des sociétés intégrées	3 336,2	1 077,7	939,9
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
• amortissements et provisions	640,9	615,2	721,2
• variation des impôts différés	-14,0	-16,3	-94,9
• plus ou moins-values nettes d'impôts des sociétés intégrées	-2 199,7	7,8	15,4
• autres opérations sans incidence sur la trésorerie	-0,4	-2,9	-2,5
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	1 763,0	1 681,5	1 579,1
• Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	145,9	120,1	94,4
• Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (note 30)	-213,0	-21,6	162,8
Flux de trésorerie généré par l'activité (A)	1 695,9	1 780,0	1 836,3
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
• Acquisitions d'immobilisations	-517,3	-557,9	-539,1
• Variation des autres actifs financiers (note 31)	-632,6	-13,1	-476,3
• Cessions d'immobilisations	32,6	19,0	26,8
• Incidence des variations de périmètre (note 32)	-465,4	-36,9	-202,6
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-1 582,7	-588,9	-1 191,2
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
• Dividendes versés	-542,9	-487,5	-427,0
• Variation des dettes financières	361,4	-552,3	-242,2
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-181,5	-1 039,8	-669,2
Incidence des variations de cours des devises (D)	-9,3	-25,3	-40,7
Variation de trésorerie (A+B+C+D)	-77,6	126,0	-64,8
Trésorerie d'ouverture (E)	655,3	529,3	594,1
Trésorerie de clôture (A+B+C+D+E) (note 33)	577,7	655,3	529,3

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers sont présentés en millions d'euros.

Les comptes consolidés de L'Oréal et de ses filiales (« le groupe ») sont établis depuis le 1^{er} janvier 2000 en conformité avec « les nouvelles règles et méthodes comptables relatives aux comptes consolidés », approuvées par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

a - Changements de principes comptables et comparabilité des comptes

Exercice 2002

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le groupe L'Oréal applique le règlement n° 00.06 sur les passifs adopté par le Comité de la Réglementation Comptable. L'application de ce règlement n'a pas eu d'effet significatif sur les capitaux propres à l'ouverture.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le groupe a également choisi d'adopter la méthode préférentielle prévue par le règlement CRC 99-02 relative à la comptabilisation en résultat des écarts de conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devises. L'adoption de cette méthode préférentielle n'a pas d'impact significatif sur les résultats des exercices présentés, ni sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice.

Aucun changement de principe comptable n'est intervenu en 2003 et en 2004.

b - Périmètre et méthodes de consolidation

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre clôturent leur exercice ou procèdent à un arrêté au 31 décembre.

Les sociétés du groupe dans lesquelles la société mère L'Oréal exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale avec dégagement des intérêts minoritaires selon la méthode de la réestimation partielle.

Les sociétés du groupe contrôlées conjointement avec un nombre limité d'autres actionnaires en vertu d'un accord contractuel sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

c - Méthode de conversion

1 - Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions en devises sont converties aux taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les différences de change résultant de l'écart entre cette conversion et les règlements ou les encaissements sont incluses dans le résultat, après prise en compte du dénouement des instruments de couverture.

Les créances et les dettes libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les écarts de

conversion en résultant sont inscrits en résultat, au même titre que la réévaluation des instruments de couverture correspondants.

Le groupe peut être amené à couvrir certains investissements dans des entreprises étrangères à l'aide de dettes contractées dans la même devise. Les pertes ou gains de change relatifs à ces dettes affectent les capitaux propres consolidés.

2 - Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture de l'exercice. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen.

L'incidence de ces conversions est portée :

- dans les capitaux propres, au poste *Ecarts de conversion*, pour la part revenant au groupe,
- au poste *Intérêts minoritaires*, pour la part revenant aux tiers.

d - Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés, après prise en compte, le cas échéant, des impôts différés à la date d'acquisition.

Les acquisitions complémentaires de titres ne remettent pas en cause les évaluations des actifs et des passifs identifiés, déterminés à la date de prise de contrôle, pour la quote-part déjà consolidée.

Les écarts d'acquisition sont amortis linéairement sur une durée n'excédant pas 20 ans, prenant en compte les objectifs fixés et les perspectives envisagées au moment de l'acquisition.

Un amortissement exceptionnel est constaté, le cas échéant, en cas de changements défavorables des éléments ayant servi à déterminer le plan d'amortissement.

e - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur prix de revient. Les éléments incorporels identifiés lors d'une acquisition sont inclus dans ce poste. Il s'agit principalement de marques, de parts de marché et de fonds commerciaux qui sont inscrits au bilan selon la méthode de la réestimation partielle.

Les marques acquises sont valorisées par un expert indépendant. L'utilisation de la méthode des « flux de trésorerie actualisés » est privilégiée afin de faciliter le suivi de la valeur d'utilité après acquisition. Deux approches ont été mises en œuvre à ce jour :

- **l'approche par la prime** : cette méthode consiste à estimer la part des flux futurs que l'activité pourrait générer sans la marque,
- **l'approche par les redevances** : elle consiste à estimer la valeur de la marque par référence à des niveaux de redevances qui sont exigés pour l'utilisation de marques comparables. Elle s'appuie sur des projections de chiffres d'affaires établies par le groupe.

Ces approches s'appuient sur une analyse qualitative de la marque qui assure la pertinence des hypothèses retenues. Le taux d'actualisation retenu se réfère au coût moyen pondéré du capital (WACC) de la cible acquise.

Lors de l'acquisition d'éléments d'actifs ou de titres de sociétés consolidées, la partie du prix d'acquisition relative à l'obtention ou au renforcement de la position du groupe sur certains marchés est affectée au poste *Parts de marché*. Ces dernières sont valorisées à la date d'acquisition par rapport à des données économiques faisant référence à des indicateurs d'activité et de rentabilité.

Les *Fonds commerciaux* comprennent d'une part, les fonds de commerce acquis et d'autre part, les écarts d'évaluation relatifs à des acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2000.

Les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles sont les suivantes :

Frais d'établissement	1/5 ans
Marques, parts de marché et fonds commerciaux	Non amortis
Autres immobilisations incorporelles	2/8 ans

Le groupe s'assure que les actifs incorporels figurant dans le bilan consolidé ont une valeur nette comptable inférieure à leur valeur d'utilité ou de marché. S'il existe un indice de perte de valeur des immobilisations incorporelles, un test d'impairment est pratiqué et, si besoin, une dépréciation est constatée. Les marques et parts de marché font l'objet d'une évaluation selon les mêmes critères que ceux retenus à la date d'acquisition. Pour les fonds commerciaux, les critères principaux utilisés sont l'évolution du chiffre d'affaires et de la rentabilité.

f - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Les éléments corporels identifiés lors d'une acquisition sont inscrits au bilan selon la méthode de la réestimation partielle.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions	20/50 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5/10 ans
Autres immobilisations corporelles	3/10 ans

Les amortissements linéaires et dégressifs comptabilisés sont considérés comme correspondant aux amortissements économiques.

Les biens d'importance significative financés par des contrats qualifiés de location financement sont portés à l'actif du bilan dans les immobilisations corporelles et sont amortis linéairement selon les durées indiquées ci-dessus. La dette correspondante est inscrite au passif.

g - Titres de participation

Les titres de participation représentent les intérêts du groupe dans le capital des sociétés non consolidées. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et éventuellement provisionnés en fonction de la valeur d'utilité, déterminée selon les critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. Les critères généralement retenus sont : la quote-part d'actif net détenue par le groupe, la rentabilité et le cours de Bourse.

h - Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués selon les méthodes du coût moyen pondéré ou du « premier entré, premier sorti ».

Les stocks obsolètes ou à rotation lente font l'objet de provisions pour dépréciation, en fonction des écoulements constatés et provisionnels.

i - Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances considérées comme douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées en fonction de leur risque de non-recouvrement.

j - Comptes de régularisation actif

Les comptes de régularisation actif enregistrent d'une part, les charges comptabilisées dans l'exercice mais se rapportant aux exercices suivants et d'autre part, les charges comptabilisées dans l'exercice mais pouvant être réparties sur plusieurs exercices ultérieurs.

Ils comprennent en outre les matériels de publicité sur le lieu de vente, stands et meubles présentoirs, dont les coûts peuvent être étalés sur leur durée d'utilisation, cette durée ne pouvant excéder cinq ans.

k - Valeurs mobilières de placement

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une provision si la valeur de marché à la clôture est inférieure au coût d'acquisition.

l - Actions propres – Plans d'options d'achat d'actions – Programme de rachat d'actions

Les stock-options sont destinées à associer, motiver et fidéliser plus particulièrement les salariés qui, par leurs capacités et leur engagement, contribuent le plus aux performances du groupe.

Pour les plans d'options d'achat d'actions antérieurs à l'année 2000, la différence entre le prix d'acquisition de ces actions et le prix d'exercice des options par les bénéficiaires a fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Depuis le 1^{er} janvier 2000, le prix d'attribution des options est déterminé sans décote. Dès lors que les actions sont achetées à un cours inférieur au prix d'attribution, aucune provision pour dépréciation n'est requise. En revanche, dans le cas d'une baisse du cours de Bourse, une provision pour dépréciation est constituée ; elle est calculée par différence entre la valeur nette comptable des titres et le cours moyen de Bourse du dernier mois précédant la date de clôture.

Les actions propres détenues qui sont spécifiquement affectées à l'attribution au profit des salariés d'options d'achat d'actions sont inscrites dans les valeurs mobilières de placement.

Les options d'achat ne provoquent pas de dilution du capital par des créations d'actions. Elles n'ont d'incidence ni sur le montant, ni sur la structure du capital.

Les autres actions propres rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés.

Par ailleurs, en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les salariés français du groupe détiennent des actions L'Oréal au travers de deux fonds communs de placement.

m - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour le groupe. Elles comprennent notamment des provisions destinées à faire face à des risques et litiges de nature fiscale, des risques industriels et commerciaux liés à l'exploitation (rupture de contrats, reprises de produits) et des coûts liés au personnel.

Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques, selon la nature des provisions.

Cette rubrique intègre également les provisions pour retraite et autres avantages assimilés et les impôts différés passif.

n - Provisions pour retraites, aménagements de fin de carrière et autres avantages consentis aux salariés

Le groupe a opté à compter du 1^{er} janvier 2001 pour l'enregistrement, dans les comptes consolidés, de la totalité des engagements de retraite et avantages assimilés.

Le groupe participe, selon les lois et usages de chaque pays, à des régimes de retraite, d'aménagement de fin de carrière ainsi qu'à des régimes accordant d'autres avantages aux salariés.

Les caractéristiques des régimes en vigueur au sein du groupe sont les suivantes :

- en France, les obligations conventionnelles prévoient des indemnités de fin de carrière spécifiques. Par ailleurs, il a été mis en place un régime de congé de fin de carrière ainsi qu'un régime de retraite à prestations définies. Il existe de plus dans certaines sociétés du groupe une couverture médicale partiellement prise en charge par le groupe et bénéficiant aux retraités.

A l'exception de la prévoyance médicale des retraités, ces engagements font l'objet d'une couverture financière externe partielle,

- à l'étranger, lorsqu'il existe des régimes de retraites ou d'autres engagements spécifiques à prestations définies, les engagements actuariels correspondants, nets des fonds capitalisés affectés à leur couverture, sont également pris en charge sur la base des droits acquis par les salariés.

La charge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice, dans la rubrique *Charges de personnel*, intègre :

- les droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice,
- la variation de l'actualisation des droits existants en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année,
- le produit des fonds externes calculé sur la base du rendement normalisé des placements à long terme,

- l'incidence des modifications éventuelles de régimes sur les années antérieures ou de nouveaux régimes,
- l'amortissement des écarts actuariels.

Pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre de chaque régime, le groupe utilise la méthode rétrospective avec projection de salaire de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées). La valorisation des engagements et des actifs de couverture est effectuée chaque année et tient compte, notamment, de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie ainsi que des hypothèses économiques (taux d'inflation et taux d'actualisation).

Les effets cumulés des écarts actuariels sont amortis sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés actifs, à l'exception des écarts n'excédant pas 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement brut et la juste valeur des actifs de couverture (principe du « corridor »). Cet amortissement d'écart est inclus dans la charge actuarielle de l'exercice suivant. Les écarts constatés sur les autres avantages tels que jubilés, médailles... sont immédiatement comptabilisés au compte de résultat sans application du « corridor ».

La dette relative à l'engagement net de la société concernant le personnel est constatée au passif du bilan, dans la rubrique *Provisions pour risques et charges*.

o - Chiffre d'affaires

Il est constitué par les ventes de produits, de marchandises et de matières premières et par les autres produits et prestations liés aux activités courantes du groupe.

Il est présenté net de remises et ristournes accordées.

p - Frais de publicité et relations publiques

Les dépenses engagées pour faire connaître et assurer la promotion des produits auprès des clients ou des consommateurs sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées, à l'exception du coût des échantillons et des articles de publicité sur lieu de vente ayant encore une utilité commerciale, et qui est porté en comptes de régularisation actif au bilan.

q - Frais de recherche et de développement

Ils sont comptabilisés directement dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont supportés.

r - Résultat d'exploitation corrigé

Le résultat d'exploitation corrigé intègre les pertes et gains de change.

s - Impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impositions différées.

Celles-ci sont calculées sur toutes les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et la base comptable consolidée

des actifs et passifs, selon une approche bilantielle avec application du report variable. Les impôts différés incluent les impôts non récupérables portant sur des distributions décidées ou probables.

Ils sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture et qui seront applicables lorsque les différences temporaires se résorberont.

Les impôts différés actifs ne sont constatés sur des pertes fiscales reportables des entités consolidées que s'il est probable que les entités pourront les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôts différés.

Le régime français d'intégration fiscale permet à certaines sociétés françaises du groupe de compenser leurs résultats imposables pour la détermination de la charge d'impôt d'ensemble, dont seule la société mère intégrante, L'Oréal, reste redevable. Il existe par ailleurs des régimes d'intégration fiscale hors de la France.

t - Résultat net opérationnel

Il s'agit du résultat net comptable avant prise en compte :

- de la dotation (reprise) à la provision pour dépréciation des actions propres nette d'impôt,
- des plus ou moins-values nettes d'impôt sur actifs immobilisés,
- des coûts de restructuration nets d'impôt,
- de l'amortissement des écarts d'acquisition.

u - Modalités de calcul du résultat net opérationnel par action

Le bénéfice net opérationnel par action est obtenu en divisant le résultat net opérationnel part du groupe par le nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions détenues par des sociétés consolidées et portées en minoration des capitaux propres.

Les actions propres destinées aux salariés dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions en vigueur sont classées en valeurs mobilières de placement. Elles sont donc intégrées dans le nombre d'actions en circulation.

Le résultat net opérationnel par action, dilué, prend en compte le cas échéant les options de souscription d'actions ayant un effet dilutif selon la « méthode du rachat d'actions ».

v - Comptabilisation des instruments financiers et des dérivés

Selon les règles du groupe, les différentes sociétés consolidées ne doivent prendre aucune position spéculative en matière financière :

- en matière de change, des contrats à terme et des options sont négociés afin de couvrir les transactions commerciales comptabilisées au bilan et les flux de trésorerie sur opérations commerciales dont la réalisation est jugée hautement probable. Les pertes et gains générés par ces instruments sont comptabilisés de façon symétrique aux éléments couverts.

Concernant les instruments utilisés en couverture des flux de trésorerie sur les opérations commerciales de l'exercice à venir, esti-

més sur la base des informations fournies par les filiales, les pertes et gains de change latents sont différés jusqu'à la date de réalisation des transactions couvertes,

- s'agissant du risque de taux, les résultats dégagés par les swaps et les caps de taux d'intérêt qui couvrent des éléments du passif financier sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les dettes couvertes, *prorata temporis*.

NOTE 2 - VARIATION DE PÉRIMÈTRE

a - Année 2004

En janvier 2004, le groupe L'Oréal a finalisé l'acquisition de la marque chinoise de soin de la peau MININURSE. Les activités MININURSE sont consolidées par intégration globale à 100 % depuis cette date. Le chiffre d'affaires de MININURSE pour l'année 2003 a été de l'ordre de 40 millions d'euros.

En mai 2004, le groupe L'Oréal a finalisé l'acquisition de l'affaire chinoise de maquillage et de soins de la peau YUE-SAI. Cette activité est consolidée par intégration globale, à 100 %, depuis juin 2004. Le chiffre d'affaires de YUE-SAI pour l'année 2003 a été de l'ordre de 38 millions d'euros.

Le groupe a acquis le contrôle de la société Shu Uemura Cosmetics, Inc. qui produit et commercialise les produits de la marque SHU UEMURA au Japon. Cette société, antérieurement consolidée par intégration proportionnelle à 35 %, est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} janvier 2004. Son chiffre d'affaires à 100 % pour l'année 2003 a été de 69 millions d'euros.

Au premier trimestre 2004, le groupe a racheté les intérêts minoritaires des sociétés Lavicosmetica Cosmétique Active Hellas (Grèce) et Parmobel (Chypre) et, en décembre 2004, ceux de la société Shu Uemura Cosmetic Corporate (Taiwan). Ces sociétés sont désormais consolidées à 100 %.

Le coût de ces nouvelles acquisitions s'établit à environ 530 millions d'euros. Le montant total des écarts d'acquisitions et des autres actifs incorporels résultant de ces acquisitions s'établit respectivement à 412 millions d'euros et à 110 millions d'euros.

Les résultats définitifs de l'offre de Sanofi-Synthélabo sur Aventis publiés le 12 août dernier par l'AMF ont confirmé le succès de l'opération à hauteur de 95,47 % du capital d'Aventis. A la suite de cette opération, L'Oréal détenait 10,41 % du capital et 17,23 % des droits de vote du nouveau groupe Sanofi-Aventis.

En conséquence, L'Oréal a procédé à la déconsolidation de sa participation dans Sanofi-Synthélabo au 12 août 2004 et a dégagé une plus-value brute de dilution de 2,8 milliards d'euros. Le pacte d'actionnaires conclu entre la société L'Oréal et le groupe Total, concernant leurs participations respectives dans Sanofi-Synthélabo, est arrivé à échéance au 2 décembre 2004.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de L'Oréal du 29 avril 2004 a approuvé la fusion-absorption de la société Gesparal par L'Oréal. A l'issue de cette opération, la famille Bettencourt et Nestlé sont devenus actionnaires directs de L'Oréal avec des participations respectives d'environ 27,5 % et 26,4 % en capital et 28,6 % et 27,4 %

en droits de vote. Cette opération n'a pas eu d'effet significatif sur la structure et les résultats du groupe L'Oréal, Gesparal ne détenant que des titres L'Oréal et n'ayant aucun endettement au moment de la fusion.

b - Année 2003

Le groupe a poursuivi au cours de l'exercice 2003 la création des Laboratoires Innéov au niveau européen, avec la création d'Innéov Italia, Innéov Österreich, Innéov Hellas et Innéov Suisse.

Début octobre 2003, le groupe a racheté les sources de La Roche-Posay.

Le groupe n'a pas réalisé de cession d'activités en 2003.

NOTE 3 - INFORMATION SECTORIELLE

a - Chiffre d'affaires

1 - Ventilation du chiffre d'affaires consolidé par branche d'activité

	2004		Croissance (en %)		2003		2002	
	En millions d'euros	Poids en %	A données publiées	Hors effets monétaires	En millions d'euros	Poids en %	En millions d'euros	Poids en %
Cosmétique	14 219,8	97,8	3,8	6,9	13 704,3	97,7	13 951,8	97,6
Dermatologie ⁽¹⁾	293,4	2,0	-4,3	1,8	306,5	2,2	321,1	2,3
Autres	20,7	0,2	13,3	13,3	18,3	0,1	15,1	0,1
Groupe	14 533,9	100,0	3,6	6,8	14 029,1	100,0	14 288,0	100,0

(1) Part revenant au groupe, soit 50%.

2 - Ventilation du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique

	2004		Croissance (en %)		2003		2002	
	En millions d'euros	Poids en %	A données publiées	Hors effets monétaires	En millions d'euros	Poids en %	En millions d'euros	Poids en %
Europe de l'Ouest	7 405,7	50,9	1,3	1,2	7 309,7	52,1	7 044,6	49,3
Amérique du Nord	3 951,5	27,2	-0,8	7,7	3 981,4	28,4	4 438,7	31,1
Reste du monde	3 176,7	21,9	16,0	21,4	2 738,0	19,5	2 804,7	19,6
Groupe	14 533,9	100,0	3,6	6,8	14 029,1	100,0	14 288,0	100,0

3 - Ventilation du chiffre d'affaires cosmétique par zone géographique

	2004		Croissance (en %)		2003		2002	
	En millions d'euros	Poids en %	A données publiées	Hors effets monétaires	En millions d'euros	Poids en %	En millions d'euros	Poids en %
Europe de l'Ouest	7 312,4	51,4	1,3	1,1	7 221,7	52,7	6 962,8	49,9
Amérique du Nord	3 772,0	26,5	-0,3	8,1	3 783,7	27,6	4 224,8	30,3
Reste du monde	3 135,4	22,1	16,2	21,6	2 698,9	19,7	2 764,2	19,8
Branche cosmétique	14 219,8	100,0	3,8	6,9	13 704,3	100,0	13 951,8	100,0

b - Résultat d'exploitation corrigé

1 - Ventilation du résultat d'exploitation corrigé par branche d'activité

<i>En millions d'euros</i>	2004	2003	2002
Cosmétique	2 099,0	1 900,0	1 767,8
Dermatologie	50,6	54,7	65,2
Autres	11,9	9,1	7,6
Groupe	2 161,5	1 963,8	1 840,6

2 · Ventilation du résultat d'exploitation corrigé de la branche cosmétique par zone géographique

<i>En millions d'euros</i>	2004	2003	2002
Europe de l'Ouest	1 117,2	1 066,0	985,7
Amérique du Nord	508,9	490,0	535,4
Reste du monde	326,6	274,7	261,5
Total des zones	1 952,7	1 830,7	1 782,6
Non alloué	146,3	69,3	- 14,8
Branche cosmétique	2 099,0	1 900,0	1 767,8

Pour une meilleure lecture, le solde entre les dépenses et les recettes centrales non directement imputées à une zone a été isolé en « Non alloué ».

Les données publiées pour 2002 sont rappelées ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	2002
Europe de l'Ouest	970,9
Amérique du Nord	535,4
Reste du monde	261,5
Branche cosmétique	1 767,8

c - Immobilisations

1 · Ventilation de l'actif immobilisé net par branche d'activité

<i>En millions d'euros</i>	Ecarts d'acquisition	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières et autres	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Valeurs nettes							
Cosmétique	817,2	3 536,5	1 871,9	5 010,9	11 236,5	6 255,4	6 288,9
Dermatologie	0,0	202,8	56,7	1,1	260,6	300,0	324,7
Autres	0,0	0,4	15,1	21,1	36,6	55,3	78,1
Groupe	817,2	3 739,7	1 943,7	5 033,1	11 533,7	6 610,7	6 691,7

2 · Ventilation de l'actif immobilisé net de la branche cosmétique par zone géographique

<i>En millions d'euros</i>	Ecarts d'acquisition	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières et autres	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Valeurs nettes							
Europe de l'Ouest	503,5	2 362,6	1 074,9	4 915,4	8 856,4	3 925,2	3 636,0
Amérique du Nord	205,5	995,9	517,7	59,4	1 778,5	1 896,5	2 217,7
Reste du monde	108,2	178,0	279,3	36,1	601,6	433,7	435,2
Branche cosmétique	817,2	3 536,5	1 871,9	5 010,9	11 236,5	6 255,4	6 288,9

NOTE 4 - ÉCARTS D'ACQUISITION

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2003	Acquisitions Dotations	Autres mouvements	31.12.2004
Artec	41,7	0,3	-2,8	39,2
Biomedic	11,3	-	-0,3	11,0
Cosmétique Active Hellas	-	13,2	-	13,2
Colorama	12,9	-	0,1	13,0
Jade	18,6	-	-	18,6
Kiehl's	11,9	-	-0,6	11,3
Laboratoires Ylang	6,8	-	-0,5	6,3
Matrix	223,8	-	-9,8	214,0
Maybelline International	48,3	-	-3,1	45,2
Mininurse	-	140,4	-1,8	138,6
Nihon L'Oréal	89,0	-	-	89,0
Parmobel	-	17,8	-	17,8
Sanofi-Synthélabo (mise en équivalence)	361,2	-	-361,2	-
Shu Uemura	49,9	74,5	-8,5	115,9
SoftSheen.Carson - Dermablend	140,6	-	-5,9	134,7
Yue-Sai	-	166,0	5,9	171,9
Autres sociétés	25,1	-	-	25,1
Valeurs brutes	1 041,1	412,2	-388,5	1 064,8
Artec	2,8	1,9	4,5	9,2
Biomedic	1,4	0,6	-	2,0
Cosmétique Active Hellas	-	0,7	-	0,7
Colorama	1,7	0,6	0,1	2,4
Jade	7,7	0,9	-	8,6
Kiehl's	2,2	0,6	-0,2	2,6
Laboratoires Ylang	6,8	-	-0,5	6,3
Matrix	39,7	11,2	-2,1	48,8
Maybelline International	34,8	1,0	-0,8	35,0
Mininurse	-	6,7	-	6,7
Nihon L'Oréal	19,1	4,0	-	23,1
Parmobel	-	0,7	-	0,7
Sanofi-Synthélabo (mise en équivalence)	20,5	11,1	-31,6	-
Shu Uemura	7,9	5,3	-0,5	12,7
SoftSheen.Carson - Dermablend	35,5	30,0	-	65,5
Yue-Sai	-	5,2	0,2	5,4
Autres sociétés	17,0	0,8	0,1	17,9
Amortissements	197,1	81,3	-30,8	247,6
Écarts d'acquisition nets	844,0	330,9	-357,7	817,2

Les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée n'excédant pas 20 ans. Leur montant tient notamment compte d'impositions différées sur les marques et les autres actifs identifiables susceptibles d'être cédés séparément de l'entreprise acquise.

Leur évaluation peut revêtir, le cas échéant, un caractère provisoire durant la période s'achevant à la clôture de l'exercice suivant celui de l'acquisition.

Les autres mouvements incluent l'impact de la déconsolidation de Sanofi-Aventis (note 2) (-329,6 millions d'euros) ainsi que la variation des taux de change sur les écarts d'acquisition provenant des filiales étrangères (-12,8 millions d'euros).

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2003	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Ecarts de change	Autres mouvements ⁽¹⁾	31.12.2004
Concessions, brevets, marques et parts de marché	1 024,2	84,8	-61,2	-40,6	53,6	1 060,8
Fonds commercial	2 768,1	-	-	-42,8	-	2 725,3
Autres immobilisations incorporelles	161,0	34,2	-13,4	-0,6	3,0	184,2
Valeurs brutes	3 953,3	119,0	-74,6	-84,0	56,6	3 970,3
Concessions, brevets, marques et parts de marché	79,5	18,5	-6,8	-0,5	1,6	92,3
Fonds commercial	20,9	10,6	-2,4	-	-1,5	27,6
Autres immobilisations incorporelles	91,2	31,3	-13,1	-0,4	1,7	110,7
Amortissements	191,6	60,4	-22,3	-0,9	1,8	230,6
Immobilisations incorporelles nettes	3 761,7	58,6	-52,3	-83,1	54,8	3 739,7

(1) Il s'agit essentiellement de l'incidence des variations du périmètre et des ajustements de valeurs des actifs identifiables dans le délai d'affectation.

Au 31 décembre 2004, les marques concernent pour l'essentiel les marques MATRIX (270,6 millions d'euros) et KIEHL's (121,4 millions d'euros) sur un total de marques de 634,6 millions d'euros et un total de brevets et licences de 321,0 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 105,2 millions d'euros de parts de marché.

Au 31 décembre 2004, les fonds commerciaux concernent pour l'essentiel le rachat de nos activités aux Etats-Unis (949,9 millions d'euros), Canada (117,3 millions d'euros), Espagne (241,7 millions d'euros) et Suisse (106,7 millions d'euros) ainsi que les acquisitions de MAYBELLINE (507,7 millions d'euros) et Jade en Allemagne (160,6 millions d'euros).

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2003	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Ecarts de change	Autres mouvements ⁽¹⁾	31.12.2004
Terrains et constructions	1 223,4	56,4	-34,6	-12,1	55,1	1 288,2
Installations techniques, matériel et outillage	1 755,4	144,7	-52,4	-40,5	73,4	1 880,6
Autres immobilisations corporelles et en-cours	877,0	237,7	-43,0	-26,0	-123,9	921,8
Valeurs brutes	3 855,8	438,8	-130,0	-78,6	4,6	4 090,6
Terrains et constructions	547,1	55,5	-21,8	-4,6	4,4	580,6
Installations techniques, matériel et outillage	1 034,9	146,6	-45,2	-23,6	-2,0	1 110,7
Autres immobilisations corporelles et en-cours	429,9	72,0	-38,8	-11,9	4,4	455,6
Amortissements et provisions	2 011,9	274,1	-105,8	-40,1	6,8	2 146,9
Immobilisations corporelles nettes	1 843,9	164,7	-24,2	-38,5	-2,2	1 943,7

(1) Il s'agit essentiellement de l'incidence des variations du périmètre et des immobilisations en cours affectées dans les autres postes d'immobilisations.

Les immobilisations corporelles comprennent des contrats de location-financement pour les montants suivants :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2004	31.12.2003
Terrains et constructions	170,5	170,6
Installations techniques, matériel et outillage	6,5	6,8
Autres immobilisations corporelles et en-cours	12,2	12,5
Valeurs brutes	189,2	189,9
Amortissements	92,9	84,4
Valeurs nettes	96,3	105,5

NOTE 7 - TITRES NON CONSOLIDÉS

L'augmentation des titres non consolidés résulte principalement de l'opération Sanofi-Aventis (note 2). Ces titres représentent une valeur nette comptable de 4 892,8 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Leur valeur boursière au 31 décembre 2004 s'élève à 8 410, 8 millions d'euros.

Les autres titres non consolidés ne sont pas, au total, significatifs tant du point de vue du bilan que du compte de résultat.

NOTE 8 - TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

La diminution des titres mis en équivalence correspond à la déconsolidation des titres Sanofi-Synthélabo (note 2).

En millions d'euros	% capital détenu	Contribution au 31.12.2004		Valeur au bilan	
		Réserves consolidées	Résultat consolidé de l'exercice	31.12.2004	31.12.2003
Sanofi-Synthélabo	-	-	-	-	1524,5
Club des Créateurs de Beauté (Japon)	20,00	1,2	-1,2	-	1,2
Titres mis en équivalence		1,2	-1,2	-	1525,7

NOTE 9 - STOCKS ET EN-COURS

En millions d'euros	31.12.2004	31.12.2003
Matières premières, articles de conditionnement, marchandises	343,2	345,0
Produits finis et en-cours	956,2	925,1
Valeurs brutes	1 299,4	1 270,1
Provisions pour dépréciation	173,3	176,8
Stocks et en-cours nets	1 126,1	1 093,3

NOTE 10 - CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

En millions d'euros	31.12.2004	31.12.2003
Créances clients et comptes rattachés	2 115,4	2 070,3
Valeur brute	2 115,4	2 070,3
Provisions pour dépréciation	51,8	63,5
Valeur nette	2 063,6	2 006,8

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

NOTE 11 - AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

En millions d'euros	31.12.2004	31.12.2003
Créances fiscales et sociales	230,2	294,8
Autres créances	157,1	167,2
Charges à répartir	229,5	198,0
Charges constatées d'avance	138,4	132,6
Publicité sur le lieu de vente	115,5	111,6
Impôts différés	542,2	504,2
Total	1 412,9	1 408,4

NOTE 12 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2004	31.12.2003
Actions propres L'Oréal	1 759,1	1 792,6
OPCVM et autres	255,6	233,1
Valeurs brutes	2 014,7	2 025,7
Provisions pour dépréciation	435,1	277,1
Valeurs nettes	1 579,6	1 748,6

Les actions propres L'Oréal, acquises dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions au profit des salariés, représentent une valeur nette de 1 324,0 millions d'euros pour 25 447 800 actions (après prise en compte d'une dotation aux comptes de provisions pour dépréciation de 158,7 millions d'euros sur l'exercice 2004) contre 1 515,5 millions d'euros au 31 décembre 2003.

Au cours de l'année 2004, aucune action n'a été achetée ni vendue et il a été procédé à des levées d'options portant sur 1 038 600 actions.

La valeur boursière globale des actions propres au cours de clôture 2004 s'élève à 1 421,3 millions d'euros contre 1 721,6 millions d'euros au 31 décembre 2003.

Les valeurs mobilières de placement, autres que les actions propres, comprennent essentiellement des SICAV et des fonds communs de placement (rémunérés sur la base de l'EONIA) ainsi que des placements à court terme. Au 31 décembre 2004, la valeur de marché des OPCVM s'élève à 181,1 millions d'euros pour une valeur nette de 171,5 millions d'euros. Au 31 décembre 2003, leur valeur de marché était de 169,8 millions d'euros pour une valeur nette de 157,7 millions d'euros.

NOTE 13 - CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)

Le capital se compose de 676 062 160 actions de 0,20 euro.

Un programme de rachat d'actions L'Oréal a été autorisé par les Assemblées Générales des actionnaires du 29 mai 2002, du 22 mai 2003 et du 29 avril 2004. Les actions correspondantes sont portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession nets d'impôts relatifs aux transactions sur ces actions sont de même inscrits en capitaux propres.

Durant l'exercice 2004, L'Oréal a acheté 12 340 000 actions pour 691,8 millions d'euros. Ces actions sont toujours détenues au 31 décembre 2004.

Durant l'exercice 2003, L'Oréal a vendu 1 640 000 actions pour 118,3 millions d'euros. Au 31 décembre 2003, L'Oréal ne détient plus aucune action dans ce cadre.

Les Conseils d'Administration du 24 mars 2004 et du 1^{er} décembre 2004 ont consenti un plan d'options de souscription d'actions de respectivement 2 000 000 et 4 000 000 d'actions avec un prix d'exercice de 64,69 euros et 55,54 euros et une période d'exercice de cinq ans comprise respectivement entre mars 2009 et mars 2014 et entre décembre 2009 et décembre 2014.

Le Conseil d'Administration du 3 décembre 2003 a consenti un plan d'options de souscription d'actions de 2 500 000 actions avec un prix d'exercice de 63,02 euros et une période d'exercice de cinq ans comprise entre décembre 2008 et décembre 2013.

NOTE 14 - INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires ne concernent que quelques sociétés pour des montants non significatifs. Ils s'élèvent respectivement à 4,2 et 11,9 millions d'euros au 31 décembre 2004 et 2003.

La variation du poste sur l'exercice provient des rachats de minoritaires décrits en note 2 (variation de périmètre) et de la consolidation de Shu Uemura selon la méthode de l'intégration.

NOTE 15 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

a - Soldes à la clôture

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2004	31.12.2003
Provisions pour retraites et autres avantages consentis aux salariés	787,1	906,3
Impôts différés passif	659,9	40,5
Autres provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	427,7	461,5
Provisions pour restructurations	46,9	31,0
Total	1 921,6	1 439,3

(1) Cette rubrique comprend notamment des provisions destinées à faire face à des risques et litiges de nature fiscale, des risques industriels et commerciaux liés à l'exploitation (ruptures de contrats, reprises de produits) et des coûts liés au personnel.

b - Variations de l'exercice des Provisions pour restructurations et Autres provisions pour risques et charges

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2003	Dotation ⁽²⁾	Reprises (utilisation) ⁽²⁾	Reprises (non utilisées) ⁽²⁾	Incidence périmètre/ taux de change/ autres ⁽¹⁾	31.12.2004
Autres provisions pour risques et charges	461,5	123,7	-108,7	-42,3	-6,5	427,7
Provisions pour restructurations	31,0	33,0	-16,7	-2,4	2,0	46,9

(1) Concerne pour l'essentiel des variations de change.

(2) Ces chiffres se répartissent comme suit :

En millions d'euros	Dotations	Reprises (utilisation)	Reprises (non utilisées)
• Coûts de restructuration	33,0	-16,7	-2,4
• Provisions d'exploitation	123,1	-105,7	-35,4
• Impôts sur les résultats	0,6	-3,0	-6,9

c - Provisions pour retraites et autres avantages consentis aux salariés

Les engagements de retraite et autres avantages consentis aux salariés comprennent notamment :

- les indemnités et avantages liés aux départs en retraite et/ou fins de carrière,
- les avantages sociaux postérieurs à l'emploi (pension, capital retraite, assurance vie, assistance médicale...),
- les autres avantages à long terme (jubilés, autres cadeaux et/ou avantages liés à l'ancienneté...).

Provisions pour retraites et indemnités de départ à la retraite

Les engagements de retraite font l'objet d'une évaluation selon une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées). Le calcul est effectué en linéarisant la charge sur la durée totale de vie active du salarié dans le groupe. Depuis le 1^{er} janvier 2001, l'ensemble des engagements correspondant aux pensions restant à verser aux retraités et aux droits acquis par les salariés est provisionné.

Avantages sociaux postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle en utilisant les mêmes hypothèses que celles retenues pour le calcul des retraites. L'ensemble des engagements concernant les retraités ainsi que les droits acquis par les salariés ont été provisionnés.

Les hypothèses utilisées pour le calcul des engagements tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du groupe. Les hypothèses moyennes pondérées se déclinent comme suit pour le groupe :

	31.12.2004	31.12.2003
• Taux d'actualisation	5,1 %	5,5 %
• Taux de progression des salaires	4,6 %	4,5 %
• Taux de rendement long terme sur les actifs	6,2 %	6,4 %

> COMPTES CONSOLIDÉS

Les variations durant les exercices 2004 et 2003 s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Dette actuarielle	Actifs de couverture	Ecarts actuariels	Provisions au bilan
Solde au 31 décembre 2002	1 781,5	679,4	205,8	896,3
Charge de l'exercice :				
- Droits acquis	89,8			89,8
- Effet de l'actualisation	95,9			95,9
- Rendement des fonds		43,6		-43,6
- Amortissement des écarts			-10,3	10,3
Prestations versées	-65,3	-38,5		-26,8
Cotisations versées	5,4	115,8		-110,4
Ecarts actuariels non constatés au bilan	57,4	38,9	18,5	0,0
Effet de la variation des taux de change	-87,5	-56,8	-25,3	-5,4
Autres mouvements	0,2			0,2
Solde au 31 décembre 2003	1 877,4	782,4	188,7	906,3
Charge de l'exercice :				
- Droits acquis	91,3			91,3
- Effet de l'actualisation	94,8			94,8
- Rendement des fonds		54,5		-54,5
- Amortissement des écarts			-7,5	7,5
- Reprise de provision ⁽¹⁾	-34,4		1,2	-35,6
Prestations versées	-81,5	-48,0		-33,5
Cotisations versées	5,6	138,5		-132,9
Ecarts actuariels non constatés au bilan	187,2	24,3	162,9	-
Effet de la variation des taux de change	-34,2	-24,1	-9,1	-1,0
Autres mouvements	-52,6	3,0	-0,3	-55,3
Solde au 31 décembre 2004	2 053,6	930,6	335,9	787,1

Les coûts de retraite pris en charges se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2004	31.12.2003
Droits acquis par les salariés pendant l'exercice	91,3	89,8
Actualisation des droits acquis	94,8	95,9
Rendement des fonds	-54,5	-43,6
Amortissement des écarts actuariels	7,5	10,3
Reprise de provision ⁽¹⁾	-35,6	-
Total	103,5	152,4

(1) Les autres mouvements incluent 57,2 millions d'euros de reprise de provision antérieurement dotée par les capitaux propres lors de la première application de la méthode préférentielle du CRC 99-02. L'évolution de ce même engagement a également généré une réduction de 35,6 millions d'euros de la charge 2004.

NOTE 16 - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Le groupe se finance à moyen terme par des emprunts bancaires et à court terme, par l'émission de billets de trésorerie en France et de papier commercial aux Etats-Unis. Les montants des programmes s'élèvent respectivement à 1 600 millions d'euros et 800 millions de dollars US.

La liquidité sur les émissions de papiers commerciaux est assurée par des lignes bancaires de trésorerie confirmées. Ces lignes de trésorerie, comme les emprunts à moyen terme, ne comportent pas de clause de ratio financier et de clause de notation.

Analyse de la dette par nature

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2004	31.12.2003
Billets de trésorerie	1 109,8	695,0
Emprunts bancaires	878,5	978,8
Prêt à durée indéterminée	32,5	43,4
Dettes financières de location-financement	71,2	82,0
Emprunts obligataires	4,7	5,0
Concours bancaires	78,0	137,0
Total	2 174,7	1 941,2

Analyse de la dette par maturité

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2004	31.12.2003
Inférieure à 1 an	1 459,7	1 182,1
De 1 à 5 ans	667,8	646,1
Supérieure à 5 ans	47,2	113,0
Total	2 174,7	1 941,2

Analyse de la dette par devise (après prise en compte des instruments de couverture de change)

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2004	31.12.2003
Euro (EUR)	1 334,7	1 054,2
US dollar (USD)	580,8	596,5
Yen (JPY)	24,2	39,7
Autres	235,0	250,8
Total	2 174,7	1 941,2

Répartition de la dette taux fixe – taux variable (après prise en compte des instruments de couverture de taux)

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2004	31.12.2003
Taux variable	1 942,7	1 863,3
Taux fixe	232,0	77,9
Total	2 174,7	1 941,2

Taux moyen de la dette

Les taux moyens de la dette, après prise en compte des instruments de couverture, s'élèvent respectivement à 3,29 % en 2003 et 2,36 % en 2004 pour l'euro et respectivement à 1,44 % en 2003 et 1,85 % en 2004 pour l'US dollar.

Juste valeur des emprunts et dettes financières

La juste valeur des dettes à taux fixe est déterminée pour chaque emprunt par actualisation des cash flows futurs, en retenant les courbes de taux d'intérêt obligataire à la clôture de l'exercice et avec prise en compte du spread correspondant à la classe de risque du groupe.

La valeur nette comptable des concours bancaires courants et autres emprunts à taux variable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Au 31 décembre 2004, la juste valeur des dettes s'élève à 2 193,4 millions d'euros. Au 31 décembre 2003, elle s'élevait à 1 961,3 millions d'euros.

Dettes couvertes par des sûretés réelles

Il n'existe pas de dettes couvertes par des sûretés réelles de montants significatifs au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003.

Lignes de crédit confirmées

Au 31 décembre 2004, L'Oréal et ses filiales ont 2 268 millions d'euros de lignes de crédit confirmées non utilisées (2 233 millions d'euros au 31 décembre 2003).

NOTE 17 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ

Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux qui découlent de ses opérations courantes, le groupe utilise des instruments dérivés négociés avec des contreparties de premier plan.

Conformément aux règles du groupe, ces instruments dérivés de change et de taux sont mis en place exclusivement à des fins de couverture.

Couverture du risque de change

Le groupe est exposé au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan ou sur des transactions futures ayant un caractère hautement probable.

La politique du groupe en matière d'exposition au risque de change sur ses opérations commerciales futures est de couvrir au minimum 80 % du risque de change par des instruments dérivés dès lors que les budgets d'exploitation sont arrêtés dans les filiales du groupe.

> COMPTES CONSOLIDÉS

L'ensemble des flux futurs du groupe en devises fait l'objet de prévisions détaillées sur l'horizon de l'année budgétaire à venir. Les risques de change mis en évidence sont couverts par des achats ou ventes à terme ou par des options, afin de réduire au maximum la position de change par devise de chaque filiale. La durée de vie de ces instruments est en adéquation avec les flux de règlement du groupe. Les instruments dérivés de change sont négociés par Régéfi ou, de manière exceptionnelle, directement par des filiales du groupe lorsque la monnaie n'est pas convertible, ces opérations étant soumises au contrôle de Régéfi.

Les sociétés du groupe devant par ailleurs emprunter et placer leur trésorerie dans leur propre devise, les risques de change générés par la gestion de leur trésorerie courante sont pratiquement inexistantes.

Les instruments financiers dérivés détenus dans un but de couverture du risque de change se détaillent comme suit :

En millions d'euros	Nominal		Valeurs de marché	
	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2003
Changes à terme				
Achat euro contre devises	1 097,6	1 011,2	38,8	44,9
EUR/USD	387,5	379,5	30,7	32,8
EUR/GBP	151,4	161,5	2,7	3,6
EUR/CHF	91,2	128,4	0,2	1,4
EUR/CAD	76,1	57,9	2,6	2,8
EUR/Devises Europe de l'Ouest	106,8	75,3	-0,5	0,9
EUR/Devises Europe de l'Est	143,1	95,9	0,6	2,7
EUR/Devises Asie	34,0	50,1	1,9	2,5
EUR/Devises Amérique latine	18,7	-	0,7	-
EUR/Autres devises	88,8	62,6	-0,1	-1,8
Achat USD contre devises	261,8	319,7	-10,3	-11,9
USD/CAD	7,5	36,4	-0,9	-2,6
USD/Devises Asie	122,7	100,3	-2,1	-0,9
USD/Devises Amérique latine	68,3	100,6	-3,7	2,1
USD/Autres devises	63,3	82,4	-3,8	-10,5
Vente USD contre CHF	-92,3	-101,9	1,6	9,8
Autres couples de devises	67,0	54,1	-0,3	-0,9
Total changes à terme	1 334,1	1 283,1	29,8	41,9
Options de change				
Options EUR/USD	438,8	410,8	41,5	38,1
Options EUR/GBP	130,7	79,5	7,4	0,9
Options EUR/RUB	65,2	-	4,3	-
Options EUR/BRL	37,0	-	0,8	-
Options EUR/MXN	36,9	-	2,4	-
Options EUR/KRW	29,4	4,5	0,9	0,1
Options EUR/JPY	21,5	27,0	0,6	0,9
Options EUR/CAD	15,6	-	0,5	-
Options EUR/AUD	15,0	-	0,7	-
Options USD/BRL	6,1	27,7	0,0	1,9
Autres couples de devises	54,6	3,2	0,9	-
Total options de change	850,8	552,7	60,0	41,9
Dont options achetées	1 062,2	888,1	71,3	66,7
Dont options vendues	-221,4	-335,4	-11,3	-24,8
Total	2 184,9	1 835,8	89,8	83,8

Le total des options vendues correspond exclusivement à la revente d'options achetées au préalable lorsqu'il est apparu opportun de les remplacer par d'autres outils de couverture.

La juste valeur des instruments dérivés est leur valeur de marché.

Le groupe n'a pas de positions en devises significatives non couvertes au bilan.

Couverture du risque de taux d'intérêt

Le groupe se refinance principalement à taux variable et utilise des instruments dérivés de taux pour réduire l'exposition nette au risque de taux d'intérêt. Ceux-ci ne sont jamais détenus à des fins spéculatives.

Ces instruments dérivés sont principalement des contrats d'échange (swaps) et d'options de taux d'intérêts (achats de caps) négociés de gré à gré.

Les valeurs de marché de ces instruments telles que détaillées ci-dessous sont à mettre en regard des valeurs de marché des dettes qu'ils couvrent.

Les instruments dérivés de taux sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	Notionnels		Valeurs de marché	
	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2003
Dérivés de taux				
Swaps de taux emprunteurs taux variable				
EUR Euribor/taux fixe	325,5	332,7	22,0	23,1
Swaps de taux emprunteurs taux fixe				
EUR Euribor/taux fixe	21,7	23,8	-2,0	-1,1
USD Libor/taux fixe	183,6	395,7	-0,4	-3,1
CAD Libcad/taux fixe	5,3	5,4	-0,2	-0,3
Swaps de taux variable/variable				
EUR Euribor/Euribor	286,2	354,7	0,6	2,2
Caps - Achats				
EUR Euribor	300,0	300,0	-	0,1
Total	1 122,3	1 412,3	20,1	20,9

La juste valeur des instruments dérivés de taux est leur valeur de marché. La valeur de marché des instruments financiers de taux est calculée par actualisation des flux futurs au taux d'intérêt en vigueur à la clôture.

Sensibilité à l'évolution des taux d'intérêts

Une hausse des taux d'intérêts de 100 points de base aurait un impact direct sur la charge financière du groupe de + 13,4 millions d'euros au 31 décembre 2004, après prise en compte des actifs à court terme et des instruments dérivés et en considérant que le montant total de la dette nette reste stable et que les tombées à taux fixe sont remplacées par du taux variable.

L'incidence d'une hausse de 100 points de base des taux d'intérêts sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers à taux fixe du groupe, après prise en compte des instruments dérivés, peut être estimée à + 5,1 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Risque de contrepartie

Le groupe privilégie les relations financières avec les banques de taille internationale bénéficiant des meilleures notations auprès d'agences spécialisées. Dès lors, le groupe considère être faiblement exposé au risque de contrepartie.

Par ailleurs, les instruments financiers utilisés dans le cadre de la gestion des risques de change et de taux sont négociés avec des contreparties bancaires internationales de premier plan.

Risque sur actions

La trésorerie disponible est placée sous forme d'instruments qui sont non spéculatifs et susceptibles d'être mobilisés auprès d'organismes financiers de réputation incontestable et dans des délais très courts.

Au 31 décembre 2004, le groupe détient 25 447 800 actions propres pour une valeur nette de 1 324,0 millions d'euros. Pour ces actions, la variation du cours de Bourse de l'action de plus ou moins 10 % par rapport au cours moyen de décembre de 55,06 euros aurait un impact sur le résultat net consolidé du groupe de respectivement + 112,5 millions d'euros et de - 118,5 millions d'euros.

NOTE 18 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

a - Engagements de location simple

Ils s'élèvent à 1 326,0 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 1 312,6 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2003, dont :

- 226,9 millions d'euros à moins d'un an au 31 décembre 2004 contre 221,0 millions d'euros au 31 décembre 2003,
- 668,8 millions d'euros de 1 à 5 ans au 31 décembre 2004 contre 637,7 millions d'euros au 31 décembre 2003,
- 430,3 millions d'euros à plus de 5 ans au 31 décembre 2004 contre 453,9 millions d'euros au 31 décembre 2003.

b - Autres engagements hors bilan

Les lignes de crédit confirmées figurent en note 16.
Les autres engagements hors bilan se détaillent comme suit :

En millions d'euros	31.12.2004	31.12.2003
Garanties données ⁽¹⁾	38,1	49,8
Engagements de rachats de minoritaires	23,7	280,5
Crédits documentaires	5,1	3,4
Garanties reçues	31,2	25,5
Commandes d'investissement	181,3	169,3

(1) Il s'agit essentiellement de garanties données à des administrations ou sur des prêts consentis à des tiers partenaires du groupe.

c - Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, le groupe est impliqué dans des actions judiciaires et est soumis à des contrôles fiscaux, douaniers et administratifs. Le groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque est déterminé et qu'une estimation du coût est possible.

Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel ni aucune affaire contentieuse risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse, les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la société et du groupe L'Oréal.

d - Risques environnementaux

Le groupe veille à analyser l'évolution des règlements et des lois relatifs à la protection de l'environnement et n'anticipe pas pour le futur d'incidence significative sur l'activité, la situation financière, le résultat ou le patrimoine du groupe.

NOTE 19 - CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Il représente la somme des ventes faites à des tiers par L'Oréal et ses filiales françaises et étrangères.

Il s'élève à 14 533,9 millions d'euros pour l'exercice 2004 contre 14 029,1 millions d'euros pour l'exercice 2003.

La ventilation du chiffre d'affaires par branche d'activité et par zone géographique figure dans la partie « Information Sectorielle » de l'annexe.

Répartition France-étranger

	2004		2003	
	En millions d'euros	En %	En millions d'euros	En %
France	2 016,0	13,9	2 059,7	14,7
Etranger	12 517,9	86,1	11 969,4	85,3
Groupe	14 533,9	100,0	14 029,1	100,0

NOTE 20 - CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Les charges de personnel comprennent le montant de la participation des salariés ainsi que la charge actuarielle liée à la comptabilité des engagements de retraite et avantages assimilés.

L'effectif total est de 52 081 au 31 décembre 2004 contre 50 500 au 31 décembre 2003.

Effectifs ⁽¹⁾	31.12.2004	31.12.2003
Europe de l'Ouest	24 237	24 737
Amérique du Nord	9 077	9 754
Reste du monde	18 767	16 009
Total	52 081	50 500

(1) Après prise en compte des sociétés consolidées par intégration proportionnelle.

Rémunération des dirigeants

<i>En millions d'euros</i>	2004	2003
Conseil d'Administration	0,9	0,8
Organes de Direction ⁽¹⁾	16,1	15,8

(1) Rémunérations versées par l'ensemble des sociétés du groupe.

Rémunération de la Direction Générale

La rémunération brute globale versée au Président-directeur général, au titre de l'exercice 2004, s'élève à 6 596 383 euros, avantages en nature et jetons de présence compris, dont 3 552 880 euros constituent la partie fixe. Le Président-directeur général dispose d'une voiture de fonction et d'un chauffeur.

Pour tout élément accessoire lié à sa rémunération, le Président-directeur général est assimilé à un salarié et relève, à ce titre, des mêmes régimes de retraite et de prévoyance que les cadres dirigeants.

NOTE 21 - FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Ils se sont élevés à 507 millions d'euros pour l'exercice 2004 contre 480 millions d'euros pour l'exercice 2003.

Ces chiffres intègrent l'ensemble des frais de recherche en cosmétique et en dermatologie (100 %).

NOTE 22 - DOTATIONS ET REPRISES DE PROVISIONS D'EXPLOITATION

Elles s'élèvent à 38,1 millions d'euros pour l'exercice 2004 contre 29,7 millions d'euros pour l'exercice 2003. Elles concernent essentiellement l'actif circulant pour 20,1 millions d'euros (14,6 millions d'euros en 2003), et les risques et charges pour 18,0 millions d'euros (15,2 millions d'euros en 2003).

NOTE 23 - CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS (HORS PERTES ET GAINS DE CHANGE)

<i>En millions d'euros</i>	2004	2003
Charge financière nette	-47,4	-52,3
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	5,2	-2,0
Escomptes de règlement	-53,5	-46,9
Autres	-3,3	2,0
Dotations nettes de reprises de provisions financières	0,3	5,3
Résultat financier net	-98,7	-93,9

Le résultat de change est inclus dans le résultat d'exploitation corrigé.

NOTE 24 - IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

a - Détail des impôts sur les résultats

<i>En millions d'euros</i>	2004	2003
Impôts exigibles		
- sur le résultat opérationnel	653,3	595,6
- sur les éléments non opérationnels	-16,5	-13,0
Impôts différés		
- sur le résultat opérationnel	42,7	33,1
- sur les éléments non opérationnels	497,7	-49,4
Impôts sur les résultats	1 177,2	566,3
Dont :		
- incidence fiscale sur coûts de restructuration	-20,5	-7,6
- incidence fiscale sur plus ou moins-values d'actifs immobilisés	555,7	-6,0
- incidence fiscale sur actions propres	-54,0	-48,8

b - Analyse de la charge d'impôt

L'écart entre la charge d'impôt théorique, calculée en retenant le taux d'impôt de la société mère, et la charge d'impôt du groupe en 2004, s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	2004	2003
Résultat comptable des sociétés intégrées avant impôt	4 513,4	1 644,0
Taux d'impôt de la société mère	35,43 %	35,43 %
Impôt théorique sur le résultat comptable	1 599,1	582,5
Effet des différences permanentes	130,6	143,2
Effet des différences de taux d'impôts	-86,3	-105,2
Variation des impôts différés non constatés	1,6	1,3
Impact sur plus-value de dilution Sanofi-Aventis ⁽¹⁾	-435,9	-
Autres ⁽²⁾	-31,9	-55,5
Charge d'impôt groupe	1 177,2	566,3

(1) Plus-value calculée à 15,72 % sur base fiscale correspondant à la valeur sociale des titres détenus.

(2) Dont crédits d'impôts, impôts sur distribution, redressements fiscaux et provisions pour risques fiscaux.

c - Impôts différés au bilan

La variation nette des impositions différées (situation active et passive) s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	
Solde d'impôts différés actif au 31 décembre 2002	479,2
Solde d'impôts différés passif au 31 décembre 2002	-45,0
Effet résultat	16,3
Effet change	-0,1
Autres effets	13,3
Solde d'impôts différés actif au 31 décembre 2003	504,2
Solde d'impôts différés passif au 31 décembre 2003	-40,5
Effet résultat	-540,4
Effet change	4,4
Autres effets	-45,4
Solde d'impôts différés actif au 31 décembre 2004	542,2
Solde d'impôts différés passif au 31 décembre 2004	-659,9

Les impôts différés actifs et passifs enregistrés au bilan se ventilent par nature comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2004		31.12.2003	
	Impôts différés actif	Impôts différés passif	Impôts différés actif	Impôts différés passif
Différences temporaires	533,5	102,5	498,8	40,5
Impôt différé passif sur plus-value de dilution Sanofi-Aventis		557,4		
Crédits d'impôts et reports fiscaux déficitaires	8,7		5,4	-
Total impôts différés	542,2	659,9	504,2	40,5

Les impôts différés relatifs aux différences temporaires concernent essentiellement les pensions et indemnités de départ en retraite (233,0 millions d'euros et 255,5 millions d'euros respectivement à fin 2004 et fin 2003), les provisions pour risques et charges (106,6 millions d'euros et 115,6 millions d'euros respectivement à fin 2004 et fin 2003) ainsi que les provisions pour dépréciation des actions propres (147,9 millions d'euros et 93,9 millions d'euros respectivement à fin 2004 et fin 2003).

L'augmentation des impôts différés passifs provient essentiellement de l'impôt différé passif lié à la plus-value de dilution Sanofi-Aventis au taux de 15,72 % : ainsi le règlement CRC 99-02 sur les comptes consolidés stipule que le taux d'impôt à retenir pour déterminer, à chaque clôture, l'impôt différé passif à constater sur les plus-values fiscales latentes, soit celui qui sera applicable, en l'état actuel des textes fiscaux, à la date attendue de réalisation de ces plus-values.

La loi de finances rectificative 2004 a abaissé le taux d'impôt (hors contributions additionnelles) applicable aux plus-values à long terme sur titres de participation à 15 % pour 2005, 8 % pour 2006 et 1,66 % au-delà.

Dans l'impossibilité de déterminer la date éventuelle de cession de tout ou partie de sa participation dans Sanofi-Aventis, L'Oréal a retenu le taux d'impôt en matière de plus-value à long terme le plus élevé en vigueur à fin 2004 pour l'exercice à venir, soit 15 %.

Cette position a conduit à enregistrer en résultat au 31 décembre 2004 un impôt différé passif de 557,4 millions d'euros.

Le maintien de la participation de L'Oréal dans Sanofi-Aventis jusqu'au 1^{er} janvier 2007 conduirait à la reprise par résultat de l'impôt différé passif à hauteur de 264 millions d'euros en 2005 et 232 millions d'euros en 2006.

Les actifs d'impôts différés dont la récupération n'est pas jugée probable ne sont pas enregistrés dans les états financiers ; ils s'élèvent à 62,5 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 68,8 millions d'euros au 31 décembre 2003.

NOTE 25 - RÉSULTAT NET OPÉRATIONNEL DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Il s'agit du résultat net opérationnel tel que défini dans la partie « Principes Comptables » pour les sociétés mises en équivalence.

NOTE 26 - PLUS ET MOINS-VALUES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS NETTES D'IMPÔT

Elles s'élèvent à 2 182,8 millions d'euros pour l'exercice 2004 contre -8,9 millions d'euros pour l'exercice 2003.

Elles incluent, en 2004, 2 239,0 millions d'euros de plus-value nette liée à la dilution de la participation de L'Oréal dans Sanofi-Aventis (note 2). En complément sont enregistrés sous cette rubrique des mises au rebut ou amortissements exceptionnels d'actifs immobilisés.

NOTE 27 - COÛTS DE RESTRUCTURATION NETS D'IMPÔT

Ils concernent essentiellement des provisions et des coûts liés à des activités abandonnées, des réorganisations industrielles et commerciales concernant des sociétés existantes ou acquises au cours de l'exercice.

Ils s'élèvent à -27,2 millions d'euros pour l'exercice 2004, contre -14,6 millions d'euros pour l'exercice 2003.

NOTE 28 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Elles s'élèvent à -81,3 millions d'euros pour l'exercice 2004 contre -49,5 millions d'euros pour l'exercice 2003 et sont détaillées en note 4 *Ecarts d'acquisition*.

NOTE 29 - RÉSULTAT NET OPÉRATIONNEL PART DU GROUPE PAR ACTION ET EN EUROS

Le résultat net opérationnel part du groupe par action est calculé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation, déduction faite du nombre moyen d'actions détenues par des sociétés consolidées et portées en minoration des capitaux propres. Les actions propres détenues en couverture des plans de stock options et figurant en valeurs mobilières de placement ne sont pas retraitées en déduction dans ce calcul.

Le résultat net opérationnel par action, dilué, prend en compte le cas échéant les options de souscription d'actions ayant un effet dilutif selon la « méthode du rachat d'actions ».

Le tableau ci-dessous détaille le résultat net opérationnel par action pour les deux années présentées :

	31.12.2004		
	Résultat net opérationnel part du groupe (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat net opérationnel part du groupe par action (en euros)
Résultat net opérationnel part du groupe par action	1 655,7	673 547 541	2,46

Au 31 décembre 2004, il n'existe aucun élément ayant un effet dilutif sur le nombre d'actions en circulation.

	31.12.2003		
	Résultat net opérationnel part du groupe (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Résultat net opérationnel part du groupe par action (en euros)
Résultat net opérationnel part du groupe par action	1 653,3	676 021 722	2,45
Options de souscription	–	198	
Résultat net opérationnel dilué part du groupe par action	1 653,3	676 021 920	2,45

NOTE 30 - VARIATIONS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ

Elles s'élèvent à –213 et –21,6 millions d'euros respectivement pour l'exercice 2004 et 2003 et se ventilent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2004	2003
Stocks	–56,0	–30,5
Créances	–196,4	–341,1
Dettes	39,4	350,0

NOTE 31 - VARIATIONS DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Cette ligne inclut les flux liés aux actions propres de l'exercice, classés en valeurs mobilières de placement et en minoration des capitaux propres.

NOTE 32 - INCIDENCES DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Pour 2004, elles concernent notamment les acquisitions de MININURSE et YUE-SAI en Chine ainsi que le rachat de minoritaires intervenus dans l'exercice.

Pour 2003, elles concernent notamment l'acquisition des sources de La Roche-Posay ainsi que le paiement de minoritaires intervenu dans l'exercice.

NOTE 33 - TRÉSORERIE À LA CLÔTURE

Elle s'élève à 577,7 et 655,3 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2004 et 2003 et s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2004	31.12.2003
Valeurs mobilières de placement brutes hors actions propres	255,6	233,0
Disponibilités hors intérêts courus	398,5	550,9
Concours bancaires et autres	–76,4	–128,6

Liste des sociétés consolidées

A - SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE⁽¹⁾

Sociétés	Siège	N° Siren	% Intérêt	% Contrôle ⁽²⁾
Anglo Overseas Finance (India) Private Ltd	Inde		100,00	
Areca & Cie	France	784 787 517	100,00	
Avenamite S.A.	Espagne		100,00	
Beautycos International Co Ltd	Chine		100,00	
Beautylux International Cosmetics (Shanghai) Co Ltd	Chine		100,00	
Beautytech International Cosmetics (Yichang) Co Ltd	Chine		100,00	
Belcos	Japon		100,00	
Belocap Productos Capilares Ltda	Brésil		100,00	
Biotherm	Monaco	56 S 00206	99,80	
Biotherm Distribution & Cie	France	552 127 458	100,00	
Caribel Fragrances Inc.	Porto Rico		100,00	
Carson Midrand Manufacturing (Pty) Ltd	Afrique du Sud		100,00	
Carson Products West Africa Ltd	Ghana		100,00	
Centre Logistique d'Essigny	France	443 660 618	100,00	
Centrex	France	728 201 898	100,00	
Chimex	France	548 201 490	100,00	
Cobelsa Cosméticos S.A.	Espagne		100,00	
Colainaf	Maroc		100,00	
Compagnie Thermale Hôtelière et Financière	France	552 090 383	99,98	
Consortium Général de Publicité	France	552 089 690	100,00	
Cosbel SA de CV	Mexique		100,00	
Cosmelor	Japon		100,00	
Cosmephil Holdings Corporation	Philippines		100,00	
Cosmetica Activa Portugal Ltda	Portugal		100,00	
Cosmetil	Maroc		49,80	100,00
Cosmétique Active Belgilux	Belgique		100,00	
Cosmétique Active Deutschland GmbH	Allemagne		100,00	
Cosmétique Active España	Espagne		100,00	
Cosmétique Active France	France	325 202 711	100,00	
Cosmétique Active Hellas	Grèce		100,00	
Cosmétique Active International	France	350 760 559	100,00	
Cosmétique Active Ireland	Irlande		100,00	
Cosmétique Active Italia	Italie		100,00	
Cosmétique Active Nederland	Pays-Bas		100,00	
Cosmétique Active Österreich GmbH	Autriche		100,00	
Cosmétique Active Suisse	Suisse		99,40	
Dr Pfalz	Allemagne		100,00	
Elebelle (Pty) Ltd	Afrique du Sud		100,00	
Episkin	France	412 127 565	100,00	
Erwiton S.A.	Uruguay		100,00	
Exclusive Signatures International (UK) Ltd	Grande-Bretagne		100,00	
Exclusive Signatures International	France	433 976 255	100,00	
Fapagau & Cie	France	318 247 285	100,00	
Faprogi	France	393 461 454	100,00	
Finval	France	341 643 781	100,00	
Frabel SA de CV	Mexique		100,00	
French Cosmetics UK Limited	Grande-Bretagne		100,00	
Garnier New Zealand Ltd	Nouvelle-Zélande		100,00	
Gemey Maybelline Garnier	France	339 419 962	100,00	
Gemey Paris – Maybelline New York	France	339 381 584	100,00	
Geral Inc.	Etats-Unis		100,00	
Goldys International	France	337 844 914	100,00	
Helena Rubinstein	France	542 033 485	100,00	
Helena Rubinstein Italia Spa	Italie		100,00	

(1) En application des dispositions prévues à l'article D 248-12 sur les sociétés commerciales, il est précisé que certaines des informations présentées ci-dessus ont un caractère incomplet.

(2) Equivalent au pourcentage d'intérêt sauf exceptions indiquées.

> COMPTES CONSOLIDÉS

Sociétés	Siège	N° Siren	% Intérêt	% Contrôle ⁽²⁾
Holdial	France	324 084 698	100,00	
Kosmepol Sp Z.O.O.	Pologne		100,00	
L & J Re	France	413 178 740	100,00	
Laboratoire Garnier & Cie	France	572 186 047	100,00	
Lai Mei Cosmetics International Trading Co Ltd	Chine		100,00	
Lancarome A/S	Danemark		100,00	
Lancôme Institut et Cie	France	332 111 848	100,00	
Lancôme Parfums & Beauté & Cie	France	302 387 196	100,00	
Lancos	Japon		100,00	
La Roche-Posay Dermato-Cosmétique	France	410 336 127	99,98	
La Roche-Posay Laboratoire Pharmaceutique	France	306 688 714	99,98	
LaScad	France	319 472 775	100,00	
Lehoux et Jacque	France	572 072 544	100,00	
L.I.D.V.	France	975 620 675	100,00	
L'Oréal Argentina S.A.I.C.	Argentine		100,00	
L'Oréal Australia	Australie		100,00	
L'Oréal Balkan	Serbie		100,00	
L'Oréal Baltic	Lettonie		100,00	
L'Oréal Belgilux	Belgique		99,99	
L'Oréal Canada Inc.	Canada		100,00	
L'Oréal Ceska Republica S.R.O.	République tchèque		100,00	
L'Oréal Chile S.A.	Chili		100,00	
L'Oréal (China) Co Ltd	Chine		100,00	
L'Oréal Colombia S.A.	Colombie		100,00	
L'Oréal Danmark A/S	Danemark		100,00	
L'Oréal Deutschland GmbH	Allemagne		100,00	
L'Oréal Division Productos de Lujo S.A.	Espagne		100,00	
L'Oréal Division Productos Gran Publico S.A.	Espagne		100,00	
L'Oréal Division Productos Profesionales S.A.	Espagne		100,00	
L'Oréal España S.A.	Espagne		100,00	
L'Oréal Finland Oy	Finlande		100,00	
L'Oréal Guatemala	Guatemala		100,00	
L'Oréal Hellas S.A.	Grèce		100,00	
L'Oréal Hong-Kong Limited	Hong Kong		100,00	
L'Oréal H.U.P. GmbH & Co Kg	Allemagne		100,00	
L'Oréal H.U.P. Beteiligungs GmbH	Allemagne		100,00	
L'Oréal India Ltd	Inde		100,00	
L'Oréal Indonesia	Indonésie		100,00	
L'Oréal Investments BV	Pays-Bas		100,00	
L'Oréal Israel Ltd	Israël		92,97	
L'Oréal Italia Spa	Italie		100,00	
L'Oréal Japan Ltd	Japon		100,00	
L'Oréal Korea	Corée		100,00	
L'Oréal Liban	Liban		75,17	
L'Oréal Libramont	Belgique		99,99	
L'Oréal Luxe Producten Nederland BV	Pays-Bas		100,00	
L'Oréal Luxury Products Norge	Norvège		100,00	
L'Oréal Luxury Products Sverige AB	Suède		100,00	
L'Oréal Luxusprodukte GmbH	Allemagne		100,00	
L'Oréal Magyarország Kozmetikai Kft	Hongrie		100,00	
L'Oréal Malaysia	Malaisie		97,50	
L'Oréal Maroc	Maroc		50,00	100,00
L'Oréal Mexico SA de CV	Mexique		100,00	
L'Oréal Mexico Servicios SA de CV	Mexique		100,00	
L'Oréal Middle East Fze	Emirats Arabes Unis		100,00	
L'Oréal Nederland BV	Pays-Bas		100,00	
L'Oréal New Zealand	Nouvelle-Zélande		100,00	

(2) Equivalent au pourcentage d'intérêt sauf exceptions indiquées.

Sociétés	Siège	N° Siren	% Intérêt	% Contrôle ⁽²⁾
L'Oréal Norge A/S	Norvège		100,00	
L'Oréal Österreich GmbH	Autriche		100,00	
L'Oréal Peru S.A.	Pérou		100,00	
L'Oréal Philippines	Philippines		100,00	
L'Oréal Polska Sp Z.O.O.	Pologne		100,00	
L'Oréal Portugal	Portugal		100,00	
L'Oréal Prodotti di Lusso Italia Spa	Italie		100,00	
L'Oréal Produits de Luxe Belgilux	Belgique		100,00	
L'Oréal Produits de Luxe France	France	314 428 186	100,00	
L'Oréal Produits de Luxe Hellas AE	Grèce		100,00	
L'Oréal Produits de Luxe International	France	309 064 947	100,00	
L'Oréal Produits de Luxe Österreich	Autriche		100,00	
L'Oréal Produits de Luxe Portugal Lda	Portugal		100,00	
L'Oréal Produits de Luxe Suisse S.A.	Suisse		100,00	
L'Oréal Produktion Deutschland Beteiligung GmbH	Allemagne		100,00	
L'Oréal Produktion Deutschland GmbH & Co Kg	Allemagne		100,00	
L'Oréal Romania	Roumanie		100,00	
L'Oréal Saipo Industriale Spa	Italie		100,00	
L'Oréal Saipo Spa	Italie		100,00	
L'Oréal Services Centre de Coordination S.A.	Belgique		99,99	
L'Oréal Singapore Pte Ltd	Singapour		100,00	
L'Oréal Slovenija Kozmetika D.O.O.	Slovénie		100,00	
L'Oréal Slovensko S.R.O.	Slovaquie		100,00	
L'Oréal South Africa Holdings Ltd	Afrique du Sud		100,00	
L'Oréal Suisse S.A.	Suisse		100,00	
L'Oréal Sverige AB	Suède		100,00	
L'Oréal Taiwan Co. Ltd	Taiwan		100,00	
L'Oréal Thailand Ltd	Thaïlande		100,00	
L'Oréal Türkiye	Turquie		100,00	
L'Oréal UK Ltd	Grande-Bretagne		100,00	
L'Oréal Ukraine	Ukraine		100,00	
L'Oréal Uruguay S.A.	Uruguay		100,00	
L'Oréal USA Inc.	Etats-Unis		100,00	
L'Oréal Venezuela CA	Venezuela		100,00	
L'Oréal Zagreb	Croatie		100,00	
Marigny Manufacturing Australia Pty Ltd	Australie		100,00	
Maybelline KK	Japon		100,00	
Maybelline Suzhou Cosmetics Ltd	Chine		100,00	
Nihon L'Oréal KK	Japon		100,00	
Ormes Bel Air	France	329 744 809	100,00	
Parbel of Florida Inc.	Etats-Unis		100,00	
Par-Bleue	France	394 015 812	100,00	
Parfums Cacharel et Cie	France	321 422 172	100,00	
Parfums Guy Laroche	France	304 504 574	100,00	
Parfums Paloma Picasso & Cie	France	333 006 252	100,00	
Parfums Ralph Lauren	France	334 121 415	100,00	
Parmobel Limited	Chypre		100,00	
Prestige & Collections International	France	334 171 113	100,00	
Procosa - Productos de Beleza S.A.	Brésil		100,00	
Productora Albesa S.A.	Espagne		100,00	
Productos Capilares L'Oréal S.A.	Espagne		100,00	
Redken France	France	441 459 443	100,00	
Regefi	France	592 065 239	100,00	
Scental	Hong Kong		100,00	
Shu Uemura Cosmetic Corporate	Taiwan		100,00	
Shu Uemura Cosmetics Inc.	Japon		93,57	
Shu Uemura International (Hong Kong)	Hong Kong		93,57	

(2) Equivalent au pourcentage d'intérêt sauf exceptions indiquées.

Sociétés	Siège	N° Siren	% Intérêt	% Contrôle ⁽²⁾
Siampar Limited	Thaïlande		100,00	
Sicôs et Cie	France	687 020 214	100,00	
Sincos Pte Ltd	Singapour		100,00	
Socex De Expansao Mercantil Em Cosméticos	Brésil		99,00	
Société Civile Immobilière Socinay	France	428 623 292	100,00	
Société de Développement Artistique	France	417 893 112	100,00	
Société Hydrominérale de La Roche-Posay	France	542 065 040	99,98	
Sofamo	Monaco	58 S 00670	99,97	
Sofy	France	305 949 034	100,00	
Soprococ	France	586 680 092	100,00	
Soproral	France	383 069 663	100,00	
Sparlys	France	652 054 065	100,00	
Swan Beauties Pvt Ltd	Inde		100,00	
Thai Shu Uemura	Thaïlande		96,84	
Venprobel	Venezuela		100,00	
Viktor & Rolf Parfums	France	451 403 612	100,00	
Yasulor Indonesia	Indonésie		100,00	
Yue-Sai Kan Cosmetics Shenzhen Ltd	Chine		100,00	
Zao L'Oréal	Russie		100,00	

(2) Equivalent au pourcentage d'intérêt sauf exceptions indiquées.

B - SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

Sociétés	Siège	N° Siren	% Intérêt	% Contrôle ⁽³⁾
Beauté Créateurs	France	475 682 068	50,00 ⁽¹⁾	
Club Créateurs Beauté Korea Ltd	Corée		50,00 ⁽¹⁾	
Cosimar Japon KK	Japon		50,00 ⁽¹⁾	
Galderma Argentina S.A.	Argentine		50,00 ⁽²⁾	
Galderma Australia Pty Ltd	Australie		50,00 ⁽²⁾	
Galderma Belgilux N.V.	Belgique		50,00 ⁽²⁾	
Galderma Brasil Limitada	Brésil		50,00 ⁽²⁾	
Galderma Canada Inc.	Canada		50,00 ⁽²⁾	
Galderma Colombia S.A.	Colombie		50,00 ⁽²⁾	
Galderma Hellas	Grèce		50,00 ⁽²⁾	
Galderma Hong-Kong	Hong Kong		50,00 ⁽²⁾	
Galderma India Private Ltd	Inde		50,00 ⁽²⁾	
Galderma International	France	325 186 617	50,00 ⁽²⁾	
Galderma Italia Spa	Italie		50,00 ⁽²⁾	
Galderma Korea Ltd	Corée		50,00 ⁽²⁾	
Galderma KK	Japon		50,00 ⁽²⁾	
Galderma Laboratories Inc.	Etats-Unis		50,00 ⁽²⁾	
Galderma Laboratorium GmbH	Allemagne		50,00 ⁽²⁾	
Galderma Laboratories South Africa Pty Ltd	Afrique du Sud		50,00 ⁽²⁾	
Galderma Mexico SA de CV	Mexique		50,00 ⁽²⁾	
Galderma Nordic AB	Suède		50,00 ⁽²⁾	
Galderma Omega	France	440 139 533	50,00 ⁽²⁾	
Galderma Peru Laboratorios	Pérou		50,00 ⁽²⁾	
Galderma Pharma S.A.	Suisse		50,00 ⁽²⁾	
Galderma Philippines Inc.	Philippines		50,00 ⁽²⁾	
Galderma Polska	Pologne		50,00 ⁽²⁾	
Galderma Production Canada Inc.	Canada		50,00 ⁽²⁾	
Galderma Research & Development	France	317 099 679	50,00 ⁽²⁾	
Galderma Research And Development Inc.	Etats-Unis		50,00 ⁽²⁾	
Galderma S.A.	Suisse		50,00 ⁽²⁾	

(1) Sociétés communes avec Les Trois Suisses.

(2) Sociétés communes avec Nestlé.

(3) Equivalent au pourcentage d'intérêt sauf exception indiquée.

Sociétés	Siège	N° Siren	% Intérêt	% Contrôle ⁽³⁾
Galderma Singapore	Singapour		50,00 ⁽²⁾	
Galderma UK Ltd	Grande-Bretagne		50,00 ⁽²⁾	
Galderma Uruguay	Uruguay		50,00 ⁽²⁾	
Innéov Belgique	Belgique		50,00 ⁽²⁾	
Innéov Deutschland GmbH	Allemagne		50,00 ⁽²⁾	
Innéov España S.A.	Espagne		50,00 ⁽²⁾	
Innéov France	France		50,00 ⁽²⁾	
Innéov Hellas AE	Grèce		50,00 ⁽²⁾	
Innéov Italia Spa	Italie		50,00 ⁽²⁾	
Innéov Österreich GmbH	Autriche		50,00 ⁽²⁾	
Innéov Polska Sp	Pologne		50,00 ⁽²⁾	
Innéov Suisse	Suisse		50,00 ⁽²⁾	
Laboratoires Galderma	France	440 139 772	50,00 ⁽²⁾	
Laboratoires Innéov	France	443 051 784	50,00 ⁽²⁾	
Laboratoires Innéov Unipessoal Portugal Ltda	Portugal		50,00 ⁽²⁾	
Laboratorios Galderma S.A.	Espagne		50,00 ⁽²⁾	
Laboratorios Galderma Chile Limitada	Chili		50,00 ⁽²⁾	
Laboratorios Galderma Venezuela S.A.	Venezuela		50,00 ⁽²⁾	
Le Club des Créateurs de Beauté	Belgique		50,00 ⁽¹⁾	
Le Club des Créateurs de Beauté Taiwan	Taiwan		50,00 ⁽¹⁾	
Le Club des Créateurs Beauté USA	Etats-Unis		50,00 ⁽¹⁾	
Le Club des Créateurs Cosmetic Versand Verwaltungs GmbH	Allemagne		50,00 ⁽¹⁾	
Le Club des Créateurs Cosmetic Versand GmbH and Co Kg	Allemagne		50,00 ⁽¹⁾	
O.O.O. Innéov	Russie		50,00 ⁽²⁾	

(1) Sociétés communes avec Les Trois Suisses.

(2) Sociétés communes avec Nestlé.

(3) Equivalent au pourcentage d'intérêt sauf exception indiquée.

C - SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE

Sociétés	Siège	N° Siren	% Intérêt	% Contrôle ⁽¹⁾
Club des Créateurs de Beauté KK	Japon		20,00	

(1) Equivalent au pourcentage d'intérêt sauf exception indiquée.

Rapport des Commissaires aux Comptes

sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2004)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société L'Oréal relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- l'évaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles a été effectuée en conformité avec les méthodes comptables du groupe décrites dans les notes 1-d et 1-e de l'annexe,
- les engagements de retraites, aménagements de fin de carrière et autres avantages consentis aux salariés ont été évalués et comptabilisés en conformité avec les méthodes comptables du groupe décrites dans les notes 1-n et 15-c de l'annexe,
- le traitement comptable de la plus-value nette de dilution Sanofi-Aventis mentionné dans les notes 24-c et 26 de l'annexe n'appelle pas de remarque particulière de notre part tant en ce qui concerne la méthodologie appliquée que les hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris-la-Défense et Neuilly, le 17 février 2005

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Pierre Coll

Etienne Jacquemin

L'ORÉAL

Société Anonyme
au capital de 135 212 432 euros
632 012 100 R.C.S. Paris

Siège administratif :
41, rue Martre
92117 Clichy
Tél. : 01 47 56 70 00
Fax : 01 47 56 80 02

Siège social :
14, rue Royale
75008 Paris

Numéro Vert :
0 800 66 66 66

A black and white artistic photograph of a woman's profile, facing right. Her hair is styled in a complex, flowing, and somewhat chaotic manner, with many strands and loops that create a sense of movement and texture. The lighting is soft, highlighting the contours of her face and the sheen of her hair. The background is a plain, light color.

3

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration,
comptes **2004** de la société mère et informations
complémentaires pour le Document de Référence

L'ORÉAL

Sommaire

04	Rapport de Gestion 2004 du Conseil d'Administration
04	Données économiques consolidées
04	Chiffres d'affaires 2004
06	Comptes consolidés 2004, flux de trésorerie et situation de l'endettement
07	Une information financière diversifiée, régulière et accessible
07	Evénements importants et marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice 2005
07	Comptes sociaux
07	Chiffre d'affaires hors taxes
07	Comptes sociaux 2004
08	Proposition d'affectation du résultat
09	Filiales et participations
09	Passage aux normes IFRS
14	Recherche
14	Développement durable
14	Rapport sur le développement durable de L'Oréal
14	Informations environnementales L'Oréal SA
15	Ressources humaines
15	Identifier et encourager les talents
15	Options d'achat et de souscription d'actions chez L'Oréal
16	Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre
17	Informations sociales L'Oréal SA
21	Modification de la structure de l'actionariat avec la fusion absorption de Gesparal par L'Oréal
21	Organisation du Conseil d'Administration
22	Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux
23	Rémunération de la Direction Générale
23	Options attribuées à la Direction Générale
24	Jetons de présence et autres avantages
24	Principales attributions d'options à des salariés non mandataires sociaux et leurs levées
24	Renseignements de caractère général concernant le capital
24	Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits sociaux
24	Capital émis et capital autorisé non émis
25	Historique des variations du capital au cours des cinq dernières années
25	Personnes physiques ou morales pouvant exercer, à la connaissance de la société, un contrôle sur elle
26	Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années
26	Participation des salariés dans le capital
26	Franchissements de seuils déclarés à la société
27	Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la société
28	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital soit par émission d'actions ordinaires avec droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres
28	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés
29	Rachat par la société de ses propres actions
30	Modification des statuts

Le Document de Référence de L'Oréal est constitué de trois tomes :

- une plaquette générale,
- les comptes consolidés,
- le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, les comptes de la société mère L'Oréal et des informations complémentaires légales, à la disposition des actionnaires préalablement à l'Assemblée Générale du mardi 26 avril 2005.

31 Annexes au Rapport de Gestion

- 31 Rapport 2004 du Président du Conseil d'Administration de L'Oréal
- 35 Projet de résolutions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2005
- 39 Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés en 2004
- 46 Règlement Intérieur du Conseil d'Administration
- 50 Titres de participation
- 51 Résultats financiers sur 5 ans

52 Comptes sociaux

- 52 Bilans comparés
- 54 Comptes de résultat comparés
- 55 Variation des capitaux propres
- 56 Tableau des flux de trésorerie
- 57 Annexe
- 67 Tableau liste des filiales et participations au 31 décembre 2004
- 70 Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- 71 Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société L'Oréal, pour ce qui concerne les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière
- 71 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées
- 72 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés
- 73 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux

74 Informations complémentaires

- 74 Renseignements de caractère général concernant la société
- 75 L'action L'Oréal
- 75 Marché des titres de L'Oréal
- 77 Risques de l'émetteur
- 79 Politique d'investissements
- 79 Opérations conclues avec les organes de Direction et d'Administration
- 79 Politique d'information
- 79 Evénements récents et perspectives
- 83 Responsables du contrôle des comptes

84 Attestation et avis

- 84 Responsable du Document de Référence
- 84 Attestation du responsable du Document de Référence
- 84 Avis des Commissaires aux Comptes sur le Document de Référence
- 85 Information annexe

86 Table des matières

87 Table de concordance

Rapport de Gestion 2004 du Conseil d'Administration

Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2005

Mesdames, Messieurs,

Le présent Rapport vous rend compte de l'activité de votre société et de son groupe au cours de l'exercice 2004, des principales décisions que votre Conseil a prises, notamment dans le cadre de l'organisation nouvelle de l'actionnariat de contrôle, ainsi que des projets de résolutions qu'il souhaite soumettre à votre approbation dans le cadre de l'Assemblée Générale.

Des informations vous sont également données sur la gestion sociale et environnementale ainsi que sur le Conseil d'Administration et la Direction Générale de la société.

Dans un rapport joint, le Président rend notamment compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

DONNÉES ÉCONOMIQUES CONSOLIDÉES

Le Conseil d'Administration vous rend compte du développement de la société en 2004 et de ses résultats. Des aspects importants des performances de L'Oréal tels que les données économiques et financières, la recherche, l'innovation et les initiatives produits, les conquêtes de nouveaux marchés et les ressources humaines, ont particulièrement retenu son attention.

Chiffre d'affaires 2004

Le chiffre d'affaires 2004 de L'Oréal se caractérise par une nouvelle année de croissance et de gains de parts de marché, une croissance rapide en Amérique du Nord, le développement spectaculaire des pays relais de croissance et une consommation ralentie en Europe de l'Ouest.

Le groupe a enregistré en 2004 un chiffre d'affaires de 14,53 milliards d'euros, en progression de +6,8% hors effets de change, de +6,2% à données comparables et de +3,6% à données publiées, par rapport à l'exercice 2003. Les effets monétaires ont eu un impact de -3,2% sur l'année 2004.

Les effets nets de changements de structure (en Chine, consolidation de MININURSE et YUE-SAI; au Japon, consolidation à 100% de SHU UEMURA) ont été de +0,6% à fin décembre 2004.

La progression du chiffre d'affaires en 2004, à +6,2% à données comparables par rapport à 2003, est largement conforme aux objectifs et nettement supérieure à la croissance du marché cosmétique. Au total, la stratégie de diversification des circuits et de forte implantation dans les nouveaux marchés des pays à croissance rapide a contribué à la bonne tenue des affaires en dépit d'une certaine morosité en Europe.

Pour l'année 2004, et avec une croissance de +6,3% à données comparables par rapport à 2003, c'est-à-dire à structure et taux de change identiques, les ventes cosmétiques de L'Oréal ont une fois encore progressé plus fortement que le marché.

Division Produits Professionnels

La Division Produits Professionnels, dont les produits sont diffusés dans les salons de coiffure, a réalisé en 2004 une croissance de +7,6% à données comparables par rapport à 2003, soit un rythme supérieur à celui du marché. Cette progression a été soutenue par les lancements de la gamme de soins pour cheveux colorés Kérastase Réflexion, de la crème décolorante Platinum de L'ORÉAL PROFESSIONNEL et de la poursuite de l'internationalisation de MATRIX.

Division Produits Grand Public

Les ventes de la Division Produits Grand Public sont en croissance de +5,8% à données comparables par rapport à 2003. La deuxième partie de l'année 2004 a bénéficié de l'excellent accueil des derniers lancements tels que, chez L'ORÉAL PARIS, le shampooing Elsève antipelliculaire, ReFinish, coffret de micro-dermabrasion pour le visage et le fond de teint Accord Parfait; chez GARNIER, le kit de coloration Multi-Lights; dans le maquillage MAYBELLINE, le mascara XXL et le fond de teint Dream Matte Mousse.

Division Produits de Luxe

La Division Produits de Luxe progresse de +5,2% à données comparables. Le succès de plusieurs produits a contribué à alimenter cette croissance.

Ainsi, le parfum Armani Black Code a reçu un accueil très prometteur. Les derniers lancements des crèmes Line Peel de BIODERMA, Hydra Genius d'HELENA RUBINSTEIN et du mascara Hypnôse de LANCÔME sont de grands succès. Enfin KIEHL'S et SHU UEMURA se développent activement et continuent à s'internationaliser. Les ouvertures de boutiques LANCÔME, BIODERMA et KIEHL'S ont créé l'événement avec des résultats très encourageants.

Cosmétique Active

Cosmétique Active, leader du marché des soins dermocosmétiques en pharmacie, confirme sa forte croissance en 2004 à +15,0% à données comparables par rapport à 2003. Le succès de l'aminocissant Liposyne, du soin anti-imperfections Normaderm de VICHY ainsi que celui de Rosaliac, soin anti-rougeurs de LA ROCHE-POSAY ont fortement contribué à cette performance.

Sur le marché en fort développement de la nutricosmétique, INNÉOV a renforcé sa position grâce à la réussite d'Innéov Fermeté, devenu numéro 1 sur le segment de l'anti-âge et au lancement de son deuxième produit Innéov Masse Capillaire sur le premier segment du marché européen, le capillaire.

En 2004, Galderma a réalisé un chiffre d'affaires en croissance de + 1,8 % à données comparables par rapport à 2003, cette modeste progression étant essentiellement due à l'atonie du marché de la dermatologie aux Etats-Unis.

Amérique du Nord

En Amérique du Nord, la progression du chiffre d'affaires en 2004 a été de + 8,1 % à données comparables par rapport à 2003, chacune des trois divisions ayant obtenu d'importants gains de parts de marché. Pour la Division Produits Professionnels, l'année 2004 a été marquée par le succès de la ligne Redken for Men et la progression spectaculaire de KÉRASTASE ainsi que par la réussite des soins Curl.life chez MATRIX et de la coloration Luo chez L'ORÉAL PROFESSIONNEL. Pour la Division Produits Grand Public, l'événement marquant a été la percée de Fructis qui, dès sa deuxième année, gagne une part substantielle du marché des shampooings ainsi que du coiffage. De plus, L'ORÉAL PARIS a progressé de manière importante sur le marché du soin de la peau avec le lancement de ReFinish. MAYBELLINE a confirmé sa position de leader du maquillage populaire. Enfin, pour la Division Produits de Luxe, on note la forte croissance de KIEHL'S grâce au succès de la ligne Abyssine cream et à l'extension de ses boutiques. En maquillage, LANCÔME a fortement progressé avec, notamment, la réussite du rouge à lèvres Juicy Wear. La nouvelle ligne Armani Cosmetics a confirmé son succès. Sur le marché des parfums, la marque RALPH LAUREN a continué de progresser avec les lancements réussis de Ralph Cool et Lauren Style.

Europe de l'Ouest

Le chiffre d'affaires 2004 de l'Europe de l'Ouest est en augmentation de + 1,1 % à données comparables par rapport à 2003. Les Produits Professionnels ont continué à progresser plus vite que le marché grâce, notamment, aux succès des lancements des soins Kérastase Réflexion et de la crème décolorante Platinum, ainsi qu'à la rénovation de la gamme de coiffage Tecni.art. Les Produits Grand Public ont connu une nette accélération sur le 4^e trimestre grâce au succès de nouveaux produits très bien accueillis et avec de fortes progressions de parts de marché : la Division devient numéro 1 en valeur sur le marché du soin du visage et augmente de plus d'un point sa part de marché en coloration capillaire. Les ventes des Produits de Luxe ont été soutenues en Grande-Bretagne et en Espagne. La bonne tenue des écoulements observés en France et en Allemagne a été contrariée par le déstockage de la distribution sélective. Cosmétique Active, une nouvelle fois, progresse rapidement tout en gagnant des parts de marché, particulièrement en Allemagne.

Reste du monde

La croissance du reste du monde s'est poursuivie à un rythme élevé en 2004 : + 18,1 % à données comparables par rapport à 2003.

La zone Asie poursuit la rapide progression de ses ventes à + 17 % à données comparables. Le chiffre d'affaires de la Chine a quasiment doublé par l'effet de la croissance des marques existantes et des acquisitions MININURSE et YUE-SAI. Des développements prometteurs se dessinent avec GARNIER et YUE-SAI en Chine, avec SHU UEMURA désormais présent dans tous les pays d'Asie, ainsi qu'avec MATRIX dans l'ensemble du monde chinois et, enfin, avec LA ROCHE-POSAY au Japon et en Chine.

Le chiffre d'affaires de l'Amérique latine, à + 16,2 % à données comparables, a été soutenu par la croissance de toutes les Divisions. Les Produits Grand Public ont bénéficié du large succès de la coloration Nutrisse et des gammes Fructis de GARNIER ainsi que du développement de MAYBELLINE. La Division Produits Professionnels a progressé dans les soins et la coloration avec Diacolor Richesse de L'ORÉAL PROFESSIONNEL. On note l'excellente performance des Produits de Luxe dans les parfums, notamment au Mexique.

2004 a été marquée pour l'Europe de l'Est par une très rapide croissance du chiffre d'affaires à + 29,3 % à données comparables. Elle a été, en particulier, construite autour des succès de GARNIER en soin de la peau et en coloration. MAYBELLINE, en forte progression, confirme sa vocation de grande marque populaire, particulièrement sur les segments du teint et du maquillage des yeux. Enfin, L'ORÉAL PARIS s'est renforcée avec la montée en puissance d'Elsève sur le marché capillaire. Chez Cosmétique Active, VICHY poursuit sa remarquable performance en pharmacie. Dans les salons de coiffure, le développement de MATRIX, la marque la plus accessible, a permis d'élargir l'assise de distribution.

Les ventes dans l'ensemble des autres pays en 2004 sont en croissance soutenue à + 13,9 % à données comparables par rapport à 2003. On distingue particulièrement les performances de l'Inde, de l'Australie et de la Turquie.

Tous ces succès et ces résultats sont encourageants pour 2005 et le groupe continuera de capitaliser sur le modèle qui lui a jusqu'à présent permis de répondre à un contexte de plus en plus concurrentiel.

La croissance spectaculaire de certains pays d'Asie, d'Amérique latine, d'Europe de l'Est et le dynamisme des circuits sélectifs, professionnels et pharmaceutiques ont, en 2004, répondu à la morosité de certains marchés. L'Oréal s'est adaptée avec le plus de souplesse possible aux contrastes, aux contraintes et a su faire preuve de flexibilité, de ténacité pour maîtriser la complexité, rester proche du terrain et saisir un maximum d'opportunités.

De nouvelles perspectives s'ouvrent à L'Oréal, grâce à la conjonction du développement rapide des pays émergents, de nombreux lancements innovateurs, d'une augmentation des moyens dédiés à la recherche et d'un contrôle des coûts rigoureux.

Comptes consolidés 2004, flux de trésorerie et situation de l'endettement

Comptes consolidés

En millions d'euros	31.12.2003	31.12.2004	Progression en %
Chiffre d'affaires	14 029	14 534	+ 3,6
Résultat d'exploitation	1 819	2 116	+ 16,3
Pertes et gains de change	144	46	-
Résultat d'exploitation corrigé⁽¹⁾	1 964	2 161	+ 10,1
Résultat avant impôts des sociétés intégrées	1 870	2 063	+ 10,3
Quote-part du résultat net opérationnel des sociétés mises en équivalence ⁽²⁾	420	292	-
Résultat net opérationnel part du groupe⁽³⁾	1 653	1 656	+ 0,1
Bénéfice net par action	2,45	2,46	-
Dividende (en euro)	0,73	0,82 ⁽⁴⁾	+ 12,3
Résultat net comptable part du groupe	1 491	3 626	+ 143

(1) Résultat d'exploitation incluant les pertes et gains de change.

(2) Quote-part des résultats de Sanofi-Synthélabo déconsolidée le 12 août 2004.

(3) Le résultat net opérationnel est le résultat après impôts des sociétés intégrées et inclut la quote-part des sociétés mises en équivalence. Il exclut les dotations/reprises de provisions sur actions autodétenues, les plus ou moins-values sur actifs immobilisés, les coûts de restructuration et les dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions. Il est le niveau le plus significatif de la performance récurrente du groupe et constitue, sans changement, depuis de très nombreuses années, la base sur laquelle L'Oréal calcule le bénéfice net par action. Il est également retenu par la très grande majorité des observateurs financiers.

(4) Dividende proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 avril 2005.

Le résultat d'exploitation a fortement progressé à + 16,3 %, en croissance très supérieure à celle du chiffre d'affaires publié affecté par l'impact négatif des changes :

- la poursuite des efforts de rationalisation industrielle a permis une nouvelle amélioration du poste *Achats*, en augmentation inférieure à celle du chiffre d'affaires,
- la maîtrise des effectifs en Europe et aux Etats-Unis a contribué à la diminution des charges de personnel en pourcentage du chiffre d'affaires,
- les charges externes ont augmenté de 1,7 %. Cette évolution modeste résulte d'une part, de la maîtrise des frais de fonctionnement et d'autre part, d'une activité moindre au second semestre sur les lancements de parfums, très consommateurs de publicité.

Enfin, l'évolution du mix entre des activités qui, par construction, ont des taux de charges externes très différents, a contribué à cette faible augmentation.

Au total, le résultat d'exploitation atteint 14,6 % du chiffre d'affaires. Les gains de change s'élèvent à 46 millions d'euros, comparés à 144 millions d'euros à fin décembre 2003. De ce fait, le résultat d'exploitation corrigé ressort à 2 161 millions d'euros en augmentation de + 10,1 %.

Le résultat d'exploitation corrigé de la branche Cosmétique s'élève à 2 099 millions d'euros, soit 14,8 % du chiffre d'affaires, en très forte progression par rapport à l'année 2003 où il s'établissait à 13,9 %.

La faible progression des ventes de la branche Dermatologie sur deux de ses marchés principaux (Etats-Unis et Allemagne) et la baisse du dollar contre l'euro entraînent une légère baisse du résultat d'exploitation corrigé à 17,2 % du chiffre d'affaires.

Les charges et produits financiers, à 99 millions d'euros, sont stables. Le coût financier inhérent aux acquisitions ainsi qu'au plan de rachat d'actions a été compensé par des flux positifs et des taux

d'intérêts favorables. Ainsi, le résultat avant impôts des sociétés intégrées ressort à 2 063 millions d'euros en croissance de + 10,3 %.

La quote-part du résultat de Sanofi-Synthélabo revenant à L'Oréal pour 2004 (jusqu'au 12 août) s'est élevée à 292 millions d'euros, à comparer à 420 millions d'euros en 2003. En raison de la dilution de sa participation résultant du rapprochement de Sanofi-Synthélabo avec Aventis, le résultat net comptable intègre un « profit de dilution » d'un montant de 2,2 milliards d'euros. En 2005, le groupe enregistrera sa quote-part des dividendes de Sanofi-Aventis.

Au total, le résultat net opérationnel part du groupe s'est élevé à 1 656 millions d'euros, stable par rapport à 2003 du fait de la déconsolidation de Sanofi-Synthélabo.

Le résultat net comptable est en progression exceptionnelle à + 143 %.

Flux de trésorerie

La marge brute d'autofinancement s'élève à 1 763 millions d'euros.

Le besoin de roulement a augmenté de 213 millions d'euros. Les stocks et les créances clients se sont très légèrement améliorés en pourcentage du chiffre d'affaires. Ce sont les postes *Fournisseurs* et *Autres dettes* dont les montants se sont réduits.

Les investissements sont en légère baisse à 517 millions d'euros.

Après prise en compte du dividende payé par L'Oréal et des décaissements liés aux acquisitions et aux rachats d'actions nets, le flux résiduel ressort à - 429 millions d'euros.

La structure de bilan est robuste, les capitaux propres représentent 58 % du total de l'actif.

La trésorerie nette calculée en normes françaises ressort en dette nette de 147 millions d'euros, soit un taux d'endettement, rapporté aux capitaux propres, de 1,4 %.

Endettement

L'endettement, calculé après imputation des actions L'Oréal auto-détenues en minoration des capitaux propres, comme le prescrit la norme IFRS, ferait apparaître un taux d'endettement égal à 15,9 %, stable par rapport à fin 2003 où il s'était établi à 16,3 %.

Au cours de l'exercice, le groupe a poursuivi sa politique traditionnellement prudente d'endettement financier. Ainsi, entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004, le montant consolidé des emprunts et dettes financières est passé de 1,94 à 2,17 milliards d'euros : ces chiffres sont à mettre en regard de ceux des capitaux propres aux mêmes dates, soit respectivement 8,12 et 10,56 milliards d'euros. Il est à noter que, dans le même temps, L'Oréal a pu mener à bien diverses opérations de croissance externe, ainsi qu'un ambitieux programme de rachat de ses propres actions. Ces résultats ont principalement été permis par le maintien à un niveau élevé de l'autofinancement du groupe.

Des renseignements plus détaillés sur les caractéristiques des emprunts et dettes financières du groupe figurent en annexe aux comptes consolidés.

En ce qui concerne la société, les emprunts et dettes financières sont passés de 1,32 milliard d'euros à 1,66 milliard d'euros entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004, chiffres à mettre en regard des montants de capitaux propres aux mêmes dates, soit respectivement 6,46 milliards d'euros et 7,17 milliards d'euros.

Une information financière diversifiée, régulière et accessible

Soucieuse d'améliorer régulièrement la qualité et l'accessibilité de son information financière, L'Oréal met tout en œuvre pour satisfaire la communauté financière internationale et l'ensemble de ses actionnaires, investisseurs individuels ou institutionnels, français ou étrangers.

Le groupe diffuse ses communiqués financiers simultanément et en temps réel à l'ensemble des publics afin de garantir l'égalité d'accès à l'information.

Un calendrier d'information financière, qui fixe les dates des publications, des réunions et de l'Assemblée Générale annuelle, rythme l'ensemble de l'exercice et assure la régularité de l'information.

L'Oréal relaye son information financière par des conférences téléphoniques et des présentations du groupe dans les grandes places financières internationales.

Le groupe se fixe pour objectifs le dialogue et l'écoute, notamment lors de l'Assemblée Générale annuelle, lors de salons et de réunions d'actionnaires individuels dans les grandes villes françaises, mais aussi par le biais d'études et de consultations.

Enfin, L'Oréal améliore l'éventail de ses supports d'information financière, avec l'établissement de son rapport annuel sous la forme d'un Document de Référence, des « Lettres aux actionnaires » régulières

et un site internet interactif (www.loreal-finance.com), spécialement dédié à la communauté financière et aux actionnaires, qui est doté d'une version nomade destinée aux terminaux ou ordinateurs de poche.

Evénements importants et marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice 2005

Aucun événement significatif n'est survenu depuis le début de l'exercice 2005.

COMPTES SOCIAUX

Chiffre d'affaires hors taxes

En millions d'euros	2004	2003	Variation en %
Chiffre d'affaires			
1 ^{er} trimestre	465,8	441,8	5,43 %
2 ^e trimestre	472,5	446,8	5,75 %
3 ^e trimestre	405,5	403,5	0,51 %
4 ^e trimestre	430,3	414,0	3,94 %
Total	1 774,2	1 706,1	3,99 %

Nota : Ce chiffre d'affaires comprend les ventes de marchandises et de produits finis, les produits accessoires, les ventes de déchets, les prestations de service, déduction faite des réductions sur ventes. Ces ventes comprennent notamment des fournitures de marchandises faites à diverses filiales qui, du point de vue consolidé, sont des ventes intragroupe.

Comptes sociaux 2004

Au 31 décembre 2004, le total du bilan s'élève à 9 543,4 millions d'euros contre 8 659,3 millions d'euros au 31 décembre 2003.

La présentation des comptes sociaux est conforme au Plan Comptable Général 1999 adopté par le Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999 et homologué par l'arrêté ministériel du 22 juin 1999.

Au 31 décembre 2004, le capital social est composé de 676 062 160 titres de 0,2 euro de nominal chacun.

L'annexe comptable fait partie intégrante des comptes annuels. Les éléments chiffrés concernant la recherche figurent dans la section 4 du présent rapport.

Les résultats qui vous sont présentés tiennent compte des divers revenus encaissés au titre de la concession de l'exploitation des brevets et marques et de l'assistance technique.

Les redevances encaissées au titre de l'exploitation des brevets et marques sont incluses dans le poste *Autres produits*, et au titre de l'assistance technique dans le poste *Chiffre d'affaires*.

Ces montants bénéficient pour partie de l'imposition au taux réduit.

Le compte de résultat fait ressortir un bénéfice net de 1 230,1 millions d'euros contre 939,5 millions d'euros au 31 décembre 2003.

L'évolution du résultat d'une année sur l'autre s'explique notamment par la variation des éléments suivants :

- augmentation du chiffre d'affaires : 68,1 millions d'euros,
- diminution de la charge d'impôt sur les sociétés compte tenu de la modification de la convention d'intégration fiscale : 145,0 millions d'euros.

Le résultat net de 2004 de 1 230,1 millions d'euros s'entend :

- après reprise de la provision pour investissement constituée en 1999 au titre de l'exercice 1998 pour un montant de 6,8 millions d'euros, libre d'impôt sur les sociétés à l'expiration du délai légal de 5 ans ;
- après constitution, en application de l'ordonnance du 21 octobre 1986 sur la participation des salariés aux résultats de l'entreprise :
 - d'une réserve au profit du personnel de 15,8 millions d'euros provisionnée en 2003 pour 15,4 millions d'euros,
 - d'une dotation pour participation des salariés au titre de l'exercice 2004 de 17,6 millions d'euros ;
- après constitution de la provision pour investissement, y compris le transfert effectué par nos filiales à notre profit, en application de l'accord dérogatoire de participation pour un montant de 2,8 millions d'euros contre 5,4 millions d'euros en 2003.

Il est précisé que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 223 quater du CGI et le montant de l'impôt applicable en raison de ces dépenses et charges s'élèvent à :

- dépenses et charges : 0,6 million d'euros ;
- impôt correspondant : 0,2 million d'euros.

Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'Administration vous propose de porter le dividende net de 0,73 euro par action versé en 2004 au titre de l'exercice 2003 à 0,82 euro par action à verser en 2005 au titre de l'exercice 2004, soit une augmentation de 12,3 %.

Le Conseil d'Administration vous propose d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2004 s'élevant à :

En millions d'euros	2004	2003
Bénéfice	1 230 100 216,83	939 542 234,00
A la Réserve spéciale des plus-values nettes à long terme	0,00	259 229 243,00
5 % des sommes correspondant aux titres libérés, soit la totalité du capital, à titre de premier dividende	6 760 621,60	6 760 621,60
Le solde s'établissant à	1 223 339 595,23	673 552 369,40
Majoré d'un prélèvement sur le poste Réserve spéciale des plus-values à long terme d'un montant de	0,00	221 808 140,00
Laissant un solde disponible de	1 223 339 595,23	895 360 509,40
Un montant de	547 610 349,60	486 764 755,20
sera attribué aux actionnaires, à titre de superdividende		
Un montant de	0,00	39 250 000,00
servira à assurer le paiement du précompte mobilier		
Le solde, soit	675 729 245,63	369 345 754,20
sera affecté au compte <i>Autres réserves</i> , conformément à la pratique du groupe		

Les dividendes revenant aux actions détenues par la société au moment de la mise en paiement seront affectés au compte *Autres réserves*.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 50 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts.

Les dividendes par action mis en paiement au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

En euros	Dividende net	Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal)	Total
Année			
2001	0,54	0,27	0,81
2002	0,64	0,32	0,96
2003	0,73	0,37	1,10

Le Conseil d'Administration vous propose de l'autoriser en application de l'article 39 de la loi de finances rectificative pour 2004 :

- à virer, avant le 31 décembre 2005, la somme de 200 millions d'euros du poste *Réserve spéciale des plus-values à long terme* au poste *Autres réserves*,
- à prélever la somme de 4 987 500 euros, représentant la taxe exceptionnelle assise sur le montant ainsi transféré, sur le poste *Autres réserves*.

Le Conseil d'Administration vous propose de fixer la date de mise en paiement du dividende au 11 mai 2005.

Filiales et participations

Sanofi-Aventis

L'Oréal a approuvé le projet d'offre publique de Sanofi-Synthélabo sur Aventis (voir communiqué du 26 janvier 2004) et a successivement voté l'augmentation de capital soumise à l'assemblée des actionnaires de Sanofi-Synthélabo le 23 juin 2004 et la fusion absorption d'Aventis soumise à l'assemblée des actionnaires de Sanofi-Aventis le 23 décembre 2004, ces opérations devant permettre la création d'un nouveau et important acteur mondial de l'industrie pharmaceutique.

Les résultats de l'offre de Sanofi-Synthélabo sur Aventis publiés le 12 août 2004 par l'AMF ont confirmé le succès de l'opération à hauteur de 95,47 % du capital de Aventis.

A la suite de cette opération, L'Oréal détenait 10,41 % du capital et 17,23 % des droits de vote du nouveau groupe Sanofi-Aventis. En conséquence, L'Oréal a procédé à la déconsolidation de sa participation dans Sanofi-Synthélabo au 12 août 2004 et a dégagé une plus-value brute de dilution de 2,8 milliards d'euros. La quote-part du résultat de Sanofi-Aventis revenant à L'Oréal au 12 août 2004 s'est élevée à 294 millions d'euros.

Le pacte d'actionnaires entre L'Oréal et Total concernant leurs participations respectives dans le capital de Sanofi-Synthélabo a expiré le 2 décembre 2004, L'Oréal et Total ayant en effet décidé de ne pas le renouveler (voir communiqué du 28 novembre 2003).

Tableau des filiales et participations

Le tableau des filiales et participations au 31 décembre 2004 est annexé aux comptes sociaux.

Le commentaire sur l'activité des filiales est donné au début du présent rapport.

PASSAGE AUX NORMES IFRS

Les incidences du passage aux normes IFRS sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 et sur le résultat net 2004 du groupe L'Oréal ont été identifiées et évaluées.

Les principes comptables retenus par L'Oréal, conformes à l'ensemble des normes publiées par l'IASB au 1^{er} mars 2004 et entrées en vigueur dans l'Union européenne à compter du 1^{er} janvier 2005, ont été appliqués avec effet rétroactif dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 à l'exception de certaines exemptions prévues dans la norme IFRS 1 sur la première application des normes IFRS :

- non-retraitement des regroupements d'entreprise antérieurs au 1^{er} janvier 2004,
- comptabilisation dans les capitaux propres d'ouverture des écarts actuariels relatifs aux retraites et avantages assimilés existants au 1^{er} janvier 2004,
- reclassement des réserves de conversion au 1^{er} janvier 2004 dans les réserves consolidées.

Par ailleurs, les normes IAS 32 et 39 relatives aux instruments financiers sont appliquées de façon anticipée au 1^{er} janvier 2004 par souci de comparaison.

Le processus de transition aux normes IFRS est aujourd'hui dans sa phase finale. Il sera achevé avant fin avril 2005 avec l'établissement et l'audit du bilan de clôture IFRS au 31 décembre 2004 et du compte de résultat détaillé 2004.

Les impacts sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 et sur le résultat net 2004 sont présentés ci-dessous :

- a - passage du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 en normes françaises au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 en normes IFRS,
- b - passage du résultat net 2004 en normes françaises au résultat net 2004 en normes IFRS.

En complément des incidences répertoriées sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004, les capitaux propres de clôture au 31 décembre 2004 seront principalement impactés par la variation de juste valeur nette d'impôt de la participation de L'Oréal dans Sanofi-Aventis déconsolidée à compter du 12 août 2004. Par ailleurs, la présentation du compte de résultat intégrera le reclassement de certaines charges en minoration du chiffre d'affaires.

Bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004

Actif

En millions d'euros

Bilan publié au 31 décembre 2003 en normes françaises	Note	Reclassement et retraitement IFRS		Bilan d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2004 en normes IFRS		
		Actif/Actif	Actif/Passif			
Actif immobilisé		8 136,4	660,2	- 43,1	Actifs non courants	8 753,5
Ecart d'acquisition	1	844,0	2 378,7	36,6	Ecart d'acquisition	3 259,3
Immobilisations incorporelles	2	3 761,7	- 2 718,5	- 6,8	Immobilisations incorporelles	1 036,4
Immobilisations corporelles	3	1 843,9	205,0	-	Immobilisations corporelles	2 048,9
Immobilisations financières	4	161,1	- 49,9	- 2,1	Immobilisations financières	109,1
Titres mis en équivalence	5	1 525,7	340,7	- 6,2	Titres mis en équivalence	1 860,2
	6		504,2	- 64,6	Impôts différés actifs	439,6
Actif circulant		6 875,7	- 660,2	- 1 409,8	Actifs courants	4 805,7
Stocks		1 093,3	-	- 4,3	Stocks	1 089,0
Avances et acomptes versés		64,5	- 64,5	-		
Créances clients		2 006,8	- 8,3	-	Créances clients	1 998,5
Autres créances et comptes de régularisation	6	1 408,4	- 577,5	98,0	Autres créances courantes	928,9
			69,9	-	Impôts	69,9
Valeurs mobilières de placement	7	1 748,6	- 233,1	- 1 515,5		
Disponibilités	8	554,1	153,3	12,0	Trésorerie	719,4
Total		15 012,1	0,0	- 1 452,9	Total	13 559,2

Passif

En millions d'euros

Bilan publié au 31 décembre 2003 en normes françaises	Note	Reclassement et retraitement IFRS		Bilan d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2004 en normes IFRS		
		Passif/Passif	Actif/Passif			
Capitaux propres⁽¹⁾	8 136,2	15	-558,1	- 1 426,5	Capitaux propres	6 151,6
Capital	135,2		-	-	Capital	135,2
Primes d'émission, fusion	953,4		-	-	Primes d'émission, fusion	953,4
Réserves	8 279,0		- 1 755,4	257,8	Réserves	6 781,4
Réserve de conversion	- 1 243,3		1 242,3	1,0	Réserve de conversion	0
			- 4,2	70,1	Réserve de couverture de flux futurs	65,9
				- 1 792,6	Actions détenues en propre	- 1 792,6
					Capitaux propres part du groupe	6 143,3
Intérêts minoritaires	11,9		- 40,8	37,2	Intérêts minoritaires	8,3
Provisions pour risques et charges	1 439,3		202,2	- 25,1	Passifs non courants	2 370,6
Provisions pour retraites et autres avantages	906,3	9	223,7	-	Provisions pour retraites et autres avantages	1 130,0
Autres provisions pour risques et charges	492,5	10	- 293,7	-	Autres provisions pour risques et charges	198,8
Impôts différés passif	40,5	11	272,2	- 25,1	Impôts différés passif	287,6
Emprunts et dettes financières	1 941,2	12	- 1 187,2	0,2	Emprunts et dettes financières non courants	754,2
Dettes d'exploitation et autres	3 495,4		1 543,1	- 1,5	Passifs courants	5 037,0
Avances et acomptes	0,4		- 0,4	-	Dettes fournisseurs	2 078,4
Dettes fournisseurs	2 078,0		- 1,0	1,4	Emprunts et dettes financières courants	1 148,9
		13	1 149,5	- 0,6	Autres dettes courantes	1 577,6
Autres dettes et comptes de régularisation	1 417,0	14	162,9	- 2,3	Impôts	232,1
			232,1	-		
Total	15 012,1		0,0	- 1 452,9	Total	13 559,2

(1) Y compris Intérêts minoritaires.

Notes relatives à la réconciliation du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004

Actif

Notes 1 et 2

Les fonds de commerce (2 608,6 millions d'euros) et les parts de marché (110,8 millions d'euros) ont été reclassés en écarts d'acquisition car ils ne peuvent pas être qualifiés d'actifs incorporels identifiables selon IAS 38.

L'écart d'acquisition relatif aux titres Sanofi-Synthélabo a été reclassé sur la ligne *Titres mis en équivalence* pour 340,7 millions d'euros.

Note 3

Les matériels publicitaires amortissables ont été transférés des *Autres créances et comptes de régularisation* en *Immobilisations corporelles* pour un montant de 200 millions d'euros (norme IAS 16).

Note 4

La part courante des prêts a été reclassée dans les *Autres créances courantes*.

Note 5

L'écart d'acquisition relatif aux titres Sanofi-Synthélabo a été reclassé sur la ligne *Titres mis en équivalence* pour 340,7 millions d'euros.

Note 6

Il s'agit du reclassement des impôts différés actifs sur une ligne distincte en IFRS (504,2 millions d'euros), du reclassement des matériels publicitaires amortissables en immobilisations corporelles (200 millions d'euros), ainsi que de divers reclassements pour un montant net de 126,7 millions d'euros au titre des *Avances et acomptes versés*, des impôts courants, des instruments financiers de couverture et de la part courante des prêts.

Note 7

Il s'agit du reclassement des actions propres en déduction des capitaux propres (valeur brute : 1 792,6 millions d'euros, dépréciation : 277,1 millions d'euros), du reclassement des SICAV et fonds

communs de placement sans risque actions dans la trésorerie (157,2 millions d'euros) et du reclassement des instruments financiers de couverture (75,3 millions d'euros), conformément à IAS 32.

Note 8

Il s'agit du reclassement des SICAV et fonds communs de placement sans risque actions des *Valeurs mobilières de placement* dans la trésorerie.

Passif

Note 9

Il s'agit pour l'essentiel de la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux passifs sociaux en accord avec l'option prévue par IFRS 1.

Note 10

Les provisions pour risques et charges ont été ventilées entre passifs courants (provisions liées au cycle d'exploitation et/ou dont la date de réalisation est inférieure à 12 mois) et passifs non courants.

Note 11

Un impôt différé passif est constaté sur les titres Sanofi-Synthélabo (272,2 millions d'euros) sur la différence entre la valeur fiscale des titres et leur valeur dans les comptes consolidés conformément à IAS 12.

Notes 12 et 13

Les emprunts et dettes financières ont été ventilés entre la part courante et non courante.

Note 14

Il s'agit du reclassement de l'impôt courant sur une ligne distincte (232,1 millions d'euros) et du reclassement de la part courante des provisions pour risques et charges (292,9 millions d'euros) ainsi que de divers reclassements pour un montant net de 102,1 millions d'euros.

Note 15

Les ajustements sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 se déclinent comme suit :

	Reclassement et retraitement IFRS		Total
	Passif/Passif	Actif/Passif	
Capitaux propres part du groupe			8 124,3
Intérêts minoritaires			11,9
Capitaux propres publiés au 31.12.2003 en normes françaises			8 136,2
Réserves	-1 755,4	257,8	-1 497,6
Annulation de la dépréciation sur actions autodétenues (note 7)		277,1	
Effet d'impôt attaché		-93,9	
Impôt différé passif sur les titres Sanofi-Synthelabo (note 11)	-272,2		
Comptabilisation des écarts actuariels liés aux retraites et autres ajustements (note 9)	-221,3		
Effet d'impôt attaché		77,1	
Reclassement de la réserve de conversion dans les réserves	-1 242,3		
Couverture de juste valeur nette d'impôt	-19,6	1,2	
Autres retraitements nets d'impôt		-3,7	
Réserve de conversion	1 242,3	1,0	1 243,3
Reclassement de la réserve de conversion dans les réserves	1 242,3	1,0	
Réserve de couverture de flux futurs	-4,2	70,1	65,9
Actions détenues en propre	-	-1 792,6	-1 792,6
Reclassement de la valeur brute classée en VMP en déduction des capitaux propres (note 7)		-1 792,6	
Intérêts minoritaires	-40,8	37,2	-3,6
Engagements de rachat des minoritaires	-40,8	36,7	
Effet des couvertures de flux futurs		0,5	
Capitaux propres au 01.01.2004 en normes IFRS			6 151,6

Passage du résultat net comptable part du groupe 2004 en normes françaises au résultat net comptable part du groupe 2004 en normes IFRS

Résultat net comptable part du groupe 2004 normes françaises	3 625,7
Charges liées aux plans de stock-options attribués postérieurement au 7 novembre 2002 ⁽¹⁾	-20,4
Suppression de la charge d'amortissement des écarts actuariels liés aux retraites	8,4
Prise en compte en résultat de la valeur temps des opérations de couverture du risque de change	-9,1
Autres retraitements	-0,2
Effet impôt des ajustements ci-dessus	-1,2
Impôt différé passif sur mise en équivalence du résultat de Sanofi-Aventis	-24,5
Annulation de la dotation aux provisions des actions propres nette d'impôt	104,5
Suppression de l'amortissement des écarts d'acquisition	57,3
Différentiel de traitement sur la plus-value brute de dilution Sanofi-Aventis	61,9
Différentiel d'impôt sur Sanofi-Aventis ⁽²⁾	167,3
Total des ajustements	344,0
Résultat net comptable part du groupe 2004 normes IFRS	3 969,7

(1) Conformément à IFRS 2 sur les paiements en actions, la juste valeur des stock-options a été évaluée selon un modèle Black & Scholes et est amortie sur la durée d'acquisition des droits.

(2) Dont 107,0 millions d'euros sur la plus-value de dilution et 60,3 millions d'euros relatifs à la baisse du taux d'impôt sur les plus-values à long terme de 20,2% à 15,72%.

RECHERCHE

Les frais de recherche ont représenté, en 2004, 3,4 % du chiffre d'affaires, compte tenu de l'ensemble des frais et du chiffre d'affaires en cosmétique et en dermatologie (100 %).

En recherche fondamentale ou en développement, chacun garde présent à l'esprit tant les produits et les marques que les différents consommateurs du monde, dans leur réalité quotidienne. Il en résulte une véritable capacité d'anticipation.

Qu'elle soit culturelle, ethnique, réglementaire ou scientifique, la diversité est une donnée de base dans l'élaboration d'un produit cosmétique qui est destiné à être appliqué sur des peaux et des cheveux sains en vue de les entretenir, les nettoyer ou de prévenir les effets du soleil, les rides, les taches, la chute des cheveux, etc. Il est évident qu'il faut intégrer toutes les diversités pour anticiper le futur de la cosmétique et c'est une des missions de la recherche de L'Oréal.

L'ouverture récente à Chicago d'un nouveau centre de recherche dédié à la connaissance des peaux et des cheveux de différentes origines ethniques, dans le but de formuler des produits spécifiques ou d'adapter les produits internationaux, est un exemple de la diversité. Les chiffres démographiques montrent la tendance au métissage de la planète et les données économiques sont là pour attester de l'ouverture de nouveaux marchés en Asie, Amérique latine, Afrique, etc.

Concrètement, la recherche de L'Oréal a anticipé au début des années 1980, en investissant dans les sciences de la vie pour comprendre le vieillissement de la peau, le blanchissement des cheveux, la pousse et la chute des cheveux. La mise à disposition de méthodes *in vitro* de reconstruction de la peau ou de pousse de cheveu ont permis d'aller plus loin non seulement dans la compréhension de ces deux organes mais aussi dans la mise au point de tests pertinents pour évaluer l'innocuité et l'efficacité des ingrédients ou des produits finis.

Autre exemple : l'investissement dans les méthodes physiques d'exploration des peaux et cheveux. Microscopes de plus en plus puissants, capteurs microélectroniques, nano-sondes, analyse d'image et modélisation sont autant de moyens d'explorer la structure, de comprendre les propriétés qui en découlent, d'analyser le mode d'action d'un produit et de concevoir des outils d'évaluation objective de l'efficacité des produits.

La recherche de L'Oréal progresse parce qu'au-delà de ses compétences techniques et de son sens de la découverte, elle est à l'écoute de ses marchés et de ceux et celles pour lesquels elle innove et invente de nouveaux produits toujours plus actuels et performants.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les valeurs et principes d'action en matière d'éthique chez L'Oréal, repris dans un code de bonne conduite, et une conscience réelle de la responsabilité de chacun à l'égard de la communauté au sens large, sont partagés par l'ensemble des collaborateurs. Dans son Rapport Annuel (tome 1 du Document de Référence), la société consacre un chapitre spécifique au développement durable.

Le rapport sur le développement durable de L'Oréal

Une version Internet de ce rapport est en ligne depuis 2003 sur le site www.loreal.com ; elle est actualisée tous les ans. L'Oréal a publié, en 2004, une brochure sur le développement durable. Au-delà de la réalité économique de l'entreprise, détaillée dans le Rapport Annuel, L'Oréal a souhaité présenter dans un document, disponible à tout instant dans sa version Internet, ses valeurs et ses règles de conduite. Le groupe y décrit les progrès les plus significatifs accomplis depuis plusieurs années et se fixe des objectifs pour l'avenir. Avec détermination, il entend progresser pas à pas à travers des initiatives concrètes et mesurables dans le cadre d'une croissance durable et responsable.

Fidèle à sa culture d'entreprise, L'Oréal est intimement convaincue que pour être vraiment durable, la croissance doit dépasser un modèle purement économique. C'est pourquoi, la performance économique est liée à des principes éthiques forts et une conscience réelle des responsabilités à l'égard de l'ensemble des publics de l'entreprise, de l'environnement et de la communauté au sens large.

Informations environnementales L'Oréal SA

En application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, L'Oréal fait figurer dans le Rapport de Gestion des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences environnementales de son activité. La société L'Oréal SA faisant partie du groupe L'Oréal, les règles, normes et standards du groupe y sont appliqués. L'Oréal maison mère se compose de sites administratifs, de laboratoires et de centrales d'expéditions. L'incidence des activités de la société L'Oréal sur l'environnement est très limitée ; elle est essentiellement constituée en 2004 des éléments suivants (en données annuelles) :

Déchets transportables (t)	2 441
Total valorisé (t)	2 423
Indice valorisation (%)	99,26
CO ₂ (t)	6 247
SO ₂ (t)	7
Rejets vers le sol	0
Consommation eau (m ³)	168 521
Electricité (MWh)	46 030
Gaz (MWh)	37 687
Fuel (MWh)	627
Consommation énergie (MWh)	84 344

Les données groupe figurent dans le chapitre « Développement Durable » du tome 1 du Document de Référence. Des informations complémentaires sont données à la fin du tome 3 dans le chapitre « Risques industriels et environnementaux ».

RESSOURCES HUMAINES

Identifier et encourager les talents

En 2004, L'Oréal a confirmé ses grandes orientations stratégiques en matière de ressources humaines avec toujours les mêmes objectifs : attirer des talents, développer le « leadership » de ses collaborateurs et renforcer son savoir-faire.

Promouvoir des jeunes de talent à des postes opérationnels et leur confier des responsabilités très tôt tout en leur offrant un parcours de formation sur mesure sont une des priorités dans ce domaine.

L'ensemble des cadres a bénéficié, en 2004, d'un entretien de développement et d'évaluation formalisé. Des programmes spécifiques de développement du « leadership » ont été élaborés. Un programme international de management général a réuni 100 managers de haut potentiel grâce à un dispositif croisant les sessions entre New York, Singapour et Fontainebleau. En général, les principaux programmes de formation et de développement ont été améliorés et leur ancrage dans le contexte professionnel a été renforcé.

Des Comités de Développement Ressources Humaines se tiennent dans tous les pays pour imaginer et élaborer des parcours favorisant l'ouverture et l'acquisition de nouvelles expériences. Le développement des collaborateurs repose sur la transmission des connaissances, la formation et la complémentarité des expériences.

Options d'achat et de souscription d'actions chez L'Oréal

Un intérêt commun pour les salariés et les actionnaires

La Direction Générale et le Conseil d'Administration rappellent l'importance accordée au rapprochement entre les intérêts des bénéficiaires de stock-options et les intérêts des actionnaires eux-mêmes. Les salariés bénéficiaires et les actionnaires partagent la même confiance dans le développement fort et régulier de l'entreprise.

Autorisation au Conseil d'Administration d'attribuer des options sur les actions de la société L'Oréal

L'Assemblée Générale du 22 mai 2003 a donné au Conseil d'Administration l'autorisation de consentir, au bénéfice des cadres de la société et de ses filiales françaises et étrangères qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la société ou à la souscription d'actions nouvelles. Ces autorisations ont été données pour une période de trente-huit mois et le Conseil a procédé, en 2004, à de nouvelles attributions.

Il s'agissait de permettre au Conseil d'Administration de disposer de la plus grande flexibilité possible afin d'encourager la motivation des bénéficiaires, quel que soit le contexte, étant précisé que le nombre total des options ne peut donner droit à l'achat ou à la souscription d'un nombre d'actions supérieur à 6 % du nombre de titres composant le capital social au jour de l'attribution des options par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, le nombre total des options de souscription ne peut donner droit à souscrire plus de 2 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'attribution des options par le Conseil d'Administration.

Les options sont consenties sans décote.

Indisponibilité de cinq ans

Les options sont soumises à une période d'indisponibilité contractuelle de cinq ans. La validité d'une attribution est de dix ans. Cette disposition garantit que l'attribution d'options est bien, dans la durée, un élément moteur du développement à long terme du groupe. Les stock-options sont destinées à associer, motiver et fidéliser plus particulièrement les salariés qui, par leurs capacités et leur engagement, contribuent le plus aux performances du groupe. Elles participent aussi à la volonté de L'Oréal d'encourager ou d'attirer des talents.

Nombre de salariés concernés

En 2004, sur proposition de son Président et du Comité « Management et Rémunérations », le Conseil d'Administration a souhaité à nouveau donner à des collaborateurs la possibilité d'être associés plus étroitement à la marche de l'entreprise.

En mars 2004, le Conseil a attribué un total de 2 000 000 d'options de souscription d'actions à 257 bénéficiaires. En décembre 2004, le Conseil a attribué un total de 4 000 000 d'options de souscription d'actions à 274 bénéficiaires. Ce qui porte à 2 976 au 31 décembre 2004, le nombre de bénéficiaires de plans d'options depuis l'origine.

Avec l'obligation de respecter le Code de déontologie boursière

Les bénéficiaires d'options sont tenus de respecter les règles en matière de déontologie boursière qui leur sont rappelées au moment où ils reçoivent le règlement du plan dont ils bénéficient. Ils doivent, s'ils souhaitent vendre des actions après avoir levé leurs options, s'assurer qu'ils ne se trouvent pas soit dans une période sensible, soit dans une situation où, détenant une information privilégiée, son exploitation pourrait avoir une incidence sur le cours de l'action en Bourse.

Dans les mêmes conditions, la Direction Générale ne procède à des campagnes d'achat d'actions que dans des périodes réputées non sensibles. Le Conseil d'Administration n'attribue aucune option dans le délai des dix séances de Bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics, ni dans le cas où les organes sociaux disposent d'informations sensibles au sens de la déontologie boursière.

Plans d'options d'achat et de souscription d'actions de L'Oréal SA en cours

Les plans d'options en cours à L'Oréal, au 31 décembre 2004, sont des plans d'achat ou de souscription d'actions. Leur situation, à cette date, est la suivante :

Date d'attribution	14.12.1995	17.10.1997	15.10.1998	08.12.1998	14.10.1999	07.12.1999	05.04.2000	28.09.2000
Nombre total d'options attribuées	2 750 000	2 500 000	1 400 000	1 100 000	2 250 000	1 500 000	1 200 000	3 800 000
dont Comité de Direction ⁽²⁾	649 000	995 000	150 000	–	550 000	525 000	–	310 000
Nombre de dirigeants/ Nombre total de bénéficiaires	6/88	8/102	2/70	0/110	8/133	6/200	0/234	7/707
Date de première levée	15.12.2000	18.10.2002	16.10.2003	09.12.2003	14.10.2004	08.12.2004	06.04.2005	29.09.2005
Nombre d'options restant à exercer au 31.12.2004	652 100	1 622 250	768 700	878 500	2 030 000	1 452 500	1 157 000	3 737 000
dont Comité de Direction ⁽²⁾	249 400	942 000	150 000	–	550 000	525 000	–	310 000
Date d'expiration	14.12.2005	17.10.2007	15.10.2008	08.12.2008	15.10.2009	07.12.2009	05.04.2010	28.09.2010
Prix d'acquisition (en euros)	16,41	34,01	39,41	48,46	57,60	61,00	65,90	83,00

Date d'attribution	07.12.2000	28.03.2001	18.09.2001	08.10.2001	26.03.2002	04.09.2002	03.12.2003 ⁽³⁾	24.03.2004	01.12.2004
Nombre total d'options attribuées	450 000	2 500 000	2 500 000	225 000	2 500 000	2 500 000	5 000 000	2 000 000	4 000 000
dont Comité de Direction ⁽²⁾	–	360 000	655 000	–	360 000	280 000	1 000 000	435 000	1 555 000
Nombre de dirigeants/ Nombre total de bénéficiaires	0/109	4/521	7/441	0/109	8/410	6/394	1/693	6/257	10/274
Date de première levée	08.12.2005	29.03.2006	19.09.2006	09.10.2006	27.03.2007	05.09.2007	04.12.2008	25.04.2009	02.12.2009
Nombre d'options restant à exercer au 31.12.2004	437 500	2 500 000	2 493 500	218 750	2 500 000	2 500 000	5 000 000	2 000 000	4 000 000
dont Comité de Direction ⁽²⁾	–	360 000	655 000	–	360 000	280 000	1 000 000	435 000	1 555 000
Date d'expiration	07.12.2010	28.03.2011	18.09.2011	08.10.2011	26.03.2012	04.09.2012	03.12.2013	24.03.2014	01.12.2014
Prix d'acquisition (A) ou de souscription (S) (en euros)	89,90 (A)	79,60 (A)	77,60 (A)	76,50 (A)	81,65 (A)	76,88 (A)	63,02 (S)	64,69 (S)	55,54 (S)
							71,90 (A)		

(1) Il n'y a aucun plan d'options d'achat ou de souscription d'actions dans les sociétés filiales de L'Oréal.

(2) Comité de Direction en exercice le jour de l'attribution.

(3) Le plan d'options du 3 décembre 2003 est composé, pour moitié, d'une offre d'options de souscription au prix de 63,02 euros (S) et, pour moitié, d'une offre d'options d'achat d'actions au prix de 71,90 euros (A). Chaque bénéficiaire a reçu une offre composée, à parts égales, d'une offre d'achat et d'une offre de souscription.

NB : les nombres d'options et les prix mentionnés tiennent compte des ajustements liés aux opérations financières réalisées sur le capital, tels que l'échange des certificats d'investissement contre des actions réalisées en 1993, l'attribution gratuite d'une action pour dix anciennes en 1996 et la division du nominal de l'action par dix en 2000.

Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre

Depuis le 1^{er} janvier 2005, il est possible d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'au profit des mandataires sociaux, à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

Le Conseil d'Administration vous propose de le doter dès 2005 de la faculté d'utiliser ce nouveau dispositif. Il s'agit, là aussi, de permettre au Conseil d'Administration de disposer de la plus grande flexibilité possible afin de motiver les bénéficiaires.

Les attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre s'imputeraient sur le plafond autorisé pour les options d'achat et de souscription d'actions par l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2003.

Ainsi, le nombre total des actions attribuées gratuitement et le nombre total des options d'achat et de souscription d'actions consenties et non encore levées ne pourraient représenter un nombre d'actions supérieur à 6 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'attribution gratuite des actions par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, le nombre total des actions attribuées gratuitement et à émettre et le nombre total des options de souscription d'actions consenties et non encore levées ne pourraient représenter un nombre d'actions supérieur à 2 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'attribution gratuite des actions par le Conseil d'Administration.

Le délai d'acquisition des droits par les bénéficiaires, fixé par le Conseil d'Administration, serait au minimum de deux ans. Une fois ce délai d'acquisition écoulé, les bénéficiaires seraient tenus de conserver les actions obtenues pendant une durée fixée par le Conseil d'Administration, de deux ans au minimum.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de 15 mois à compter de la décision de l'Assemblée de manière à ce que son expiration coïncide avec l'expiration des autorisations d'attribution d'options et de souscription d'actions consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2003 pour une durée de 38 mois et dans la mesure où un plafond commun est envisagé pour ces trois autorisations.

Informations sociales L'Oréal SA

L'Oréal SA établit un bilan social présenté au Comité central d'entreprise lors d'une réunion spécifique. L'avis des membres du CCE est recueilli à cette occasion. Il est ensuite adressé à tous les membres du personnel et est mis à la disposition des actionnaires dans les mêmes conditions que les autres documents et renseignements auxquels ils ont droit.

En application de l'article L. 225-102-1 du Code du commerce, L'Oréal fait figurer dans le Rapport de Gestion les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales de son activité.

Effectif et embauches

Effectif total au 31 décembre 2004

L'effectif total de L'Oréal était de 5 704 personnes au 31 décembre 2004. L'Oréal a effectué 282 embauches à durée indéterminée et 472 embauches à durée déterminée. A ceci, s'ajoutent 403 personnes occasionnellement embauchées pendant la période de vacances ou pour une saison.

Analyse des difficultés éventuelles de recrutement

L'Oréal ne rencontre pas de difficultés en matière de recrutement, que ce soit pour les cadres ou les autres catégories de personnel.

En 2004, L'Oréal a renforcé son image d'employeur auprès des jeunes diplômés des écoles de commerce et de ceux issus d'autres formations (scientifique, recherche et technique) en poursuivant une politique de partenariat active avec les établissements d'enseignement (universités, grandes écoles).

Dans le cadre de l'étude Universum Europe 2004, menée dans les 100 meilleures écoles et universités de 19 pays européens, L'Oréal a été classée 1^{er} employeur idéal par les étudiants.

Les jeux de stratégie, organisés chaque année par L'Oréal, sont de plus en plus utilisés et reconnus pour leur excellence pédagogique (« L'Oréal Marketing Award », « L'Oréal e-Strat Challenge »). Ils contribuent à développer la notoriété de L'Oréal auprès des étudiants.

Il faut également préciser que l'apprentissage est conçu à L'Oréal comme une voie d'excellence permettant de développer un axe de recrutement de grande qualité dans certains métiers, principalement de niveau bac +2 (1/3 des apprentis diplômés sont embauchés).

Licenciement

En 2004, il n'y a pas eu de licenciement à caractère économique. Le nombre de licenciements pour un motif inhérent à la personne a été de 73 sur un effectif total de 5 704 personnes.

Recours aux heures supplémentaires

L'Oréal a peu recours aux heures supplémentaires toutes catégories confondues. Le nombre total d'heures supplémentaires payées en 2004 a été de 13 871 heures pour un montant brut de 269 milliers d'euros, représentant l'équivalent de 8,7 personnes, soit 0,15 % de l'effectif total.

Recours à l'intérim

L'Oréal a peu recours à l'intérim qui représente 3,30 % de l'effectif, pour un nombre moyen mensuel de 189 travailleurs temporaires et une durée moyenne des contrats de 12 jours.

Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement

Il n'y a pas eu à L'Oréal de plan de réduction des effectifs en 2004.

Organisation du travail

L'Oréal applique la convention collective nationale des industries chimiques ainsi que divers accords d'entreprise dont le dernier dans ce domaine, en date du 30 juin 2000, a été conclu en application de la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail.

Horaires

L'horaire hebdomadaire moyen affiché pour tous les salariés à temps plein est de 35 heures, sauf pour les cadres au forfait jours par an.

Durée du travail des salariés à temps partiel

Les collaborateurs qui ont fait le choix de travailler à temps partiel se retrouvent dans toutes les catégories. Sur un effectif de 413 collaborateurs à temps partiel, la grande majorité travaille à 4/5, principalement dans le cadre de congés parentaux ou d'absences le mercredi.

Absentéisme par motif

Motif	Total
Maladie	2,49 %
Accident de travail-trajet	0,18 %
Maternité	1,21 %
Événement familiaux	0,50 %
Autres absences	0,01 %
Total	4,39 %

Rémunération : évolution et égalité professionnelle

Rémunération mensuelle moyenne

Rémunération mensuelle moyenne des continûment présents
Il s'agit des salariés (hors dirigeants) en CDI, présents deux années consécutives.

Les salariés ayant changé de catégorie sont comparés dans la catégorie à laquelle ils appartiennent la 2^e année.

En euros	2003			2004			Evolution
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	
Cadres	5 273	4 372	4 809	5 447	4 515	4 967	+3,29 %
Agents de maîtrise et techniciens	2 602	2 577	2 583	2 679	2 641	2 650	+2,61 %
Employés	1 971	1 906	1 928	2 015	1 944	1 968	+2,08 %
Ouvriers	2 072	2 003	2 046	2 134	2 065	2 107	+3,00 %
VRP	3 911	3 317	3 733	3 918	3 369	3 753	+0,55 %

Charges patronales

Montant annuel des charges patronales 2004 : 119 629 milliers d'euros

Application du titre IV du livre IV du Code du travail : intéressement et participation

Intéressement et participation de la société mère

L'Oréal bénéficie d'accords de groupe. Les montants indiqués ci-dessous sont les montants versés aux collaborateurs de la société L'Oréal.

En milliers d'euros	Montants 2003 versés en 2004 (hors CSG et CRDS)
Participation	15 791
Intéressement (hors abondement)	41 085

Intéressement en France

L'intéressement est un dispositif encadré par la loi mais à caractère facultatif. Il a été mis en place dans le cadre d'un accord de groupe en France, dès 1988. Son montant est proportionnel au résultat courant avant impôt corrigé des éléments exceptionnels et pondérés par le rapport salaire/valeur ajoutée.

Evolution de l'intéressement en France pour l'ensemble des sociétés concernées par l'accord de groupe L'Oréal

En milliers d'euros	2001	2002	2003
	65 117	73 741	79 427
Dont la société L'Oréal	32 730	37 767	41 085

A partir de 2001, L'Oréal a entrepris de développer par étapes, dans la quasi-totalité des pays dans lesquels se trouvent ses filiales, un système d'intéressement fonction de l'évolution du chiffre d'affaires et/ou des résultats.

C'est ainsi qu'en 2004, L'Oréal a versé 41 963 milliers d'euros au titre de l'année 2003 pour l'intéressement mondial hors France.

Participation en France

La participation est un dispositif légal obligatoire en France, institué en 1968, pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés réalisant un bénéfice.

Le groupe L'Oréal a apporté des aménagements favorables à la formule légale. Il s'agit d'un accord de groupe : tous les salariés des sociétés signataires de cet accord, quels que soient leur secteur

d'activité et leurs résultats, perçoivent la même participation. Il prévoit d'ajouter au bénéfice fiscal des redevances de concession de brevets, d'inventions et de procédés techniques mis au point en France, ce qui crée une relation directe avec le développement international du groupe.

La participation est obligatoirement bloquée 5 ans. En contrepartie, elle est exonérée de charges sociales (sauf CSG et CRDS) et de l'impôt sur le revenu.

Plusieurs cas de déblocage avant l'échéance des 5 ans sont prévus par la loi (mariage, naissance d'un 3^e enfant, acquisition d'une résidence principale...).

Evolution de la participation en France pour l'ensemble des sociétés concernées par l'accord de groupe L'Oréal

En milliers d'euros	2001	2002	2003
	31 472	33 625	29 536
Dont la société L'Oréal	16 414	17 881	15 791

Plan épargne entreprise et fonds L'Oréal

L'Oréal propose une diversité de fonds offrant une grande liberté de choix aux collaborateurs. Il est en effet possible :

- de placer la participation dans un compte courant bloqué rémunéré par L'Oréal au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées (TMOP) selon l'article R. 442-12 du Code du travail,
- de placer, depuis 2004, la participation dans un plan d'épargne retraite collectif (PERCO) et de bénéficier d'un abondement de +50 %,
- de placer la participation et l'intéressement dans un plan épargne entreprise composé de sept fonds communs de placement présentant un large éventail de possibilités et une grande souplesse d'utilisation. Quatre fonds sont diversifiés (actions, obligations, titres français et internationaux...) et trois sont des fonds constitués à 100 % d'actions L'Oréal. L'un peut recevoir exclusivement l'intéressement et il est abondé de +25 %. Un autre peut recevoir, dans le cadre de l'accord des 35 heures, le versement volontaire de la contre-valeur des jours travaillés et il est abondé de +100 %.

Plan épargne entreprise et compte courant bloqué en cours pour l'ensemble des sociétés concernées par l'accord de groupe L'Oréal

En milliers d'euros	2001	2002	2003
PEE et compte courant bloqué	304 405	305 614	359 256

Egalité professionnelle

L'égalité professionnelle fait l'objet d'un rapport examiné chaque année dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire.

Ce rapport, établi conformément aux dispositions de l'article L. 432-3-1 du Code du travail, porte, par catégorie professionnelle (c'est-à-dire cadres, agents de maîtrise, employés, ouvriers et VRP), sur la situation respective des hommes et des femmes en matière d'embauche, de formation, de promotion professionnelle, de qualification et de classification, de rémunération effective et de conditions de travail.

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Relations professionnelles

La qualité du climat social au sein de L'Oréal est le fruit d'un dialogue permanent et d'une recherche de consensus entre la Direction, les salariés et leurs représentants.

Composition du Comité central d'entreprise par collège

Nombre de représentants (titulaires) par collège	2004
Cadres	5
Agents de maîtrise et techniciens	5
Employés/Ouvriers	2
VRP	1

Nombre de réunion du CCE et de ses commissions en 2004 : 11

Bilan des accords collectifs

Dates de signatures et objets des accords signés dans l'entreprise

28.04.2004	Avenant n° 1 à l'accord de participation 2003-2005
28.04.2004	Avenant n° 1 à l'accord PERCOI
28.04.2004	Avenant 2004 à l'annexe 2 à l'accord sur le fonctionnement du régime de prévoyance frais de santé
28.04.2004	Avenant à l'accord du 19 décembre 2003 relatif au régime de retraite à cotisations définies précisant les conditions de sa mise en place
14.06.2004	Avenant n° 2 à l'accord de participation 2003-2005
14.06.2004	Avenant n° 2 à l'accord Plan d'épargne groupe
10.12.2004	Avenant du 6 décembre 2004 à l'accord et à ses annexes sur le fonctionnement du régime de prévoyance frais de santé
10.12.2004	Accord relatif au régime de prévoyance du 1 ^{er} janvier 2005 applicables aux cadres et assimilés de L'Oréal relevant des articles 4 et 4 bis de la Convention nationale de retraite et de prévoyance des cadres

Conditions d'hygiène et de sécurité

En application du décret du 5 novembre 2001 sur les risques professionnels, L'Oréal a procédé à la mise en œuvre d'un document unique d'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise. Le nombre total d'accidents de travail avec arrêt a été de 49 en 2004.

Formation

Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue en 2004

En milliers d'euros	
Montant consacré à la formation	11 279
% de la masse salariale	4 %

Nombre de personnes formées en 2004 : 3 931 (68,9 % de l'effectif au 31.12.2004)

Les collaborateurs de L'Oréal ayant un an d'ancienneté au 31 décembre 2004 bénéficieront du DIF (Droit individuel à la formation) à partir du 1^{er} janvier 2005, conformément à la loi du 4 mai 2004 sur la formation professionnelle tout au long de la vie et à l'accord de branche de la chimie signé le 15 novembre 2004.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Nombre de personnes handicapées et assimilées : 105 personnes, 1,8 % de l'effectif

L'accueil de personnes handicapées s'inscrit dans le cadre de la politique de L'Oréal en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés d'emploi. L'Oréal recrute des collaborateurs handicapés, procède à l'aménagement des postes de travail et des locaux, notamment en matière d'accessibilité.

L'Oréal collabore avec des ateliers protégés et des centres d'aides par le travail pour la réalisation de tâches variées (mailing, conditionnement de produits, réponses aux candidatures...).

L'Oréal a développé depuis 1995 des partenariats de qualité avec des professionnels de l'insertion. Par exemple, un partenariat a été mis en place entre L'Oréal et Valentin Hauy pour l'accueil et la formation de personnes malvoyantes et non voyantes aux métiers du standard téléphonique (4 stagiaires par an). Depuis 2003, ce partenariat s'est renforcé avec la création d'ateliers emploi destinés à aider des personnes déficientes visuelles dans leur recherche d'emploi. En 2004, 10 stagiaires ont pu bénéficier de conseils personnalisés et d'une aide de professionnels des ressources humaines.

Insertion

L'Oréal a établi depuis plus de dix ans de nombreux partenariats avec des entreprises d'insertion, des associations, des missions locales et s'appuie sur leur expertise et leur savoir-faire pour la qualité et la pérennité des actions menées.

La station de lavage sur le site de Clichy, mise en place avec l'entreprise d'insertion par l'économique Dialogue Partenaire Service, a fait travailler en 2004 six employés en insertion, portant à 50 le nombre total de personnes accueillies depuis 1995. Parmi les six employés à la station de lavage en 2004, trois ont trouvé un emploi à l'issue de cette expérience professionnelle.

Le partenariat avec Objectif Emploi, entreprise de travail temporaire spécialisée dans l'insertion, a permis de faire appel, au cours de l'année 2004, à 20 intérimaires. Parmi eux, deux ont été embauchés à l'issue de leur mission.

Depuis 1997, L'Oréal récompense les actions les plus innovantes et les plus exemplaires menées au sein de l'entreprise dans le domaine de l'insertion professionnelle et permet ainsi des échanges d'expériences entre les différentes entités. Le Trophée L'Oréal « Initiatives pour l'insertion » a désormais une dimension internationale grâce à la participation de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne, de la Finlande, du Brésil et des Etats-Unis.

Œuvres sociales

Répartition des dépenses de l'entreprise

En milliers d'euros	2004
Logement	
Versement au 1 % logement	1 235
Transport	
Navettes	158
Restauration	
Restaurant d'entreprise	6 466
Divers	
Fête des Catherinettes, fête des anciens...	1 260
Total	9 119

Versement au Comité central d'entreprise et aux trois CE de L'Oréal: 1 340 milliers d'euros

Importance de la sous-traitance

En milliers d'euros	2004
Achat de sous-traitance	5 423
Travaux à façon exécutés	226 964

Manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT

L'Oréal attache une importance particulière au respect du Droit des Etats dans lesquels ses filiales exercent leur activité. La culture de L'Oréal repose sur des principes éthiques forts qui ont fondé son développement. Ces principes ont été formalisés au sein d'une charte éthique rappelant les valeurs fondamentales et les principes d'actions auxquels L'Oréal est attaché. La charte éthique a été remise en 2000 aux 50 000 collaborateurs du groupe et chaque nouveau collaborateur la reçoit personnellement dès son arrivée.

Le groupe prohibe le recours au travail forcé, interdit le travail des jeunes de moins de 16 ans et exige que ces principes soient respectés par ses sous-traitants et fournisseurs ainsi que le précisent les Conditions Générales d'Achat du groupe.

A ce titre, il est rappelé que « le fournisseur devra se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur et respecter des Conventions fondamentales de l'OIT, à savoir C87 et C98 sur la liberté syndicale, C29 et C105 sur l'abolition du travail forcé, C111 et C100 sur l'égalité et enfin, C138 et C182 sur l'élimination du travail des enfants ».

Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional

Les établissements de L'Oréal sont situés en région parisienne : Paris, Clichy-la-Garenne, Roissy Charles-de-Gaulle, Saint-Ouen, Asnières, Aulnay-sous-bois, Chevilly-Larue, Marly-la-ville, Tremblay-en-France.

L'Oréal a versé en 2004, 13 916 milliers d'euros au titre de la taxe professionnelle.

Au cours des trois dernières années sur l'ensemble de ces sites, L'Oréal a procédé à 2 255 embauches en contrat à durée indéterminée et déterminée et a ainsi concouru à favoriser le développement régional.

Relation avec les établissements d'enseignement et les associations

Les établissements d'enseignement

Depuis plus de 30 ans, L'Oréal développe des partenariats étroits avec les universités, les grandes écoles de gestion, d'ingénieurs et de recherche.

L'Oréal offre ainsi la possibilité aux étudiants de découvrir l'entreprise au cours de leur cursus en leur proposant chaque année près de 500 stages dans tous les métiers. Des conférences, des visites d'usine, des études de cas L'Oréal sont également proposées.

Dans le cadre de la politique d'apprentissage, des relations privilégiées ont été développées avec des établissements préparant à nos différents métiers : participation à des jurys, rencontre des maîtres d'apprentissage au sein des CFA, organisation de visites d'entreprise.

En mars 2004, s'est tenu le premier « Village de la Chimie », forum des métiers de la chimie organisé en partenariat avec les entreprises de la chimie et le CFA AFI 24. Il a permis à 3 000 jeunes de venir découvrir les métiers de la recherche à L'Oréal.

Les associations de défense de l'environnement

L'Oréal poursuit son engagement en faveur de l'environnement à travers une politique Sécurité Hygiène Environnement (SHE) rigoureuse.

Cette politique correspond à la responsabilité civique de l'entreprise. Sur tous les sites (industriels, laboratoires de recherche et sites administratifs), des procédures et des outils ont été mis en place pour mesurer les résultats en terme de protection de l'environnement.

Les critères écologiques sont suivis à l'aide de tableaux de bord mensuels. Un responsable environnement est chargé de définir sur chaque site des programmes concrets d'amélioration, de formation et d'information.

Un prix interne SHE anime, motive et récompense les efforts des sites.

Pour développer la conscience et améliorer la connaissance des collaborateurs sur l'environnement, L'Oréal a développé en 2004 un programme d'autoformation des collaborateurs à l'environnement sur leur lieu de travail. Au travers d'exemples concrets, ce programme de sensibilisation sera mis en ligne début février 2005.

Par ailleurs, L'Oréal est membre d'associations de protection de l'environnement au niveau national (par exemple, Eco-Emballages), européen (par exemple, Euopen) et international (par exemple, World Business Council for Sustainable Development).

L'Oréal est intégré à de nombreux groupes de travail, lieux privilégiés d'échanges d'expertises et de conseils.

Les associations de défense des consommateurs

L'Oréal est attaché à la qualité et à la pérennité de ses relations avec tous les acteurs de l'environnement social et économique. Le respect du consommateur est à ce titre rappelé dans la charte éthique, L'Oréal s'imposant d'innover à partir de réelles avancées techniques reposant sur un investissement continu dans la recherche, de mettre sur le marché des produits dont l'efficacité est prouvée et dont la sécurité est assurée par des tests rigoureux d'innocuité et de tolérance, sans recourir à l'expérimentation animale. La production industrielle répond à des normes d'hygiène rigoureuses et inclut des contrôles de qualité stricts à chaque stade de la fabrication.

Développement régional et population locale

D'une manière générale, les établissements de L'Oréal et ses filiales développent des relations de qualité avec les communautés à côté desquelles elles opèrent et s'efforcent de limiter l'impact de leurs activités sur l'environnement et de créer des conditions de travail exemplaires pour leurs collaborateurs.

A titre d'exemple, au centre de production de la Barbière à Aulnay-Chanteloup, un département spécifique « Service des Visites d'Entreprises » invite régulièrement les collectivités, écoles et riverains à découvrir nos métiers. L'accent est mis sur la sécurité et la protection de l'environnement.

Le concours interne Sécurité Hygiène Environnement a été élargi par la remise d'un Prix Initiative Civique. Ce prix vient traduire la mobilisation et l'implication d'un site (usine, centrale de distribution, site administratif) dans son engagement vis-à-vis de la communauté dans laquelle il exerce. Les meilleures initiatives locales menées en 2004 en partenariat avec les mairies, riverains et écoles en matière de solidarité, d'éducation ou d'environnement, se verront ainsi récompensées.

MODIFICATION DE LA STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT AVEC LA FUSION ABSORPTION DE GESPARAL PAR L'ORÉAL

Un accord a été signé le 3 février 2004 entre d'une part, Mme Liliane Bettencourt et sa famille et d'autre part, Nestlé, prévoyant la fusion absorption de Gesparal par L'Oréal. Les termes du protocole, tel qu'il a été publié après sa signature, sont repris dans ce Rapport de Gestion dans le chapitre consacré aux *Renseignements de caractère général concernant le capital*.

Le Conseil d'Administration de votre société, dans sa réunion du 3 février 2004, a pris connaissance des dispositions du nouvel accord et du projet de fusion de L'Oréal et de Gesparal et a décidé de proposer cette opération ainsi que la suppression des droits de vote double aux actionnaires de L'Oréal, réunis en assemblées en avril 2004.

L'extraordinaire essor de L'Oréal pendant les trente années où Gesparal a exercé son rôle d'actionnaire majoritaire a permis à la société de se hisser à la place de leader mondial dans son secteur. Cette étape étant franchie, il est désormais possible et souhaitable

de procéder à la simplification du capital. Par ailleurs, une plus grande transparence et une amélioration du gouvernement d'entreprise, telles que proposées dans l'accord, sont de nature à favoriser la poursuite du développement de L'Oréal. Comme le prévoit le nouvel accord, le Conseil d'Administration de L'Oréal a décidé la création d'un Comité « Stratégie et Réalisations », présidé par le Président-directeur général de L'Oréal. Ce comité est composé de deux administrateurs proposés par la famille Bettencourt, de deux administrateurs proposés par Nestlé et d'un administrateur indépendant. Il se réunit six fois par an. Comme les autres comités du Conseil, ce comité a une fonction d'étude et de recommandations, le Conseil de L'Oréal conservant toutes ses prérogatives.

Il s'agit d'un accord équilibré, conclu dans les intérêts de tous et qui s'inscrit dans une approche moderne de gouvernance d'entreprise. Un accord qui permet surtout, et sans aucun doute, de poursuivre la stratégie à long terme de L'Oréal, de croissance et de rentabilité. Un facteur déterminant du succès que L'Oréal n'a pas arrêté de connaître à l'échelle mondiale, est représenté par l'extraordinaire stabilité et entente de ses actionnaires majoritaires, Mme Bettencourt et Nestlé, tout au long de ces trente dernières années. C'est grâce à cette continuité que L'Oréal a pu poursuivre sur une si longue période ses choix stratégiques et avancer avec un regard sur le long terme.

En parallèle, le fonctionnement du Conseil d'Administration est amélioré, et en particulier plus transparent. Le débat entre les grands actionnaires se tient désormais dans ce cadre, c'est-à-dire en présence des administrateurs non issus de leurs rangs.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité, le 19 février 2004, le principe et les termes de la fusion. Le traité de fusion a été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29 avril 2004, et il a été approuvé.

ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil d'Administration rend notamment compte, dans le Rapport joint à ce Rapport de Gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil.

Votre Conseil vous fait part ici des dispositions prises en matière d'organisation du Conseil, ceci dans le prolongement de sa présentation dans le tome 1 de ce Document de Référence.

Le Conseil d'Administration a arrêté son Règlement Intérieur lors de sa réunion du 2 septembre 2003 et l'a mis à jour le 1^{er} décembre 2004. Il est joint au présent Rapport.

Le Conseil d'Administration de L'Oréal est composé de treize membres au 31 décembre 2004 : trois sont issus de la famille de Madame Bettencourt, trois sont issus de Nestlé, le Président est également Directeur général de L'Oréal, deux sont d'anciens salariés dont le statut a pris fin depuis plus de 12 ans et quatre sont des personnalités extérieures.

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société, durant l'exercice 2004, par chacun des mandataires sociaux figure dans les annexes au Rapport de Gestion.

Fin d'un mandat d'administrateur en 2004

M. Olivier Lecerf a souhaité en 2004 quitter sa fonction d'administrateur de L'Oréal. M. Owen-Jones a informé les administrateurs de cette démission avec regret. Depuis 1990, M. Lecerf s'est beaucoup impliqué dans les travaux du Conseil de L'Oréal et notamment dans ceux du Comité « Management et Rémunérations » et du Comité d'Audit, dont il a assuré la présidence de 1999, année de la création de ce Comité, à 2003.

Nomination d'un nouvel administrateur en 2004

M. Owen-Jones a proposé au Conseil de retenir en 2004 la candidature d'un nouvel administrateur à soumettre au vote des actionnaires à l'occasion de l'Assemblée Générale.

M. Bernard Kasriel est entré en 1977 chez Lafarge, dont il est Directeur général depuis mai 2003. Il est administrateur de Lafarge et de Sonoco Products Company, société dont le siège est à Hartsville (Caroline du Sud, Etats-Unis) et Vice-président de Lafarge North America.

Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité cette proposition de nomination d'un nouvel administrateur. Le jeudi 29 avril 2004, l'Assemblée Générale a nommé M. Kasriel administrateur de L'Oréal pour une période de quatre ans qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2008 appelée à statuer sur les comptes de 2007.

Renouvellement d'un mandat d'administrateur en 2004

Le mandat d'administrateur de M. Rainer E. Gut a été renouvelé par l'Assemblée Générale du jeudi 29 avril 2004 pour une période de quatre ans qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2008 appelée à statuer sur les comptes de 2007.

Nomination de deux nouveaux Commissaires aux Comptes titulaires et de leurs suppléants en 2004

Les mandats des Commissaires aux Comptes sont arrivés à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 29 avril 2004. Les cabinets PricewaterhouseCoopers et Deloitte Touche Tohmatsu-Audit (renommé Deloitte & Associés en octobre 2004) ont été nommés Commissaires aux Comptes titulaires pour une durée de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale de 2010 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009. Les Commissaires aux Comptes suppléants sont respectivement M. Yves Nicolas et M. Jean-Paul Picard.

Mandats d'administrateurs en 2005

L'Assemblée Générale de 2005 sera appelée à statuer sur des mandats d'administrateurs.

Lors de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration proposera le renouvellement des mandats d'administrateur de Mme Françoise Bettencourt Meyers, M. Peter Brabeck-Letmathe et M. Jean-Pierre Meyers.

M. François Dalle, Président-directeur général de L'Oréal de 1957 à 1984 et administrateur depuis 1950 n'a pas souhaité le renouvellement de son mandat d'administrateur. M. Owen-Jones, au nom du Conseil et en son nom propre, a tenu à lui rendre un hommage particulier et très appuyé pour sa contribution exceptionnelle à la construction du groupe, à sa croissance et à son internationalisation. M. Owen-Jones a déclaré : « une part majeure de l'histoire de L'Oréal est l'œuvre de François Dalle ».

M. Rainer E. Gut, administrateur de L'Oréal depuis 2000, a souhaité mettre fin à son mandat d'administrateur à l'issue de l'Assemblée Générale du 26 avril 2005. Le Conseil lui a manifesté sa reconnaissance chaleureuse pour la qualité de sa participation et de ses travaux, notamment dans le cadre des comités d'études du Conseil.

Le Conseil proposera à l'Assemblée l'élection de deux nouveaux administrateurs : M. Louis Schweitzer, Président-directeur général de Renault et M. Werner Bauer, Directeur Général de Nestlé SA, en charge de la Recherche et de la Production.

Les mandats ayant une durée de quatre ans, ils viendront à expiration à l'occasion de l'Assemblée Générale de 2009 amenée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Conventions réglementées

Aucune convention réglementée nouvelle n'a été conclue ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice 2004.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le Comité « Management et Rémunérations », Comité d'études du Conseil dont le Président traite dans son Rapport sur « les conditions de l'organisation et de la préparation des travaux du Conseil d'Administration », est d'abord chargé par le Conseil d'examiner les conditions dans lesquelles les rémunérations des mandataires sociaux leur sont servies, et de lui rendre compte. Le Comité a également pour tâche de préparer pour le Conseil, pour chacun des mandataires sociaux, des propositions d'une part, de rémunération, comportant une partie fixe et une partie variable et d'autre part, d'attribution de stock-options.

Le Comité prépare, chaque année, ses propositions de rémunération des mandataires sociaux en deux temps :

- au début de chaque exercice, le Comité « Management et Rémunérations » soumet à la décision du Conseil le montant de la part fixe de la rémunération de chacun des mandataires sociaux, en établissant d'abord un objectif de rémunération annuelle pour chacun d'entre eux et en suivant, ensuite, un principe selon lequel la partie fixe peut représenter environ la moitié de cet objectif. Le Comité « Management et Rémunérations » soumet en même temps au Conseil d'Administration, les règles et les critères d'établissement de la part variable de la rémunération de chaque mandataire social, pour l'exercice à venir ; ces règles et ces critères sont ainsi revus chaque année et sont retenus en fonction de leur pertinence et de leur cohérence avec les objectifs généraux de développement de l'entreprise arrêtés par le Conseil,

• à la fin de l'exercice, le Comité « Management et Rémunérations » soumet au Conseil une proposition pour la part variable de la rémunération de chaque mandataire social, pour l'exercice écoulé, établie selon les règles et les critères retenus, en début d'exercice, par le Conseil.

Le Conseil a fixé un principe, selon lequel la part variable est déterminée :

- pour moitié en se fondant sur une analyse de la performance de l'entreprise résultant de l'examen d'importants indicateurs économiques, témoignant, notamment, de l'évolution du chiffre d'affaires, du résultat, de la rentabilité, de la productivité ou encore des parts de marché,
- et pour moitié sur une appréciation des aspects qualitatifs du management, comme la pertinence des choix stratégiques, les perspectives des produits et des marchés, les projets de la recherche, le renouvellement des structures, la capacité de fédérer les équipes, l'image projetée de l'entreprise, ou encore la qualité de la communication.

Le Comité note les évolutions constatées dans ces différents domaines et, sur ces bases, propose au Conseil de fixer le montant définitif de la partie variable de la rémunération de chaque mandataire social pour l'année écoulée.

Le Comité « Management et Rémunérations » formule, en même temps, des propositions d'attribution d'options pour les mandataires sociaux.

Le Comité, afin que soient offertes aux mandataires sociaux des rémunérations et des options de nature à les attirer, les motiver et les fidéliser, est guidé dans ses réflexions par deux principes clairs :

- la rémunération en espèces doit être modulée en fonction de leurs responsabilités effectives, et être compétitive avec les rémunérations offertes, pour de semblables responsabilités, par les grandes sociétés internationales de biens de grande consommation, qui opèrent sur des marchés similaires. Elle doit dépendre, également, dans la détermination de sa part variable, de la performance de la société, et du rôle qu'y joue chacun des mandataires sociaux,
- des stock-options doivent être attribuées aux mandataires sociaux dans le but de les intéresser au développement à long terme de la valeur de l'entreprise et au cours de son action en Bourse et ce, à raison de leur contribution à cette valorisation.

Suivant cette approche, le Comité « Management et Rémunérations » fait donc ses propositions au Conseil, au terme de deux analyses indépendantes :

- l'une de la performance de l'entreprise et de la performance de chacun de ses mandataires, qui l'amène à formuler ses propositions de rémunérations,
- l'autre des perspectives de valorisation du titre, qui le conduit à ses propositions d'attributions d'options.

Le Comité veille à formuler au Conseil des propositions de rémunération et d'attributions d'options, sans considération du cours du titre en Bourse et sans se référer à la performance immédiate de l'entreprise.

Lors de sa dernière réunion de l'année 2004, le Comité « Management et Rémunérations » a formulé les propositions suivantes que le Conseil a fait siennes.

Rémunération de la Direction Générale

La rémunération brute globale versée au Président-directeur général, au titre de l'exercice 2004, a été fixée à 6 596 383 euros, avantages en nature et jetons de présence compris, dont 3 552 880 euros constituent la partie fixe. Le Président-directeur général dispose d'une voiture de fonction et d'un chauffeur. Pour tout élément accessoire lié à sa rémunération, le Président-directeur général est assimilé à un salarié et relève, à ce titre, des mêmes régimes de retraite et de prévoyance que les cadres dirigeants.

Options attribuées à la Direction Générale

Le Conseil d'Administration a consenti au Président-directeur général, le 1^{er} décembre 2004, une attribution de 1 000 000 d'options de souscription d'actions, au prix de 55,54 euros, qui pourront être exercées à partir du 2 décembre 2009.

Le Président-directeur général n'a pas effectué de levée d'options au cours de l'exercice 2004.

Les attributions d'options, pouvant être encore exercées, qui lui ont été consenties par le Conseil d'Administration au cours de l'année 2004 et des années précédentes, sont les suivantes :

Date d'attribution par le Conseil	Nombre d'options attribuées	Date de 1 ^{re} levée possible	Date d'expiration	Prix (en euros) d'acquisition (A) ou de souscription (S)
14.12.1995	-			
17.10.1997	500 000	18.10.2002	17.10.2007	34,01
15.10.1998	100 000	14.10.2003	15.10.2008	39,41
08.12.1998	-			
14.10.1999	200 000	15.10.2004	14.10.2009	57,60
07.12.1999	300 000	08.12.2004	07.12.2009	61,00
05.04.2000	-			
28.09.2000	150 000	29.09.2005	28.09.2010	83,00
07.12.2000	-			
28.03.2001	200 000	29.03.2006	28.03.2011	79,60
18.09.2001	300 000	19.09.2006	18.09.2011	77,60
08.10.2001	-			
26.03.2002	-			
04.09.2002	-			
03.12.2003	500 000	04.12.2008	03.12.2013	63,02 (S)
	500 000			71,90 (A)
01.12.2004	1 000 000	02.12.2009	01.12.2014	55,54 (S)

Jetons de présence et autres avantages

Chacun des administrateurs de L'Oréal a perçu, au titre de l'exercice 2004, 30 000 euros de jetons de présence fixes (15 000 euros pour une demi-année de présence dans le Conseil), auxquels se sont ajoutés 4 000 euros pour chacune des séances du Conseil auxquelles il a participé. Les administrateurs, membres des Comités d'études du Conseil d'Administration, ont perçu en complément 15 000 euros.

Ainsi, au titre de l'exercice 2004, les montants à distribuer aux administrateurs, pour un total de 925 000 euros ont été les suivants, sachant que le Conseil d'Administration s'est réuni à neuf reprises et que le Comité « Stratégie et Réalisations » est compté pour une demi-année :

Mme Liliane Bettencourt	88 500 euros
Mme Françoise Bettencourt Meyers	66 000 euros
M. Peter Brabeck-Letmathe	46 000 euros
M. Francisco Castañer Basco	88 500 euros
M. François Dalle	62 000 euros
M. Jean-Louis Dumas	73 000 euros
M. Xavier Fontanet	77 000 euros
M. Rainer E. Gut	80 500 euros
M. Bernard Kasriel	34 500 euros
M. Marc Ladreit de Lacharrière	54 000 euros
M. Olivier Lecerf	35 000 euros
M. Jean-Pierre Meyers	88 500 euros
M. Lindsay Owen-Jones	73 500 euros
M. Franck Riboud	58 000 euros

Il est mis à la disposition de l'ancien Président de L'Oréal une secrétaire, une voiture et un chauffeur pour un montant total annuel de 204 833 euros.

Principales attributions d'options à des salariés non mandataires sociaux et leurs levées

Le nombre total des options attribuées en 2004 aux dix salariés non mandataires sociaux ayant reçu le nombre le plus élevé d'options se monte à 1 265 000 options de souscription d'actions au prix moyen de 59,05 euros par action, dont 870 000 ont été consenties à six membres du Comité de Direction, au prix moyen de 60,12 euros par action.

Le nombre total des options levées en 2004 par les dix salariés non mandataires sociaux ayant levé le nombre le plus élevé d'options se monte à 427 000 options d'achat d'actions au prix moyen de 25,84 euros par action, dont 63 000 ont été levées par deux membres du Comité de Direction, au prix moyen de 31,22 euros par action.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits sociaux

Aucune.

Capital émis et capital autorisé non émis

Le capital social s'élève à 135 212 432,00 euros. Il est divisé en 676 062 160 actions de 0,20 euro de valeur nominale, toutes de même catégorie et portant même jouissance.

Le tableau ci-après récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, et fait apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Nature de l'autorisation	Date d'autorisation par l'Assemblée Générale	Durée de l'autorisation	Plafond autorisé	Utilisation faite de l'autorisation au cours de l'exercice 2004
Augmentation du capital par émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	30 mai 2000 (11 ^e résolution)	5 ans	Autorisation de porter le capital social jusqu'au montant maximum de 250 000 000 euros	Néant
Augmentation du capital social au profit des salariés	22 mai 2003 (11 ^e résolution)	5 ans	1 % du capital social existant à la date de l'Assemblée ayant consenti l'autorisation (soit un maximum de 6 760 621 actions)	Néant

Par ailleurs, le Conseil d'Administration dispose d'une autorisation d'attribuer aux cadres de la société et de ses filiales françaises et étrangères des options de souscription d'actions à émettre de la société. Le nombre total des options attribuées dans ce cadre ne peut représenter un nombre d'actions supérieur à 2 % du capital, et l'ensemble des options attribuées, tant d'achat que de souscription, ne peut représenter un nombre d'actions supérieur à 6 % du capital. Cette autorisation a été conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 22 mai 2003. Elle expirera le 21 juillet 2006.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'Administration a procédé à l'attribution :

- le 3 décembre 2003, de 2 500 000 options de souscription, exerçables à tout moment entre le 4 décembre 2008 et le 3 décembre 2013, et susceptibles d'entraîner l'émission d'un nombre égal d'actions nouvelles de la société,
- le 24 mars 2004, de 2 000 000 options de souscription, exerçables à tout moment entre le 25 mars 2009 et le 24 mars 2014, et susceptibles d'entraîner l'émission d'un nombre égal d'actions nouvelles de la société,
- le 1^{er} décembre 2004, de 4 000 000 options de souscription, exerçables à tout moment entre le 2 décembre 2009 et le 1^{er} décembre 2014, et susceptibles d'entraîner l'émission d'un nombre égal d'actions nouvelles de la société.

Du fait de ces attributions, le capital potentiel de la société s'élève à 136 912 432,00 euros, divisé en 684 562 160 actions de 0,20 euro de valeur nominale. Il n'existe pas de titres émis par la société donnant accès indirectement au capital.

Historique des variations du capital au cours des cinq dernières années

En euros	Nature de l'opération	Montant de la variation du capital	Prime d'émission, d'apport ou de fusion	Montant du capital à l'issue de l'opération	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions après l'opération
31.12.2000	-	-	-	135 212 432	-	676 062 160
29.04.2004	Fusion absorption de Gesparal	72 808 580	907 375 804	208 021 012	364 042 900	1 040 105 060
	Annulation des actions préalablement détenues par Gesparal	-72 808 580	-907 312 807	135 212 432	-364 042 900	676 062 160

Personnes physiques ou morales pouvant exercer, à la connaissance de la société, un contrôle sur elle

Le concert formé par la famille Bettencourt d'une part, et Nestlé SA d'autre part, détient, au 31 décembre 2004, 53,85 % du capital et 57,04 % des droits de vote de la société (voir ci-après « accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la société »).

Evolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années

Au cours des trois dernières années, la répartition du capital a évolué de la manière suivante :

	31.12.2002		31.12.2003		31.12.2004	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Gesparal ⁽¹⁾	364 042 900	53,85 %	364 042 900	53,85 %	–	–
Famille Bettencourt ⁽²⁾	–	–	–	–	185 661 879	27,46 %
Nestlé SA ⁽²⁾	–	–	–	–	178 381 021	26,39 %
Public	285 395 210	42,21 %	285 532 860	42,23 %	274 231 460	40,56 %
Actions autodétenues	26 624 050	3,94 %	26 486 400	3,92 %	37 787 800	5,59 %
Total	676 062 160	100,00 %	676 062 160	100,00 %	676 062 160	100,00 %

(1) Gesparal était une société anonyme de droit français, détenue à 51 % par la famille Bettencourt, et à 49 % par Nestlé SA. Elle a été absorbée par L'Oréal, à effet du 1^{er} janvier 2004, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2004. Les actionnaires de Gesparal sont devenus de ce fait directement actionnaires de L'Oréal.

(2) La famille Bettencourt et Nestlé SA agissent de concert (voir ci-après « accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la société »).

Au cours de la période, la répartition des droits de vote a évolué comme suit (il est rappelé que, de par la loi, les actions autodétenues sont dépourvues de droit de vote, et que, jusqu'à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2004, les actions inscrites au nominatif depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire étaient assorties d'un droit de vote double) :

	31.12.2002		31.12.2003		31.12.2004	
	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Gesparal	727 120 800	71,67 %	727 120 800	71,66 %	–	–
Famille Bettencourt	–	–	–	–	185 661 879	29,09 %
Nestlé SA	–	–	–	–	178 381 021	27,95 %
Public	287 446 789	28,33 %	287 554 426	28,34 %	274 231 460	42,96 %
Total	1 014 567 589	100,00 %	1 014 675 226	100,00 %	638 274 360	100,00 %

A la connaissance de la société, au 31 décembre 2004, les membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction détenaient 27,76 % du capital et 29,41 % des droits de vote.

La société est autorisée à opérer en Bourse ou autrement sur ses propres actions conformément aux articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce, dans les limites et selon les finalités définies par les autorisations qui lui sont conférées par son Assemblée Générale. Au 31 décembre 2004, la société détenait à ce titre 37 787 800 de ses propres actions, dont :

- 25 447 800 sont affectées à la couverture des plans existants d'options d'achat attribuées à des salariés du groupe,
- 12 340 000 ont vocation à être annulées, à l'exception de celles susceptibles d'être allouées à de futurs plans d'options d'achat destinés à des salariés du groupe.

Participation des salariés dans le capital

La participation du personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées s'établit, au 31 décembre 2004, à 2 615 659 actions, soit 0,39 % du capital social, au travers des fonds communs de placement du plan d'épargne entreprise.

Franchissements de seuils déclarés à la société

Au cours de l'exercice 2004, à la suite de la fusion absorption de la société Gesparal par L'Oréal, la société a été avisée des franchissements de seuils légaux de détention de son capital ou de ses droits de vote suivants :

- par Téthys SAS, anciennement société en commandite par actions devenue depuis société par actions simplifiée, contrôlée par Madame Liliane Bettencourt : 5 % et 10 % du capital et des droits de vote, la société déclarant détenir 109 214 292 actions représentant 16,15 % du capital et 16,81 % des droits de vote (à la date de la déclaration),
- par Madame Liliane Bettencourt à titre individuel : 5 % et 10 % des droits de vote, celle-ci déclarant détenir 5 633 actions en pleine propriété et 76 440 541 actions en usufruit et 11,77 % des droits de vote (à la date de la déclaration),
- par Madame Françoise Bettencourt Meyers à titre individuel : 5 % et 10 % du capital, celle-ci déclarant détenir 76 440 824 en nue propriété et 283 actions en pleine propriété représentant 11,31 % du capital,
- par la Famille Bettencourt (ses membres et la société Téthys SAS déclarant agir de concert) : 5 %, 10 % et 20 % du capital et des droits de vote, le concert ainsi formé déclarant détenir 185 661 879 actions représentant 27,46 % du capital et 28,57 % des droits de vote (à la date de la déclaration),

- Nestlé SA : 5 %, 10 % et 20 % du capital et des droits de vote, la société déclarant détenir 178 381 021 actions représentant 26,39 % du capital et 27,45 % des droits de vote (à la date de la déclaration),
- le concert formé par la famille Bettencourt et Nestlé SA : 5 %, 10 %, 20 %, 33 % et 50 % du capital et des droits de vote, ledit concert déclarant détenir 364 042 900 actions, représentant 53,85 % du capital et 56,03 % des droits de vote (à la date de la déclaration).

Par ailleurs, les franchissements de seuils statutaires suivants lui ont été déclarés :

Date de la déclaration	Date du franchissement de seuil	Auteur de la déclaration	Seuil déclaré franchi	Sens du franchissement	Détention à la suite du franchissement
26 avril 2004	31 mars 2004	Ecureuil Gestion FCP pour le compte de ses OPCVM	1 % du capital	Non précisé	1,61 % du capital
26 mai 2004	17 mai 2004	Caisse des dépôts et consignations	1 % du capital	A la hausse	1,49 % du capital et 1,55 % des droits de vote

Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital de la société

La société n'a pas connaissance d'autres accords ou accords d'actionnaires portant sur les titres composant son capital que celui décrit ci-dessous.

Un protocole d'accord a été signé le 3 février 2004 entre d'une part, Madame Liliane Bettencourt et sa famille et d'autre part, Nestlé, prévoyant la fusion absorption de Gesparal par L'Oréal et contenant en outre les clauses suivantes :

Clauses relatives à la gestion des actions détenues dans le capital de L'Oréal

Clause de plafonnement

Les parties se sont engagées à ne pas augmenter directement ou indirectement leurs participations en capital ou en droits de vote dans L'Oréal, par quelque moyen que ce soit, pendant une durée minimum de trois ans à compter du 29 avril 2004, et en tout état de cause pas avant six mois après le décès de Madame Bettencourt.

Clause d'incessibilité

Les parties se sont engagées à ne pas céder leurs actions L'Oréal en totalité ou en partie directement ou indirectement, pendant une durée de cinq ans à compter du 29 avril 2004.

Exceptions aux engagements de plafonnement et d'incessibilité

a - L'engagement de plafonnement ne s'applique pas si l'augmentation de la participation résulte d'une réduction du nombre d'actions ou de droits de vote de L'Oréal, de l'acquisition par la société de ses propres actions ou de la suspension ou suppression des droits de vote d'un actionnaire.

b - Les engagements de plafonnement et d'incessibilité cessent d'être applicables dans le cas d'une offre publique sur les actions L'Oréal, à compter de la publication de l'avis de recevabilité et jusqu'au lendemain de la publication de l'avis de résultat.

c - En cas d'augmentation du capital social de L'Oréal, les parties peuvent, à condition que l'autre partie ait voté en faveur de l'augmentation de capital, acquérir des actions ou souscrire de nouvelles actions, afin de maintenir leur participation au quantum existant avant ladite opération.

d - Les parties sont libres de procéder à des transferts d'actions L'Oréal en faveur, pour les personnes physiques, d'un ascendant, descendant ou conjoint sous forme de donation et pour les personnes physiques ou morales en faveur de toute société dont la personne procédant au transfert détiendrait plus de 90 % du capital ou des droits de vote.

Clause de préemption

Les parties se sont consenties réciproquement un droit de préemption sur les actions L'Oréal qu'elles détiennent depuis la fusion et qu'elles détiendront ultérieurement.

Ce droit de préemption entrera en vigueur à l'expiration de la clause d'incessibilité pour une durée de cinq années ; par exception, il entrera en vigueur avant l'expiration de la période d'incessibilité en cas d'offre publique sur les actions L'Oréal pour une durée débutant le jour de l'avis de recevabilité et se terminant le lendemain de la publication de l'avis de résultat.

Absence de concert avec un tiers

Les parties se sont interdit pendant une durée de dix années, à compter de la date d'effet de la fusion, de conclure avec un tiers un accord ou un concert relatif aux actions composant le capital social de L'Oréal.

La violation de cet engagement ouvre droit, au profit de l'autre partie, à l'exercice du droit de préemption sur la participation détenue par la partie auteur de la violation, pour un prix par action égal à la moyenne des trente derniers cours de Bourse, avant la notification d'exercice du droit de préemption.

Conseil d'Administration

Le Protocole ne prévoyait aucune modification du Conseil d'Administration par rapport à sa composition à la date de sa signature, mais l'engagement de vote des parties en faveur de la désignation en qualité d'administrateurs de trois membres proposés par l'autre partie.

La famille Bettencourt et Nestlé se sont également engagées à voter en faveur de la désignation de deux Vice-Présidents du Conseil d'Administration, l'un proposé par la famille Bettencourt, l'autre proposé par Nestlé.

Les parties ont prévu la création d'un comité au sein du Conseil d'Administration de L'Oréal dénommé « Stratégie et Réalisations », qui compte six membres, est présidé par le Président du Conseil d'Administration de L'Oréal et est composé de deux membres proposés par la famille Bettencourt, deux proposés par Nestlé et d'un autre administrateur indépendant. Il se réunit six fois par an.

Durée

Sauf stipulations contraires, le Protocole restera en vigueur pour une durée de cinq années à compter du 29 avril 2004 et en tout état de cause, jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après le décès de Madame Bettencourt.

Action de concert entre les parties

Les parties ont déclaré agir de concert pour une durée de cinq ans à compter du 29 avril 2004.

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital, soit par émission d'actions ordinaires avec droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres

L'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital, soit par émission d'actions de numéraire avec droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de réserves, arrive à expiration. Bien qu'elle n'ait pas été mise en œuvre, il vous est néanmoins proposé de la renouveler. En application des nouvelles dispositions réglementaires applicables en la matière, la durée de la nouvelle autorisation sera ramenée à 26 mois.

Compte tenu de cette durée réduite, il vous est proposé de fixer à 200 000 000 euros le montant nominal maximal au-delà duquel le capital ne peut être porté (au lieu de 250 000 000 euros dans le cadre de l'autorisation précédente), permettant ainsi une augmentation de capital d'un montant maximum de 64,8 millions d'euros en nominal.

Cette délégation pourrait être utilisée en une ou plusieurs fois. Elle annulerait et remplacerait l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 1^{er} juin 2000.

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2005 doit, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, être appelée à se prononcer sur un projet de résolution d'augmentation de capital réservée aux salariés dans la mesure où il lui est par ailleurs demandé de déléguer au Conseil d'Administration la compétence pour éventuellement augmenter le capital de la société.

Il est donc proposé de statuer sur une résolution autorisant le Conseil d'Administration à procéder, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues à l'article L. 225-138 du Code de commerce et à l'article L. 443-5 du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de 26 mois à compter de la décision de l'Assemblée.

Le nombre total des actions qui pourraient être souscrites par les salariés ne pourra être supérieur à 1 % du capital au jour de la décision du Conseil d'Administration. Le prix de souscription serait fixé conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail.

RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

En 2004

Au cours de sa séance du 15 juin 2004, le Conseil d'Administration, en application de la 10^e résolution votée par l'Assemblée Générale du 29 avril 2004, a décidé de procéder, dans les douze mois suivants, à des rachats d'actions L'Oréal pour un montant maximum d'un milliard d'euros. Dans ce cadre, la société a procédé au cours de l'exercice 2004 à l'achat de 12 340 000 de ses propres actions, à savoir :

Période	Nombre de titres achetés	Prix d'achat moyen par action	Montant (en millions d'euros)	Nombre cumulé de titres achetés	Montant cumulé (en millions d'euros)
Juin 2004	180 000	66,73 euros	12,01	180 000	12,01
Juillet 2004	1 500 000	61,13 euros	91,69	1 680 000	103,71
Août 2004	770 000	57,22 euros	44,06	2 450 000	147,77
Septembre 2004	2 120 000	55,37 euros	117,39	4 570 000	265,16
Octobre 2004	1 250 000	53,09 euros	66,36	5 820 000	331,52
Novembre 2004	3 160 000	55,49 euros	175,33	8 980 000	506,86
Décembre 2004	3 360 000	55,05 euros	184,97	12 340 000 ⁽¹⁾	691,83

(1) 12 340 000 actions représentent 1,8 % du capital.

Les achats ont tous été réalisés directement par la société, sans être délégués à un prestataire de services d'investissement, ni avoir donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés. Il n'a été procédé à aucune revente de ces actions au cours de l'exercice.

Les actions ainsi achetées ont vocation à être annulées, à l'exception de celles susceptibles d'être allouées à des plans de stock-options.

Par ailleurs, 1 038 600 actions acquises antérieurement ont été attribuées suite à des levées d'options d'achat d'actions par leurs bénéficiaires.

Au 31 décembre 2004, la société détenait 37 787 800 de ses propres actions, soit 5,59 % du capital, dont la valeur évaluée au cours d'achat était de 2 450,9 millions d'euros. Les 12 340 000 actions acquises en 2004 ont été déduites des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'achat ; elles figurent au bilan de la société en *Autres titres immobilisés*. Les 25 447 800 actions formant le solde, qui sont toutes affectées à des plans de stock-options, figurent au bilan consolidé, comme au bilan de la société, dans les *Valeurs mobilières de placement*.

Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'opérer en Bourse ou autrement sur les actions de la société

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'opérer en Bourse ou autrement sur les actions de la société, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce pour une période de dix-huit mois, expirant en tout état de cause lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice 2005.

Cette autorisation permettrait à la société d'opérer sur ses actions aux fins suivantes :

- annulation des actions à des fins d'optimisation de ses fonds propres et du résultat net par action par voie de réduction de capital dans les limites fixées par la loi, en application de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 2003 pour une durée de cinq ans et expirant le 22 mai 2008,
- achats en vue de la livraison d'actions aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions consenties par le Conseil d'Administration, lors de l'exercice desdites options,
- achats en vue d'une attribution gratuite d'actions décidée par le Conseil d'Administration,
- achats et ventes en vue d'assurer la liquidité et l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement,
- achats pour conservation et remise ultérieure des actions acquises en paiement dans le cadre d'opérations financières de croissance externe.

Les achats devront répondre aux conditions suivantes :

- le prix d'achat par action ne pourra pas être supérieur à 95 euros,
- le nombre d'actions que la société pourra acquérir ne pourra excéder 10 % du nombre de titres composant le capital, soit 67 606 216 actions pour un montant maximal de 6,4 milliards d'euros, étant entendu qu'il sera tenu compte que la société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10 % de son propre capital.

En cas d'opérations sur le capital de la société, ces montants seront ajustés arithmétiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminée par l'opération.

Les opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation pourront être effectuées par tous moyens, sur le marché ou hors marché.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront également avoir lieu en période d'offre publique dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Votre Conseil d'Administration vous a notamment présenté, dans le présent Rapport, différentes résolutions relevant de la compétence d'une Assemblée Générale Mixte et, conformément aux dispositions réglementaires relatives aux augmentations de capital, vous a rendu compte de la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Si vous approuvez les comptes qui vous sont présentés et les propositions qui vous sont faites, vous voudrez bien ratifier par votre vote les résolutions qui, après lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes, vous seront soumises.

MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil d'Administration

Modification des statuts visant à assouplir les conditions d'accès des actionnaires au porteur aux Assemblées Générales

Après avoir assoupli les conditions d'accès des actionnaires nominatifs aux Assemblées Générales en 2004, il est cette année proposé que l'article 12 des statuts de L'Oréal soit modifié pour faciliter l'accès des actionnaires au porteur aux Assemblées en ramenant le délai d'immobilisation des actions au porteur à trois jours avant la réunion (contre cinq jours auparavant).

Annexes au Rapport de Gestion

RAPPORT 2004 DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORÉAL

L'article L. 225-37 du Code de commerce, alinéa 7, fait obligation au Président de présenter un Rapport complémentaire, joint au Rapport de Gestion :

« Le Président du Conseil d'Administration rend compte, dans un Rapport joint au Rapport mentionné aux articles L. 225-100, L. 225-102, L. 225-102-1 et L. 233-26, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de Contrôle Interne mises en place par la société. Sans préjudice des dispositions de l'article L. 225-56, le rapport indique en outre les éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général. »

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le mode de fonctionnement du Conseil d'Administration, l'évolution de sa structure ainsi que ses bonnes pratiques sont traités dans le Document de Référence, dans un premier temps dans un chapitre qui lui est consacré dans le tome 1, puis dans ce Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil peuvent ainsi se résumer :

De bonnes pratiques

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration a été approuvé par le Conseil dans sa réunion du 2 septembre 2003 et mis à jour le 1^{er} décembre 2004. Comme le présent Rapport, il est joint pour information au Rapport de Gestion.

Le Conseil d'Administration de L'Oréal mène ses travaux de manière collégiale, dans un souci éthique et avec des codes de bonne conduite, confie des missions préparatoires à des Comités d'études et examine périodiquement son mode de fonctionnement.

Le Conseil s'est réuni neuf fois en 2004, avec un taux de présence de ses membres de 85 %.

Les travaux du Conseil d'Administration se déroulent dans le respect de la loi, des règlements et des recommandations

Les administrateurs sont assidus. Le Conseil recherche en permanence un mode de fonctionnement qui, tout en respectant rigoureusement la Loi, assure les conditions d'un bon gouvernement de l'entreprise.

Nommés par les actionnaires, les administrateurs contrôlent la gestion économique et financière du groupe et participent à la définition de sa stratégie. Ils examinent et approuvent les grandes lignes d'actions retenues par la Direction Générale, qui les met en œuvre.

Des codes de bonne conduite, pour un comportement éthique

Le Conseil, avec la Direction Générale, a contribué à la mise en place et s'assure de la mise à jour régulière d'un Code de déontologie boursière. Ce Code, qui mentionne les textes de loi, règlements et recommandations à respecter, rappelle qu'une information privilégiée ne doit être transmise et ne doit être utilisée qu'à des fins professionnelles. Il incite à la plus grande prudence quand il s'agit pour le détenteur d'une information privilégiée de traiter ou de faire traiter des opérations financières sur les titres L'Oréal en Bourse et souligne que les fautes en la matière sont passibles de sanctions pénales.

Dans le Règlement Intérieur du Conseil, il est par ailleurs demandé tout spécialement à l'administrateur de s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres L'Oréal pendant certaines périodes et lorsqu'il dispose, dans le cadre de ses fonctions particulières, d'informations privilégiées dont l'exploitation pourrait notamment avoir des incidences sur le cours des titres en Bourse. Enfin, les administrateurs communiquent à la société chaque transaction réalisée sur le titre L'Oréal.

Un conseil qui évalue périodiquement son mode de fonctionnement

Le Conseil d'Administration a retenu une méthode d'évaluation de ses travaux proche des préoccupations des administrateurs dans le cadre strict de leurs responsabilités. Il a procédé en décembre à l'examen de son mode de fonctionnement, à partir d'entretiens individuels entre le Secrétaire du Conseil et chacun des administrateurs. Ces entretiens ont été menés selon des pratiques de place et en faisant référence aux réglementations et recommandations en vigueur. Ils ont abouti à une synthèse des principales remarques et propositions faites par chacun, tant sur la forme que sur le fond.

En résumé, la qualité des réunions du Conseil s'améliore d'année en année, les progrès sont continus et réels, des efforts importants ont été faits pour détailler l'information donnée au Conseil et pour une réflexion approfondie sur la stratégie. Les administrateurs sont disponibles et participent activement aux débats. Ils apprécient et souhaitent renouveler la présence et les présentations de dirigeants dans certaines réunions du Conseil. Le Comité d'Audit semble particulièrement bien fonctionner ; ses travaux, dans le domaine de l'Audit et en liaison étroite avec les Commissaires aux Comptes, sont de bonne qualité et évoluent conformément à la bonne gestion de l'entreprise et à l'esprit de la Loi.

Conscient de l'évolution des enjeux, le Conseil a, ces dernières années, fait évoluer ses travaux en confiant à des Comités d'études la mission de préparer certains de ses débats, en lui permettant ainsi de prendre ses décisions avec une sécurité accrue. Chaque Comité se réunit au moins trois fois par an.

Le Comité « Stratégie et Réalisations »

Le Comité « Stratégie et Réalisations » a pour mission d'éclairer par ses analyses et ses débats les orientations stratégiques du groupe soumises au Conseil et de suivre la réalisation et l'évolution des opérations significatives en cours.

Le Comité examine notamment les grands axes, options ou projets stratégiques présentés par la Direction Générale avec leurs conséquences en matière économique et financière, les opportunités d'acquisitions, les opérations financières susceptibles de modifier de manière significative la structure du bilan. Plus généralement, le Comité débat de toute question jugée essentielle pour l'avenir stratégique du groupe et le maintien de ses grands équilibres financiers.

Le Comité est composé de six administrateurs de L'Oréal, dont deux membres appartenant à la famille Bettencourt et deux membres émanant de Nestlé. Il est présidé par le Président du Conseil d'Administration et un autre administrateur indépendant en fait également partie. Créé en avril 2004, le Comité s'est réuni trois fois en 2004.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit doit s'assurer que la Direction Générale dispose des moyens lui permettant d'identifier et de gérer les risques d'ordre économique, financier et juridique auxquels le groupe, en France et à l'étranger, est confronté dans le cadre de ses opérations courantes ou exceptionnelles. Ceci afin d'éviter le possible et préjudiciable appauvrissement du patrimoine social.

Le Comité d'Audit peut être consulté sur toute question relative aux procédures de contrôle de risques inhabituels, notamment quand le Conseil ou la Direction Générale jugent utile de lui soumettre. Par ailleurs, si au cours de ses travaux, le Comité d'Audit détecte un risque important qui ne lui paraît pas être traité de manière adéquate, il en alerte le Président du Conseil. Le Comité peut également, en accord avec la Direction Générale, s'informer auprès des personnes susceptibles de l'éclairer dans l'accomplissement de sa mission, notamment les cadres responsables économiques et financiers et ceux qui ont en charge le traitement de l'information.

En 2004, le Comité s'est réuni quatre fois en présence de tous ses membres, en toute indépendance. En conclusion des présentations qui lui ont été faites et à l'issue de ses débats, il a rendu compte au Conseil. Il a exprimé un avis positif sur l'ensemble des procédures mises en place, notamment dans le cadre de la production des comptes. Les travaux réalisés par L'Oréal et les Commissaires aux Comptes permettent d'établir les comptes de façon satisfaisante et sécurisée. La nouvelle Réglementation sur le Contrôle Interne, avec le Rapport du Président, est prise comme une opportunité pour progresser et non comme une difficulté.

Le Comité a également eu l'occasion d'examiner les provisions, les assurances, le traitement des contentieux et des risques juridiques, les missions de l'Audit Interne. Enfin, la mise en place des nouvelles normes comptables en 2005 a fait l'objet d'une présentation au Comité. Il a été informé de l'état d'avancement des travaux sur les IFRS et de l'impact de ces normes sur la présentation des états financiers, avec une estimation des incidences chiffrées sur le bilan et le résultat net.

Le Comité « Management et Rémunérations »

Le Comité « Management et Rémunérations » a pour missions principales de faire des propositions au Conseil sur la rémunération des mandataires sociaux et sur les attributions de stock-options (voir dans le Rapport de Gestion le chapitre consacré à cette question), de s'enquérir des politiques générales de rémunération dans l'entreprise, d'assister le Président et le Conseil dans leurs réflexions sur

les plans de succession pour la Direction du groupe et de réfléchir sur la composition du Conseil d'Administration et son éventuelle évolution.

Le Comité « Management et Rémunérations » rend compte de ses travaux au Conseil; il peut se réunir à tout moment, s'il le juge opportun, par exemple pour évaluer la performance de la Direction de la société.

Le Comité « Management et Rémunérations » s'est réuni quatre fois en 2004, en présence de tous ses membres, en toute indépendance.

Les travaux du Conseil sont approfondis

En 2004, en dehors de l'arrêté des comptes annuels et de l'examen des comptes semestriels avec les Commissaires aux Comptes et de tous les autres aspects obligatoires de ses missions, comme la rémunération des mandataires sociaux, les rachats d'actions et l'attribution des options sur actions avec l'aide le plus souvent des Comités du Conseil, le Conseil d'Administration a notamment couvert les domaines suivants :

- la simplification de la structure du capital avec, par exemple, l'examen attentif des termes du traité de fusion absorption de Gesparal par L'Oréal,
- le rapprochement entre Sanofi-Synthelabo et Aventis avec la déconsolidation des résultats de cette participation dans L'Oréal,
- l'examen du bilan social et la Loi Fillon du 21 août 2003 qui a réformé les retraites en France,
- la création du Comité « Stratégie et Réalisations »,
- la stratégie et la concurrence avec, notamment, la situation de L'Oréal en Chine et aux Etats-Unis.

Des dirigeants de L'Oréal ont été invités par le Conseil à présenter et débattre des conditions dans lesquelles les zones géographiques et les marques sous leur responsabilité se développent.

Le Contrôle Interne

Définition, objectifs et organisation du Contrôle Interne

Le Contrôle Interne est, chez L'Oréal, un processus qui vise :

- à créer et maintenir une organisation qui permette de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la société et ses filiales en France et à l'étranger,
- à s'assurer que la réalisation des objectifs économiques et financiers s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur,
- à garantir que les informations financières et comptables du groupe sont fiables et élaborées avec sincérité et que le patrimoine du groupe est valorisé et ses actifs protégés.

Le dispositif de Contrôle Interne a pour objectif de permettre à la dynamique du développement industriel et économique du groupe de se réaliser de manière régulière et durable, même si la garantie d'une absence totale de risque n'est jamais absolue, dans un environnement de contrôle adapté aux métiers du groupe.

Depuis la création de son Comité d'Audit, le Conseil d'Administration a toujours réaffirmé l'importance qu'il accorde, avec la Direction Générale, au Contrôle Interne et à ses principaux domaines d'application.

Les acteurs

Les principaux acteurs du Contrôle Interne sont :

- la Direction Générale,
- tous les managers, qu'ils appartiennent au domaine financier ou aux activités commerciales, administratives, de recherche, de marketing et de production,
- la Direction de l'Audit Interne,
- le Comité d'Audit.

La Direction Générale et le management dans le groupe

La mission de la Direction Générale est de définir les principes généraux en matière de Contrôle Interne et de s'assurer de leur correcte mise en place. Pour ce faire, elle s'appuie sur les différents responsables suivant leurs champs de compétences respectifs et dans le cadre d'une organisation par affaire, pays, zone géographique et Division.

La présence à chacun de ces niveaux, d'un contrôleur de gestion avec une double dépendance opérationnelle et fonctionnelle participe au renforcement du dispositif du Contrôle Interne.

Le système de reporting mensuel des différents indicateurs économiques permet par ailleurs de suivre de façon continue et homogène l'évolution des performances de chacune des affaires et de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs qui leur ont été fixés.

L'Audit Interne

Les auditeurs internes vérifient la bonne application du système de Contrôle Interne.

Les missions de l'Audit Interne sont planifiées en accord avec la Direction Générale et le Comité d'Audit. Elles donnent lieu à l'établissement d'un plan d'audit annuel. Le choix des missions prend notamment en compte l'évaluation des risques les plus importants identifiés par les responsables des Divisions et des zones géographiques.

Le poids, la contribution aux principaux indicateurs économiques, l'antériorité des entités et le rythme de leur développement sont des paramètres qui sont également pris en considération.

Les missions d'audit donnent lieu à l'établissement d'un rapport comportant l'exposé des constats et des risques et formulant éventuellement des recommandations, ainsi que d'un plan d'action à mettre en œuvre par l'entité audité.

Le suivi de ce plan d'action, dont la formalisation a été renforcée en 2004, est assuré par l'Audit Interne et les directions des Divisions et zones concernées.

L'Audit Interne établit et présente chaque année au Comité d'Audit une synthèse sur l'accomplissement et les résultats de son plan d'audit. Le Comité fait ensuite un compte-rendu de ses propres réflexions au Conseil d'Administration. L'Audit Interne partage les résultats de ses audits avec les Commissaires aux Comptes, au moins deux fois par an.

Un programme d'audit des sites industriels est en place. Il vise à mesurer la performance et la progression des sites en matière de qualité, de sécurité, d'hygiène et d'environnement.

Des audits sont également menés dans les usines et les centrales de distribution par les compagnies d'assurance.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit analyse, notamment, les procédures qui permettent :

- le respect des réglementations comptables et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la remontée de l'information et son traitement,
- l'application des normes de Contrôle Interne destinées à l'établissement des éléments financiers,
- le respect des réglementations boursières, et plus précisément de la bonne application de la déontologie boursière en vigueur dans la société.

Le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois en 2004, en présence des Commissaires aux Comptes.

Les principaux thèmes spécifiques ayant fait l'objet d'un examen au cours de cet exercice portent sur les provisions, les contentieux, les assurances, la sécurité des accès aux systèmes d'information et la mise en œuvre des nouvelles normes comptables, ceci à chaque fois en présence des principaux responsables en charge de ces domaines dans la société. Il a également procédé à deux reprises à l'audition de la Direction de l'Audit Interne.

Les Commissaires aux Comptes certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés et des comptes sociaux. Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux aux responsables comptables et financiers du groupe et au Comité d'Audit à l'occasion de la situation semestrielle et de la clôture annuelle.

Des textes de référence, chartes, normes et procédures

Le Contrôle Interne repose sur des textes de référence, des chartes, des normes, des procédures et des bonnes pratiques :

- la charte éthique a été remise à l'ensemble du personnel de L'Oréal, elle est donnée à chaque nouveau collaborateur. Cette charte reprend les valeurs et principes d'action qu'il appartient à chacun de respecter dans le domaine de l'éthique. Pour ce qui concerne particulièrement les principes de loyauté et d'intégrité, la charte rappelle que :

« ...Chacun agit dans l'intérêt du groupe, avec le souci constant de protéger les actifs, de préserver l'image et la réputation de celui-ci et doit garder confidentiels les informations et savoir-faire qu'il détient, quelle que soit leur nature... »

« ...L'intégrité dans la gestion des affaires et dans le comportement est un devoir au quotidien qui est au centre des valeurs de L'Oréal. »

- la charte juridique et la charte fiscale fixent notamment les principes internes de signature, les règles générales et particulières en matière de contrats et réaffirment l'obligation du respect des législations locales,
- la charte financière et la norme de gestion du risque de change précisent notamment les principes à retenir par les entités du groupe afin d'assurer une gestion prudente et centralisée des risques de change. Pour maîtriser les aléas liés aux devises, le groupe impose à ses entités de couvrir systématiquement et en totalité tous les risques de change identifiés sur la base du budget. La Direction de la Trésorerie assure le suivi des risques et des couvertures y afférentes à partir de remontées d'informations spécifiques permettant de centraliser et de mesurer les engagements du groupe,

- la procédure de « Demande d'Engagements de Dépenses », dont l'objectif est de faciliter et renforcer la maîtrise des dépenses des entités du groupe,
- les Conditions Générales d'Achat et de Paiement,
- le Code de déontologie boursière,
- les procédures liées à la protection des biens, des données et des personnes, dont particulièrement les règles internes émises par la Direction Générale Technique du groupe fixant les principes de couverture des risques industriels et logistiques en matière d'organisation et de sécurité,
- la charte de sécurité informatique, avec les précautions de confidentialité et la gestion des plans de secours,
- les normes de qualité de la production,
- la charte Assurances rappelle que le groupe a recours principalement à des programmes mondiaux intégrés pour couvrir les risques d'ampleur catastrophique dont la responsabilité civile de toutes ses entités, ainsi que les dommages aux biens et pertes d'exploitation consécutives à un sinistre garanti. Elle confirme également le choix du groupe de ne recourir qu'à des assureurs de premier rang et d'assurer son risque client.

Il s'est également doté d'un corps de règles et méthodes comptables et de gestion, dont l'application est obligatoire et qui permettent de fournir une information financière fiable :

- les normes comptables fixent les principes nécessaires au traitement homogène des opérations au sein du groupe. Elles précisent notamment les modalités de recensement et de valorisation des engagements hors bilan. Elles sont conformes au référentiel comptable en vigueur en France,
- le plan de comptes fournit les définitions et les modalités d'élaboration du reporting nécessaires à l'établissement des comptes du groupe,
- les normes de gestion précisent en outre les règles applicables à la valorisation de certains comptes significatifs du bilan et du compte de résultat.

Un plan de déploiement mondial du progiciel intégré qui équipe déjà une grande majorité des filiales, contribue également à renforcer la fiabilité et la sécurisation du processus de production des informations, notamment comptables et financières.

Un plan d'action spécifique a été élaboré en 2004 afin de réexaminer les profils utilisateurs et formaliser les droits d'accès. Il a pour objectif de garantir une séparation des fonctions correcte entre les utilisateurs.

Elaboration de l'information financière

S'agissant du processus d'élaboration des données qui constituent le support de notre information financière, le dispositif de Contrôle Interne vise à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé pour le groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

Pour l'établissement des comptes consolidés, des procédures de validation s'appliquent à chaque étape du processus de remontée et de traitement des informations. Elles ont pour objet, sur une base semestrielle, de vérifier notamment :

- le correct ajustement et l'élimination des transactions internes,
- la vérification des opérations de consolidation,
- et la bonne application des normes du groupe.

En application des instructions générales, tous les éléments comptables et financiers envoyés par les entités consolidées, au titre des clôtures semestrielles et annuelles, font l'objet d'un audit préalable par les auditeurs externes auquel s'ajoute l'audit de la préclôture au 30 novembre de chaque année.

Afin de fiabiliser la mise en place des normes IFRS, applicables de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2005, le groupe a constitué une équipe projet spécifique qui a réalisé des études approfondies afin d'identifier les différentes normes pouvant avoir une incidence sur les comptes du groupe et leur présentation.

Les principales normes du groupe ont été mises en conformité avec ce nouveau référentiel, puis largement diffusées à l'intérieur de groupe ; elles ont donné lieu à de nombreuses formations.

Conclusion

Le groupe poursuit sa démarche de constante amélioration de son système de Contrôle Interne. Il a procédé en 2004, dans le cadre des sujets traités dans ce Rapport et dans le contexte des processus en place, à un inventaire, une relecture et une synthèse des normes, chartes, procédures et bonnes pratiques existantes dans les domaines financiers, industriels et de gestion des ressources humaines. Les conclusions de ces travaux vont contribuer au renforcement et à une meilleure prise en charge du Contrôle Interne par les différentes structures.

Les limitations des pouvoirs de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration, dans son Règlement Intérieur (article premier), a apporté aux pouvoirs du Directeur Général la limitation particulière suivante :

« Outre ses compétences légales ou réglementaires, notamment en matière d'orientations stratégiques et de contrôle de la bonne marche de l'entreprise, les opérations pouvant avoir une incidence notable sur le périmètre de consolidation de la société, notamment les opérations d'un montant supérieur à 150 000 000 euros, et toutes les opérations nouvelles sortant des activités habituelles de la société, sont soumises au Conseil.

Dans tous les cas, la conclusion d'une opération et sa mise en œuvre font l'objet d'une information au Conseil d'Administration. »

Lindsay Owen-Jones
Président du Conseil d'Administration

PROJET DE RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 26 AVRIL 2005

Résolutions de la compétence d'une Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2004

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les comptes sociaux annuels de l'exercice 2004 faisant ressortir un bénéfice net de 1 230 100 216,83 euros, contre 939 542 234 euros au titre de l'exercice 2003.

Par ailleurs, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des charges non déductibles des résultats imposables mentionné dans le Rapport de Gestion ainsi que celui de l'impôt supporté par la société du fait de cette non-déductibilité.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2004

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2004.

Troisième résolution

Affectation des bénéfices de l'exercice 2004 et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2004 s'élevant à 1 230 100 216,83 euros :

<i>En euros</i>	
Aucune dotation à la réserve légale,	-
celle-ci s'élevant déjà au dixième du capital social	
5 % des sommes dont les titres sont libérés,	
soit la totalité du capital à titre de premier dividende	6 760 621,60
Un montant de	547 610 349,60
sera attribué aux actionnaires, à titre de superdividende	
Le solde, soit	675 729 245,63
sera affecté au compte <i>Autres réserves</i>	

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende pour cet exercice à 0,82 euro net.

L'Assemblée Générale décide que ce dividende sera mis en paiement le 11 mai 2005 :

- pour les actions inscrites en compte « nominatif pur » directement par BNP Paribas Securities Services en sa qualité d'établissement mandataire, suivant le mode de règlement indiqué par les titulaires,
- pour les actions en compte « nominatif administré » ou au porteur faisant l'objet d'une inscription en compte, par les intermédiaires habilités auxquels la gestion de ces titres a été confiée.

Le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention par la société de ses propres actions, sera affecté à la *Réserve ordinaire*.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 50 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale constate que les dividendes nets, en euros, distribués au titre des trois derniers exercices, ainsi que les avoirs fiscaux correspondants, ont été les suivants :

<i>En euros</i>	Dividende net	Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal)	Total
Année			
2001	0,54	0,27	0,81
2002	0,64	0,32	0,96
2003	0,73	0,37	1,10

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration, en application de l'article 39 de la Loi de Finances Rectificative pour 2004 :

- à virer, avant le 31 décembre 2005, la somme de 200 millions d'euros du poste *Réserve spéciale des plus-values à long terme* au poste *Autres réserves*,
- à prélever la somme de 4 987 500 euros, représentant la taxe exceptionnelle assise sur le montant ainsi transféré sur le poste *Autres réserves*.

Quatrième résolution

Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et prend acte qu'il n'y a pas de conventions à soumettre à approbation.

Cinquième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Françoise Bettencourt Meyers

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts, renouvelle, pour une durée statutaire de quatre ans, le mandat d'administrateur de Mme Françoise Bettencourt Meyers.

Le mandat d'administrateur de Mme Françoise Bettencourt Meyers prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2009 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Peter Brabeck-Letmathe

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts, renouvelle, pour une durée statutaire de quatre ans, le mandat d'administrateur de M. Peter Brabeck-Letmathe.

Le mandat d'administrateur de M. Peter Brabeck-Letmathe prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2009 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Septième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Pierre Meyers

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts, renouvelle, pour une durée statutaire de quatre ans, le mandat d'administrateur de M. Jean-Pierre Meyers.

Le mandat d'administrateur de M. Jean-Pierre Meyers prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2009 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Huitième résolution

Nomination de M. Werner Bauer en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer M. Werner Bauer en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2009 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Neuvième résolution

Nomination de M. Louis Schweitzer en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer M. Louis Schweitzer en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2009 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Dixième résolution

Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale :

- alloue au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence annuels, une somme globale maximale de 1 100 000 euros et ce, jusqu'à nouvelle décision de sa part,
- laisse le soin au Conseil d'Administration de fixer la répartition et la date de mise en paiement desdits jetons de présence.

Onzième résolution

Autorisation de rachat par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à opérer en Bourse ou autrement sur les actions de la société, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et dans les conditions suivantes :

- le prix d'achat par action ne pourra pas être supérieur à 95 euros,
- le nombre d'actions que la société pourra acquérir ne pourra excéder 10 % du nombre de titres composant le capital de la société à ce jour, soit 67 606 216 actions pour un montant maximal de 6,4 milliards d'euros, étant entendu que la société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10 % de son propre capital.

En cas d'opérations sur le capital de la société, et plus particulièrement en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les montants indiqués précédemment seront ajustés arithmétiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminée par l'opération.

Les opérations effectuées dans le cadre de la présente autorisation pourront être effectuées par tous moyens, sur le marché ou hors marché et notamment par transactions sur blocs de titres ou utilisation d'instruments financiers dérivés, conformément à la réglementation applicable. Les rachats pourront être effectués en totalité par voie de transaction sur blocs de titres.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront également avoir lieu en période d'offre publique dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette autorisation est destinée à permettre à la société d'opérer sur ses actions aux fins suivantes :

- annulation des actions à des fins d'optimisation de ses fonds propres et du résultat net par action par voie de réduction de capital dans les limites fixées par la loi, en application de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 2003 pour une durée de cinq ans et expirant le 22 mai 2008,
- achats en vue de la livraison d'actions aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions consenties par le Conseil d'Administration, lors de l'exercice desdites options,
- achats en vue d'une attribution gratuite d'actions décidée par le Conseil d'Administration,
- achats et ventes en vue d'assurer la liquidité et l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement,
- achats pour conservation et remise ultérieure des actions acquises en paiement dans le cadre d'opérations financières de croissance externe.

Cette autorisation est donnée pour une période maximale de dix-huit mois, expirant en tout état de cause, à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, établir tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Résolutions de la compétence d'une Assemblée Générale Extraordinaire

Douzième résolution

Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital soit par émission d'actions ordinaires avec droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital :

a - par l'émission d'actions ordinaires de la société,

b - et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;

2. décide que le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme ne pourra pas avoir pour effet de porter le capital social qui est actuellement de 135 212 432 euros à un montant supérieur à 200 000 000 d'euros ;

3. en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation dans le cadre des émissions visées au **1.a** décide que :

a - les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions émises en vertu de la présente résolution,

b - le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les 30 jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire,

c - si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

4. en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation dans le cadre des incorporations de primes, réserves, bénéfices ou autres visées au **1.b**, décide, le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres attribués ;

5. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Treizième résolution

Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et statuant dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce et des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail :

• délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider de procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission d'actions réservées aux salariés (ou anciens salariés) de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'à tous fonds communs de placement par l'intermédiaire desquels les titres ainsi émis seraient souscrits par eux ;

• décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises en vertu de la présente autorisation, au profit des salariés (ou anciens salariés) de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'à tous fonds communs de placement par l'intermédiaire desquels les titres ainsi émis seraient souscrits par eux ;

• fixe à 26 mois, à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation et prend acte que cette délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet ;

• décide de fixer à 1 % du capital social existant à la date de la présente Assemblée, l'augmentation de capital qui pourrait être ainsi réalisée, soit une augmentation de capital social d'un montant nominal maximal de 1 352 124 euros par l'émission de 6 760 621 actions nouvelles ;

• décide que le prix des actions souscrites par les bénéficiaires visés ci-dessus, en application de la présente délégation, sera fixé conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail ;

• décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet de notamment :

- fixer les conditions que devront remplir les salariés (ou anciens salariés) pour pouvoir souscrire, individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, aux titres émis en vertu de la présente délégation,

- arrêter les conditions de l'émission,

- arrêter la liste des sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'émission,

- décider le montant à émettre, le prix d'émission, les dates et modalités de chaque émission,

- fixer le délai accordé aux adhérents pour la libération de leurs titres,

- arrêter le date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance,

- constater ou faire constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, ou décider de majorer le montant de ladite augmentation pour que la totalité des souscriptions reçues puissent être effectivement servies,

- imputer, le cas échéant, les frais, droits et honoraires occasionnés par de telles émissions sur le montant des primes d'émission et prélever, le cas échéant, sur les montants des primes d'émission, les sommes nécessaires pour les affecter à la réserve légale au niveau requis par la législation et la réglementation en vigueur,

- d'une manière générale, accomplir tous actes et formalités, prendre toutes décisions et conclure tous accords utiles ou nécessaires pour parvenir à la bonne fin des émissions réalisées en vertu de la présente délégation et, notamment, pour l'émission, la souscription, la livraison, la jouissance, la cotation, la négociabilité et le service financier des actions nouvelles ainsi que l'exercice des droits qui y sont attachés, et pour constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

Quatorzième résolution

Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société L'Oréal ;
- décide que le Conseil d'Administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- décide que le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra être tel que :
 - le nombre total des actions attribuées gratuitement au titre de la présente résolution et le nombre total des options d'achat et de souscription d'actions consenties et non encore levées représente un nombre d'actions supérieur à 6 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'attribution gratuite des actions par le Conseil d'Administration,
 - le nombre total des actions attribuées gratuitement et à émettre au titre de la présente résolution et le nombre total des options de souscription d'actions consenties et non encore levées représente un nombre d'actions supérieur à 2 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'attribution gratuite des actions par le Conseil d'Administration ;
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant fixée à deux ans ;
- autorise le Conseil d'Administration à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société de manière à préserver les droits des bénéficiaires ;
- prend acte que la présente décision comporte renonciation de plein droit des actionnaires pour la partie des réserves qui, le cas échéant, servira en cas d'émission d'actions nouvelles ;
- délègue tous pouvoirs au Conseil, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation.

Cette autorisation est consentie pour une période de 15 mois afin que sa date d'expiration coïncide avec celle des autorisations d'attribution d'options d'achat et de souscription d'actions consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2003, dans ses huitième et neuvième résolutions.

Quinzième résolution

Modification des statuts visant à assouplir les conditions d'accès des actionnaires au porteur aux Assemblées Générales

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide que les actionnaires au porteur pourront participer aux Assemblées Générales de la société à condition de déposer au moins trois jours avant la réunion, aux lieux indiqués par l'avis de convocation, un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée et décide en conséquence de modifier l'article 12 des statuts.

En conséquence, le paragraphe 10 de l'article 12 des statuts actuellement libellé comme suit :

« Le droit de participer aux Assemblées est subordonné soit à l'inscription en compte des actions nominatives au plus tard le jour de la réunion de l'Assemblée, soit au dépôt cinq jours avant la date de la réunion de l'Assemblée, aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée. »

sera remplacé par un nouveau paragraphe, libellé comme suit :

« Le droit de participer aux Assemblées est subordonné soit à l'inscription en compte des actions nominatives au plus tard le jour de la réunion de l'Assemblée, soit au dépôt trois jours avant la date de la réunion de l'Assemblée, aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée. »

Seizième résolution

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

**LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX EXERCÉS EN 2004
(Article L. 225-102-1 du Code de commerce)**

Lindsay Owen-Jones
Président-directeur général
Président du Comité « Stratégie et Réalisations »

Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés

France

L'Air Liquide SA	Vice-Président du Conseil de Surveillance
BNP Paribas SA	Administrateur
Gesparal SA (absorbée par L'Oréal)	Administrateur (jusqu'au 29 avril 2004)
Sanofi Aventis SA (anciennement Sanofi-Synthélabo)	Administrateur

Etranger

L'Oréal USA Inc. (Etats-Unis)	Chairman & Director
L'Oréal U.K. Ltd (Grande-Bretagne)	Chairman & Director
Galderma Pharma SA (Suisse)	Administrateur
	Président du Conseil d'Administration (jusqu'au 24 mai 2004)

Jean-Pierre Meyers
Administrateur
Vice-Président du Conseil d'Administration
Membre du Comité d'Audit
Membre du Comité « Stratégie et Réalisations »

Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés

France

Gesparal SA (absorbée par L'Oréal)	Administrateur (jusqu'au 29 avril 2004)
Gesparal SA	Administrateur
Téthys SAS (anciennement SCA)	Membre du Conseil de Surveillance

Etranger

Nestlé SA	Administrateur
-----------	----------------

Autres mandats et fonctions exercés

Fondation Bettencourt Schueller	Vice-Président du Conseil d'Administration
Fondation Ophtalmologique Adolphe de Rothschild	Administrateur

Rainer E. Gut
Administrateur
Vice-Président du Conseil d'Administration
Membre du Comité « Management et Rémunérations »
Membre du Comité « Stratégie et Réalisations »

Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

Nestlé SA (Suisse)

Président du Conseil d'Administration
Membre du Comité du Conseil d'Administration

Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés

France

Gesparal SA (absorbée par L'Oréal)

Vice-Président du Conseil d'Administration (jusqu'au 29 avril 2004)

Etranger

Uprona (Canada) Ltd (Canada)

Président du Conseil d'Administration

Crédit Suisse Group (Suisse)

Président d'honneur

Liliane Bettencourt
Administrateur
Présidente du Comité « Management et Rémunérations »
Membre du Comité « Stratégie et Réalisations »

Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés

France

Clymène SAS

Présidente

Compagnie Nouvelle d'Investissement SA

Administrateur

Eugène Schueller SARL

Gérante

Gesparal SA (absorbée par L'Oréal)

Vice-Présidente du Conseil d'Administration (jusqu'au 29 avril 2004)

Gespral SA

Présidente du Conseil d'Administration

Téthys SAS (anciennement SCA)

Présidente

Autres mandats et fonctions exercés

Fondation Bettencourt Schueller

Présidente

Françoise Bettencourt Meyers
Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés

France

Gesparal SA (absorbée par L'Oréal)

Administrateur (jusqu'au 29 avril 2004)

Gespral SA

Administrateur

Société Immobilière Sebor SAS (anciennement SA)

Présidente du Conseil d'Administration

Téthys SAS (anciennement SCA)

Membre du Conseil de Surveillance

Autres mandats et fonctions exercés

Fondation Bettencourt Schueller

Administrateur

Peter Brabeck-Letmathe
Administrateur

Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

Nestlé SA (Suisse)

Vice-Président du Conseil d'Administration
Administrateur délégué (CEO)

Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés

France

Gesparal SA (absorbée par L'Oréal)

Administrateur (jusqu'au 29 avril 2004)

Etranger

Uprona (Canada) Ltd (Canada)

Administrateur

Dreyer's Grand Ice Cream Holdings Inc. (Etats-Unis)

Vice-Président et Administrateur

Alcon Inc. (Suisse)

Vice-Président du Conseil d'Administration

Crédit Suisse (Suisse)

Vice-Président du Conseil d'Administration

Crédit Suisse First Boston (Suisse)

Vice-Président du Conseil d'Administration

Crédit Suisse Group (Suisse)

Vice-Président du Conseil d'Administration

Roche Holding SA (Suisse)

Administrateur

Winterthur Insurance Company (Suisse)

Vice-Président du Conseil d'Administration

Winterthur Life (Suisse)

Vice-Président du Conseil d'Administration

Francisco Castañer Basco
Administrateur

Membre du Comité d'Audit

Membre du Comité « Stratégie et Réalisations »

Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

Nestlé SA (Suisse)

Directeur Général

Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés

France

Gesparal SA (absorbée par L'Oréal)

Administrateur (jusqu'au 29 avril 2004)

Etranger

Uprona (Canada) Ltd (Canada)

Administrateur

Alcon Inc. (Suisse)

Administrateur

Galderma Pharma SA (Suisse)

Administrateur

Président du Conseil d'Administration (depuis le 24 mai 2004)

François Dalle
Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés

France

Gesparal SA (absorbée par L'Oréal)

Vice-Président du Conseil d'Administration (jusqu'au 29 avril 2004)

Etranger

L'Oréal USA Inc. (Etats-Unis)

Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés

Association Entreprise et Progrès

Président fondateur

Fondation Bettencourt Schueller

Administrateur (jusqu'au 25 février 2004)

Institut de l'entreprise

Président fondateur

Revue Humanisme et Entreprise

Président

Jean-Louis Dumas
Administrateur
Membre du Comité « Management et Rémunérations »

Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

Hermès International SCA

Associé Gérant commandité

Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés

France

Berfa SC	Gérant
Compagnie des Cristalleries de Saint Louis SA	Administrateur
Compagnie Hermès de Participations SAS	Représentant permanent de Hermès International, Président du Conseil de Direction
Emile Hermès SARL	Gérant
Hermès Interactif SAS	Représentant permanent de Hermès International, Président
Hermès Sellier SA	Administrateur, Directeur Artistique
Gaulme SA	Vice-Président et Membre du Conseil de Surveillance
Immauger SCI	Représentant permanent de Hermès International, gérant (jusqu'au 8 novembre 2004)
Isamyol 8 SAS	Représentant permanent de Hermès International, Président
Isamyol 9 SAS	Représentant permanent de Hermès International, Président
Isamyol 10 SAS	Représentant permanent de Hermès International, Président
Isamyol 11 SAS	Représentant permanent de Hermès International, Président
Isamyol 12 SAS	Représentant permanent de Hermès International, Président
Motosch George V SAS (anciennement Isamyol 7)	Représentant permanent de Hermès International, Président
Peugeot SA	Membre du Conseil de Surveillance
SCI Auger-Hoche	Gérant (jusqu'au 8 novembre 2004)
SCI Boissy Belley	Représentant permanent de Hermès International, gérant (jusqu'au 8 novembre 2004)
SCI Boissy Bogny	Représentant permanent de Hermès International, gérant (jusqu'au 8 novembre 2004)
SCI Boissy les Muriers	Représentant permanent de Hermès International, gérant (jusqu'au 8 novembre 2004)
SCI Boissy Nontron	Représentant permanent de Hermès International, gérant (jusqu'au 8 novembre 2004)
SCI Boissy Saint Honoré	Représentant permanent de Hermès International, gérant (jusqu'au 8 novembre 2004)
SCI « Briand Villiers I »	Gérant
SCI « Briand Villiers II »	Gérant
SCI Edouard VII	Représentant permanent de Hermès International, gérant (jusqu'au 8 novembre 2004)
SCI du Faubourg Saint Honoré « SIFAH »	Gérant
SCI Les Jonquilles Soleil	Représentant permanent de Hermès International, gérant (jusqu'au 8 novembre 2004)
Sport Soie SA	Président du Conseil d'Administration

Etranger

Hermès Canada (Canada)	Président du Conseil d'Administration (jusqu'au 27 février 2004)
Saint Honoré Chile (Chili)	Administrateur titulaire (jusqu'au 30 juin 2004)
Hermès Korea (Corée du Sud)	Administrateur et représentant légal (jusqu'au 2 février 2004)
Hermès Korea Travel Retail (Corée du Sud)	Administrateur et représentant légal (jusqu'au 2 février 2004)
Hermès Ibérica (Espagne)	Administrateur (jusqu'au 13 janvier 2004)
Hermès of Hawaii (Etats-Unis)	Président du Conseil d'Administration (jusqu'au 2 janvier 2004)
Hermès of Paris (Etats-Unis)	Président du Conseil d'Administration (jusqu'au 2 janvier 2004)
Hermtext (Etats-Unis)	Président du Conseil d'Administration (jusqu'au 2 janvier 2004)
Hermès Greater China (Hong Kong)	Président du Conseil d'Administration
Hermès Italie (Italie)	Administrateur (jusqu'au 12 mai 2004)
Hermès Japon (Japon)	Président du Conseil d'Administration
John Lobb Japan (Japon)	Administrateur (jusqu'au 31 mars 2004)
Financière Saint Eloi (Luxembourg)	Représentant permanent de Hermès International, Administrateur
Hermès Retail (Malaisie)	Président du Conseil d'Administration
Boissy Mexico (Mexique)	Administrateur titulaire (jusqu'au 13 février 2004) Administrateur suppléant (depuis le 13 février 2004)
Hermès de Paris (Mexique)	Président du Conseil d'Administration (jusqu'au 13 février 2004) Administrateur titulaire (depuis le 13 février 2004)
J.L. & Co. (Royaume-Uni)	Administrateur (jusqu'au 5 janvier 2004)
Hermès Suisse (Suisse)	Président du Conseil d'Administration (jusqu'au 15 mars 2004)
La Montre Hermès (Suisse)	Président du Conseil d'Administration

Xavier Fontanet
Administrateur
Président du Comité d'Audit

Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

Essilor International SA Président-directeur général

Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés

France

Chantiers Beneteau SA Administrateur
 Crédit Agricole SA Administrateur

Etranger

Shangai Essilor Optical Company Ltd (Chine) Administrateur
 EOA Holding Co. Inc. (Etats-Unis) Administrateur
 Essilor of America Inc. (Etats-Unis) Administrateur
 Essilor Laboratories of America Holding Co. Inc. (Etats-Unis) Administrateur (jusqu'au 4 mars 2004)
 Transitions Optical Inc. (Etats-Unis) Administrateur
 Transition Optical Ltd (Irlande) Administrateur
 Nikon Essilor Co. Ltd (Japon) Administrateur
 Transitions Optical Holding B.V. (Pays-Bas) Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés

IMS – Entreprendre pour la Cité Administrateur

Bernard Kasriel
Administrateur
Membre du Comité « Stratégie et Réalisations »

Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

Lafarge SA Administrateur et Directeur Général

Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés

Etranger

Lafarge North America (Etats-Unis) Vice-Chairman & Director
 Sonoco Products Company (Etats-Unis) Administrateur

Marc Ladreit de Lacharrière
Administrateur

Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

Fimalac SA Président-directeur général

Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés

France

Casino Guichard Perrachon SA	Administrateur
Fimalac Participations SC	Gérant
Groupe Euris SAS	Membre et Président du Conseil de Surveillance (depuis le 2 août 2004)
Groupe Marc de Lacharrière SCA	Associé gérant
Renault SA	Administrateur
Renault SAS	Administrateur
Sibmar SC	Gérant (jusqu'au 9 février 2004)

Etranger

Cassina (Italie)	Administrateur
Fimalac Inc. (Etats-Unis)	Chairman
Fitch Ratings Inc. (Etats-Unis)	Chairman, Vice-président du Comité Consultatif International

Autres mandats et fonctions exercés

Banque de France	Membre du Conseil Consultatif
Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France	Président d'Honneur
Conseil Artistique des Musées Nationaux	Membre
Conseil Stratégique pour l'Attractivité de la France	Membre (depuis février 2004)
Etablissement Public du Musée du Louvre	Administrateur
Fondation Bettencourt Schueller	Administrateur-Trésorier
Fondation Nationale des Sciences Politiques	Membre du Conseil d'Administration
IERSE	Président (jusqu'au 8 janvier 2004) Président d'Honneur (depuis le 8 janvier 2004)
Le Siècle	Administrateur
Sté des Amis du Musée du Quai Branly	Administrateur

Olivier Lecerf
Administrateur (jusqu'au 31 mars 2004)

Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

Lafarge SA Président d'Honneur

Franck Riboud
Administrateur

Principale fonction exercée en dehors de L'Oréal

Groupe Danone SA

Président-directeur général et Président du Comité Exécutif

Autres mandats et fonctions exercés dans des sociétés

France

Accor SA	Membre du Conseil de Surveillance
Compagnie Gervais Danone SA	Président du Conseil d'Administration
Danone Finance SA	Administrateur
Eurazeo SA	Membre du Conseil de Surveillance
Finalim III SAS	Représentant de Cie Gervais Danone, Président
Finalim IV SAS	Représentant de Cie Gervais Danone, Président
Générale Agro-Alimentaire de Participations SAS	Représentant de Cie Gervais Danone, Président
Générale Biscuit SA	Président du Conseil d'Administration
Lu France SAS	Représentant du Groupe Danone, Administrateur (jusqu'au 30 août 2004)
Renault SA	Administrateur et Président du Comité des Nominations et des Rémunérations
Renault SAS	Administrateur
Sageb SAS	Représentant de Cie Gervais Danone, Président

Etranger

Sofina SA (Belgique)	Administrateur
Danone SA (Espagne)	Administrateur
Quiksilver (Etats-Unis)	Administrateur
ABI Holdings Ltd (Grande-Bretagne)	Administrateur (jusqu'au 6 décembre 2004)
Associated Biscuits International Ltd (Grande-Bretagne)	Administrateur (jusqu'au 6 décembre 2004)
Wadia BSN India Ltd (Inde)	Administrateur
PT Tirta Investama (Indonésie)	Commissioner
ONA (Maroc)	Administrateur
Danone Asia Pte Ltd (Singapour)	Chairman & Director

Autres mandats et fonctions exercés

ANSA	Administrateur
Association Nationale des Industries Agroalimentaires	Administrateur
Banque de France	Membre du Comité Consultatif (jusqu'au 26 mai 2004)
Conseil National du Développement Durable	Membre, représentant du Groupe Danone

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Préambule

Le présent Règlement est applicable à tous les administrateurs, actuels ou futurs, et a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil et de ses Comités d'études, dans l'intérêt de la société et de ses actionnaires.

1 - Compétence du Conseil d'Administration

Les administrateurs de la société :

- apportent leurs compétences et leur expérience professionnelle,
- ont un devoir de vigilance et exercent leur totale liberté de jugement.

Cette liberté de jugement leur permet notamment de participer, en toute indépendance, aux décisions ou travaux du Conseil et, le cas échéant, de ses Comités d'études.

Outre ses compétences légales ou réglementaires, notamment en matière d'orientations stratégiques et de contrôle de la bonne marche de l'entreprise, les opérations pouvant avoir une incidence notoire sur le périmètre de consolidation de la société, notamment les opérations d'un montant supérieur à 150 000 000 euros, et toutes les opérations nouvelles sortant des activités habituelles de la société, sont soumises au Conseil.

Dans tous les cas, la conclusion d'une opération et sa mise en œuvre font l'objet d'une information au Conseil d'Administration.

2 - Fonctionnement du Conseil d'Administration

2.1 Convocation du Conseil

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement. Elles peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil. Sauf circonstances particulières, elles sont expédiées par écrit huit jours au moins avant chaque réunion. Elles précisent le lieu de la réunion qui peut être le siège social ou tout autre endroit.

2.2 Information des administrateurs

Tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du Conseil sont joints à la convocation ou bien leur sont adressés ou remis dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

Dans le cadre des décisions à prendre, l'administrateur doit s'assurer qu'il dispose des informations qu'il juge indispensables au bon déroulement des travaux du Conseil ou des Comités d'études. Si elles ne sont pas mises à sa disposition, ou s'il estime qu'elles ne le sont pas, il doit en faire la demande. Ses demandes sont formulées auprès du Président du Conseil qui est tenu de s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

2.3 Réunions du Conseil

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social, et au moins cinq fois par an.

Les dates des réunions du Conseil de l'année suivante sont fixées au plus tard au début de l'été, sauf réunion extraordinaire.

2.4 Participation par visioconférence

Conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 9 § 2 des statuts, les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil par des moyens de visioconférence sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Cependant ce mode de participation est exclu lorsqu'il s'agit pour le Conseil de délibérer sur l'un ou l'autre des points suivants :

- la nomination et la révocation du Président, du Directeur Général, des Directeurs Généraux délégués, et la fixation de leur rémunération,
- l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés de la société,
- l'établissement du Rapport de Gestion incluant le Rapport de Gestion du groupe.

Les caractéristiques techniques des moyens de visioconférence doivent permettre une retransmission en continu des débats.

Avant le début des délibérations, il doit être vérifié l'absence de tiers ou de micro ou de tout autre élément qui serait contraire au caractère confidentiel des délibérations.

2.5 Procès-verbaux

Le projet du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adressé ou remis à tous les administrateurs au plus tard le jour de la convocation de la réunion suivante.

Le procès-verbal de délibération mentionne également la participation d'administrateurs par les moyens de la visioconférence. Il fait aussi état de la survenance éventuelle d'incidents techniques relatifs à une visioconférence lorsqu'ils ont perturbé le déroulement de la séance.

Pour chaque site autre que le lieu de réunion, l'administrateur participant par visioconférence à la réunion du Conseil émerge une feuille de présence volante pour lui-même et, le cas échéant, pour l'administrateur qu'il représente. Le Secrétaire du Conseil annexera cette feuille de présence volante au registre de présence et recueillera, dans la mesure du possible, tout élément susceptible de matérialiser la visioconférence.

3 - Comités d'études

Le Conseil, sur proposition de son Président, peut créer des Comités d'études dont il fixe la composition et les attributions. Ces Comités agissent dans le cadre de la délégation qui leur a été donnée par le Conseil et n'ont donc pas de pouvoir de décision.

3.1 Comité d'Audit

3.1.1 Missions

Le Comité d'Audit doit s'assurer que la Direction Générale dispose des moyens lui permettant d'identifier et de gérer les risques d'ordre économique, financier et juridique auxquels le groupe, en France et à l'étranger, est confronté dans le cadre de ses opérations courantes ou exceptionnelles. Ceci afin d'éviter le possible et préjudiciable appauvrissement du patrimoine social.

Le Comité analyse, dans ce contexte, les procédures mises en place au sein du groupe et qui permettent :

- le respect des réglementations comptables et de la bonne application des principes sur lesquels les comptes de la société sont établis,
- la remontée de l'information et son traitement à tous les niveaux,
- l'identification, l'évaluation, l'anticipation et la maîtrise des risques économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la société et ses filiales en France et à l'étranger,
- l'application des normes de contrôle interne destinées à l'établissement des éléments financiers, en vigueur à tous les échelons de l'organisation,
- le respect des réglementations boursières, et plus précisément de la bonne application de la déontologie boursière en vigueur dans la société.

Cet audit permet au Comité d'émettre, si nécessaire, des recommandations quant à l'amélioration des procédures existantes, et éventuellement à la mise en place de nouvelles.

Le Comité d'Audit peut être consulté sur toute question relative aux procédures de contrôle de risques inhabituels, notamment quand le Conseil ou la Direction Générale jugent utile de lui soumettre.

3.1.2 Organisation des travaux

Le Comité d'Audit est composé au moins de trois membres, administrateurs de L'Oréal non dirigeants.

Le Président du Comité d'Audit oriente chaque année ses travaux en fonction de l'appréciation qu'il se fait de l'importance de tel ou tel type de risques encourus, en accord avec la Direction Générale et le Conseil.

Le Comité se réunit sur convocation de son Président chaque fois que celui-ci ou le Conseil le jugent utile et au moins trois fois par an.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président du Comité, en relation avec le Conseil, lorsque ce dernier est à l'origine de la convocation. Il est adressé aux membres du Comité préalablement à leur réunion avec les éléments utiles à leurs débats.

Le secrétariat du Comité est assuré par le Secrétaire du Conseil.

Pour mener à bien sa mission, le Comité d'Audit entend les Commissaires aux Comptes et les dirigeants de la société responsables notamment de l'établissement des comptes et du contrôle interne. Il examine les principes et les méthodes, le programme et les objectifs ainsi que les conclusions générales des missions de contrôle opérationnel de l'Audit interne.

Le Comité peut également, en accord avec la Direction Générale, s'informer auprès des personnes susceptibles de l'éclairer dans l'accomplissement de sa mission, notamment les cadres responsables économiques et financiers et ceux qui ont en charge le traitement de l'information.

3.1.3 Rapport d'activité

Le Comité d'Audit rend compte au Conseil de ses travaux, autant de fois que nécessaire et en tout cas avant l'arrêté définitif des comptes annuels, et recueille ses observations.

Le Comité d'Audit émet dans son compte rendu les avis qu'il juge utiles :

- sur l'aptitude des différentes procédures et du dispositif global à atteindre leur objectif de maîtrise de l'information et des risques,
- sur l'application effective des procédures en place et, le cas échéant, sur les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Il y formule également toutes recommandations et propositions visant à améliorer l'efficacité des différentes procédures et du dispositif global ou à les adapter à une situation nouvelle.

Si au cours de ses travaux, le Comité détecte un risque important qui ne lui paraît pas être traité de manière adéquate, il en alerte le Président du Conseil.

Le Comité d'Audit procède chaque année à l'examen de son mode de fonctionnement et, tenant compte des remarques qui peuvent lui être faites par le Conseil et la Direction Générale, formule dans le cadre de sa mission, toutes propositions visant à améliorer la qualité des travaux.

3.2 Comité « Management et Rémunérations »

3.2.1 Missions

Le Comité « Management et Rémunérations » a pour missions principales, dans le cadre des travaux du Conseil d'Administration, de :

- faire des propositions sur la rémunération de la Direction Générale,
- faire des propositions pour les attributions de stock-options,
- s'enquérir des politiques générales de rémunération dans l'entreprise,
- assister le Président et le Conseil dans leurs réflexions sur les plans de succession pour la Direction du groupe,
- réfléchir sur la composition du Conseil d'Administration et son éventuelle évolution.

3.2.2 Organisation des travaux

Le Comité « Management et Rémunérations » est composé au moins de trois membres, administrateurs de L'Oréal non dirigeants.

Le Comité se réunit sur convocation de son Président chaque fois que celui-ci ou le Conseil le jugent utile et au moins trois fois par an.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président du Comité, en relation avec le Conseil, lorsque ce dernier est à l'origine de la convocation.

Le Comité peut se réunir à tout moment, s'il le juge opportun, par exemple pour évaluer la performance de la Direction de la société.

3.2.3 Rapport d'activité

Le Comité doit régulièrement faire le compte-rendu de ses travaux au Conseil et lui fait des propositions.

3.3 Comité « Stratégie et Réalisations »

3.3.1 Missions

Le Comité « Stratégie et Réalisations » a pour mission d'éclairer par ses analyses et ses débats les orientations stratégiques du groupe soumises au Conseil d'Administration et de suivre la réalisation et l'évolution des opérations significatives en cours.

Le Comité examine :

- les grands axes, options ou projets stratégiques présentés par la Direction Générale, ainsi que leurs conséquences en matière économique et financière,
- les opportunités d'acquisitions ou de prises de participation d'un montant significatif ou sortant des activités habituelles du groupe, ainsi que les conditions de leur mise en œuvre,
- les opérations financières susceptibles de modifier de manière significative la structure du bilan.

Plus généralement, le Comité débat de toute question jugée essentielle pour l'avenir stratégique du groupe et le maintien de ses grands équilibres financiers.

3.3.2 Organisation des travaux

Le Comité « Stratégie et Réalisations » est composé de six administrateurs de L'Oréal. Il est présidé par le Président du Conseil d'Administration.

Il se réunit sur convocation du Président du Comité chaque fois que celui-ci ou le Conseil le jugent utile et au moins six fois par an.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président du Comité, en relation avec le Conseil d'Administration lorsque ce dernier est à l'origine de la convocation.

3.3.3 Rapport d'activité

Le Comité « Stratégie et Réalisations » rend compte au Conseil de ses travaux aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an.

4 - Droits et obligations des administrateurs

Les administrateurs font preuve d'une totale intégrité.

4.1 Connaissance et respect des textes réglementaires

Chacun des membres du Conseil déclare avoir connaissance :

- des statuts de la société ;
- des textes légaux et réglementaires qui régissent les sociétés anonymes à conseil d'administration françaises, spécialement :
 - les règles limitant le cumul de mandats,
 - celles relatives aux conventions et opérations conclues entre l'administrateur et la société,
 - la définition des pouvoirs du Conseil d'Administration ;
- ainsi que des règles relatives à la détention et l'utilisation d'informations privilégiées, ci-après développées au 5.5.

4.2 Respect de l'intérêt de la société

Les administrateurs sont tenus d'agir, en toutes circonstances, dans l'intérêt de la société et de l'ensemble de ses actionnaires.

Les administrateurs ont l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, et doivent s'abstenir de participer aux délibérations correspondantes.

4.3 Obligation de diligence

L'administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires.

Il limite le nombre de ses mandats de manière à être disponible.

Chaque membre du Conseil s'engage à être assidu :

- en assistant, le cas échéant même par des moyens de visioconférence à toutes les réunions du Conseil, sauf en cas d'empêchement majeur,
- en assistant dans la mesure du possible à toutes les Assemblées Générales d'actionnaires,
- en assistant aux réunions des Comités d'études dont il serait membre.

4.4 Formation des administrateurs

Chaque administrateur peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat.

Ces formations sont organisées et proposées par la société et sont à la charge de celle-ci.

4.5 Obligation de réserve et de secret

Les administrateurs s'engagent à ne pas s'exprimer individuellement en dehors des délibérations internes au Conseil sur des questions évoquées en Conseil. A l'extérieur de la société, seule une expression collégiale est possible, notamment sous forme de communiqués destinés à l'information des marchés.

S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par l'article L. 225-37 alinéa 4 du Code de commerce.

Il est rappelé que l'obligation de discrétion s'impose à toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil, à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.

4.6 Déontologie boursière

4.6.1 Principes

Une information privilégiée ne doit être utilisée par l'administrateur que dans le cadre de l'exécution de son mandat. Elle ne doit être en aucun cas communiquée à un tiers en dehors du cadre de l'exercice du mandat d'administrateur, et à des fins autres, ou pour une activité autre, que celles à raison desquelles elle est détenue.

Tout administrateur a le devoir de s'abstenir d'effectuer, ou de faire effectuer, ou de permettre à autrui d'effectuer sur la base de cette information, des opérations sur les titres de la société, tant que cette information n'est pas rendue publique.

Il est de la responsabilité personnelle de chacun d'apprécier le caractère privilégié d'une information qu'il détient et, en conséquence, de s'autoriser ou de s'interdire toute utilisation ou transmission d'information, ainsi que d'effectuer ou de faire effectuer toute opération sur les titres L'Oréal.

4.6.2 Périodes d'abstention

Outre la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance, au cours de laquelle les initiés doivent s'abstenir, conformément à la loi, de toute opération sur les titres de la société, il est recommandé aux administrateurs de s'abstenir de toute opération sur les titres de la société pendant les 30 jours qui précèdent :

- le communiqué sur les résultats annuels,
- le communiqué sur les résultats du premier semestre.

4.6.3 Délit d'initié

L'administrateur a été informé des dispositions en vigueur relatives à la détention d'informations privilégiées et au délit d'initié : article L. 465-1 du Code monétaire et financier et Règlement n° 90-08 de la Commission des opérations de Bourse.

4.6.4 Obligation de déclaration des transactions effectuées sur les titres de la société⁽¹⁾

Conformément à la recommandation n° 2002-01 de la Commission des opérations de Bourse, chaque membre du Conseil, administrateur ou représentant permanent, s'oblige à déclarer à la société toutes les opérations sur ses titres réalisées directement par lui ou par personne interposée, pour compte propre ou pour un tiers en vertu d'un mandat à condition que ce mandat ne s'exerce pas dans le cadre du service de gestion pour compte de tiers.

En exécution de cet engagement, doivent être également déclarées les opérations effectuées sur les comptes de l'administrateur ou du représentant permanent par son conjoint ou toute personne disposant d'un mandat.

Les opérations à déclarer sont les opérations de souscription, d'achat ou de vente :

- de titres de capital de la société, à l'exception de l'exercice des options de souscription ou d'achat,
- de titres donnant accès au capital,
- d'instruments financiers à terme sur ses titres,
- ainsi que les opérations à terme sur les titres de la société.

(1) Cette section sera mise à jour à l'issue du processus de transposition par la France de la directive « abus de marché ».

La déclaration établie par écrit doit parvenir à la société dans le mois qui suit l'expiration de chaque trimestre de l'année civile, soit avant les 30 avril, 31 juillet, 31 octobre et 31 janvier.

L'administrateur qui ne procédera à aucune déclaration dans l'un des délais impartis sera réputé n'avoir effectué aucune opération au cours du trimestre écoulé. La société qui, de son côté, transmet à la Commission des opérations de Bourse la déclaration récapitulative requise en vue de sa publication ne tiendra donc compte que des déclarations effectivement reçues par elle.

4.7 Détention d'un nombre minimal d'actions

Chaque administrateur est propriétaire d'au moins 1 000 actions de la société.

La décision de mettre ou non les actions détenues par l'administrateur au nominatif, en tout ou partie, lui revient.

5 - Rémunération des administrateurs

L'administrateur reçoit des jetons de présence dont le montant est voté par l'Assemblée Générale Ordinaire et dont la répartition est décidée par le Conseil.

Le montant des jetons de présence est réparti entre les administrateurs de la manière suivante :

- une part égale attribuée à chacun d'entre eux, dont une partie fixe et une partie variable en fonction de l'assiduité aux réunions,
- une part supplémentaire pour les membres des Comités d'études.

6 - Evaluation annuelle du fonctionnement du Conseil

Une fois par an, le Conseil procède à une évaluation formalisée de son mode de fonctionnement, et prend, le cas échéant, toute mesure de nature à l'améliorer. Le Conseil en informe les actionnaires dans le Rapport Annuel.

7 - Modifications du Règlement Intérieur

Le présent Règlement pourra être amendé par décision du Conseil.

TITRES DE PARTICIPATION

Principales variations et franchissement de seuils

En milliers d'euros Libellés	Situation au 31.12.2003		Acquisitions		Souscriptions		Cessions		Situation au 31.12.2004	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Club Créateurs de Beauté Korea	18,0	50,00			114,1	50,00			132,1	50,00
Cosmétique Active Hellas	477,4	51,00	13 990,5	48,97					14 467,9	99,97
Cospar	45,7	100,00					45,7	100,00	(2)	
Beauté Créateurs	2 025,2	50,00			1 400,0	50,00			3 425,3	50,00
Beautycos International	41 242,8	89,36			3 070,3	100,00			44 313,1	90,00
Beautytech International Cosmetics			135 185,2	100,00					135 185,2	100,00
Lancôme Institut	15,2	99,90					15,2	99,90	0	
L'Oréal Balkan					85,0	100,00			85,0	100,00
L'Oréal Luxury Products Sverige AB			107,8	100,00					107,8	100,00
L'Oréal Ukraine					3,6	100,00			3,6	100,00
Laboratoires Innéov	2 150,0	50,00			1 350,0	50,00			3 500,0	50,00
Parfums et Beauté Malaysia	1 842,9	51,00					1 842,9	51,00	(1)	
Parlanvin	1,5	100,00					1,5	100,00	(2)	
Parmobel	15 846,3	75,00	18 930,0	25,00					34 776,3	100,00
Procosa	144 324,9	100,00			10 859,1	100,00			155 184,0	100,00
Selective Beauté International	4,6	100,00					4,6	100,00	(2)	
Viktor & Rolf Parfums					1,5	99,00			1,5	99,00
Yue-Sai Shen Zhen			168 707,6	100,00					168 707,6	100,00
Beautylux International Cosmetics			16 870,7	100,00					16 870,7	100,00
Total	207 994,6		353 791,8		16 883,5		1 909,9		576 760,0	

(1) Liquidation.

(2) Dissolution sans liquidation.

RÉSULTATS FINANCIERS SUR 5 ANS**Société L'Oréal (à l'exclusion de ses filiales)**

<i>En millions d'euros</i>					
(sauf pour le résultat par action qui est en euros)	2000	2001	2002	2003	2004
I. Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	135,2	135,2	135,2	135,2	135,2
Nombre d'actions et certificats d'investissement émis	676 062 160 ⁽¹⁾	676 062 160	676 062 160	676 062 160	676 062 160
Nombre d'obligations convertibles	0	0	0	0	0
II. Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 269,7	1 481,8	1 609,3	1 706,1	1 774,2
Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et reprises (y compris provision pour investissement et réserve de participation)	808,3	1 064,5	1 330,4	1 261,5	1 341,1
Impôts sur les bénéfices	59,2	81,1	57,3	124,2	-20,8
Bénéfice net	602,8	875,3	1 014,3	939,5	1 230,1
Montant des bénéfices distribués	297,5	365,1	432,7	493,5	544,4
III. Résultat des opérations réduit à une seule action ou certificat d'investissement					
Bénéfice après impôt et participation, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,09	1,44	1,87	1,66	1,99
Résultat net	0,89	1,29	1,50	1,39	1,82
Dividende versé à chaque action et certificat d'investissement (non compris l'avoir fiscal)	0,44	0,54	0,64	0,73	0,82
IV. Personnel					
Nombre de salariés	5 135	5 397	5 627	5 731	5 746
Montant de la masse salariale	251,3	282,1	311,2	325,7	331,8
Montant versé au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, Prévoyance...)	100,0	110,1	121,2	134,4	133,9

(1) Le capital correspond à 676 062 160 actions de 0,2 euro, suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2000 de diviser la valeur nominale par 10.

Comptes sociaux

BILANS COMPARÉS

En millions d'euros

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Actif (en valeurs nettes)			
Immobilisations incorporelles (note 1)	389,9	350,2	351,0
Immobilisations corporelles (note 2)	226,0	204,3	192,0
Immobilisations financières (note 4)	6779,1	5897,5	5668,6
Actif immobilisé	7395,0	6452,0	6211,6
Stocks	42,8	42,3	46,6
Avances et acomptes versés	7,0	8,1	5,2
Clients et comptes rattachés (note 8)	272,1	292,5	262,1
Autres actifs circulants (note 8)	142,3	115,6	258,1
Valeurs mobilières de placement (note 6)	1339,0	1528,3	1518,4
Disponibilités	322,2	192,2	84,9
Actif circulant	2125,4	2179,0	2175,3
Comptes de régularisation actif (note 7)	19,2	16,1	21,7
Ecart de conversion actif (note 12)	3,8	12,2	7,6
TOTAL DE L'ACTIF	9543,4	8659,3	8416,2

En millions d'euros

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Passif			
Capital	135,2	135,2	135,2
Primes	953,5	953,4	953,4
Réserves et report à nouveau	4 807,1	4 386,4	3 832,1
Résultat	1 230,1	939,5	1 014,3
Provisions réglementées	48,2	49,0	47,8
Capitaux propres	7 174,1	6 463,5	5 982,8
Provisions pour risques et charges (note 9)	185,0	279,1	291,4
Emprunts et dettes financières (note 10)	1 662,7	1 320,1	1 603,4
Fournisseurs et comptes rattachés (note 11)	281,8	273,8	253,8
Autres passifs circulants (note 11)	235,0	313,0	281,9
Autres dettes	2 179,5	1 906,9	2 139,1
Ecart de conversion passif (note 12)	4,8	9,8	2,9
TOTAL DU PASSIF	9 543,4	8 659,3	8 416,2

COMPTES DE RÉSULTAT COMPARÉS

En millions d'euros

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Produits d'exploitation	1 902,1	1 818,9	1 734,3
Chiffre d'affaires net (note 15)	1 774,2	1 706,1	1 609,3
Reprise de provisions et transferts de charges	48,7	36,1	28,9
Autres produits (note 16)	79,2	76,7	96,1
Charges d'exploitation	- 1 764,1	- 1 781,6	- 1 668,6
Achats consommés et variation de stocks	-243,8	-243,1	-245,7
Autres achats et charges externes	-877,2	-905,9	-821,3
Impôts et taxes	-40,3	-35,0	-40,5
Charges de personnel (note 17)	-465,7	-460,1	-432,4
Dotations aux amortissements et provisions (note 18)	-74,3	-72,5	-74,7
Autres charges	-62,8	-65,0	-54,0
Résultat d'exploitation	138,0	37,3	65,7
Quote-part des opérations faites en commun			2,4
Produits financiers nets	1 167,7	1 139,7	1 216,3
Dotations/reprises nettes sur provisions et transferts de charges	-152,7	-150,5	-163,0
Différence de change	19,8	36,1	7,4
Résultat financier (note 19)	1 034,8	1 025,3	1 060,7
Résultat courant avant impôts	1 172,8	1 062,6	1 128,8
Résultat exceptionnel (note 20)	54,5	16,3	-49,1
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-18,0	-15,2	-8,1
Impôts sur les bénéfices (note 21)	20,8	-124,2	-57,3
Résultat net	1 230,1	939,5	1 014,3

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social de 135 212 432 euros se compose de 676 062 160 actions de 0,2 euro.

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

En millions d'euros

	Capital social	Primes d'apport et de fusion	Ecart de réévaluation 1976	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Solde au 31 décembre 2002 avant affectation du résultat	135,2	953,4	46,0	3 786,1	1 014,3	47,8	5 982,8
Affectation du résultat 2002				805,0	-805,0		0,0
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2002				-206,2	-209,3		-415,5
Précompte mobilier				-44,5			-44,5
Résultat de l'exercice 2003					939,5		939,5
Autres variations de la période						1,2	1,2
Solde au 31 décembre 2003 avant affectation du résultat	135,2	953,4	46,0	4 340,4	939,5	49,0	6 463,5
Affectation du résultat 2003				647,5	-647,5		0,0
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2003				-182,5	-292,0		-474,5
Précompte mobilier				-39,2			-39,2
Résultat de l'exercice 2004					1 230,1		1 230,1
Fusion Gesparal au 1 ^{er} janvier 2004		0,1					0,1
Exit Tax				-5,0			-5,0
Autres variations de la période						-0,8	-0,8
Solde au 31 décembre 2004 avant affectation du résultat	135,2	953,5	46,0	4 761,2	1 230,1	48,2	7 174,2

Le montant porté en réserves correspondant aux dividendes non versés en raison de la détention par L'Oréal d'une partie de ses propres titres s'élève à 18 millions d'euros en 2004, contre 17,2 millions d'euros en 2003.

Les provisions réglementées sont principalement constituées de la provision pour investissement qui s'élève au 31 décembre 2004 à 30 millions d'euros, contre 34,1 millions au 31 décembre 2003. En 2004, la provision pour investissement a fait l'objet d'une dotation de 2,8 millions d'euros au titre de la participation des salariés de l'exercice 2003 (contre 5,4 millions d'euros en 2003). Cette provision comprend le transfert, à notre profit, d'une partie des provisions constituées par nos filiales dans le cadre d'un accord du groupe. Parallèlement, la provision constituée en 1999 de 6,8 millions d'euros a été reprise en 2004 (contre 6,0 millions d'euros en 2003).

Les amortissements dérogatoires s'élèvent au 31 décembre 2004 à 18,1 millions d'euros, contre 14,7 millions d'euros au 31 décembre 2003.

Conformément à l'avis du Comité d'Urgence du CNC en date du 2 février 2005, la contrepartie de la dette d'impôt liée à l'*exit tax* obligatoire instituée par la Loi de Finance Rectificative pour 2004 a été comptabilisée en report à nouveau débiteur en attente d'affectation sur 2005.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En millions d'euros

	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Exploitation			
Résultat net	1 230,1	939,5	1 014,3
Dotations aux amortissements	53,8	53,3	51,6
Dotations aux provisions (nettes des reprises)	60,2	135,4	199,1
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations	15,1	3,1	9,0
Capacité d'autofinancement	1 359,2	1 131,3	1 274,0
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (note 23)	-83,7	156,2	8,7
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1 275,5	1 287,5	1 282,7
Investissements			
Acquisition d'immobilisations	-1 167,6	-333,4	-94,3
Variation des autres actifs financiers (note 24)	196,8	-117,6	-475,6
Cession d'immobilisations	0,8	2,7	26,5
Flux de trésorerie affectés aux investissements	-970,0	-448,3	-543,4
Financement			
Augmentation de capital	0,1	0,0	0,0
Dividendes versés	-513,8	-460,0	-391,7
Variation des dettes financières	343,7	-264,9	-402,4
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	-170,0	-724,9	-794,1
Variation de trésorerie	135,5	114,3	-54,8
Trésorerie à l'ouverture	182,0	67,7	122,5
Trésorerie à la clôture (note 25)	317,5	182,0	67,7

ANNEXE

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Fait significatif de l'exercice

L'Assemblée Générale Extraordinaire de L'Oréal du 29 avril 2004 a approuvé la fusion-absorption de la société Gesparal par L'Oréal avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004. Cette opération n'a pas eu d'effet significatif sur la structure et le résultat de L'Oréal, Gesparal détenant principalement des titres L'Oréal et n'ayant aucun endettement au moment de la fusion.

Principes comptables

Les états financiers sont présentés en millions d'euros ; le tableau liste des filiales et participations est exprimé en milliers d'euros.

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation en vigueur en France. Depuis le 1^{er} janvier 2002, L'Oréal applique le règlement n° 00.06 sur les passifs adopté par le Comité de la Réglementation Comptable. L'application de ce règlement n'a pas eu d'effet sur les capitaux propres à l'ouverture.

Conformément à l'avis du CNC n° 2004-05 du 25 mars 2004, L'Oréal a comptabilisé pour la première fois sur l'exercice 2004 ses engagements au titre des médailles du travail. L'impact à l'ouverture de ce changement de méthode comptable est de 5 millions d'euros et a été comptabilisé en dotation aux provisions pour charges exceptionnelles afin de permettre la déductibilité fiscale de la charge.

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique sauf pour les immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Les marques acquises sont valorisées selon une approche multicritère tenant compte de leur notoriété et de leur contribution future aux résultats.

Les marques et les fonds commerciaux ne sont pas amortis et font l'objet d'une appréciation annuelle de leur valeur par référence notamment à l'évolution du chiffre d'affaires et de la rentabilité.

Les brevets sont amortis sur cinq ans. Les frais de premier dépôt de marque sont amortis sur une durée de dix ans.

Les logiciels de valeur significative sont amortis linéairement sur cinq années et donnent lieu à l'enregistrement d'un amortissement dérogatoire dégressif sur douze mois.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties habituellement sur des durées n'excédant pas vingt ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'achat. Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durée
Constructions	20/50 ans
Installations, agencements	10 ans
Installations techniques, matériel, outillage	10 ans
Autres immobilisations corporelles	3/10 ans

L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à l'amortissement économique. Par exception pour les équipements industriels, les amortissements sont calculés sur une base linéaire de dix ans, l'excédent étant considéré comme un amortissement dérogatoire.

Immobilisations financières

Titres de participation et avances consolidables

Ils sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition.

Autres immobilisations financières

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Les prêts et créances libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture. Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres acquises dans le cadre du programme de rachat global sont comptabilisées en autres titres immobilisés.

En fin d'exercice, les autres titres immobilisés sont comparés à leur valeur probable de négociation et dépréciés, si nécessaire.

Stocks

Les stocks sont évalués au prix moyen pondéré.

Les stocks obsolètes et à rotation lente font l'objet de provisions pour dépréciation, évaluées en fonction des ventes réalisées et prévisionnelles.

Clients et autres créances

Les comptes clients et autres créances sont enregistrés à leur valeur nominale et, le cas échéant, font l'objet d'une provision en fonction du degré de leur irrécouvrabilité.

Valeurs mobilières de placement

Les titres, enregistrés à leur coût d'achat, sont évalués en fin d'exercice à leur valeur probable de négociation.

Les actions propres détenues, qui sont spécifiquement affectées à l'attribution au profit des salariés d'options d'achat d'actions, sont enregistrées dans les valeurs mobilières de placement.

Pour les plans d'options d'achat d'actions antérieurs à l'année 2000, la différence entre le prix d'acquisition des actions et le prix d'exercice des options par les bénéficiaires a fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Depuis le 1^{er} janvier 2000, le prix d'attribution des options est déterminé sans décote. Dès lors que les actions sont achetées à un cours inférieur au prix d'attribution, aucune provision pour dépréciation n'est requise. En revanche, dans le cas d'une baisse du cours de Bourse, une provision pour dépréciation est constituée; elle est calculée par différence entre la valeur nette comptable des titres et le cours moyen de Bourse du dernier mois précédant la date de clôture.

Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société. Elles concernent principalement des risques et litiges de nature industrielle et commerciale (procès, retours de produits) ainsi que des risques fiscaux et liés au personnel.

Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des provisions.

Comptabilisation des opérations en devises et couverture du risque de change

Selon les règles du groupe, la société ne prend pas de position spéculative en matière financière.

L'ensemble des créances et des dettes libellées en devises est converti au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Des instruments de couverture de change sont négociés afin de couvrir les transactions commerciales comptabilisées au bilan ou les opérations futures ayant un caractère hautement probable. Les pertes et gains générés par ces instruments sont comptabilisés de façon symétrique aux éléments couverts.

Les variations de change des opérations d'exploitation enregistrées au bilan et des instruments de couverture s'y rattachant sont comptabilisées au bilan au compte *Ecart de conversion*. La somme de ces écarts de conversion donne lieu à la constitution d'une provision lorsqu'il apparaît une perte de change potentielle au travers d'une position globale de change toutes devises confondues.

S'agissant des opérations d'exploitation prévisionnelles de l'exercice à venir, elles font d'ores et déjà l'objet de couvertures dont le résultat n'aura d'incidence que sur l'exercice au cours duquel seront comptabilisées les opérations qu'elles couvrent.

Comptabilisation des instruments de taux

S'agissant du risque de taux, les résultats dégagés par les swaps et les caps de taux d'intérêt qui couvrent des éléments du passif financier sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les dettes couvertes au *pro rata temporis*.

Engagements en matière de régimes de retraite et avantages assimilés

L'Oréal participe, selon les lois et usages, à des régimes de retraite, d'aménagement de fin de carrière ainsi qu'à des régimes accordant d'autres avantages aux salariés et retraités. Les mandataires sociaux sont assimilés à des salariés, pour tout élément accessoire lié à leur rémunération, et relèvent, à ce titre, des mêmes régimes.

Ces engagements font l'objet d'une couverture financière externe partielle dont l'objectif est de constituer progressivement des fonds alimentés par les primes versées. Ces primes sont incluses dans les charges de l'exercice en *Autres achats et charges externes*.

La méthode d'évaluation retenue pour le calcul des engagements est la méthode rétrospective avec projection du salaire de fin de carrière.

Ces engagements nets de fonds investis n'ont pas fait l'objet d'une provision dans le bilan. Ils demeurent donc en hors-bilan.

Pour la première fois en 2004, les engagements au titre des médailles du travail ne sont plus inclus en engagement hors bilan mais font l'objet d'une provision sur la base d'une évaluation actuarielle.

Chiffre d'affaires

Il est constitué des ventes de marchandises et des prestations de services. Il est présenté net de remises et ristournes accordées.

Frais de publicité et relations publiques

Les dépenses engagées pour faire connaître et assurer la promotion des produits auprès des clients ou des consommateurs sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel les prestations sont réalisées.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont enregistrés en *Autres charges et charges externes* de l'exercice au cours duquel ils sont supportés.

Impôts sur les bénéfices

La société a opté pour le régime fiscal des groupes. A compter de l'exercice 2004, les filiales françaises, comprises dans le périmètre de l'intégration fiscale, comptabilisent dans leurs comptes une charge d'impôt sur la base de leurs résultats fiscaux propres.

L'Oréal, en tant que tête d'intégration, comptabilise en produit d'impôt d'intégration fiscale la différence entre la somme des impôts des filiales et l'impôt dû au titre du résultat d'ensemble.

Notes sur le bilan et le hors-bilan

Note 1 - Immobilisations incorporelles

En millions d'euros	31.12.2003	Augmentation		Diminution	31.12.2004
		Acquisition	Cession		
Brevets et marques	308,3	44,3	7,4		345,2
Fonds commerciaux	2,4	–	–		2,4
Autres	113,9	18,6	2,0		130,4
Avances et acomptes	n/s	n/s	–		0,1
Valeur brute	424,6	62,9	9,4		478,1
Brevets et marques	29,9	2,2			32,1
Fonds commerciaux	0,3	–	–		0,3
Autres	44,2	12,3	0,7		55,8
Amortissements	74,4	14,5	0,7		88,2
Valeur nette comptable	350,2	48,4	8,7		389,9

Note 2 - Immobilisations corporelles

En millions d'euros	31.12.2003	Augmentation		Diminution	31.12.2004
		Acquisition	Cession		
Terrains	22,4	25,9	–		48,3
Constructions	317,5	12,1	1,4		328,2
Installations techniques, matériel et outillage	123,5	13,7	1,7		135,5
Autres immobilisations corporelles	86,5	9,7	7,2		89,0
Immobilisations en cours	13,3	4,2	4,9		12,6
Avances et acomptes	2,1	0,1	1,1		1,1
Valeur brute	565,3	65,7	16,3		614,7
Constructions	200,1	18,5	1,1		217,5
Installations techniques, matériel et outillage	96,9	9,9	1,5		105,3
Autres immobilisations corporelles	64,0	8,9	7,0		65,9
Amortissements	361,0	37,3	9,6		388,7
Valeur nette comptable	204,3	28,4	6,7		226,0

La dotation annuelle en linéaire s'élève à 22,3 millions d'euros.

La dotation annuelle en dégressif s'élève à 14,7 millions d'euros.

Une dotation exceptionnelle a été enregistrée pour 0,3 million d'euros.

Note 3 - Immobilisations détenues en crédit-bail

En millions d'euros	Immobilisations en crédit-bail au 31.12.2004			Bilan incluant les immobilisations en crédit-bail			
	Coût d'entrée ⁽¹⁾	Dotations aux amortissements ⁽²⁾ de l'exercice	amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Constructions et terrains	95,7	4,2	49,5	46,2	472,2	267,0	205,2
Installations techniques, matériel et outillage	n/s	n/s	n/s		135,5	105,3	30,2
Total	95,7	4,2	49,5	46,2	607,7	372,3	235,4

(1) Valeur de ces biens au moment de la signature des contrats.

(2) Dotations de l'exercice et dotations cumulées qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis.

(3) Mode d'amortissement retenu : linéaire 5 % à 2 %.

En millions d'euros	Engagements de crédit-bail au 31.12.2004						
	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel ⁽¹⁾
	de l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans	De + 5 ans	Total à payer	
Constructions et terrains	11,9	120,7	11,8	22,3	22,8	56,9	1,4
Installations techniques, matériel et outillage	n/s	n/s	n/s			n/s	n/s
Total	11,9	120,7	11,8	22,3	22,8	56,9	1,4

(1) Selon contrat.

Note 4 - Immobilisations financières

En millions d'euros	31.12.2003	Augmentation Acquisition Souscription	Diminution Cession	31.12.2004
Titres de participation	5 750,3	370,6	1,9	6 119,0
Prêts et créances rattachées	367,3	1 115,9	1 292,7	190,5
Actions propres	-	691,8	-	691,8
Autres	13,8	0,9	5,6	9,1
Valeur brute	6 131,4	2 179,2	1 300,2	7 010,4
Titres de participation	223,5	3,9	13,5	213,9
Prêts et créances rattachées	-	-	-	-
Actions propres	-	12,4	-	12,4
Autres	10,4	-	5,4	5,0
Provision pour dépréciation	233,9	16,3	18,9	231,3
Valeur nette comptable	5 897,5	2 162,9	1 281,3	6 779,1

En 2004, L'Oréal a acheté 12 340 000 actions propres dans le cadre du programme de rachat global. La valeur boursière globale s'élève à 679,4 millions d'euros au cours moyen du mois de décembre correspondant à la valeur nette des actions acquises et 689,2 millions d'euros au cours de clôture du 31 décembre.

Le tableau liste des filiales et participations est présenté à la fin des notes annexes.

Note 5 - Opérations avec les entreprises liées

En millions d'euros	31.12.2004	31.12.2003
Immobilisations financières	6 070,6	5 855,6
Clients	142,5	138,2
Autres créances	19,8	4,0
Emprunts	172,7	104,5
Fournisseurs	52,7	58,0
Autres dettes	n/s	86,2
Charges financières	13,0	9,0
Produits financiers	1 218,3	1 194,9

Note 6 - Valeurs mobilières de placement

Ce poste se décompose comme suit :

En millions d'euros	31.12.2004	31.12.2003
Actions L'Oréal	1 759,1	1 792,6
Instruments financiers	3,2	1,5
Primes versées sur options	11,8	11,3
Valeur brute	1 774,1	1 805,4
Actions L'Oréal	435,1	277,1
Instruments financiers	-	-
Primes versées sur options	-	-
Provision pour dépréciation	435,1	277,1
Valeur nette comptable	1 339,0	1 528,3

Les actions propres de L'Oréal, acquises dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions au profit des salariés, représentent une valeur nette de 1 324 millions d'euros pour 25 447 800 actions (après prise en compte d'une dotation nette aux comptes de provision pour dépréciation de 158 millions d'euros) contre 1 515,5 millions d'euros au 31 décembre 2003.

Au cours de l'année 2004, il n'a été procédé qu'à des levées d'options ayant porté sur 1 038 600 titres.

Pour 2004, la valeur boursière globale des actions propres s'élève à 1 401,2 millions d'euros au cours moyen du mois de décembre et à 1 421,3 millions d'euros au cours de clôture du 31 décembre.

Pour 2003, la valeur boursière globale des actions propres s'élevait à 1 670,8 millions d'euros au cours moyen du mois de décembre et à 1 721,6 millions d'euros au cours de clôture du 31 décembre.

Note 7 - Comptes de régularisation actif

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2004	31.12.2003
Charges constatées d'avance	18,5	13,4
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,7	2,7
Total	19,2	16,1

Les charges à répartir sur plusieurs exercices sont principalement constituées :

- d'indemnités versées dans le cadre de contrat de licence, lesquelles sont étalées sur la durée du contrat (0,3 million d'euros),
- de frais d'émission du prêt à durée indéterminée (0,4 million d'euros).

Note 8 - Etat des échéances des créances

<i>En millions d'euros</i>	A un an au plus	A plus d'un an	Brut	Dépréciation	Net
Actif immobilisé					
Prêts et créances rattachées	91,1	99,4	190,4	-	190,4
Autres immobilisations financières	-	-	8,7	4,7	4,0
Actif circulant					
Créances clients et comptes rattachés	278,3	-	278,3	6,2	272,1
Créances fiscales et sociales	51,0	-	51,0	-	-
Groupe et associés	19,7	-	19,7	-	-
Débiteurs divers	72,1	-	72,1	-	-
Autres actifs circulants	142,8	-	142,8	0,5	142,3
Charges constatées d'avances	18,5	-	18,5	-	-

Les comptes rattachés à l'actif circulant s'élèvent à 58,7 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 56,1 millions d'euros au 31 décembre 2003 et comprennent principalement des produits à recevoir pour 41,8 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 41,8 millions d'euros au 31 décembre 2003.

Note 9 - Provisions pour risques et charges

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2003	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	31.12.2004
Provisions pour litiges	52,8	1,3	0,4	26,3	27,4
Provision pour pertes de change	2,4	-	2,4	-	-
Provisions pour charges	31,9	38,0	25,1	4,0	40,8
Autres provisions pour risques ⁽¹⁾	192,0	9,0	6,3	77,9	116,8
Total	279,1	48,3	34,2	108,2⁽²⁾	185,0

(1) Cette rubrique comprend notamment des provisions destinées à faire face à des risques de nature fiscale, des risques industriels et commerciaux liés à l'exploitation (contrats, reprise de produits) et à des risques liés au personnel.

(2) Il s'agit principalement de reprises de provisions pour risques liés aux passifs sociaux.

La variation des provisions pour risques et charges a affecté les différents niveaux de résultat comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)
Résultat d'exploitation	18,5	14,7	27,6
Résultat financier	18,0	17,8	-
Résultat exceptionnel	11,8	1,7	80,6
Impôt sur les sociétés	-	-	-
Total	48,3	34,2	108,2

Note 10 - Emprunts et dettes financières

L'Oréal se finance à moyen terme par des emprunts bancaires et à court terme par l'émission de billets de trésorerie en France. Le montant du programme s'élève à 1 600 millions d'euros.

La liquidité sur les émissions de billets de trésorerie est assurée par des lignes bancaires de trésorerie confirmées qui s'élèvent à 2 121 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 2 075 millions d'euros au 31 décembre 2003. Ces lignes de trésorerie, comme les emprunts à moyen terme, ne comportent pas de clause de ratio financier et de clause de notation.

Le total des emprunts et dettes financières s'analyse de la façon suivante :

Analyse par nature

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2004	31.12.2003
Emprunts obligataires	n/s	n/s
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	721,7	808,5
Prêt à durée indéterminée ⁽¹⁾	83,2	85,9
Billets de trésorerie	634,3	262,6
Autres emprunts et dettes financières divers	221,2	156,0
Concours bancaires	2,3	7,1
Total	1 662,7	1 320,1

(1) Conformément à l'avis n°28 de l'Ordre des Experts Comptables, le prêt à durée indéterminée figure en dettes financières. A l'échéance en 2007, celui-ci revêtira un caractère perpétuel pour 71 millions d'euros.

Analyse par échéance

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2004	31.12.2003
Inférieure à 1 an	965,5	599,6
De 1 à 5 ans	624,3	577,8
Supérieure à 5 ans	72,9	142,7
Total	1 662,7	1 320,1

Dans le courant de l'exercice, les principales variations suivantes ont été enregistrées :

<i>En millions d'euros</i>	
Emprunts souscrits	942,9
Emprunts remboursés	594,6

Au 31 décembre 2004, le prêt à durée indéterminée souscrit par L'Oréal en 1992 a généré une charge globale d'intérêts pour l'exercice de 9,2 millions d'euros dont 4,4 millions d'intérêts courus non échus.

Note 11 - Etat des échéances des dettes

<i>En millions d'euros</i>	
Fournisseurs et comptes rattachés	281,8
Dettes fiscales et sociales et comptes rattachés	138,0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11,8
Groupe et associés	0,1
Autres dettes	85,1
Autres passifs circulants	235,0

Il n'y a pas de dettes dont l'échéance est à plus d'un an.

Les comptes rattachés aux fournisseurs s'élèvent à 138,1 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 136,1 millions au 31 décembre 2003.

Les comptes rattachés aux dettes fiscales et sociales s'élèvent à 86,8 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 80,5 millions d'euros au 31 décembre 2003. Ils sont principalement constitués de la provision pour participation des salariés aux résultats de l'entreprise (17,6 millions d'euros au 31 décembre 2004) et de la provision pour intéressement (42,9 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Les comptes rattachés aux dettes sur immobilisations s'élèvent à 4,1 millions.

Les comptes rattachés aux autres dettes s'élèvent à 43,3 millions d'euros.

Note 12 - Ecart de conversion

La revalorisation des créances et dettes en monnaies étrangères au cours de change du 31 décembre a donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion suivants :

En millions d'euros	Actif		Passif	
	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2003
Créances financières	n/s	4,6	–	0,1
Clients	1,7	1,7	0,4	0,2
Dettes financières	–	0,2	0,5	5,3
Fournisseurs	n/s	–	1,3	2,7
Instruments financiers	2,1	5,7	2,6	1,5
Total	3,8	12,2	4,8	9,8

La position globale de change, établie conformément aux principes comptables décrits ci-avant, est la suivante :

En millions d'euros	31.12.2004	31.12.2003
Yen	0,1	1,2
Dollar américain	0,7	–3,6
Autres monnaies faisant l'objet d'une couverture	–0,1	0,3
Monnaies ne faisant pas l'objet d'une couverture	0,3	–0,3
Total	1,0	–2,4

La position globale de change fait ressortir un gain latent, non comptabilisé en résultat.

Note 13 - Instruments dérivés

Les instruments financiers détenus dans un but de couverture du risque de change concernent principalement des opérations futures et se détaillent comme suit :

En millions d'euros	Notionnel		Valeur de marché	
	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2003
Change à terme net				
Vente USD/Achat EUR	172,4	159,1	6,1	25,1
Achat JPY/Vente EUR	9,5	3,1	–0,1	1,0
Vente GBP/Achat EUR	54,8	30,8	0,7	1,4
Vente RUB/Achat EUR	27,5	3,9	1,3	0,1
Vente RUB/Achat USD	33,1	38,5	–1,0	–3,4
Vente CAD/Achat EUR	29,2	24,6	0,6	1,1
Vente MXN/Achat USD	1,1	10,6	n/s	0,1
Vente CHF/Achat EUR	6,9	14,6	n/s	0,4
Vente AUD/Achat EUR	8,9	7,9	0,1	–0,2
Vente CNY/Achat USD	32,0	1,1	0,7	n/s
Vente ARS/Achat USD	13,2	5,7	–0,5	–0,1
Vente autres/Achat EUR	40,2	20,9	–0,4	0,2
Vente autres/Achat USD	–	2,4	–	–0,4
Achat autres/Vente EUR	0,1	–	n/s	–
Total change à terme	428,9	323,2	7,5	25,3
Options de change				
USD/EUR	74,0	41,9	7,0	4,9
MXN/EUR	6,9	–	0,4	–
GBP/EUR	8,5	–	0,2	–
CAD/EUR	4,4	–	0,1	–
RUB/EUR	33,9	–	2,4	–
Total d'options de change	127,7	41,9	10,1	4,9
dont : options achetées	153,4	102,0	11,8	10,1
options vendues	–25,7	–60,1	–1,7	–5,2
Total instruments à terme	556,6	365,1	17,6	30,2

Le total des options vendues correspond exclusivement à la revente d'options achetées au préalable lorsqu'il est apparu opportun de les remplacer par d'autres outils de couverture.

Les instruments financiers détenus dans un but de couverture du risque de taux se détaillent comme suit :

En millions d'euros	Notionnel		Valeur de marché	
	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2003
Dérivés de taux				
Swaps de taux emprunteur taux variable				
EUR Euribor/taux fixe	325,5	332,7	22,0	23,1
Swaps de taux variable/variable				
EUR Euribor/Euribor	286,2	354,7	0,6	2,2
Caps – achats				
EUR Euribor	300,0	300,0	–	0,1
Total	911,7	987,4	22,6	25,4

Note 14 - Engagements hors bilan

a) Les engagements hors bilan s'analysent de la façon suivante :

Les lignes de crédit confirmées figurent en note 10.

En millions d'euros	31.12.2004	31.12.2003
Engagements donnés en matière de retraite et avantages assimilés ⁽¹⁾	487,2	399,2
Engagements de rachats de minoritaires	78,3	280,5
Garanties données ⁽²⁾	621,1	671,8
Garanties reçues	9,0	7,1
Commandes investissements	35,0	23,3
Crédits documentaires	4,9	3,3

(1) Le taux d'actualisation retenu en 2004 pour l'évaluation de ces engagements est de 4,75% comparé à 5,25% en 2003. Une convention de mutualisation du passif social a été mise en œuvre en 2004. Cette convention conduit à répartir entre les sociétés françaises du groupe les engagements et à organiser leur financement au prorata de leur masse salariale respective (personnalisée par régime) de telle sorte que les sociétés sont solidaires pour l'exécution desdits engagements dans la limite des fonds collectifs constitués.

(2) Cette ligne comprend les cautions et garanties diverses dont 613,3 millions d'euros, au 31 décembre 2004, pour le compte des filiales directes et indirectes, contre 664,2 millions d'euros au 31 décembre 2003. S'y ajoutent des garanties de passif conformes aux usages.

b) Par ailleurs, les engagements en matière de location simple s'élèvent à 48,7 millions d'euros à moins d'un an, à 134,1 millions d'euros de 1 à 5 ans et à 40,6 millions d'euros à plus de 5 ans.

La ventilation des engagements en matière de crédit-bail est fournie dans la note 3.

c) Passifs éventuels

Dans le cadre normal de ses activités, L'Oréal est impliqué dans des actions judiciaires et est soumis à des contrôles fiscaux, douaniers et administratifs. La société constitue une provision chaque fois qu'un risque est identifié et qu'une estimation de son coût est possible.

Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel, ni affaire contentieuse risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse, les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la société.

Notes sur le compte de résultat

Note 15 - Chiffre d'affaires

En millions d'euros	31.12.2004	31.12.2003
Marchandises	849,4	829,9
Matières premières, articles de conditionnement	16,4	17,8
Prestations de services ⁽¹⁾	801,3	759,5
Locations	32,4	30,4
Autres produits des activités annexes	74,7	68,5
Total	1 774,2	1 706,1

(1) Concernent principalement la facturation des redevances d'assistance technique.

Le montant du chiffre d'affaires réalisé en France s'élève à 1 119,6 millions d'euros en 2004 contre 1 100,4 millions d'euros en 2003.

Note 16 - Autres produits

Ce poste comprend principalement les redevances de marques.

Note 17 - Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen se ventile de la façon suivante :

	2004	2003
Cadres	2 400	2 366
Agents de maîtrise	2 157	2 161
Employés	518	521
Ouvriers	352	371
VRP	319	312
Total	5 746	5 731
dont apprentis	125	136
dont travailleurs extérieurs temporaires	189	233

Note 18 - Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation se détaillent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2004	31.12.2003
Amortissements des immobilisations	53,4	53,3
Dépréciation de l'actif circulant	2,6	3,2
Provisions pour risques et charges	18,3	16,0
Total	74,3	72,5

Note 19 - Résultat financier

Les produits financiers nets qui s'élèvent au 31 décembre 2004 à 1 167,7 millions d'euros contre 1 139,7 millions au 31 décembre 2003, comprennent principalement les éléments suivants :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2004	31.12.2003
Dividendes encaissés	1 215,7	1 191,2
Produits d'intérêts sur prêts	2,6	3,8
Produits des autres créances et valeurs mobilières de placement	5,5	15,3
Charges d'intérêts sur emprunts	-38,6	-59,7

Les *Dotations/reprises nettes sur provisions et transferts de charge* s'élèvent au 31 décembre 2004, à -152,7 millions d'euros contre -150,5 millions au 31 décembre 2003 et concernent principalement :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2004	31.12.2003
Reprises nettes aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières hors actions propres	15,0	-10,5
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des actions propres	-170,4	-139,8
Dotations nettes de provisions pour risques et charges à caractère financier	-0,2	-3,0

Note 20 - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend notamment :

- la perte liée aux cessions et destructions d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières qui s'établit à 15,1 millions d'euros,
- la dotation pour la première fois de la provision Médaille du travail d'un montant de 5 millions d'euros,
- les reprises nettes des dotations aux provisions pour risques et charges à caractère exceptionnel (hors Médaille du travail) qui s'élèvent à 75,5 millions d'euros.

Note 21 - Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt de l'exercice s'analyse ainsi :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2004	31.12.2003
Impôt sur le résultat courant	-5,3	12,5
Impôt sur le résultat exceptionnel et la participation des salariés	-15,5	-2,1
Provisions nettes pour impôt	-	6,3
Somme des impôts des filiales	-	107,5
Impôt sur les bénéfices	-20,8	124,2

L'évolution du poste provient de la comptabilisation par chaque filiale de l'intégration fiscale de son propre impôt, dont le total s'établit à 151,4 millions d'euros.

L'application des dispositions fiscales s'est traduite par une diminution du résultat de l'exercice de 2,8 millions d'euros, en raison principalement de la dotation aux provisions réglementées et du crédit d'impôt recherche.

Note 22 - Accroissements ou allègements de la dette future d'impôts

En millions d'euros	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Décalages temporaires						
Provisions réglementées		7,2	3,2	3,3		7,3
Charges non déductibles temporairement	170,1		78,0	49,4	198,7	
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés		1,8	6,6	4,7	0,1	
Produits non taxables temporairement		1,0	0,2			0,8
Eléments à imputer						
Déficits, amortissements différés...						
Eléments de taxation éventuelle						
Réserve spéciale des plus-values à long terme ⁽¹⁾		259,2	82,4			176,8

(1) L'*exit tax* facultative instituée par la loi de finances rectificative pour 2004 sera libératoire du complément d'IS normalement dû en cas de prélèvement effectué sur la réserve spéciale des plus-values à long terme. L'option pour cette taxe facultative doit être prise avant le 31 décembre 2006 et s'élèvera sur la base de cette réserve à 22,3 millions d'euros.

Les chiffres ont été calculés en tenant compte de la contribution additionnelle de 1,5 % et de la contribution sociale de 3,3 % majorant l'impôt sur les sociétés au taux normal et réduit.

Notes sur le tableau des flux de trésorerie

Note 23 - Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation

La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation s'élève à -83,7 millions d'euros au 31 décembre 2004, contre 156,2 millions d'euros au 31 décembre 2003, elle se ventile de la manière suivante :

En millions d'euros	31.12.2004	31.12.2003
Stocks	-0,8	6,4
Créances	-14,6	123,1
Dettes	-68,3	26,7
Total	-83,7	156,2

Note 24 - Variation des autres actifs financiers

Cette ligne inclut les flux liés aux actions propres de l'exercice, classés en *Valeurs mobilières de placement* et en *Autres titres immobilisés*.

Note 25 - Trésorerie à la clôture

La trésorerie à la clôture s'élève à 317,5 millions d'euros au 31 décembre 2004, contre 182 millions d'euros au 31 décembre 2003 et s'analyse de la manière suivante :

En millions d'euros	31.12.2004	31.12.2003
Disponibilités hors intérêts courus	319,8	189,1
Concours bancaires	-2,3	-7,1
Total	317,5	182,0

TABLEAU LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2004

Renseignements détaillés

En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
A. Principales filiales françaises – Plus de 50 % du capital détenu							
Areca & Cie	35	1	99,78	35	35	39	(1)
Banque RE.GE.FI.	19 250	62 536	100,00	75 670	75 670	10 437	13 898
Beauté Créateurs	4 412	-800	50,00	3 425	3 425	4 204	
Biotherm Distribution & Cie	182	413	99,90	472	472	4 679	7 322
Centrex	1 800	29	100,00	3 532	3 532	9	(1)
Chimex	5 642	-5 287	100,00	7 501	7 501	910	
Cosmétique Active France	21	6 392	69,91	130	130	15 459	13 961
Cosmétique Active International	17	3 931	87,94	15	15	5 823	9 101
Episkin	1	0	99,00	2	2	99	(1)
Exclusive Signatures International	10	0	99,00	10	10	80	(1)
Fapagau & Cie	15	0	79,00	12	12	4 096	(1)
Faprogi	15	0	59,90	9	9	-3 654	(1)
Finval	2	0	99,00	2	2	967	(1)
Gemey Maybelline Garnier	49	1 919	66,61	34	34	43 794	58 970
Gemey Paris-Maybelline NY	35	380	99,96	46	46	26 607	
Goldys International	15	0	99,90	15	15	0	(1)
Helena Rubinstein	30	-2 833	99,95	46 661	46 661	4 819	
Holdial	1	0	98,00	1	1	870	(1)
L & J Re	1 500	5 601	100,00	1 500	1 500	2 078	
La Roche-Posay Laboratoire Pharmaceutique	380	4 437	99,98	27 579	27 579	6 862	8 362
Laboratoire Garnier & Cie	579	2	99,97	5 784	5 784	4 862	(1)
Laboratoires Innéov	250	6 750	50,00	3 500	3 500	-6 150	(1)
Lancôme Parfums et Beauté & Cie	1 192	0	100,00	3 235	3 235	37 460	50 208
Lascad	18	0	99,17	18	18	34 949	(1)
Lehoux et Jacque	39	56	100,00	263	263	601	666
Laboratoires Industriels de Vichy	2 200	-1 651	100,00	5 015	5 015	-4 349	
L'Oréal Produits de Luxe International	76	1 478	99,20	76	76	44 264	56 325
L'Oréal Produits de Luxe France	63	7 278	74,33	46	46	16 051	19 401
Ormes Bel Air	153	35	100,00	946	946	151	232
Par-Bleue	2	0	99,00	2	2	-1 058	(1)
Parfums Cacharel & Cie	1	1	99,00	2	2	-13	(1)
Parfums Guy Laroche	332	5 520	100,00	1 656	1 656	35	141
Parfums Paloma Picasso & Cie	2	0	99,00	2	2	-89	(1)
Parfums Ralph Lauren	2	0	99,00	2	2	-497	(1)
Prestige & Collections International	24	155	75,56	18	18	10 538	4 168
Sicos & Cie	375	6	80,00	999	999	8 069	(1)
Socinay	33	10	97,73	66	66	0	
Soprococ	8 250	1 337	100,00	11 904	11 904	2 182	374
Soproreal	15	0	99,90	15	15	-7 884	(1)
Sparlys	750	89	100,00	3 826	3 826	1 651	881
Société de Développement Artistique	2	0	99,00	2	2	-109	(1)
Viktor et Rolf Parfums	2	0	99,00	1	1	-3	(1)
B. Principales filiales françaises – Moins de 50 % du capital détenu							
Galderma International	879	57 216	29,85	2	2	-4 644	
Sanofi-Aventis	2 822 809	(2)	10,14	512 853	512 853	(2)	145 902
C. Principales filiales étrangères – Plus de 50 % du capital détenu							
Aofi (Anglo Overseas Finance) (Inde)	3 087	-838	100,00	4 306	2 247	-2	
Avenamite S.A. (Espagne)	242	48	100,00	6 216	6 216	126	126

(1) Les SNC, GIE et sociétés civiles, non intégrés fiscalement, distribuent la totalité de leurs résultats.

(2) Ces informations ne sont pas disponibles.

> COMPTES SOCIAUX

En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
Beautycos International Co. Ltd (Chine)	56 342	- 14 725	90,00	44 313	44 313	2 648	
Beautylux Intern.Cosm (Shanghai) Chine	5 629	- 6 954	100,00	16 871	16 871	- 122	
Beautytech Intern.Cosm (YiShang) Chine	3 070	- 2 914	100,00	135 185	135 185	- 1 292	
Biotherm (Monaco)	152	17	99,80	3 545	3 545	267	634
Club Créateurs de Beauté Korea	72	183	50,00	132	0	- 1 724	
Cosmelor Ltd (Japon)	4 490	13 277	100,00	35 810	35 810	950	
Cosmephil Holdings Corpo. (Philippines)	258	- 234	100,00	400	14	0	
Cosmetica Activa Portugal Ltda	75	431	95,00	709	709	2 199	1 473
Cosmétique Active Belgilux (Belgique)	3 240	429	86,71	3 423	3 423	2 674	2 697
Cosmétique Active Hellas (Grèce)	705	334	99,97	14 468	14 468	3 910	1 683
Cosmétique Active Ireland Ltd (Irlande)	82	- 348	100,00	732	732	1	
Cosmétique Active Österreich (Autriche)	75	130	100,00	1 579	1 579	1 802	1 530
Cosmétique Active Suisse	33	15	99,40	4 645	4 645	3 015	3 070
Elebelle (Proprietary) Ltd (Afrique du Sud)	952	60 154	100,00	61 123	61 123	0	
Erwiton (Uruguay)	2 303	857	100,00	17	17	2 099	0
Galderma Pharma S.A. (Suisse)	32 115	112 830	50,00	10 124	10 124	- 94 642	
Geral Inc. (Etats-Unis)	224	- 88	100,00	302	302	196	1 335
Kosmepol Sp ZOO (Pologne)	47 370	- 631	99,73	48 965	48 965	4 229	
Lai Mei Cosmetics Int. Trading (Chine)	12 885	- 4 689	100,00	11 197	11 197	8 707	
Lancarome A/S (Danemark)	402	32	100,00	953	953	1 635	2 304
Le Club des Créateurs de Beauté (Belgique)	500	- 470	50,00	251	251	- 234	
Le Club des Créateurs de Beauté Taiwan	647	- 269	50,00	328	328	103	
L'Oréal Argentina Sociedad Anonima	50 902	- 53 208	100,00	81 068	35 154	3 256	3 468
L'Oréal Australia	6 127	9 909	100,00	18 794	18 794	18 841	9 413
L'Oréal Balkan (Serbie)	90	- 1	100,00	85	85	- 73	
L'Oréal Baltic (Lettonie)	466	1 293	100,00	529	529	1 242	
L'Oréal Belgilux (Belgique)	10 000	26 681	99,98	35 583	35 583	21 625	19 442
L'Oréal Canada Inc.	3 541	13 919	100,00	144 226	144 226	37 441	31 253
L'Oréal Ceska Republica (Rép. tchèque)	8 288	- 3 448	100,00	8 678	5 889	620	
L'Oréal Chile (Chili)	28 811	- 7 838	100,00	43 784	35 637	8 124	4 622
L'Oréal China Co. Ltd (Chine)	33 676	- 21 437	100,00	37 482	37 482	- 1 461	
L'Oréal Colombia (Colombie)	3 261	88	94,00	6 395	4 101	1 039	335
L'Oréal Danmark A/S (Danemark)	268	5 311	100,00	7 382	7 382	4 649	3 543
L'Oréal Deutschland GmbH Allemagne	12 647	53 074	99,99	71 832	71 832	75 235	57 348
L'Oréal España S.A. (Espagne)	59 911	70 092	63,86	228 809	228 809	48 731	30 987
L'Oréal Finland Oy (Finlande)	673	11	100,00	1 280	1 280	5 687	5 600
L'Oréal Guatemala S.A.	1 475	200	100,00	2 162	2 162	1 905	2 399
L'Oréal Hellas (Grèce)	3 465	5 001	77,41	2 112	2 112	12 215	7 979
L'Oréal Hong Kong Limited	4	- 2 740	99,97	604	604	34 914	30 185
L'Oréal India Private Limited	51 234	- 37 420	100,00	54 605	13 937	354	
L'Oréal Investments B.V. (Pays-Bas)	18	8	100,00	18	18	0	
L'Oréal Israël Ltd	6 055	5 434	92,97	38 497	33 597	3 277	
L'Oréal Italia Spa	153 818	22 217	100,00	161 801	161 801	71 527	67 987
L'Oréal Japan Ltd (Japon)	468	- 547	100,00	275	275	- 44	
L'Oréal Korea Limited (Corée du Sud)	2 550	5 374	100,00	20 794	20 794	- 705	1 106
L'Oréal Liban SAL	4 291	407	75,17	3 155	3 155	1 982	
L'Oréal Luxe Producten Nederland B.V.	908	26	100,00	1 937	1 937	5 930	9 533
L'Oréal Luxury Products Norge (Norvège)	334	176	100,00	853	853	1 419	1 126
L'Oréal Luxury Products Sverige (Suède)	113	45	100,00	108	108	1 522	4 662
L'Oréal Magyarország Kosmetikai Kft (Hongrie)	4 199	406	100,00	7 815	7 815	1 310	1 744
L'Oréal Malaysia SDN BHD (Malaisie)	15 191	- 7 083	97,50	14 360	14 360	3 509	2 880
L'Oréal Mexico SA de C.V	3 729	33 051	100,00	8 443	8 443	26 359	26 000
L'Oréal Middle East (Emirats Arabes Unis)	2 924	1 340	100,00	2 507	2 507	3 044	
L'Oréal Nederland B.V. (Pays-Bas)	34	331	100,00	4 894	4 894	16 398	14 182
L'Oréal New Zealand Limited	39	1 352	100,00	624	624	3 013	2 244
L'Oréal Norge A/S (Norvège)	1 136	1 362	100,00	3 198	3 198	6 867	5 183

En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette		
L'Oréal Österreich GmbH (Autriche)	2 785	311	100,00	2 240	2 240	5 358	7 660
L'Oréal Peru (Pérou)	2 886	- 798	100,00	3 739	2 730	423	221
L'Oréal Philippines Inc.	7 147	- 4 805	95,38	12 478	3 063	162	
L'Oréal Polska Sp. Z.O.O. (Pologne)	26 458	- 400	100,00	38 210	38 210	6 612	4 886
L'Oréal Portugal LDA	114	2 462	99,08	1 369	1 369	12 898	12 582
L'Oréal Produits de Luxe Belgique	250	591	99,97	2 885	2 885	7 943	6 078
L'Oréal Produits de Luxe Hellas A.E	1 026	1 563	99,89	2 135	2 135	3 679	3 468
L'Oréal Produits de Luxe Portugal LDA	250	50	99,90	317	317	3 895	3 688
L'Oréal Produits de Luxe Suisse	263	124	99,63	556	556	3 306	2 970
L'Oréal Romania SRL (Roumanie)	3 638	- 1 022	100,00	5 883	5 883	622	336
L'Oréal Singapore Pte Ltd (Singapour)	1 549	- 625	100,00	18 991	18 991	4 996	3 921
L'Oréal Slovenija Kosmetika D.O.O. (Slovénie)	516	364	100,00	856	856	2 036	1 648
L'Oréal Slovensko S.R.O. (Slovaquie)	1 502	1 081	100,00	1 673	1 673	1 798	854
L'Oréal Suisse	197	79	100,00	116 776	116 776	14 849	14 172
L'Oréal Sverige AB (Suède)	1 985	383	100,00	2 139	2 139	5 713	
L'Oréal Taiwan (Taiwan)	18 922	- 20 257	100,00	40 942	37 572	3 641	
L'Oréal Thailand	4 995	- 5 704	100,00	5 238	1 960	23	
L'Oréal Türkiye Kozmetik Sanayi Ve Ticar	28 597	- 7 551	100,00	22 207	22 207	3 684	
L'Oréal U.S.A. Inc.	5 971	882 373	100,00	2 561 561	2 561 561	265 195	217 389
L'Oréal UK Ltd	27 964	494	100,00	47 372	47 372	56 800	61 450
L'Oréal Ukraine	4	0	100	4	4	0	
L'Oréal Uruguay	865	- 1 220	100,00	472	0	- 831	
L'Oréal Venezuela C.A.	5 370	- 5 795	100,00	12 502	3 171	3 566	1 246
L'Oréal Zagreb D.O.O.	135	1 288	100,00	1 503	1 503	422	407
Maybelline Suzhou Cosmetics (Chine)	68 220	- 71 404	63,71	44 196	9 832	13 068	
Nihon L'Oréal KK (Japon)	164 667	- 912	100,00	377 752	363 752	- 1 764	
Parbel of Florida Inc. (U.S.A.)	55	- 1 595	100,00	100 317	100 317	18 392	21 423
Parmobel Ltd (Chypre)	776	- 853	100,00	34 776	34 776	7 080	9 830
Procosa Productos De Beleza Ltda (Brésil)	135 025	- 26 349	100,00	155 184	155 184	5 350	
P.T. L'Oréal Indonesia	1 765	- 915	99,00	2 305	1 312	400	
P.T. Yasulor Indonesia	5 653	6 706	99,98	40 854	15 265	404	
Scental Limited (Hong Kong)	7	160	100,00	8	8	0	
Sincos Private Limited (Singapour)	1 673	- 1 123	100,00	1 505	560	0	
Sofamo (Monaco)	160	2 039	99,97	1 851	1 851	6	1 109
Venprobel (Venezuela)	62	- 282	100,00	2 722	0	0	
Yue-Sai Kan Cosmetic (Shenzhen) Chine	4 167	8 953	100,00	168 708	168 708	- 1 929	
D. Principales filiales étrangères – Moins de 50 % du capital détenu							
Club Créateurs de Beauté Japon KK	10 757	- 4 600	20,00	1 691	1 691	- 6 389	
Siampar Limited (Thaïlande)	744	- 273	49,99	502	252	26	

Pour les filiales et participations étrangères, le capital, les réserves et le report à nouveau ont été convertis en milliers d'euros en utilisant les taux de clôture, les bénéfices ou pertes ont été convertis au taux moyen de l'année 2004.

Il est précisé que la liste des sociétés ci-dessus présente un caractère incomplet.

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

En milliers d'euros	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
• brute réévaluée	207 173	5 396 818	512 855	2 194
• nette	206 277	5 184 041	512 855	1 944
Montant des prêts et avances accordés	85 443	83 758		
Montant des cautions et avals donnés		612 672		
Montant des dividendes comptabilisés	244 123	750 934	145 902	1

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2004)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société L'Oréal, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

L'évaluation des titres de participation et des avances consolidables a été effectuée en conformité avec les méthodes comptables décrites dans la note « Principes Comptables – Immobilisations Financières – Titres de participation et avances consolidables » de l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes comptables et, pour ce qui concerne les estimations, le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de Gestion.

Fait à Paris-la-Défense et Neuilly, le 17 février 2005

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Pierre Coll

Etienne Jacquemin

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINÉA DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ L'ORÉAL, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

(Exercice clos le 31 décembre 2004)

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société L'Oréal et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de Contrôle Interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du Contrôle Interne, ainsi que des procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président,
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de Contrôle Interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris-la-Défense et Neuilly, le 17 février 2005

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Pierre Coll

Etienne Jacquemin

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

(Exercice clos le 31 décembre 2004)

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Fait à Paris-la-Défense et Neuilly, le 17 février 2005

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Pierre Coll

Etienne Jacquemin

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

(Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2005)

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-135 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de résolution autorisant le Conseil d'Administration à décider une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés (ou anciens salariés) de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont adhérents à un plan d'épargne entreprise du groupe L'Oréal ainsi qu'à tous fonds communs de placement par l'intermédiaire desquels les titres ainsi émis seraient souscrits par eux, dans les conditions prévues par l'article L. 443-5 du Code du travail. Ce projet de résolution est soumis à votre approbation en application des dispositions de l'article L. 225-129 VII du Code de commerce.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises, en une ou plusieurs fois, en application de cette autorisation, est plafonné à 1 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée Générale.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pendant une durée de 26 mois, le soin d'arrêter les modalités de la ou des augmentations de capital qu'il déciderait dans le cadre de cette autorisation et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de chaque augmentation de capital que le Conseil d'Administration viendrait à décider dans le cadre de cette autorisation, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles la ou les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établissons un rapport complémentaire à l'occasion de toute augmentation de capital que votre Conseil d'Administration viendrait à décider dans le cadre du projet d'autorisation qui vous est soumis.

Fait à Paris-la-Défense et Neuilly, le 17 février 2005

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Pierre Coll

Etienne Jacquemin

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES OU À ÉMETTRE AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

(Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2005)

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la société L'Oréal ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi.

Votre Conseil d'Administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

En l'absence de norme professionnelle applicable à cette opération, issue d'une disposition législative du 30 décembre 2004, nous avons vérifié que les modalités envisagées et présentées dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à Paris-la-Défense et Neuilly, le 17 février 2005

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Pierre Coll

Etienne Jacquemin

Informations complémentaires

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ⁽¹⁾

Forme juridique

L'Oréal est une société anonyme.

Législation de l'émetteur

Française.

Activité

La société L'Oréal, en plus de son rôle de coordination stratégique, scientifique et industrielle du groupe dans le monde, exerce une fonction de holding ainsi qu'une activité commerciale spécifique à la France. Elle est propriétaire des actifs incorporels majeurs pour les sociétés du groupe auxquelles elle concède des licences contre paiement de redevances.

L'essentiel des filiales a un rôle de développement et de commercialisation des produits fabriqués dans les usines du groupe.

La société L'Oréal possède la totalité du capital de la très grande majorité de ses filiales. Dans les autres, les intérêts minoritaires ne sont pas significatifs (tome 2, pages 29 à 32). Par ailleurs, elle détient des participations importantes (tome 2, pages 32 et 33).

Date de constitution et d'expiration (article 5 des statuts)

« La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf années qui a commencé le 1^{er} janvier 1963 pour finir le 31 décembre 2061, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts. »

Objet social (extraits de l'article 2 des statuts)

« La société a pour objet, tant en France que partout ailleurs dans le monde entier :

- la fabrication et la vente de produits cosmétiques en général ; de tous appareils destinés aux mêmes fins que les produits ci-dessus ; de tous produits d'entretien de caractère ménager ; de tous produits et articles se rapportant à l'hygiène féminine et infantile et à l'embellissement de l'être humain ; la démonstration et la publicité de ces produits ; la fabrication d'articles de conditionnement ;
- la prise et l'acquisition de tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, leur exploitation, leur cession ou leur apport ;
- toutes opérations de diversification et toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, faites dans l'intérêt de la société et sous quelque forme que ce soit ;
- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations de la nature de celles indiquées ci-dessus, notamment par voie de création de société, d'apport à des sociétés déjà existantes, de fusion ou d'alliances avec elles. »

Immatriculation de la société

632 012 100 RCS Paris.

(1) Les effectifs du groupe consolidé ont évolué de la manière suivante au cours des trois dernières années : 2002 : 50 491 ; 2003 : 50 500 ; 2004 : 52 081.

Consultation des documents juridiques relatifs à la société

Les statuts, comptes, rapports et renseignements destinés aux actionnaires peuvent être consultés au 41, rue Martre, 92117 Clichy, sur rendez-vous si possible.

Exercice social (article 14 des statuts)

« Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. »

Répartition statutaire des bénéfices (article 15 des statuts)

« A - Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé et dans l'ordre suivant :

1. La somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont les titres sont libérés en vertu des appels de fonds et non encore amortis sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice d'une année subséquente.
2. Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire, sur la proposition du Conseil d'Administration, a le droit de décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenable de fixer – et même de la totalité dudit excédent disponible – soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être versées à un fonds de prévoyance ou à un ou plusieurs fonds de réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciaux.

Ce ou ces fonds de réserve, qui ne produiront aucun intérêt, peuvent être distribués aux actionnaires ou affectés soit à compléter aux actionnaires un premier dividende de 5 %, en cas d'insuffisance d'un ou plusieurs exercices, soit au rachat et à l'annulation d'actions ou de certificats d'investissement de la société, soit à l'amortissement total ou partiel de ces actions et certificats.

3. S'il en existe un, le solde est réparti entre tous les actionnaires sans discrimination, chaque action donnant droit au même revenu.

B - Les pertes, s'il en existe, sont imputées sur les bénéfices reportés des exercices antérieurs ou sur les réserves, le solde étant porté sur un compte spécial de report à nouveau. »

Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont régies par l'ensemble des dispositions légales édictées à ce sujet.

Seuil de détention du capital

« Tout détenteur, direct ou indirect, d'une fraction du capital de la société égale à 1 %, ou à un multiple de ce même pourcentage, inférieur à 5 %, est tenu d'en informer la société dans le délai de quinze jours à compter du franchissement, dans l'un ou l'autre sens, de chacun de ces seuils », (article 7, alinéa 2 des statuts).

Cette disposition statutaire complète le dispositif légal visant les déclarations de franchissement des seuils de participations supérieurs au vingtième, au dixième, au cinquième, au tiers et à la moitié ou aux deux tiers du capital ou des droits de vote (article L. 233-7 du Code de commerce).

« A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions prévues par la loi ou par les statuts, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, dans les conditions prévues par les dispositions du Code de commerce, si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital en font la demande lors de cette Assemblée » (article 7, alinéa 3 des statuts).

L'ACTION L'ORÉAL

Fiche signalétique de l'action L'Oréal

Exercice social du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Code Isin : FR0000120321.

Quotité : 1 action.

Valeur nominale : 0,2 euro.

Négociation au comptant à Paris.

Valeur éligible au Service à Règlement Différé (SRD).

Des *American Depositary Receipts* non parrainés circulent librement aux Etats-Unis à l'initiative de quelques banques américaines.

Données boursières

Cours au 31.12.2004	55,85 euros
Cours le plus haut	69,90 euros le 22 janvier 2004
Cours le plus bas	51,50 euros le 12 octobre 2004
Progression annuelle au 31.12.2004 :	
- L'Oréal	- 14,1 %
- CAC 40	+ 7,4 %
- Euronext 100	+ 8,03 %
- DJ Stoxx 50	+ 6,9 %
Capitalisation boursière au 31.12.2004	37,76 milliards d'euros
Au 31.12.2004, le poids de l'action L'Oréal est de :	
- dans le CAC 40	2,92 %
- dans Euronext 100	2,67 %
- dans le DJ Stoxx 50	0,71 %

MARCHÉ DES TITRES DE L'ORÉAL

Premier marché jusqu'au vendredi 18 février 2005 soir
Eurolist – compartiment A depuis le lundi 21 février 2005 matin
Service de Règlement Différé (SRD) de la Bourse de Paris

Volume des transactions et évolution du cours des actions de la société

Date	Cours ajustés en euros ⁽¹⁾			Moyenne quotidienne des transactions (en millions d'euros)
	Plus haut	Plus bas	Moyen	
2000				
Janvier	81,90	66,05	71,35	85,09
Février	72,75	63,90	67,95	66,48
Mars	70,00	60,35	65,54	67,58
Avril	76,50	65,60	72,17	81,92
Mai	80,50	72,50	76,78	76,59
Juin	90,70	74,80	81,79	89,17
Juillet	90,10	77,50	84,41	84,05
Août	89,80	80,20	84,54	68,16
Septembre	88,70	74,95	81,83	116,95
Octobre	90,00	78,65	84,18	69,63
Novembre	95,30	85,10	89,99	84,38
Décembre	93,90	82,15	86,90	72,07
2001				
Janvier	92,10	77,50	81,59	83,49
Février	84,80	78,50	81,64	72,92
Mars	84,00	68,60	77,81	77,18
Avril	84,30	70,25	79,79	90,43
Mai	83,70	75,00	78,74	86,77
Juin	81,40	72,85	76,47	98,26
Juillet	83,00	74,65	79,40	90,70
Août	83,30	72,50	77,64	76,65
Septembre	80,90	64,00	74,29	142,02
Octobre	83,40	73,60	78,89	106,38
Novembre	80,90	73,80	76,62	95,72
Décembre	81,00	74,20	78,20	77,73
2002				
Janvier	81,90	75,15	77,83	83,05
Février	80,90	75,35	77,31	97,18
Mars	85,20	79,25	81,95	115,58
Avril	87,90	81,00	85,21	132,94
Mai	88,30	76,20	81,78	136,76
Juin	79,90	72,70	76,50	158,05
Juillet	81,00	60,55	72,73	144,49
Août	79,10	61,75	73,09	120,81
Septembre	79,30	66,50	73,98	139,05
Octobre	79,50	70,65	75,66	137,52
Novembre	75,90	69,55	72,46	111,81
Décembre	73,95	67,70	71,12	111,61
2003				
Janvier	74,85	58,50	67,89	123,00
Février	65,65	58,40	61,01	125,61
Mars	63,15	50,15	57,77	116,09
Avril	67,30	55,10	63,50	133,10
Mai	65,80	59,65	62,64	120,21
Juin	66,60	59,85	62,89	144,25
Juillet	61,85	56,90	59,00	116,25
Août	64,40	56,10	59,54	86,64
Septembre	66,65	58,00	62,30	93,82
Octobre	64,95	58,15	61,57	85,59
Novembre	65,20	60,60	63,21	125,25
Décembre	65,15	60,95	63,08	81,31

(1) L'ajustement des cours résulte de la division du nominal par dix lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2000.

> INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Date	Cours ajustés en euros ⁽¹⁾			Moyenne quotidienne des transactions (en millions d'euros)
	Plus haut	Plus bas	Moyen	
2004				
Janvier	69,90	62,95	65,42	114,00
Février	69,40	63,50	66,15	78,86
Mars	67,60	60,10	63,63	85,84
Avril	65,75	61,90	64,18	85,08
Mai	65,05	61,90	63,68	116,67
Juin	67,45	62,85	64,87	90,17
Juillet	66,00	58,55	61,43	82,49
Août	59,90	54,25	56,52	94,77
Septembre	57,75	52,45	55,28	97,71
Octobre	54,45	51,50	52,83	90,22
Novembre	56,90	53,45	55,38	71,04
Décembre	56,45	53,85	55,06	73,68

Date	Cours ajustés en euros ⁽¹⁾			Moyenne quotidienne des transactions (en millions d'euros)
	Plus haut	Plus bas	Moyen	
2005				
Janvier	58,10	54,50	56,40	89,07
Février	60,20	57,30	58,55	84,03

(1) L'ajustement des cours résulte de la division du nominal par dix lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2000.

Dividendes

Le délai de prescription des dividendes est de cinq ans. Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont reversés à la Caisse des dépôts et consignations.

Rentabilité totale pour l'actionnaire

Parmi les différents indicateurs économiques et financiers de mesure de la création de valeur, L'Oréal a préféré retenir la « rentabilité totale pour l'actionnaire » (souvent intitulée *Total Shareholder Return* : TSR). Cet indicateur constitue, en effet, une mesure synthétique qui intègre à la fois la valorisation du titre et les revenus perçus sous forme de dividendes (hors avoirs fiscaux).

Evolution sur dix ans d'un portefeuille d'environ 15 000 euros investis en actions L'Oréal avec réinvestissement des coupons et rompus de droits d'attribution

Date d'opération	Nature de l'opération	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)	Nombre d'actions après l'opération
31.12.1994	Achat de 90 actions, à 166,02 euros	14 941,80		90
28.06.1995	Dividende : 1,86 euro par action, avoir fiscal non compris		167,39	90
	Réinvestissement : achat de 1 action à 185,84 euros	185,84		91
28.06.1996	Dividende : 2,03 euros par action, avoir fiscal non compris		184,51	91
	Réinvestissement : achat de 1 action à 260,54 euros	260,54		92
01.07.1996	Attribution gratuite (1 pour 10)			101
31.07.1996	Indemnisation de 2 droits à 22,86 euros par droit		45,72	101
	Réinvestissement : achat de 1 action à 236,91 euros	236,91		102
01.07.1997	Dividende : 2,13 euros par action, avoir fiscal non compris		217,70	102
	Réinvestissement : achat de 1 action à 393,93 euros	393,93		103
12.06.1998	Dividende : 2,44 euros par action, avoir fiscal non compris		251,24	103
	Réinvestissement : achat de 1 action à 473,05 euros	473,05		104
15.06.1999	Dividende : 2,82 euros par action, avoir fiscal non compris		293,31	104
	Réinvestissement : achat de 1 action à 586,50 euros	586,50		105
15.06.2000	Dividende : 3,40 euros par action, avoir fiscal non compris		357,00	105
	Réinvestissement : achat de 1 action à 825,00 euros	825,00		106
03.07.2000	Echange 10 pour 1 (division du nominal par dix)			1 060
08.06.2001	Dividende : 0,44 euro par action, avoir fiscal non compris		466,40	1 060
	Réinvestissement : achat de 6 actions à 78,15 euros	468,90		1 066
04.06.2002	Dividende : 0,54 euro par action, avoir fiscal non compris		575,64	1 066
	Réinvestissement : achat de 8 actions à 74,95 euros	599,60		1 074
27.05.2003	Dividende : 0,64 euro par action, avoir fiscal non compris		687,36	1 074
	Réinvestissement : achat de 12 actions à 61,10 euros	733,20		1 086
14.05.2004	Dividende : 0,73 euro par action, avoir fiscal non compris		792,78	1 086
	Réinvestissement : achat de 13 actions à 63,65 euros	827,45		1 099
Total		20 532,72	4 039,04	
Montant net total investi		16 493,68		

Valeur du portefeuille au 31 décembre 2004 (1 099 titres à 55,85 euros) : 61 379,15 euros.

Le capital initial a donc été multiplié par 4,11 en 10 ans (inflation sur 10 ans = 16,9% – Source INSEE) et le capital final représente 3,72 fois le montant net total investi.

Le taux de rendement actuariel de l'investissement ressort à 14,49% par an (en supposant la revente des titres le 31 décembre 2004, hors impôt sur la plus-value de cession).

Nota: les avoirs fiscaux attachés aux dividendes sont supposés couvrir l'impôt sur le revenu à payer par l'investisseur au titre de ces dividendes.

RISQUES DE L'ÉMETTEUR

Risques de marché

Les risques de marché et leur gestion sont exposés dans l'annexe aux comptes consolidés figurant en pages 21 à 23 du tome 2 du présent Document de Référence.

Risques juridiques

Dans le cadre normal de ses activités, le groupe est impliqué dans des actions judiciaires et est soumis à des contrôles fiscaux, douaniers et administratifs. Le groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque est déterminé et qu'une estimation du coût lié à ce risque est possible.

Il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel ni affaire contentieuse risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité de la société et du groupe L'Oréal.

Risques industriels et environnementaux

Pour respecter son engagement en faveur de la protection de l'environnement, de l'amélioration des conditions de sécurité industrielle et de santé au travail et pour atteindre des objectifs concrets, une politique Sécurité, Hygiène et Environnement (SHE) rigoureuse a été mise en place au sein du groupe depuis de nombreuses années.

Cette politique a pour ambition d'atteindre des niveaux de rigueur élevés en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement. L'Oréal s'engage à développer, produire, distribuer et vendre des produits innovants, de la meilleure qualité, conçus pour mettre en valeur la beauté et améliorer le bien-être. L'Oréal doit remplir cette mission de manière éthique, en minimisant son impact sur l'environnement et en garantissant la sécurité et la santé de ses collaborateurs, de ses clients et des communautés dans lesquelles L'Oréal travaille.

Pour ce faire, L'Oréal prend l'engagement de :

- mesurer et communiquer ses performances dans le domaine de la SHE,
- améliorer de façon continue tous les aspects SHE,
- respecter l'ensemble des lois et réglementations en vigueur relatives à SHE, ainsi que ses normes internes et ce, dans tous les domaines d'activités,

- promouvoir un système de management SHE, aussi bien en interne que chez ses sous-traitants et ses fournisseurs,
- promouvoir la participation des collaborateurs dans sa démarche relative à SHE,
- évaluer tous les nouveaux produits et procédés significatifs pour en minimiser les risques SHE,
- mettre en œuvre un programme d'audit, interne et externe, en matière de SHE,
- promouvoir le concept de développement durable et publier ses progrès dans ce domaine.

La Direction Générale Technique de L'Oréal exerce, pour l'ensemble des sites du groupe, la responsabilité fonctionnelle de la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Elle est relayée par une Direction SHE, par une Direction Développement Durable, et par des experts rattachés organisés de manière décentralisée.

La Direction SHE assure :

- les réalisations techniques en matière de SHE au niveau international ;
- l'encadrement des experts et des spécialistes SHE à chaque niveau organisationnel et sur chaque site industriel ;
- le contrôle de l'application des normes ;
- la circulation des bonnes pratiques dans un souci constant d'amélioration ;
- fixe les objectifs précis pour des améliorations dans les domaines SHE.

La Direction du Développement Durable assure :

- l'information, la formation et la sensibilisation des collaborateurs dans le monde entier ;
- la coordination des programmes environnementaux et de développement durable ;
- la communication aux publics internes et externes des résultats obtenus ;
- une orientation stratégique vers l'avenir.

Le programme « environnement » très engagé du groupe implique l'ensemble des sites autour du monde, c'est-à-dire tous les sites administratifs, tous les laboratoires, toutes les usines et toutes les centrales d'expéditions. Le groupe L'Oréal exploite 116 sites industriels dont 5 sont classés « grand seveso ». Les mêmes règles sont appliquées au niveau mondial, y compris dans les pays émergents. Le nombre des personnes responsables de la SHE varie selon la taille du site, mais comprend au minimum une personne. Aujourd'hui, 65 paramètres sont rassemblés mensuellement par les sites industriels. Les tableaux de bords de SHE consignent chaque mois des éléments concernant la prévention, donnent des informations sur les incidents et rapportent les résultats relatifs aux consommations d'eau et énergie, aux rejets atmosphériques, aux effluents, aux déchets et à leur valorisation. Ils font l'objet d'une analyse pointue des experts en SHE du groupe et sont à l'origine d'actions correctrices permettant de remplir les objectifs.

Le groupe s'est doté des moyens nécessaires à cet effet : une organisation et un management spécifiques, la formation des collaborateurs, la réalisation d'audits – internes et externes –, des procédures de certifications consécutives.

Des outils au service du management SHE

Les RIO et RIS (Risques Industriels Organisation et Risques Industriels Sécurité) sont les règles internes émises par la Direction Générale Technique fixant les principes de la politique globale de L'Oréal en matière de SHE. Pour chaque thème (par exemple pour les consignes générales en période d'alerte ou la sécurité du personnel dans les zones de stockage en hauteur ou encore pour la maîtrise des risques de pollution du sol et des eaux pluviales), sont fixés les responsabilités de chaque acteur, les systèmes d'information, les formations, les actions d'amélioration à mettre en œuvre et les moyens de contrôle.

- Le SHAP (*Safety Hazard Assessment Procedure*) est un programme d'analyse pour la prévention des risques fondé sur l'évaluation des risques effectuée par les collaborateurs sur le terrain. Il contribue à définir poste par poste les risques et en évalue le danger permettant ainsi de dresser très précisément une cartographie des risques de chaque usine. Cette méthode d'évaluation des risques permet de relever tous les dangers, d'évaluer leur niveau, de rechercher de nouveaux moyens de contrôle des risques résiduels. Uniformisée sur tout le groupe, elle s'appuie sur le dialogue entre responsables et contribue à une amélioration collective significative de la maîtrise des risques.

- Les Prix SHE sont des concours internes visant à mobiliser les collaborateurs du groupe mondial pour améliorer la maîtrise des risques, contribuer à la protection de l'environnement et traduire l'implication de son engagement civique dans la communauté dans laquelle L'Oréal opère. Les récompenses ont pour objectif de transmettre les valeurs fondamentales de l'amélioration continue : initiative, amélioration et constance.

Assurance

Politique générale d'assurance du groupe

L'objectif de la politique d'assurance est de protéger le patrimoine du groupe de la survenance de risques identifiés qui pourraient l'affecter. Ce transfert de risque est le dernier maillon du processus de gestion des risques du groupe.

Cette politique est déclinée à deux niveaux :

- au niveau central, le groupe a négocié des programmes mondiaux d'assurances pour couvrir ses expositions principales en fonction de l'offre disponible ;
- localement, les filiales doivent mettre en œuvre les couvertures d'assurances pour respecter les obligations réglementaires locales et souscrire les couvertures complémentaires aux programmes mondiaux du groupe pour leurs expositions résiduelles.

La qualité financière des assureurs retenus est un critère important dans le choix du groupe.

Chaque programme souscrit par le groupe fait appel à un pool d'assureurs. Au global, les principaux acteurs mondiaux participent à un ou plusieurs de ces programmes.

Programmes mondiaux intégrés

Responsabilité civile générale

Le groupe a mis en place depuis plusieurs années un programme intégré englobant toutes les filiales. Ce programme couvre les consé-

quences pécuniaires de la responsabilité civile des entités du groupe. Il couvre notamment la Responsabilité Civile Exploitation, y compris pour les atteintes à l'environnement d'origine soudaine et accidentelle, la Responsabilité Civile du fait des produits, ainsi que les frais de retrait de produits.

Ce programme n'a jamais fait l'objet d'une sinistralité significative, ce qui traduit la très haute exigence de qualité et de sécurité du groupe dans le pilotage de ses opérations et dans la conception et la fabrication de ses produits.

La santé et la sécurité des consommateurs et des salariés est une préoccupation omniprésente à tous les niveaux des opérations du groupe.

Dommmage aux biens et interruption des affaires

Le groupe a mis en place deux programmes centralisés pour couvrir l'ensemble des biens (immobilisations et stocks) de ses filiales, l'un pour L'Oréal USA et l'autre pour l'ensemble des autres entités du groupe dans le monde. Ces programmes couvrent également les pertes d'exploitation consécutives à un dommage garanti. Ces montants couvrent le sinistre maximal raisonnablement envisageable compte tenu des mesures de prévention et de protection mises en place dans les sites industriels du groupe et des plans de continuité d'activité des sites du groupe.

La capacité du marché de l'assurance étant limitée pour certains types d'événement, ces programmes sont assortis de sous-limites globales qui concernent notamment le tremblement de terre, les tempêtes, ouragans, cyclones et les inondations.

Ces programmes sont assortis de visites Ingénierie Prévention des sites du groupe par les services spécialisés des assureurs. Ces visites s'inscrivent dans le système sécurité du groupe.

Transport

Le groupe a mis en place une couverture de tous ses transports de biens. Toutes les filiales sont adhérentes à ce programme, permettant ainsi d'apporter une sécurité maximale en matière d'assurance transport à tous les flux de marchandises.

Autoassurance

Le groupe, *via* sa filiale de réassurance, conserve à sa charge, au-delà des franchises applicables aux filiales assurées, une rétention d'un montant non significatif au niveau consolidé.

Assurances locales

Risque client

Les filiales sont invitées à mettre en place, avec l'aide du siège, en complément de leur propre politique de crédit-management, une couverture d'assurance crédit dans la mesure où une offre d'assurance compatible avec le niveau d'activité commerciale est disponible à des conditions financièrement acceptables.

Autres assurances

Les filiales ont souscrit localement les couvertures d'assurance complémentaires pour satisfaire les obligations réglementaires locales mais également pour compléter les couvertures apportées par les programmes mondiaux intégrés du groupe.

Autres risques particuliers

Il n'existe aucun autre risque, de quelque nature que ce soit, pouvant avoir ou avoir eu une incidence sur la situation financière du groupe.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

L'Oréal est une entreprise industrielle qui se développe grâce à deux types d'investissements :

1. des investissements scientifiques et matériels qui sont largement expliqués dans plusieurs chapitres du Rapport Annuel ;
2. des investissements marketing permanents et des investissements financiers occasionnels sur lesquels aucune information systématique ne peut être donnée, notamment par anticipation, pour des raisons stratégiques et concurrentielles :

a - les investissements marketing sont permanents et inhérents à l'activité, notamment cosmétologique, du groupe. En effet, la conquête de nouvelles parts de marché nécessite des études approfondies dans le monde entier, ainsi que des dépenses publicitaires ajustées en fonction de l'ancienneté des marques et de leur position concurrentielle ;

b - les investissements financiers sont strictement occasionnels. Ils sont liés à une politique de croissance externe modérée et mise en œuvre essentiellement en fonction des opportunités à long terme. Pour les raisons ci-dessus, L'Oréal ne peut donc répondre aux questions relatives aux investissements futurs.

OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Voir rapport spécial des Commissaires aux Comptes, page 71.

POLITIQUE D'INFORMATION

Depuis plus de 40 ans de cotation à la Bourse de Paris, L'Oréal n'a cessé d'améliorer année après année les outils d'information à la disposition de ses 250 000 actionnaires et investisseurs français et internationaux. L'Oréal met tout en œuvre pour leur délivrer une information financière diversifiée, régulière et accessible.

Les temps forts de la politique de communication actionnariale du groupe s'articulent autour de plusieurs rencontres :

- deux grandes réunions d'information financière pour les analystes et investisseurs à laquelle les journalistes spécialisés dans l'industrie cosmétique sont invités. La présentation annuelle des résultats financiers du groupe L'Oréal est retransmise en direct sur le site financier loreal-finance.com et les tableaux présentés lors de ces réunions financières sont mis à disposition de tous le jour même sur notre site tant pour les résultats annuels que semestriels ;
- l'Assemblée Générale, moment privilégié de dialogue entre les dirigeants et les actionnaires ;
- plusieurs présentations du groupe aux actionnaires dans différentes villes françaises, notamment avec Euronext et le Cercle de liaison des informateurs financiers en France (CLIFF), et de nombreuses rencontres avec les investisseurs institutionnels des principales places boursières internationales tout au long de l'année ;

- participation au salon Actionaria au Palais des Congrès de Paris les 19 et 20 novembre 2004, où chaque actionnaire pouvait rencontrer directement des représentants du groupe L'Oréal.

L'Oréal propose également à ses actionnaires une large gamme de documents qui présentent le groupe, sa stratégie et ses développements récents. Le Rapport Annuel, déposé comme Document de Référence, comporte trois tomes. Il est traduit ou résumé en anglais, allemand, espagnol et italien. Quatre Lettres aux Actionnaires sont également publiées tous les ans, ainsi qu'un Mémento de l'actionnaire. L'ensemble de ces documents est disponible sur simple demande et téléchargeable sur le site financier loreal-finance.com. Des communiqués et avis financiers complètent cette documentation.

Dès 1997, L'Oréal a créé le site financier loreal-finance.com à l'intention des professionnels de la finance internationale et de tous ses actionnaires. Cet outil interactif, en permanence mis à jour, contient toute l'information financière et boursière sur le groupe et fournit le cours de l'action L'Oréal en temps réel. Des dizaines de milliers de visites ont lieu chaque mois. Les actionnaires y trouvent également un espace spécial qui leur est dédié et auquel ils peuvent accéder en un seul « clic ». La communauté actionnariale de plus en plus mobile utilise également l'édition nomade de loreal-finance.com qui offre l'essentiel du site financier sur Personal Digital Assistant.

De plus, un numéro vert pour la France et l'étranger est à la disposition des actionnaires de L'Oréal, en français, anglais ou italien. Ce service permet d'obtenir des renseignements pratiques, de gérer le suivi de ses comptes titres L'Oréal ou, pour les actionnaires inscrits au nominatif pur, d'accéder au service d'achat/vente de titres. Voir également « Information de l'actionnaire » et « Gouvernement d'entreprise » dans la plaquette générale (tome 1) respectivement page 64 et pages 4 à 7.

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS ET PERSPECTIVES

Communiqué du jeudi 17 février 2005

Croissance à deux chiffres du résultat avant impôts pour la 20^e année successive.

Nouvelle et forte amélioration de la rentabilité en 2004.

Dividende proposé en croissance de + 12,3 %.

Lindsay Owen-Jones présente son plan de succession.

Gains de parts de marché et croissance soutenue du chiffre d'affaires : + 6,2 % à données comparables.

Forte progression du résultat d'exploitation : 2 116 millions d'euros, soit + 16,3 %.

Amélioration de la rentabilité dans toutes les zones géographiques.

Résultat avant impôts des sociétés intégrées : 2 063 millions d'euros, soit + 10,3 %.

Résultat net comptable : 3 626 millions d'euros, soit + 143 %.

Plan de rachat d'actions porté à 1 250 millions d'euros.

Proposition de nomination de deux nouveaux administrateurs: M. Louis Schweitzer, Président-directeur général de Renault et M. Werner Bauer, Directeur Général de Nestlé.

Le Conseil d'Administration de L'Oréal s'est réuni le mercredi 16 février 2005 sous la présidence de M. Lindsay Owen-Jones et en présence des Commissaires aux Comptes. Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes consolidés du groupe et les comptes sociaux de la société mère pour l'exercice 2004. Le Conseil d'Administration a tenu à féliciter le management et les équipes de direction pour cette 20^e année consécutive de croissance à deux chiffres du résultat avant impôts.

Le dividende proposé à l'Assemblée Générale du 26 avril sera de 0,82 euro par action. Le Conseil d'Administration a, par ailleurs, décidé l'extension du plan de rachat d'actions en le portant à 1 250 millions d'euros.

Commentant ces résultats, Monsieur Lindsay Owen-Jones Président-directeur général de L'Oréal a déclaré: « En 2004, grâce aux innovations de ses laboratoires et au succès de ses marques, L'Oréal a connu une nouvelle progression de ses ventes, à + 6,8 % hors effets monétaires, nettement supérieure à la croissance du marché cosmétique.

La stratégie de diversification des circuits et de forte implantation dans les nouveaux marchés en progression rapide a permis une nouvelle année de croissance soutenue. Ce fort développement conjugué à un contrôle rigoureux des coûts, a conduit à une nouvelle amélioration significative de la rentabilité.

La fusion de Sanofi-Synthelabo avec Aventis nous a permis de déconsolider notre participation dans la pharmacie et ainsi de clarifier notre positionnement stratégique sur le métier des cosmétiques. »

Par ailleurs, Monsieur Owen-Jones a fait part au Conseil d'Administration de ses propositions pour sa succession après les avoir soumises au Comité « Management et Rémunérations ».

Monsieur Owen-Jones proposera au Conseil d'Administration qui suivra l'Assemblée Générale d'avril 2006 de séparer les fonctions de Président de celles de Directeur Général. Il proposera au poste de Directeur Général, Monsieur Jean-Paul Agon, 48 ans, diplômé d'HEC, entré à L'Oréal en 1978, qui a fait toute sa carrière dans le groupe. Successivement Directeur de plusieurs marques et filiales L'Oréal en Europe, Monsieur Agon s'est vu confier en 1997 la Direction et le développement de la zone Asie. Il est actuellement Président de L'Oréal USA depuis octobre 2001.

Commentant ces propositions, Monsieur Owen-Jones a déclaré: « J'ai souhaité organiser une transition harmonieuse et transparente du management, à l'image de la continuité de nos résultats et de notre stratégie. Il est de mon devoir d'initier cette transition et d'en assurer le succès. Jean-Paul Agon est le candidat idéal. C'est un fédérateur, doté de grandes qualités humaines. Comme moi, il a consacré toute sa carrière à L'Oréal. Il a réussi un parcours riche, varié et sans faute. Il a toute ma confiance. »

Le Conseil d'Administration a approuvé ce projet et, à cette occasion, Madame Bettencourt, en tant que Présidente du Comité « Management et Rémunérations » a souhaité exprimer à Monsieur Owen-Jones sa profonde satisfaction sur le fait qu'après tant d'années d'une performance sans cesse renouvelée, il ait, de manière prévoyante, porté ce regard si attentif à l'avenir de l'entreprise et à sa succession.

Monsieur Rainer E. Gut, Vice-Président du Conseil d'Administration, s'est joint aux félicitations de Madame Bettencourt et a exprimé sa satisfaction de voir cette transition se réaliser avec Monsieur Owen-Jones assurant la continuité dans son rôle de Président. Il a exprimé sa confiance et son support à Monsieur Jean-Paul Agon dans sa future fonction de Directeur Général.

Enfin, le Conseil d'Administration a arrêté les projets de résolutions qui seront soumis au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2005.

L'Assemblée Générale se prononcera sur les comptes de l'exercice 2004, l'affectation du résultat et l'attribution du dividende.

Changements au Conseil d'Administration

Lors de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration proposera le renouvellement des mandats d'administrateur de :

- Mme Françoise Bettencourt Meyers ;
- M. Peter Brabeck-Letmathe ;
- M. Jean-Pierre Meyers.

M. François Dalle, Président-directeur général de L'Oréal de 1957 à 1984 et administrateur depuis 1950 n'a pas souhaité le renouvellement de son mandat d'administrateur.

M. Owen-Jones, au nom du Conseil et en son nom propre, a tenu à lui rendre un hommage particulier et très appuyé pour sa contribution exceptionnelle à la construction du groupe, à sa croissance et à son internationalisation. M. Owen-Jones a déclaré: « Une part majeure de l'histoire de L'Oréal est l'œuvre de François Dalle. »

M. Rainer E. Gut, administrateur de L'Oréal depuis 2000, a souhaité mettre fin à son mandat d'administrateur à l'issue de l'Assemblée Générale du 26 avril 2005. Le Conseil lui a manifesté sa reconnaissance chaleureuse pour la qualité de sa participation et de ses travaux, notamment dans le cadre des comités d'études du Conseil.

Le Conseil proposera à l'Assemblée l'élection de deux nouveaux administrateurs :

- M. Louis Schweitzer, Président-directeur général de Renault ;
- M. Werner Bauer, Directeur Général de Nestlé SA, en charge de la Recherche et de la Production.

Le texte du projet de résolutions ainsi que les modalités de participation à l'Assemblée Générale du 26 avril 2005 seront indiqués dans l'Avis de réunion à paraître au Bulletin d'annonces légales obligatoires (BALO) et sur le site financier de L'Oréal, www.loreal-finance.com.

Principaux indicateurs annuels

En millions d'euros	31.12.2003	31.12.2004	Progression en %
Chiffre d'affaires	14 029	14 534	+ 3,6
Résultat d'exploitation	1 819	2 116	+ 16,3
Pertes et gains de change	144	46	-
Résultat d'exploitation corrigé ⁽¹⁾	1 964	2 161	+ 10,1
Résultat avant impôts des sociétés intégrées	1 870	2 063	+ 10,3
Quote-part du résultat net opérationnel des sociétés mises en équivalence ⁽²⁾	420	292	-
Résultat net opérationnel part du groupe*	1 653	1 656	+ 0,1
Bénéfice net par action	2,45	2,46	-
Dividende ⁽³⁾ (en euro)	0,73	0,82 ⁽³⁾	+ 12,3
Résultat net comptable part du groupe	1 491	3 626	+ 143

(1) Résultat d'exploitation incluant les pertes et gains de change.

(2) Quote-part des résultats de Sanofi-Synthelabo déconsolidée le 12 août 2004.

(3) Dividende proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 avril 2005.

*Le résultat net opérationnel est le résultat après impôts des sociétés intégrées et inclut la quote-part des sociétés mises en équivalence. Il exclut les dotations/reprises de provisions sur actions autodétenues, les plus ou moins-values sur actifs immobilisés, les coûts de restructuration et les dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions. Il est le niveau le plus significatif de la performance récurrente du groupe et constitue, sans changement, depuis de très nombreuses années, la base sur laquelle L'Oréal calcule le bénéfice net par action. Il est également retenu par la très grande majorité des observateurs financiers.

Chiffre d'affaires annuel 2004

Par divisions opérationnelles et par zones géographiques, la progression du chiffre d'affaires est la suivante :

Au 31.12.2004	En millions d'euros	Croissance à données comparables ⁽¹⁾	Publiées
Par divisions opérationnelles			
Produits Professionnels	1 998	+ 7,6 %	+ 5,2 %
Produits Grand Public	7 754	+ 5,8 %	+ 3,3 %
Produits de Luxe	3 520	+ 5,2 %	+ 2,3 %
Cosmétique Active	852	+ 15,0 %	+ 13,8 %
Total cosmétique	14 220	+ 6,3 %	+ 3,8 %
Par zones géographiques			
Europe de l'Ouest	7 313	+ 1,1 %	+ 1,3 %
Amérique du Nord	3 772	+ 8,1 %	- 0,3 %
Reste du monde, dont :	3 135	+ 18,1 %	+ 16,2 %
- Asie	1 269	+ 17,0 %	+ 19,3 %
- Amérique latine	724	+ 16,2 %	+ 7,0 %
- Europe de l'Est	524	+ 29,3 %	+ 27,3 %
- Autres pays	618	+ 13,9 %	+ 13,2 %
Total cosmétique	14 220	+ 6,3 %	+ 3,8 %
Dermatologie ⁽²⁾	293	+ 1,8 %	- 4,3 %
Total groupe	14 534	+ 6,2 %	+ 3,6 %

(1) La croissance à données comparables s'entend à structure et taux de change identiques.

(2) Part revenant au groupe, soit 50 %.

Par Division, le chiffre d'affaires a évolué de la manière suivante :

- la Division Produits Professionnels, dont les produits sont diffusés dans les salons de coiffure, a réalisé une croissance à données comparables de + 7,6 %, soit un rythme supérieur à celui du marché. Cette progression a été soutenue par les lancements de la gamme de soins pour cheveux colorés Kérastase Réflexion, de la crème décolorante Platinum de L'ORÉAL PROFESSIONNEL et la poursuite de l'internationalisation de MATRIX ;
- les ventes de la Division Produits Grand Public sont en croissance de + 5,8 % à données comparables. La deuxième partie de l'année a bénéficié de l'excellent accueil des derniers lancements tels que, chez L'ORÉAL PARIS, le shampoing Elsève antipelliculaire, Refinish, coffret de micro-dermabrasion pour le visage et le fond de teint Accord Parfait ; chez GARNIER, le kit de coloration Multi-Lights ; dans le maquillage MAYBELLINE, le mascara XXL et le fond de teint Dream Matte Mousse ;
- la Division Produits de Luxe progresse de + 5,2 % à données comparables. Plusieurs succès produits ont contribué à alimenter cette croissance : le parfum Armani Black Code, les derniers lancements des crèmes Line Peel de BIODERM, Hydra Genius d'HELENA RUBINSTEIN et du mascara Hypnôse de LANCÔME. On note enfin le développement de KIEHL'S et de SHU UEMURA et le succès des ouvertures de boutiques LANCÔME, BIODERM et KIEHL'S ;

- Cosmétique Active, leader du marché des soins dermocosmétiques en pharmacie, confirme sa forte croissance à +15 % à données comparables. La réussite des lancements de l'année a largement contribué à cette performance. Sur le marché en fort développement de la nutricosmétique, INNÉOV a renforcé sa position en devenant numéro 1 sur le segment de l'anti-âge et grâce au succès du lancement d'Innéov Masse Capillaire ;
- dans la branche Dermatologie, Galderma a réalisé un chiffre d'affaires en croissance de +1,8 % à données comparables, en progression modeste due essentiellement à l'atonie du marché de la dermatologie aux Etats-Unis.

Croissance rapide en Amérique du Nord Développement spectaculaire des nouveaux marchés

En Amérique du Nord, la progression du chiffre d'affaires a été de +8,1 % à données comparables, chacune des trois divisions ayant obtenu d'importants gains de parts de marché. Les Produits Professionnels ont bénéficié du succès des lancements dans toutes les marques de la Division. Pour les Produits Grand Public, on note la percée de Fructis de GARNIER, la progression de L'ORÉAL PARIS et la confirmation par MAYBELLINE de sa position de leader du maquillage populaire. Les ventes des Produits de Luxe ont été dynamisées par la forte croissance de KIEHL'S et de LANCÔME, le succès de la nouvelle ligne Armani Cosmetics et les lancements réussis des parfums RALPH LAUREN.

Les ventes de l'Europe de l'Ouest sont en augmentation de +1,1 % à données comparables avec la performance de l'Espagne à +8,6 %, du Royaume Uni à +7 % ainsi que celle de l'ensemble des pays scandinaves. Les Produits Professionnels ont continué à progresser plus vite que le marché grâce, notamment, aux succès des marques KÉRASTASE et L'ORÉAL PROFESSIONNEL. La Division Produits Grand Public, avec la réussite de ses lancements, devient numéro 1 en valeur sur le marché du soin du visage et augmente de plus d'un point sa part de marché en coloration capillaire. Les ventes des Produits de Luxe, bien orientées en Grande-Bretagne et en Espagne, ont, en revanche, été contrariées par le déstockage de la distribution sélective en France et en Allemagne. Cosmétique Active, une nouvelle fois, progresse rapidement tout en gagnant des parts de marché, particulièrement en Allemagne.

La croissance du reste du monde s'est poursuivie à un rythme élevé, +18,1 % à données comparables :

- la zone Asie poursuit la rapide progression de ses ventes à +17 % à données comparables. Le chiffre d'affaires de la Chine a quasiment doublé par l'effet de la croissance des marques existantes et des acquisitions MININURSE et YUE-SAI. L'ensemble du monde chinois est en croissance rapide avec Hong Kong à +36 % à données comparables et Taïwan à +22 %. Par ailleurs, la Malaisie, la Thaïlande et Singapour sont également en forte progression ;
- le chiffre d'affaires de l'Amérique latine, à +16,2 % à données comparables, a été soutenu par la croissance de toutes les Divisions avec le Mexique à +12,6 % et le Brésil à +12,5 %. L'Argentine à +23 %, à données comparables, confirme son redressement ;
- l'Europe de l'Est est en croissance très rapide à +29,3 % à données comparables avec la Russie à +42 % et la Pologne à +18 %. La République tchèque, à +20 % à données comparables, a profité du succès du shampooing Elsève devenu leader sur son marché ;

- les ventes dans l'ensemble des autres pays sont en croissance soutenue à +13,9 % à données comparables. On distingue particulièrement les performances de l'Inde à +46 %, de l'Australie à +14 % et de la Turquie à +26 %.

Forte progression de la rentabilité d'exploitation : +16,3 %

Le résultat d'exploitation a fortement progressé à +16,3 %, en croissance très supérieure à celle du chiffre d'affaires publié affecté par l'impact négatif des changes.

La poursuite des efforts de rationalisation industrielle a permis une nouvelle amélioration du poste *Achats*, en augmentation inférieure à celle du chiffre d'affaires.

La maîtrise des effectifs en Europe et aux Etats-Unis a contribué à la diminution des charges de personnel en pourcentage du chiffre d'affaires.

Les charges externes ont augmenté de 1,7 %. Cette évolution modeste résulte d'une part, de la maîtrise des frais de fonctionnement et d'autre part, d'une activité moindre au second semestre sur les lancements de parfums, très consommateurs de publicité. Enfin, l'évolution du mix entre des activités qui, par construction, ont des taux de charges externes très différents, a contribué à cette faible augmentation.

Au total, le résultat d'exploitation progresse de +16,3 %, pour atteindre 14,6 % du chiffre d'affaires.

Les gains de changes s'élèvent à 46 millions d'euros, comparés à 144 millions d'euros à fin décembre 2003. De ce fait, le résultat d'exploitation corrigé ressort à 2 161 millions d'euros en augmentation de +10,1 %.

Le résultat d'exploitation corrigé de la branche cosmétique s'élève à 2 099 millions d'euros, soit 14,8 % du chiffre d'affaires, en très forte progression par rapport à l'année 2003 où il s'établissait à 13,9 %.

Amélioration de la rentabilité dans toutes les zones géographiques

En % du chiffre d'affaires	Branche cosmétique	
	Résultat d'exploitation corrigé par zone géographique	
	2003	2004
Europe de l'Ouest	14,8	15,3
Amérique du Nord	12,9	13,5
Reste du monde	10,2	10,4
Total des zones	13,4	13,7
Non alloué ⁽¹⁾	+0,5	+1,0
Total Cosmétique	13,9	14,8

(1) Ce chiffre correspond au solde entre les dépenses et les recettes centrales non directement imputables à une zone.

La faible progression des ventes de la branche dermatologie sur deux de ses marchés principaux (Etats-Unis et Allemagne) et la baisse du dollar contre l'euro entraînent une légère baisse du résultat d'exploitation corrigé à 17,2 % du chiffre d'affaires.

Résultat avant impôts en croissance de + 10,3 %

Les charges et produits financiers, à 99 millions d'euros, sont stables. Le coût financier inhérent aux acquisitions ainsi qu'au plan de rachat d'actions a été compensé par des flux positifs et des taux d'intérêts favorables.

Ainsi, le résultat avant impôts des sociétés intégrées ressort à 2 063 millions d'euros en croissance de + 10,3 %.

Déconsolidation de Sanofi-Synthélabo

La quote-part du résultat de Sanofi-Synthélabo revenant à L'Oréal pour 2004 (jusqu'au 12 août) s'est élevée à 292 millions d'euros, à comparer à 420 millions d'euros en 2003.

En raison de la dilution de sa participation résultant du rapprochement de Sanofi-Synthélabo avec Aventis, le résultat net comptable intègre un « profit de dilution » d'un montant de 2,2 milliards d'euros. En 2005, le groupe enregistrera sa quote-part des dividendes de Sanofi-Aventis.

Résultat net

Au total, le résultat net opérationnel part du groupe s'est élevé à 1 656 millions d'euros, stable par rapport à 2003 du fait de la déconsolidation de Sanofi-Synthélabo.

Le résultat net comptable est en progression exceptionnelle à + 143 %.

Nouvelle augmentation du dividende

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale, du 26 avril 2005, un dividende de 0,82 euro par action, en augmentation de + 12,3 %. Le dividende sera mis en paiement le mercredi 11 mai 2005.

Calendrier IFRS

Les travaux de changements de référentiel sont en cours de finalisation et L'Oréal a souhaité publier, sans attendre, ses résultats annuels 2004 en normes françaises dès le 17 février 2005.

Les effets de ce changement de normes comptables ainsi que les résultats 2004, établis en normes IFRS et audités, seront présentés lors d'une réunion d'information spécifique fin avril 2005.

Enfin, le 2 septembre 2005, les résultats semestriels audités seront présentés selon les normes IFRS.

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

	Date de 1 ^{re} nomination	Durée du mandat	Expiration du mandat
Titulaires			
PricewaterhouseCoopers Audit 32 rue Guersant 75017 paris	29 avril 2004	6 exercices	
Deloitte & Associés 185 avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine	29 avril 2004	6 exercices	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2009
Suppléants			
M. Yves Nicolas 32 rue Guersant 75017 Paris	29 avril 2004	6 exercices	à tenir en 2010
M. Jean-Paul Picard 7/9 villa Houssay 92220 Neuilly-sur-Seine	29 mai 2001 ⁽¹⁾	6 exercices	

(1) Renouvelé le 29 avril 2004.

Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

En milliers d'euros	PricewaterhouseCoopers				Deloitte & Associés				Autres			
	Montant		En %		Montant		En %		Montant		En %	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Commissariat aux comptes	5 380	3 808	83,3	68,2	3 599	2 321	67,7	53,7	254	3 113	13,6	64,2
Autres missions accessoires	306	803	4,7	14,4	663	514	12,4	11,9	-	-	-	-
Sous-total	5 686	4 611	88,0	82,6	4 262	2 835	80,1	65,6	254	3 113	13,6	64,2
Autres prestations ⁽¹⁾ (juridique/fiscal/social)	775	972	12,0	17,4	1 056	1 485	19,9	34,4	1 603	1 733	86,4	35,8
Total	6 461	5 583	100	100	5 318	4 321	100	100	1 856	4 846	100	100

(1) Principalement réalisées à l'étranger.

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Christian Mulliez, Vice-Président, Directeur Général Administration et Finances, par délégation du Président-directeur général de L'Oréal, M. Lindsay Owen-Jones.

Attestation du responsable du Document de Référence

« A notre connaissance, les données du présent Document de Référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent des informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société et de son groupe ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Clichy, le 6 avril 2005

Par délégation du Président-directeur général,

Christian Mulliez
Vice-Président, Directeur Général Administration et Finances.

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

(Exercice clos le 31 décembre 2004)

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société L'Oréal et en application de l'article L. 211-5-2 du livre II du règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent Document de Référence.

Ce Document de Référence a été établi sous la responsabilité du Président-directeur général. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le Document de Référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce Document de Référence ne contenant pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, notre lecture n'a pas eu à prendre en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2003 arrêtés par le Conseil d'Administration selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par Messieurs Pierre Coll et Etienne Jacquemin selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve ni observation. Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 arrêtés par le Conseil d'Administration selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce Document de Référence.

Fait à Paris-la-Défense et Neuilly, le 6 avril 2005

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Pierre Coll

Etienne Jacquemin

INFORMATION ANNEXE

Le présent Document de Référence inclut :

- le rapport général sur les comptes annuels et le rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 comportant, respectivement en pages 70 du tome 3 et 34 du tome 2 du présent Document de Référence, la justification des appréciations établies en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce ;
- le rapport des Commissaires aux Comptes (page 71 du tome 3 du présent Document de Référence) établi en application du dernier alinéa L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 avril 2005 conformément aux articles 211-1 à 211-42 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Table des matières

Les trois tomes ci-dessous constituent le Document de Référence 2004 du groupe L'Oréal qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers conformément aux articles 211-1 à 211-42 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Tome 1: Plaquette générale

Profil	01
Message du Président	02
Conseil d'Administration	04
Gouvernement d'entreprise	05
Comité de Direction	08
L'Oréal en chiffres	09
L'Oréal sur dix ans	12
Un portefeuille de marques unique au monde	14
Dynamique internationale	16
Recherche et Développement	24
Production et Technologie	28
Relations humaines	30
Développement durable	32
Cosmétique	34
Produits Professionnels	36
Produits Grand Public	42
Produits de Luxe	50
Cosmétique Active	58
Dermatologie	63
Information de l'actionnaire	64

Tome 2: Comptes consolidés

Bilans consolidés comparés	04
Comptes de résultat consolidés comparés	06
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	07
Tableau des flux de trésorerie consolidés comparés	08
Annexe	09
Liste des sociétés consolidées	29
Rapport des Commissaires aux Comptes	34

Tome 3: Rapport de Gestion, comptes sociaux et informations complémentaires

Rapport de Gestion 2004 du Conseil d'Administration	04
Annexes au Rapport de Gestion	31
Rapport 2004 du Président du Conseil d'Administration de L'Oréal	31
Projet de résolutions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2005	35
Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés en 2004	39
Règlement Intérieur du Conseil d'Administration	46
Titres de participation	50
Résultats financiers sur 5 ans	51
Comptes sociaux	52
Annexe	57
Tableau liste des filiales et participations au 31 décembre 2004	67
Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	70
Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société L'Oréal, pour ce qui concerne les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	71
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	71
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés	72
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux	73
Informations complémentaires	74
Renseignements de caractère général concernant la société	74
L'action L'Oréal	75
Marché des titres de L'Oréal	75
Risques de l'émetteur	77
Politique d'investissements	79
Opérations conclues avec les organes de Direction et d'Administration	79
Politique d'information	79
Evénements récents et perspectives	79
Responsables du contrôle des comptes	83
Attestation et avis	84
Responsable du Document de Référence	84
Attestation du responsable du Document de Référence	84
Avis des Commissaires aux Comptes sur le Document de Référence	84

Table de concordance du Document de Référence

Afin de faciliter la lecture du Rapport Annuel déposé comme Document de Référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

	Tome	Pages
Attestations des responsables		
• Attestation du responsable du Document de Référence	3	84
• Attestation des contrôleurs légaux des comptes	3	84
• Politique d'information	3	79
Renseignements de caractère général		
Capital		
• Particularités	3	74
• Capital autorisé non émis	3	24
• Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	3	25
Marché des titres		
• Tableau d'évolution des cours et volumes	3	75
• Dividendes	3	08, 76
Capital et droits de vote		
• Répartition actuelle du capital et des droits de vote	1	05, 06
	3	26
• Evolution de l'actionariat	3	26
• Pactes d'actionnaires	3	27
Activité du groupe		
• Organisation du groupe (relations mère et filiales, informations sur filiales)	1	
	3	67, 74
• Chiffres clés du groupe	1	09
• Informations chiffrées sectorielles (par branche, par zone géographique)	1	09, 10
	2	13, 14
• Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	1	
• Politique d'investissements	3	79
• Indicateurs de performance (création de valeur pour l'entreprise)	3	76
Analyse des risques du groupe		
• Facteurs de risques	3	77
- Risques de marché (taux, change, actions)	2	21
	3	77
- Risques particuliers liés à l'activité	3	79
- Risques juridiques	3	77
- Risques industriels et liés à l'environnement	3	77
• Assurances et couverture des risques	3	78
Patrimoine, situation financière et résultats		
• Comptes consolidés et annexe	2	
• Engagements hors-bilan	2	23
	3	64
• Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux	3	83
• Comptes sociaux et annexe	3	52
Gouvernement d'entreprise		
• Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	1	04
	3	21, 31, 39, 46
• Composition et fonctionnement des Comités	1	06
	3	31, 46
• Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées)	3	22
• Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options consenties et levées)	3	24
• Conventions réglementées	3	71, 79
Evolution récente et perspectives	3	79

L'ORÉAL

Société Anonyme
au capital de 135 212 432 euros
632 012 100 R.C.S. Paris

Siège administratif :
41, rue Martre
92117 Clichy
Tél. : 01 47 56 70 00
Fax : 01 47 56 80 02

Siège social :
14, rue Royale
75008 Paris

Numéro Vert :
0 800 66 66 66